



RAPPORT ANNUEL 2010



RAPPORT ANNUEL 2010

SOMMAIRE

LES TEMPS FORTS DE LA BCEAO EN 2010	
COMPOSITION DES ORGANES STATUTAIRES ET ORGANIGRAMME DE LA BCEAO	
MESSAGE DU GOUVERNEUR	
VUE D'ENSEMBLE	3
I - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER	-
I - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER	/
1.1 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER INTERNATIONAL	7
1.2 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'UMOA	13
1.2.1 - Produit intérieur brut	
1.2.2 - Production agricole	
1.2.3 - Extraction minière	
1.2.4 - Production industrielle et chiffre d'affaires du commerce de détail	
1.2.5 - Evolution des prix	
1.2.6 - Finances publiques	
1.2.7 - Balance des paiements	
•	
II - MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONETAIRE	21
2.1 - OBJECTIFS DE LA POLITIQUE MONETAIRE	
2.2 - ACTION MONETAIRE	
2.2.1 - Politique des taux d'intérêt	
2.2.2 - Opérations d'open market	
2.2.3 - Actions sur les guichets permanents de refinancement	
2.2.4 - Dispositif des réserves obligatoires	
2.3 - EVOLUTION DES AGREGATS MONETAIRES	
2.3.1 - Avoirs extérieurs nets	
2.3.2 - Crédit intérieur	
2.3.2.1 - Position nette des Gouvernements	
2.3.2.2 - Crédits à l'économie.	
2.3.2.3 - Evolution des crédits recensés à la Centrale des risques	
2.3.3 - Masse monétaire et base monétaire	
2.3.4 - Epargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne	
2.3.5 - Concours de la Banque Centrale	
2.3.6 - Evolution des réserves obligatoires constituées	
2.3.7 - Opérations du marché interbancaire	
2.3.8 - Opérations du marché des titres publics et privés	43
III - EMISSION MONETAIRE ET SYSTEMES DE PAIEMENT	45
3.1 - GESTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE	Д.
3.1.1 - Prélèvements et versements aux guichets	
3 1 1 1 - Prélèvements	45

3.1.1.2 - Versements	4-
3.1.2 - Composition de la circulation fiduciaire	
3.2 - EXECUTION DES REGLEMENTS A L'INTERIEUR DE L'UMOA	
3.2.1 - Mouvements de billets externes aux guichets des Agences de la BCEAO	
3.2.2 - Dispositions entre les Etats membres de l'UMOA	
3.3 - EXECUTION DES REGLEMENTS AVEC L'EXTERIEUR	
3.3.1 - Opérations sur billets avec l'étranger	
3.3.2 - Transferts scripturaux	
3.4 - FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES DE PAIEMENT	
3.4.1 - Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	
3.4.2 - Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA)	
3.4.3 - Système monétique interbancaire régional	
3.4.4 - Centrale des Incidents de Paiement	
3.4.5 - Surveillance des systèmes de paiement	59
3.4.6 - Textes réglementaires	
3.4.7 - Organisation et normalisation bancaire et financière	6
3.4.8 - Services bancaires	61
IV - SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER	63
4.1 - EVOLUTION DU SYSTEME BANCAIRE	63
4.1.1 - Evolution du réseau bancaire	63
4.1.2 - Activité des banques et des établissements financiers	63
4.1.3 - Situation au regard du dispositif prudentiel	66
4.1.4 - Dispositif des accords de classement	66
4.2 - EVOLUTION DU MARCHE FINANCIER REGIONAL	67
4.3 - EVOLUTION DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES	67
4.3.1 - Indicateurs d'activité	67
4.3.2 - Mise en œuvre du Programme Régional d'Appui à la Finance Décentralisée (PRAFIDE)	68
4.3.2.1 - Surveillance du secteur de la microfinance	68
4.3.2.2 - Amélioration de l'information financière	68
4.3.2.3 - Renforcement des capacités	
4.4 - RENFORCEMENT DE LA STABILITE FINANCIERE	
4.4.1 - Mise en place du Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA	
4.4.2 - Mise en œuvre de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO	
4.4.3 - Harmonisation des normes de l'OHADA et de celles de l'UEMOA et de la CEMAC	70
4.4.4 - Rencontre entre la BCEAO et la profession bancaire	
4.4.5 - Consolidation du cadre réglementaire régissant les Systèmes Financiers	
Décentralisés de l'UMOA	7
4.4.6 - Mise en place d'outils d'analyse et d'évaluation de la stabilité financière.	
4.4.7 - Textes réglementaires.	
1. 1.7 Toxico regionionanos.	
V - AUTRES ACTIVITES DE LA BCEAO	7.5
5.1 - GESTION DES RESERVES DE CHANGE	7,
5.2 - INTEGRATION ECONOMIQUE DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA	
5.3 - COOPERATION MONETAIRE ET FINANCIERE	
0.0 OOOI EIVITION WONEIVINE ET I INANVIENE	/ (

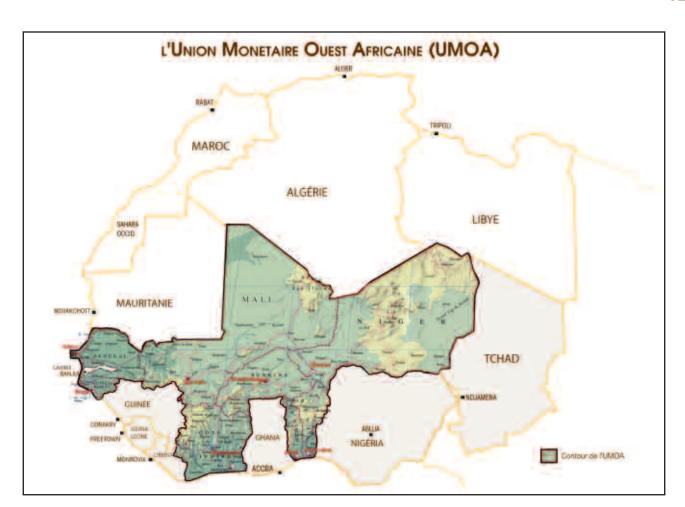
5.3.1 - Relations avec les institutions de Bretton Woods	76
5.3.2 - Relations avec les autres institutions	77
5.4 - AUTRES ACTIVITES ET PROJETS DE LA BCEAO	78
5.4.1 - Collecte, gestion et diffusion d'informations statistiques	78
5.4.2 - Centrale des bilans	79
VI - ENTREE EN VIGUEUR DE LA REFORME INSTITUTIONNELLE DE L'UMOA ET DE LA BCEAO .	81
6.1 - MESSAGE DU PRESIDENT EN EXERCICE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT	
ET DE GOUVERNEMENT	
6.2 - INTERVIEW DU GOUVERNEUR DE LA BCEAO	
6.3 - FONDEMENTS DE LA REFORME	
6.4 - PRINCIPALES INNOVATIONS DE LA REFORME	
6.5 - PRINCIPALES DISPOSITIONS DU TRAITE DE L'UMOA	
6.6 - STATUTS DE LA BCEAO	
6.7 - PROTOCOLE RELATIF AUX PRIVILEGES ET IMMUNITES DE LA BANQUE CENTRALE	91
6.8 - PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION REGISSANT LA COMMISSION	
BANCAIRE DE L'UMOA ET DE LA LOI PORTANT REGLEMENTATION BANCAIRE	91
VII - CADRE INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATION DE LA BCEAO	101
7.1 - VIE ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES STATUTAIRES	101
7.1.1 - Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union	
7.1.2 - Conseil des Ministres de l'UMOA	
7.1.2 - Conseil des Ministres de l'OMOA	
7.1.4 - Conseil d'Administration de la BCEAO	
7.2 - ADMINISTRATION DE LA BCEAO	
7.2.1 - Gestion des ressources humaines	
7.2.1.1 - Organigramme et mesures individuelles	
7.2.1.2 - Effectif	
7.2.1.3 - Formation	
7.2.2 - Evolution du réseau de la BCEAO	
7.2.3 - Système d'information et de communication	
7.2.4 - Modernisation de la documentation et des archives	
7.2.5 - Gestion des risques	
7.2.6 - Dispositif de contrôle de gestion	
VIII - COMPTES FINANCIERS DE LA BCEAO	123
8.1 - ANALYSE DU BILAN	
8.2 - COMPTE DE PERTES ET PROFITS	
8.3 - CONTROLE DES COMPTES	131
8.4 - RAPPORT SUR LE CONTROLE DES ETATS FINANCIERS DE LA BANQUE CENTRALE	
DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	
8.5 - ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2010	134
ANNEYES	107

LISTE DES ENCADRES

Encadré n°1 : définition de l'objectif de stabilité des prix dans l'UMOA	17
Encadré n°2 : article de MM. Felwine SARR et Cheikh Tidiane NDIAYE	19
Encadré n°3 : Centrale des Incidents de Paiements	58
Encadré n°4 : promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux	62
Encadré n°5 : mise en place du Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA	73
Encadré n°6 : élaboration du Plan de Continuité d'Activité (PCA)	120
LISTE DES GRAPHIQUES	
Graphique 1 : évolution des cours du pétrole	10
Graphique 2 : évolution des cours du caoutchouc	
Graphique 3 : évolution des cours du café	11
Graphique 4 : évolution des cours du cacao	
Graphique 5 : évolution des cours du coton	12
Graphique 6 : taux de croissance du PIB réel de l'UEMOA	13
Graphique 7 : productions vivrières	14
Graphique 8 : productions agricoles d'exportation	15
Graphique 9 : crédit intérieur	25
Graphique 10 : masse monétaire	30
Graphique 11 : base monétaire	30
Graphique 12 : Bénin - situation monétaire intégrée	31
Graphique 13 : Burkina - situation monétaire intégrée	31
Graphique 14 : Côte d'Ivoire - situation monétaire intégrée	32
Graphique 15 : Guinée-Bissau - situation monétaire intégrée	32
Graphique 16 : Mali - situation monétaire intégrée	33
Graphique 17 : Niger - situation monétaire intégrée	33
Graphique 18 : Sénégal - situation monétaire intégrée	34
Graphique 19 : Togo - situation monétaire intégrée	34
Graphique 20 : UMOA - situation monétaire intégrée	35
Graphique 21 : épargne intérieure des particuliers et entreprises	36
Graphique 22 : entrées et sorties de billets aux guichets de la BCEAO	46
Graphique 23 : entrées et sorties de pièces aux guichets de la BCEAO	46
Graphique 24 : évolution des effectifs de la BCFAO	114



Tableau 1 : évolution des taux de change moyens annuels (FCFA par unité monétaire)	9
Tableau 2 : évolution des taux de change moyens trimestriels (FCFA par unité monétaire)	9
Tableau 3 : variation des prix à la consommation	16
Tableau 4 : coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques	23
Tableau 5 : situation monétaire intégrée	23
Tableau 6 : évolution par pays des avoirs extérieurs nets	24
Tableau 7 : évolution par pays de la position nette du Gouvernement	26
Tableau 8 : évolution par pays de la masse monétaire.	
Tableau 9 : évolution par pays de l'épargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne	36
Tableau 10 : concours de la Banque Centrale	37
Tableau 11 : interventions de la BCEAO	38
Tableau 12 : évolution par pays des concours de la Banque Centrale	39
Tableau 13 : crédits à l'économie et refinancements	40
Tableau 14 : répartition des refinancements de crédits à l'économie selon les guichets	40
Tableau 15 : évolution des réserves obligatoires constituées par les banques	41
Tableau 16 : évolution des réserves obligatoires constituées par les établissements financiers	41
Tableau 17 : évolution des taux interbancaires (moyenne pondérée)	42
Tableau 18 : évolution des prêts interbancaires dans l'UMOA	43
Tableau 19 : répartition des prélèvements aux guichets des Agences de la BCEAO	45
Tableau 20 : répartition des versements aux guichets des Agences de la BCEAO	47
Tableau 21 : composition des billets et pièces en circulation	48
Tableau 22 : mouvements de billets externes aux guichets des Agences de la BCEAO	
Tableau 23 : dispositions entre les pays de l'UMOA	50
Tableau 24 : flux des transferts via la BCEAO	51
Tableau 25 : évolution de quelques indicateurs de STAR-UEMOA	53
Tableau 26 : données caractéristiques des échanges dans SICA-UEMOA	55
Tableau 27 : données issues de la centralisation des incidents de paiement	57
Tableau 28 : répartition des établissements de crédit par pays	63
Tableau 29 : évolution des emplois et ressources des banques et établissements financiers de l'UMOA	
Tableau 30 : accords de classement traités.	
Tableau 31 : évolution des principaux indicateurs des SFD	67



L'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), instituée par le Traité du 20 janvier 2007 qui a remplacé celui du 14 novembre 1973, regroupe les huit Etats membres suivants, situés en Afrique de l'Ouest :



La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont le quarante-huitième exercice d'activité est ici retracé, est l'Institut d'émission commun des Etats membres de l'UMOA, chargé notamment d'assurer la gestion de leur monnaie commune, le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA), de leurs réserves de change et mettre en œuvre la politique monétaire commune.

N.B. - En l'absence de toute autre précision, les valeurs indiquées dans ce rapport sont exprimées en francs CFA.

LES TEMPS FORTS DE LA BCEAO EN 2010

L'exercice écoulé a été marqué, pour la BCEAO, par les événements ci-après.

AU PLAN MONETAIRE ET FINANCIER

Création du Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA (CSF-UMOA)

A la suite de leur rencontre du 03 décembre 2009, les Autorités de régulation et de supervision du secteur financier de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir la BCEAO, le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers, la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), ainsi que les représentants des huit Etats membres de l'Union se sont réunis le 29 janvier 2010, au Siège de la BCEAO, sous la présidence de Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, Gouverneur de la BCEAO, en vue d'examiner les voies et moyens de créer un mécanisme commun de coopération et de coordination de leur action.

Au terme de cette rencontre, une convergence de vues s'est dégagée sur les principales dispositions à prendre pour la création et le fonctionnement du Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA. Les participants ont retenu de proposer aux Présidents des Conseils des Ministres de l'UMOA, de la CIMA et de la CIPRES, la signature du protocole d'accord, lors d'une rencontre dédiée à cet effet, après l'approbation dudit document par toutes les instances de tutelle lors de leurs premières sessions de l'année 2010.

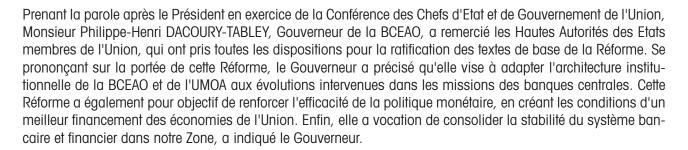
Ainsi, le 20 mai 2010, le protocole portant création du Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA a été signé dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO à Lomé, en République Togolaise, en marge de la réunion des Ministres chargés de la Justice et des Finances des Etats membres de l'UEMOA sur l'autonomie et la spécificité du droit applicable aux domaines régis par les normes spécifiques par rapport au droit commun de l'OHADA. Cet acte constitue un nouveau pas vers le renforcement de la stabilité du secteur financier de l'Union et une mise en cohérence des politiques de régulation, de surveillance et de contrôle des institutions financières.

Le Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA a tenu sa première session ordinaire, le 29 octobre 2010, dans les locaux du Siège de la BCEAO. Cette rencontre a permis d'arrêter les priorités d'action du CSF-UMOA pour l'année 2011, axées sur l'établissement de la cartographie des risques de l'ensemble du système financier à partir de celle de chaque segment, la surveillance des activités et produits financiers non régulés, ainsi que la détermination des mécanismes de contrôle des groupes financiers.

Entrée en vigueur de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO

L'entrée en vigueur effective de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO est intervenue le jeudi 1^{er} avril 2010. A cette occasion, le Président de la République du Mali, Son Excellence Monsieur Amadou Toumani TOURE, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, a adressé, le mercredi 31 mars 2010, un message solennel aux populations de l'Union.

Dans sa déclaration, qui a été diffusée dans les éditions principales du soir des journaux télévisés des chaînes nationales des huit (08) Etats membres de l'UMOA, le Président Amadou Toumani TOURE a chaleureusement félicité les Chefs d'Etat des pays membres de l'Union, ainsi que les parlements nationaux, pour avoir permis la ratification du Traité de l'UMOA, signé le 20 janvier 2007, à Ouagadougou.



Séminaire sur l'émission de monnaie électronique

La Banque Centrale a organisé, du 22 au 25 juin 2010 à Dakar, un séminaire sur le thème : « Emission de monnaie électronique dans l'UEMOA ». Outre les agents de la BCEAO, des représentants du Groupement Interbancaire Monétique de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (GIM-UEMOA) ont également pris part à ce séminaire, animé par des experts de Global System for Mobile Association (GSMA), de l'établissement de monnaie électronique FERLO, ainsi que des consultants.

Cette session, qui s'est déroulée sur quatre jours, visait principalement à renforcer les connaissances dans le domaine de la monnaie électronique des agents de la BCEAO, impliqués dans les processus d'agrément et de supervision des Emetteurs de Monnaie Electronique (EME) et de surveillance des Systèmes d'Emission de Monnaie Electronique (SEME). Elle devait, en outre, leur permettre de maîtriser davantage les schémas d'émission de monnaie électronique et les risques y afférents, ainsi que le cadre réglementaire de cette activité dans l'UEMOA.

Par ailleurs, les travaux conduits en atelier ont donné l'occasion aux participants d'identifier les axes d'amélioration des processus d'agrément, de supervision des EME et de surveillance des SEME.

En conclusion, les participants ont formulé des recommandations visant la mise à jour des textes régissant l'émission de monnaie électronique dans l'UEMOA, la réduction des délais d'instruction des demandes d'agrément pour l'émission de monnaie électronique, ainsi que l'amélioration des outils de supervision des Etablissements de Monnaie Electronique et de surveillance des Systèmes d'Emission de Monnaie Electronique.

Séminaires d'information à l'intention des journalistes économiques de l'UNION

Des séminaires d'information à l'intention des journalistes économiques ont été organisés respectivement, les 1er et 2 juillet 2010 à Cotonou, les 13 et 14 juillet 2010 à Ouagadougou, les 10 et 11 novembre 2010 à Niamey et les 2 et 3 décembre 2010 à Lomé. Ces rencontres ont réuni dans chacune des capitales, une vingtaine de journalistes de la presse écrite et audiovisuelle.

Présidés par les Directeurs Nationaux de la BCEAO, ces séminaires de formation avaient pour objectifs d'apporter aux participants l'information et la documentation nécessaires pour relever l'efficacité de la communication de la Banque Centrale dans son environnement d'implantation.

Les programmes du séminaire ont été articulés autour des principaux modules ci-après : les principes de base de l'UMOA, les enjeux de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, les missions de la BCEAO, la politique monétaire et l'inflation, la contribution de la Banque Centrale au financement des économies de l'Union, l'exercice de la tutelle de la BCEAO sur les établissements de crédit, l'entretien de la circulation fiduciaire, la politique de change et les réserves de change, les nouveaux systèmes de paiement de l'UMOA et le plan d'action pour la promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux.

Troisième édition des concertations annuelles entre la BCEAO et les établissements de crédit de l'UMOA

La troisième rencontre annuelle entre le Gouverneur de la BCEAO et les premiers Responsables de la profession bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine, s'est tenue les 8 et 9 juillet 2010 à Lomé, sous la présidence du Ministre de l'Economie et des Finances de la République Togolaise. Ce forum qui s'inscrit dans le cadre des concertations régulières à l'échelle régionale, vise à établir des échanges fructueux et des discussions utiles face aux enjeux qui interpellent le système financier.

Les échanges au cours de cette troisième rencontre annuelle se sont déroulés autour des thèmes relatifs au financement de certains secteurs clés, notamment l'énergie, les infrastructures et l'agriculture, à la transparence et à la rationalisation des conditions de banque, ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement du marché interbancaire.

Lancement officiel de la Centrale des Incidents de Paiement de l'UEMOA (CIP-UEMOA)

En marge de la troisième édition de la rencontre entre le Gouverneur de la BCEAO et la profession bancaire de l'UMOA les 8 et 9 juillet 2010, s'est tenue à Lomé la cérémonie de lancement officiel de la Centrale des Incidents de Paiement de l'UEMOA (CIP-UEMOA), présidée par le Gouverneur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY.

La CIP-UEMOA est une base de données régionale mise en place par la BCEAO qui répond au besoin de centralisation et de diffusion des informations sur les incidents qui surviennent à l'occasion des paiements par chèque, carte bancaire, billet à ordre et lettre de change dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Première réunion ordinaire du Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BCEAO

La première réunion du Comité de Politique Monétaire (CPM), institué dans le cadre de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, s'est déroulée le 14 septembre 2010 au Siège de la Banque Centrale, à Dakar, sous la présidence du Gouverneur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, Président du CPM.

Le Comité de Politique Monétaire constitue l'un des Organes issus de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO. Il est principalement chargé de la formulation de la politique monétaire et du choix de ses instruments. Il est composé du Gouverneur de la BCEAO, qui en assure la présidence, des Vice-Gouverneurs, de membres proposés par les Etats membres de l'Union, à raison d'un membre par Etat et nommés par le Conseil des Ministres de l'Union, d'un membre nommé par l'Etat assurant la garantie de la convertibilité de la monnaie commune et de quatre personnalités, ressortissants de l'UMOA, nommées intuitu personae par le Conseil des Ministres sur proposition du Gouverneur, en raison de leurs compétences dans les domaines monétaire, financier, économique ou juridique.

L'ordre du jour de cette réunion inaugurale, à l'ouverture de laquelle ont été conviés les médias, a porté essentiellement sur la définition de l'objectif de stabilité des prix, l'examen du rapport sur la politique monétaire, ainsi que les guestions diverses.

Campagne sur la promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux dans l'UEMOA

La campagne sur la promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux a été officiellement lancée par le Gouverneur de la BCEAO, le 23 septembre 2010 au Siège de la Banque Centrale, au cours d'une cérémonie officielle retransmise dans toutes les Directions Nationales de la BCEAO. Elle a connu la

participation des représentants des Etats de l'Union, des Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers de l'Union, des Banques et Etablissements Financiers, des Chambres de Commerce, ainsi que des organisations patronales, des syndicats, des associations de consommateurs et des médias.

Prévue pour une période de six (6) mois, cette campagne de communication visait à sensibiliser tous les citoyens de l'Union, quel que soit leur lieu de résidence. Elle a été mise en œuvre à travers la diffusion de spots audiovisuels, de sketches, de films documentaires dans plusieurs langues, l'organisation d'actions de proximité, d'évènements promotionnels, ainsi que le déploiement d'affiches et de prospectus.

La campagne de communication a été organisée dans les huit (8) pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), autour des principaux thèmes suivants :

- la promotion de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux, de la bancarisation et de l'accès aux services de paiement ;
- les opportunités offertes par les nouveaux systèmes de paiement et les incitations à leur utilisation ;
- la diffusion de l'information sur le cadre juridique des systèmes de paiement ;
- la promotion de la monétique interbancaire ;
- la diffusion de l'information sur la Centrale des incidents de Paiement.

AU PLAN DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE ET DE LA COOPERATION MONETAIRE

Rencontre entre la BCEAO et les Instituts Nationaux de la Statistique des Etats membres de l'UEMOA

La Banque Centrale a organisé, les 8 et 9 mars 2010 à Dakar, une rencontre avec les Instituts Nationaux de Statistique (INS) des Etats membres de l'Union. Ont pris part à la rencontre les Directeurs Généraux des INS ou leurs représentants, la Commission de l'UEMOA, l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT), la Banque Centrale Européenne (BCE), la Banque de France et Bank Al-Maghrib. Cette réunion visait à renforcer la collaboration entre la BCEAO et les services nationaux producteurs des données statistiques.

A l'issue des échanges, les participants ont souligné la nécessité d'une amélioration et d'un renforcement de la production statistique et de l'échange des données au sein de l'Union pour soutenir la mise en œuvre de la politique économique dans son ensemble, y compris la politique monétaire. Ils ont souhaité que la BCEAO et la Commission de l'UEMOA mènent des actions d'appui en faveur des INS auprès des Instances de l'Union, en vue de l'augmentation, de la sécurisation et de la pérennisation des ressources financières des INS pour leur permettre d'assurer le développement de la production statistique.

Par ailleurs, un plan d'action sera élaboré en vue de la prise en charge par les INS de certaines productions prioritaires sur une base harmonisée, notamment les indices de prix à la consommation, les indices de la production industrielle, les enquêtes de conjoncture, les indicateurs du marché du travail, ainsi que les comptes nationaux annuels et trimestriels. Il a également été suggéré la création d'un Comité Statistique Régional, dont le rôle sera de formaliser et de définir des priorités statistiques, de proposer des textes communautaires pour régir la production et la diffusion des informations statistiques et de faciliter des concertations périodiques entre les INS, la Commission de l'UEMOA et la BCEAO.

Réunion des Ministres chargés de la Justice et des Finances des Etats membres de l'UEMOA sur l'autonomie et la spécificité du droit applicable aux domaines régis par les normes spécifiques par rapport au droit commun de l'OHADA

Les Ministres chargés de la Justice et des Finances des Etats membres de l'UEMOA ont tenu leur deuxième réunion de concertation le 20 mai 2010, dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO, en République Togolaise, sous la co-présidence de Monsieur Kokou TOZOUN, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice de la Ré-

publique Togolaise, Président en exercice du Conseil des Ministres de l'OHADA, et Monsieur José Mario VAZ, Ministre des Finances de la Guinée-Bissau, en sa qualité de Président en exercice du Conseil des Ministres de l'Union.

Ont pris part aux travaux aux côtés des Ministres, les représentants de la Commission de l'UEMOA, de la BCEAO et du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers.

Les travaux ont porté sur l'examen du relevé des conclusions et du rapport des travaux des Experts des Ministères chargés de la Justice et des Organes et Institutions communautaires de l'UEMOA, relatifs à l'identification des domaines susceptibles d'être sources de conflits de normes, aux solutions envisageables pour les résoudre, ainsi qu'aux implications des solutions proposées pour la conduite des missions des Organes et Institutions de l'Union et sur le fonctionnement de l'OHADA.

Réunion du Conseil des Ministres de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA)

Le Conseil des Ministres de l'OHADA a tenu sa deuxième session les 13, 14 et 15 décembre 2010 à Lomé, en République Togolaise. Cette rencontre constituait, pour les Organes et Institutions communautaires de l'UEMOA et de la CEMAC, une étape importante dans leurs efforts visant à rechercher des solutions à la question des risques de conflits des normes dans l'espace OHADA.

Compte tenu des enjeux, Messieurs Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, Gouverneur de la BCEAO, et Lucas ABAGA NCHAMA, Gouverneur de la BEAC, ont fait le déplacement de Lomé, à la tête de fortes délégations.

Les concertations préalables avec les Ministres en charge de la Justice et des Finances de la CEMAC et de l'UEMOA, entreprises sous les auspices des deux banques centrales, ont permis de parvenir à des décisions d'une grande portée, sur le dossier relatif aux conflits de normes.

Le Conseil, après délibérations, a décidé d'abroger la décision de Bangui du 23 mars 2001 qui étendait le champ des matières à harmoniser par l'OHADA, notamment au droit bancaire et au droit de la concurrence, matières qui auraient déjà fait l'objet de transfert de compétence par les traités fondateurs des unions économiques et monétaires.

Le Conseil s'est également engagé à :

- affirmer le principe du caractère dérogatoire des droits communautaires (CEMAC, UEMOA) par rapport au droit OHADA;
- négocier des cadres de concertations entre l'OHADA et les Organes et Institutions communautaires, dans le processus de révision des Actes uniformes;
- impliquer systématiquement et réciproquement les Organes et Institutions communautaires.

Le Conseil a instruit le Secrétaire Permanent de l'OHADA pour la mise en œuvre de ces mesures.

Cinquième édition du Colloque BCEAO-Universités et Centres de recherche

Le cinquième Colloque BCEAO – Universités et Centres de recherche s'est tenu à Dakar, les 25 et 26 mai 2010 sur le thème : « Quel secteur bancaire pour le financement des économies de l'UEMOA ? ». La rencontre a réuni près de 200 participants venus de la sous-région, d'Europe et d'Amérique du Nord. Il s'agissait de chercheurs et d'universitaires, de dirigeants de banques et d'établissements financiers de l'Union, de représentants du FMI, de la Banque

Mondiale, de la BAD, de la BOAD et de la Commission de l'UEMOA. Elle a également enregistré la participation remarquée du Gouverneur de la Banque Centrale du Nigeria, Monsieur Sanusi Lamido A. SANUSI, et du Gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée, Monsieur Alhassane BARRY. La Banque de France et Bank Al-Maghrib ont également été représentées. La cérémonie d'ouverture du Colloque a été présidée par Monsieur Abdoulaye DIOP, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances de la République du Sénégal, en présence du Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY.

Dans son allocution, le Ministre d'Etat a chaleureusement salué l'initiative de la BCEAO d'organiser un Colloque sur cette thématique de grande importance pour les Autorités de l'Union, à savoir, le financement des économies. A cet égard, il a rappelé tout l'intérêt que ces Autorités portent à l'accès des PME/PMI au financement bancaire.

Les travaux du Colloque se sont déroulés en plénière. Outre la session introductive, consacrée à la problématique du financement, dans les pays en développement en général, et dans l'UEMOA en particulier, ils ont porté sur cinq sous-thèmes qui ont permis de passer en revue les questions relatives à la libéralisation financière, l'efficience et la concurrence dans le secteur bancaire, la régulation du capital social minimum, la solidité du système bancaire, les déterminants des décisions du financement bancaire et la contribution des institutions de microfinance à l'efficacité du système d'intermédiation.

Participation de la BCEAO au troisième forum panafricain sur les TIC

Sur invitation de son Excellence Blaise COMPAORE, Président du Faso, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, Gouverneur de la BCEAO, a participé le 17 juin 2010 à la cérémonie d'ouverture du troisième Forum Panafricain des meilleures pratiques dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) à Ouagadougou.

La cérémonie d'ouverture était placée sous la présidence de son Excellence Blaise COMPAORE qui avait à ses côtés Son Excellence Faure GNASSINGBE, Président de la République Togolaise. Le thème retenu pour cette troisième édition était : « La cybersécurité pour promouvoir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ».

D'importantes communications ont été délivrées, qui ont toutes mis en exergue le rôle capital des technologies de l'information et de la communication et le danger que représente la cybercriminalité pour le développement des pays africains.

Organisé sous l'égide du Gouvernement burkinabé en partenariat avec l'Union Européenne et Microsoft Afrique, ce forum avait pour ambition d'appuyer les Gouvernements africains dans leurs efforts de recherche de meilleures pratiques et de solutions idoines, afin d'accélérer le développement des pays africains.

Participation du Gouverneur à la 26e session ordinaire du Comité Interparlementaire de l'UEMOA

Le Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, a pris part, le 29 juillet 2010 à Cotonou, à la 26° session ordinaire du Comité Interparlementaire de l'UEMOA (CIP). Le Gouverneur a délivré, lors de cette rencontre, une communication sur le thème : « Développements récents de l'environnement économique et financier des Etats membres de l'Union et mesures de soutien mises en œuvre par la BCEAO ». Il a articulé son message autour de trois points principaux. Le premier point a concerné l'état de mise en œuvre des mesures prises pour faire face aux crises alimentaire et énergétique. A cet égard, il a mis en exergue les efforts financiers consentis par les institutions communautaires pour résorber ces crises.

S'agissant du deuxième point de son intervention, le Gouverneur a présenté les répercussions de la crise financière internationale sur l'activité économique dans les pays de l'Union, ainsi que les réponses apportées par la BCEAO, notamment en matière de soutien à la croissance à travers l'assouplissement de la politique monétaire et d'aide aux Etats, en vue de l'apurement de leurs arriérés de paiement intérieurs.

Le dernier point de la communication de Monsieur DACOURY-TABLEY a porté sur l'évolution de la situation monétaire récente et les perspectives d'évolution institutionnelle de la BCEAO. Il a relevé qu'en dépit de la crise, le profil de la situation monétaire montre que la Banque Centrale a su préserver la valeur interne et externe du franc CFA et qu'elle poursuit ses actions visant à améliorer le financement de l'économie.

Abordant les perspectives pour l'Institut d'émission, le Gouverneur a rappelé l'entrée en vigueur depuis le 1 er avril 2010 de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, qui devrait permettre à la Banque Centrale de moderniser sa gestion et ses instruments d'intervention. Il a, à ce propos, réitéré à l'ensemble des Parlements des huit Etats de l'Union ses remerciements pour la ratification du Traité de l'UMOA.

34° réunion du Conseil des Gouverneurs de l'ABCA

Le 20 août 2010, s'est tenue la 34° réunion du Conseil des Gouverneurs de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) à Dakar. Cette rencontre a été précédée par les réunions du Comité Technique, les 16 et 17 août, celle du Bureau, le 18 août, et un symposium organisé le 19 août sur le thème « Rôle des banques centrales africaines dans la régulation et la stabilité du système financier », officiellement ouvert par Son Excellence Souleymane Ndéné NDIAYE, Premier Ministre du Sénégal. Trente et une banques centrales, la Commission de l'Union Africaine, ainsi que des institutions africaines en charge de l'intégration économique et monétaire ont pris part à la rencontre.

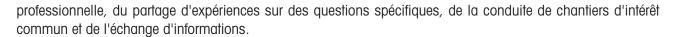
Au cours de leurs travaux, les membres du Conseil des Gouverneurs ont fait le point de la mise en œuvre du Programme de Coopération Monétaire en Afrique (PCMA) en 2009 et des activités du Comité conjoint Commission de l'Union Africaine – ABCA, chargé de l'élaboration d'une stratégie de mise en place de la future Banque Centrale Africaine (BCA). Ils ont également examiné les questions relatives au fonctionnement de l'ABCA.

Après l'examen de l'état de la coopération monétaire en Afrique au cours de l'année 2009, les Gouverneurs ont noté qu'en dépit de l'impact négatif de la crise économique et financière internationale sur leurs performances macroéconomiques, la plupart des économies africaines ont fait preuve d'une certaine résilience. A cet égard, ils ont encouragé les Etats membres à poursuivre les réformes visant à favoriser la reprise économique, à consolider les bases des économies africaines et à accélérer leur convergence macroéconomique. Ils ont noté avec satisfaction la poursuite de la coopération entre la Commission de l'Union Africaine et l'ABCA dans le cadre de la création de la Banque Centrale Africaine et retenu de mettre en place un Groupe d'étude qui prendra en charge l'élaboration de la stratégie de sa création.

Les Gouverneurs ont, en outre, arrêté le programme de travail de l'ABCA pour l'année 2011 et désigné Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, Gouverneur de la BCEAO, pour assurer la présidence de l'ABCA pour l'exercice 2010-2011. Ils ont également procédé à l'élection du nouveau Bureau de l'ABCA pour l'exercice 2010-2011.

Signature d'un accord de coopération entre la BCEAO et la Banque du Portugal

Dans le cadre du renforcement de sa coopération avec les autres banques centrales, la BCEAO a signé, le 9 octobre 2010 à Washington, en marge des Assemblées annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale, un accord de coopération avec la Banque du Portugal. Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, Gouverneur de la BCEAO, et Monsieur Carlos da SILVA COSTA, Gouverneur de la Banque du Portugal, ont signé l'Accord pour le compte de leurs institutions respectives. A travers cet accord, la BCEAO et la Banque du Portugal ont manifesté leur volonté de renforcer leurs relations, notamment dans les domaines de la formation



Accord de coopération et d'assistance technique entre la BCEAO et l'Autorité monétaire de Macau

Dans le cadre de sa coopération avec les autres banques centrales, la BCEAO, représentée par Monsieur João Alage Mamadu FADIA, Directeur National de la BCEAO pour la Guinée-Bissau, et l'Autorité Monétaire de Macau (AMCM), représentée par Messieurs Teng Lin Seng ANSELMO et Antonio José Félix PONTES, respectivement Président et membre du Conseil d'Administration, ont signé le 13 novembre 2010, à Macau (République Populaire de Chine), un accord de coopération et d'assistance technique. Cet accord porte notamment sur l'échange d'informations et le partage d'expériences réciproques, la formation professionnelle, l'assistance technique et la consultance.

Cérémonie de remise du Prix Abdoulaye FADIGA pour la promotion de la recherche économique

La cérémonie solennelle de proclamation des résultats et de remise du Prix Abdoulaye FADIGA aux lauréats, présidée par le Gouverneur de la BCEAO, a eu lieu le 24 novembre 2010 au Siège de la Banque Centrale. Cette cérémonie a réuni d'éminentes personnalités du monde économique, universitaire, politique et diplomatique.

Le Prix Abdoulaye FADIGA pour la promotion de la recherche économique, édition 2010, d'une valeur de dix millions de francs CFA, a été décerné à Messieurs Mamadou Felwine SARR et Cheikh Tidiane NDIAYE, dont le travail de recherche a porté sur le thème : « (A)symétrie et convergence des politiques et chocs budgétaires en Zone UEMOA ».

39° réunion ordinaire du Comité des Gouverneurs des Banques Centrales des Etats membres de la CEDEAO

Dans le cadre des réunions statutaires de fin d'année 2010 de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO), le Comité des Gouverneurs des Banques Centrales des Etats membres de la CEDEAO a tenu sa 39e réunion ordinaire, le 25 novembre 2010, au Siège de la BCEAO. La rencontre a été présidée par le Docteur Sarah O. ALADE, Vice-Gouverneur de la Banque Centrale du Nigeria, représentant son Gouverneur, Monsieur Sanusi Lamido SANUSI, Président du Comité des Gouverneurs des Banques Centrales des Etats membres de la CEDEAO.

Les délibérations du Comité des Gouverneurs ont essentiellement porté sur le rapport de la 20° Réunion ordinaire conjointe du Comité Technique qui s'est tenue les 23 et 24 novembre 2010. Les principales recommandations issues de ces rencontres concernent :

- la mise en place, par l'AMAO, d'une Commission de stabilisation financière au sein de la CEDEAO ;
- les dispositions à prendre pour l'harmonisation des lois bancaires et des dispositifs de supervision bancaire, conformément à la feuille de route de la monnaie unique de la CEDEAO.

Par ailleurs, le Gouverneur de la Banque Centrale du Nigeria a été reconduit à la Présidence du Comité des Gouverneurs pour l'exercice 2011.

AU PLAN DE LA GESTION DE LA BCEAO

Mise en service des guichets automatiques de banque (GAB) de la BCEAO

Le Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, a présidé le 18 mars 2010, au Siège de la Banque, la cérémonie d'inauguration des Guichets Automatiques de Banque (GAB) de la BCEAO. Cette cérémonie s'est déroulée en présence des membres du Comité de Direction élargi, des Directeurs des Agences Principales, des membres du Comité de Pilotage et du Groupe de projet des GAB, ainsi que des représentants du personnel à la Commission Consultative de Base du Siège et à la Commission Consultative Centrale.

Séminaire de réflexion sur l'organisation et le fonctionnement des Services de la BCEAO

Les 19 et 20 mars 2010 s'est tenu à Saly Portudal (Sénégal) un séminaire de réflexion sur l'organisation et le fonctionnement des Services de la BCEAO. Ce séminaire avait pour objectifs : l'évaluation de l'organisation et du fonctionnement des Services de la BCEAO et la recherche de pistes d'amélioration en vue d'une plus grande efficience.

Les recommandations retenues par le séminaire soulignent notamment la nécessité de développer la concertation à tous les niveaux et d'instaurer un changement qualitatif des mentalités et des comportements.

Cérémonie de remise solennelle du rapport du Comité ad hoc de réflexion pour l'organisation du 50° anniversaire de la BCEAO

La réunion du Comité de Direction élargi du mercredi 14 avril 2010 a servi de cadre à la cérémonie de remise solennelle au Gouverneur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, du rapport du Comité ad hoc de réflexion pour l'organisation du 50° anniversaire de la BCEAO, qui sera célébré au cours de l'année 2012. La cérémonie s'est ouverte sur un exposé de Monsieur Mamadou CAMARA, Secrétaire Général de la BCEAO, Président du Comité ad hoc, qui a brièvement rappelé le contexte dans lequel les travaux dudit Comité se sont inscrits. A cet égard, il a indiqué que ces travaux ont été axés sur les quatre (04) objectifs suivants :

- l'établissement d'une liste exhaustive des événements qui marqueront le 50° anniversaire de la BCEAO;
- la définition des modalités pratiques du déroulement de ces événements ;
- la confection d'un budget prévisionnel de cette célébration ;
- l'identification de la structure et de la composition du Comité d'organisation de cet anniversaire.

Rencontre du Gouverneur avec le personnel : un devoir de transparence et d'information

Après les incidents intervenus, à savoir notamment l'incendie survenu au niveau des groupes électrogènes et l'alerte à la bombe du vendredi 21 mai 2010 dans les locaux du Siège, et afin de mettre un terme aux rumeurs et autres spéculations, le Gouverneur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY a rencontré à partir du 25 mai 2010, par visioconférence, l'ensemble du personnel de tous les sites.

Dans le message qu'il a délivré aux agents à cette occasion, le Gouverneur a exposé les faits et invité le personnel à tirer les lecons qui s'imposent.

Ces incidents, qui auraient pu perturber significativement la bonne marche des activités de l'Institution, indiquent, avec acuité, la nécessité d'une meilleure gestion de l'information et du système de sécurité. Il est également impératif que les procédures et les consignes de sécurité qui requièrent l'implication de tous soient redéfinies et renforcées.

Cérémonie de lancement officiel de la démarche qualité ISO 9001 à la BCEAO

Le 9 juin 2010, au Siège de la BCEAO, s'est déroulée la cérémonie de lancement de la démarche qualité ISO 9001 sous la présidence du Gouverneur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY. L'objectif de ce projet est d'obtenir la certification qualité ISO 9001 de l'ensemble des activités de l'Institut d'émission.

La réalisation de la démarche qualité ISO 9001 devra permettre une conduite plus efficiente et cohérente des chantiers en cours, en particulier la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, le schéma directeur informatique, le plan de continuité d'activité et la refonte de la gestion des ressources humaines.



Au plan organisationnel, un Comité de pilotage, un groupe de projet, des pilotes de processus, des groupes d'amélioration processus (GAP), des correspondants qualité et des auditeurs qualité internes ont été désignés pour le suivi du projet.

Visites du Gouverneur au personnel de la BCEAO

Au cours du premier semestre de l'année 2010, le Gouverneur de la BCEAO a achevé les rencontres de proximité avec le personnel par les visites des Agences Auxiliaires. A l'instar des visites dans les Agences Principales, au Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, dans les Directions des Services Centraux du Siège, ainsi que dans les Représentations, le Gouverneur a rencontré tous les agents à leurs postes de travail respectifs. Il a également visité les locaux et les installations des Agences Auxiliaires. Ces visites ont été clôturées par des séances plénières avec l'ensemble du personnel de chaque site.

Ces rencontres ont été l'occasion, pour le premier responsable de l'Institution, de s'enquérir des difficultés rencontrées dans la prise en charge des diligences et l'exécution des tâches dévolues aux Agences Auxiliaires.

Cérémonie de restitution de l'étude sur l'évaluation du climat social au sein de la BCEAO

Le Gouverneur de la BCEAO a mis en place, le 3 février 2010, sous la coordination du Secrétaire Général, un groupe de travail chargé de mener une étude sur l'évaluation du climat social de l'Institution. Ce groupe était composé de cinq sociologues, d'un informaticien et d'un statisticien, tous en activité à la Banque Centrale. L'objectif visé était de disposer d'une photographie neutre de l'état du climat social, afin de résoudre les problèmes récurrents et de remédier à certains dysfonctionnements organisationnels pour mieux motiver les agents et accroître les performances de l'Institution. Les résultats de l'étude ont été restitués, par visioconférence, à l'ensemble du personnel, le 16 juillet 2010

Commémoration de la Journée des défunts de la BCEAO

Le 11 octobre, consacré Journée de commémoration des défunts de l'Institution, par le Gouverneur de la BCEAO, a été pour l'ensemble du personnel de la Banque Centrale, non seulement l'occasion de se souvenir de feu Abdoulaye FADIGA, premier Gouverneur de l'Institution disparu à cette date, en 1988, mais également de prière et de recueillement en mémoire de tous les disparus de l'Institut d'émission.

Les agents de la BCEAO ont pris part avec ferveur aux célébrations de messes dans les églises et aux séances de lecture de Coran dans les mosquées. Au cours des différents offices, tout en invoquant la grâce et la miséricorde du Tout-Puissant pour le repos des âmes des défunts de la Banque Centrale, les Chefs religieux ont formulé des prières pour que règnent la paix, la concorde, la convivialité, la solidarité et l'entente au sein de l'Institution, ainsi que pour son rayonnement.

COMPOSITION DES ORGANES STATUTAIRES ET ORGANIGRAMME DE LA BCEAO

COMPOSITION DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'UMOA

au 31 décembre 2010

PRESIDENT: Son Excellence Amadou Toumani TOURE,

Président de la République du Mali.

Son Excellence **Boni YAYI**, Président de la République du Bénin.

Son Excellence **Blaise COMPAORE**, Président du Burking Faso.

Son Excellence **Alassane Dramane OUATTARA**, Président de la République de Côte d'Ivoire.

Son Excellence **Malam Bacai SANHA**, Président de la République de Guinée-Bissau.

Son Excellence **Amadou Toumani TOURE**, Président de la République du Mali.

Son Excellence **Salou DJIBO**, Président de la République du Niger.

Son Excellence **Abdoulaye WADE**, Président de la République du Sénégal.

Son Excellence **Faure Essozimna GNASSINGBE**, Président de la République Togolaise.

COMPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UMOA

au 31 décembre 2010

PRESIDENT: M. José Mario VAZ,

Ministre des Finances de la République de Guinée-Bissau.

République du Bénin

MM. Idriss Lyassou DAOUDA, Ministre de l'Economie et des Finances ; Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale.

Burking Faso

M. Lucien Marie Noël BEMBAMBA, Ministre de l'Economie et des Finances ; Mme Minata SAMATE CESSOUMA, Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale, Chargé de la Coopération Régionale.

République de Côte d'Ivoire

MM. Charles Koffi DIBY, Ministre de l'Economie et des Finances ; Jean-Marie Kacou GERVAIS, Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine.

République de Guinée-Bissau

M. José Mario VAZ, Ministre des Finances;

Mme Helena Nosolini EMBALO, Ministre de l'Economie, du Plan et de l'Intégration Régionale.

République du Mali

MM. Sanoussi TOURE, Ministre de l'Economie et des Finances ; Lassine BOUARE, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget.

République du Niger

MM. Mamane Malam ANNOU, Ministre de l'Economie et des Finances ; Hamid AHMED, Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des Jeunes Entrepreneurs.

République du Sénégal

MM. Abdoulaye DIOP, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances ; Abdoulaye DIOP, Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget.

République Togolaise

M. Adji Othèth AYASSOR, Ministre de l'Economie et des Finances ; Mme Dédé Ahoéfa EKOUE, Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé de la Planification du Développement et de l'Aménagement du Territoire.

COMPOSITION DU COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE DE LA BCEAO

au 31 décembre 2010

PRESIDENT: M. Philippe-Henri DACOURY-TABLEY

Gouverneur de la BCEAO.

M. Ali Badjo GAMATIE, Vice-Gouverneur de la BCEAO.

M. Jean-Baptiste M. P. COMPAORE, Vice-Gouverneur de la BCEAO.

MEMBRES REPRESENTANT LES ETATS

République du Bénin

Mme Alayi Adidjatou MATHYS, Directrice de Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances.

Burkina Faso

M. Ousmane OUEDRAOGO, Ancien Vice-Gouverneur de la BCEAO, Ancien Ministre d'Etat, ancien Ministre des Finances et du Plan.

République de Côte d'Ivoire

M. Kanvaly DIOMANDE, Conseiller Spécial du Premier Ministre.

République de Guinée-Bissau

M. Rui Duarte FERREIRA, Directeur de Cabinet du Ministre des Finances.

République du Mali

M. Sambou WAGUE, Directeur de la Coopération Internationale.

République du Niger

M. Mahamane ANNOU MALLAM, Ancien Président du Groupe d'Etude et Recherche en Développement Economique et Social (GERDES).

République du Sénégal

Mme Gnounka DIOUF, Ministre Conseiller à la Présidence de la République.

République Togolaise

M. Mongo AHARH-KPESSOU, Secrétaire Permanent pour le Suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers.

République Française

Mme Françoise DRUMETZ, Chargée de mission auprès du Directeur Général des Etudes et des Relations Internationales de la Banque de France, Représentante de la France au Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale Européenne.

MEMBRES NOMMES INTUITU PERSONAE

Mme Karidia SANON, Enseignante à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Economiques et de Gestion (UFR/SEG) à l'Université de Ouagadougou OUAGADOUGOU (Burkina Faso).

M. Mathieu MELEU, Directeur Général de l'Institut National de la Statistique de Côte d'Ivoire ABIDJAN (République de Côte d'Ivoire).

Mme Aoua SYLLA BARRY, Secrétaire Général du Ministère des Mines BAMAKO (République du Mali).

Mme Aïchatou KANE, Ancien Secrétaire d'Etat NIAMEY (République du Niger).

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BCEAO

au 31 décembre 2010

PRESIDENT: M. Philippe-Henri DACOURY-TABLEY

Gouverneur de la BCEAO.

République du Bénin

Mme Françoise A. ASSOGBA, Directrice Générale Adjointe du Trésor et de la Comptabilité Publique au Ministère de l'Economie et des Finances.

Burking Faso

M. Moumounou GNANKAMBARY, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, au Ministère de l'Economie et des Finances.

République de Côte d'Ivoire

Mme Ohoua Simone DJEDJE MAMA, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique.

République de Guinée-Bissau

M. Gabriel Lopes SO, Conseiller économique du Premier Ministre.

République du Mali

Mme Niamoto BA SANGARE, Secrétaire Général du Ministère des Finances.

République du Niger

M. Ibrahim GARBA, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances.

République du Sénégal

M. Mamadou SARR, Directeur Général de la Comptabilité Publique et du Trésor.

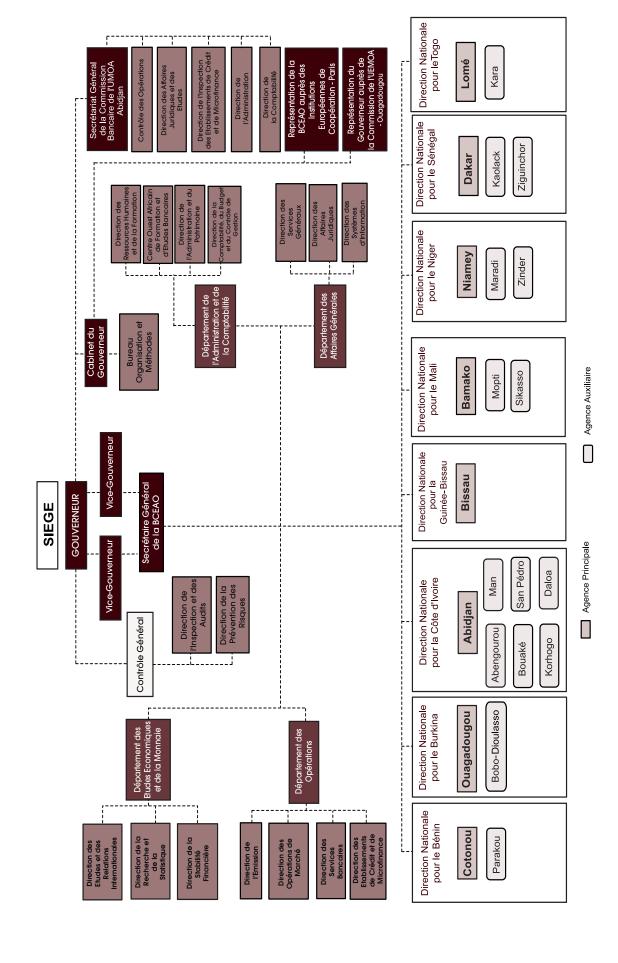
République Togolaise

M. Badawasso Tchanenzy GNARO, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances.

République Française

M. Rémy RIOUX, Sous-Directeur des Affaires Financières internationales et du Développement à la Direction Générale du Trésor.

ORGANIGRAMME DE LA BCEAO AU 31 DECEMBRE 2010



BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

au 31 décembre 2010

GOUVERNEUR : M. Philippe-Henri DACOURY-TABLEY

VICE-GOUVERNEUR : M. Ali Badjo GAMATIE

VICE-GOUVERNEUR : M. Jean-Baptiste M. P. COMPAORE

SECRETAIRE GENERAL:M. Mamadou CAMARADIRECTEUR DE CABINET DU GOUVERNEUR:M. Christian KOFFIConseiller Spécial du Gouverneur:M. Ambroise KONEConseiller Spécial du Gouverneur:M. Seyni N'DIAYE

Conseiller du Gouverneur, en matière de Politique

Monétaire : M. Kodzo Mawuéna DOSSA

Conseiller du Gouverneur, en matière

d'Administration Générale : M. Siriki KONE

Conseiller en Communication du Gouverneur : Mme Marie-Laure DIGBEU

Chargé de Mission du Gouverneur : M. Laurent KADJI

CONTROLE GENERAL

Contrôleur Général : M. Amadou DIARRA

Conseiller du Contrôleur Général : Mme Marguerite F. SOUMARE

DEPARTEMENTS

Directeur du Département de l'Administration

et de la Comptabilité : M. Sidiki TRAORE

Directeur du Département des Etudes

Economiques et de la Monnaie : M. Kodzo Mawuéna DOSSA
Directeur du Département des Opérations : M. Jean-Baptiste Ayayé AMAN
Directeur du Département des Affaires Générales : Mme Joëlle Annie BOLHO

CONSEILLERS DES DIRECTEURS DE DEPARTEMENT

Conseiller du Directeur du Département de l'Administration

et de la Comptabilité : M. Abdoulaye SECK Conseiller du Directeur du Département des Opérations : M. Konzo TRAORE

Conseiller du Directeur du Département des

Etudes Economiques et de la Monnaie : M. Yacouba NABASSOUA

Conseillers du Directeur du Département des

Affaires Générales : M. Moussa SIRFI
M. Paul Kaba THIEBA

DIRECTIONS DES SERVICES CENTRAUX

Directeur de l'Inspection et des Audits : M. Boubacar DIA
Directeur de la Prévention des Risques : M. Kouassi KOUAME
Directeur des Etudes et des Relations Internationales : M. Ismaïla DEM
Directeur de la Recherche et de la Statistique : M. Sogué DIARISSO
Directeur de la Stabilité Financière : M. Armand BADIEL

Directeur de l'Emission : M. Domia KONE

Directeur des Opérations de Marché : M. Ahmadou Al Aminou LO Directeur des Services Bancaires : M. Homialo GBEASOR

Directeur des Etablissements de Crédit et de Microfinance : M. Ousmane SAMBA MAMADOU

Directeur des Ressources Humaines et de la Formation : M^{me} Séna Elda KPOTSRA

Directeur de l'Administration et du Patrimoine : M. Hadama YBIA

Directeur de la Comptabilité, du Budget

et du Contrôle de Gestion : M. Emmanuel COREA
Directeur des Services Généraux : M. Evariste S. BONOU
Directeur des Affaires Juridiques : M^{me} Aminata FALL NIANG

Directeur des Systèmes d'Information : M. Yédonlomba Coulibaly HORO

Directeur du Centre Ouest Africain de Formation

et d'Etudes Bancaires (COFEB) : M. Alioune Blondin BEYE Directeur du Bureau Organisation et Méthodes : M. Kadjemna Guy GO MARO

REPRESENTATIONS

Représentant Résident du Gouverneur auprès

de la Commission de l'Union Economique et Monétaire

Ouest Africaine (UEMOA) : M. Cheikh Ahmed T. DIAKITE

Représentant de la BCEAO auprès des Institutions

Européennes de Coopération : Vacant

DIRECTIONS NATIONALES

Directeur National pour le Bénin : M. Alain KOUTANGNI
Directeur National pour le Burkina : M. Bolo SANOU
Directeur National pour la Côte d'Ivoire : M. Denis N'GBE

Directeur National pour la Guinée-Bissau : M. João Alage Mamadu FADIA

Directeur National pour le Mali : M. Oumar Tatam LY
Directeur National pour le Niger : M. Mahamadou GADO
Directeur National pour le Sénégal : M^{me} Fatimatou Zahra DIOP

Directeur National pour le Togo : M. Kossi TENOU



SIEGE SOCIAL

Avenue Abdoulaye FADIGA - Boîte Postale : n° 3108 - Dakar

Téléphone: (221) 33 839 05 00 - Télécopie: (221) 33 823 93 35 et 33 822 61 09

Site internet: http://www.bceao.int

BENIN

Cotonou

Avenue Jean-Paul II
01 Boîte Postale : n° 325
Téléphone : (229) 21 36 46 00
Télécopie : (229) 21 31 24 65
Courriel : courrier.BDN@bceao.int
Directeur de l'Agence Principale :
M. Roger AGBOZOGNIGBE

Parakou

Boîte Postale: n° 201

Téléphone: (229) 23 61 03 25/29 Télécopie: (229) 23 61 10 91 Chef de l'Agence Auxiliaire: M. Moussibaou SANNI

BURKINA

Ouagadougou

Avenue Gamal Abdel NASSER Boîte Postale : n° 356

Téléphone: (226) 50 49 05 00/01 et 50 30 60 15

Télécopie : (226) 50 31 01 22 Courriel : courrier.CDN@bceao.int Directeur de l'Agence Principale :

M. Monlour DA

Bobo-Dioulasso

Boîte Postale : n° 603

Téléphone : (226) 20 97 04 44/45/46

Télécopie : (226) 20 97 04 58 Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Benjamin NANEMA

COTE D'IVOIRE

Abidjan

Avenue Abdoulaye FADIGA

Boîte Postale : 01 BP 1769 ABIDJAN 01 Téléphone : (225) 20 20 84 00

et 20 20 85 00

Télécopie: (225) 20 22 00 40

et 20 22 28 52

Courriel : courrier.ADN@bceao.int Directeur de l'Agence Principale :

M. Diali ZIE

Abengourou

Boîte Postale: n° 905

Téléphone: (225) 35 91 37 15 et 35 91 38 15

Télécopie : (225) 35 91 31 76 Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Augustin BODEP

Bouaké

Boîte Postale: n° 773

Téléphone: (225) 31 63 33 13 et 31 63 33 14

Télécopie : (225) 31 63 38 31 Chef de l'Agence Auxiliaire :

Daloa

Boîte Postale : n° 46

Téléphone : (225) 32 78 38 85 Télécopie : (225) 32 78 13 10 Chef de l'Agence Auxiliaire :

M. Roland DOUHE

Korhogo

Boîte Postale: n° 54

Téléphone: (225) 36 86 01 10 et 36 86 01 11

Télécopie : (225) 36 86 15 30 Chef de l'Agence Auxiliaire :

Man

Boîte Postale : n° 1017

Téléphone : (225) 33 79 02 67 Télécopie : (225) 33 79 02 28 Chef de l'Agence Auxiliaire :

San Pedro

Boîte Postale : n° 387

Téléphone: (225) 34 71 21 74 Télécopie: (225) 34 71 24 48 Chef de l'Agence Auxiliaire: M. Issouff OUATTARA

GUINEE-BISSAU

Bissau

Avenida Combatentes da Liberdade da Pátria

Boîte Postale: n° 38

Téléphone: (245) 325 63 25 - 321 55 48

et 321 41 73

Télécopie: (245) 325 63 00



Courriel : courrier.SDN@bceao.int Directeur de l'Agence Principale :

Mme Felicidade Soares Correia de Brito ABELHA

MALI

Bamako

Boulevard du 22 octobre 1946

Boîte Postale: n° 206

Téléphone : (223) 20 70 02 00 / 20 22 25 41

et 20 22 54 06

Télécopie : (223) 20 22 47 86 Courriel : courrier.DDN@bceao.int Directeur de l'Agence Principale :

M. Soumaïla KIDA

Mopti

Boîte Postale : n° 180

Téléphone: (223) 21 43 01 02 et 21 43 05 65

Télécopie : (223) 21 43 05 07 Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Amadou Boucari CISSE

Sikasso

Boîte Postale: n° 453

Téléphone: (223) 21 62 00 77 et 21 62 06 57

Télécopie: (223) 21 62 08 79

Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Ibrahima TOURE

NIGER

Niamey

Rue de l'uranium Boîte Postale : n° 487

Téléphone : (227) 20 72 33 30 et 20 72 33 40

Télécopie : (227) 20 73 47 43 Courriel : courrier.HDN@bceao.int Directeur de l'Agence Principale : M. Sahaka MAHAMAN SALAH

Maradi

Boîte Postale : n° 265

Téléphone : (227) 20 41 00 96 Télécopie : (227) 20 41 00 45 Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Achirou DAN MAGARIA

Zinder

Boîte Postale : n° 133

Téléphone : (227) 20 51 00 94 Télécopie : (227) 20 51 07 24 Chef de l'Agence Auxiliaire :

M. Abdou Rahamane Aboubacar ABANI

SENEGAL

Dakar

Boulevard Général De Gaulle x Triangle sud

Boîte Postale: n° 3159

Téléphone : (221) 33 889 45 45 Télécopie : (221) 33 823 57 57 Courriel : courrier.KDN@bceao.int

Directeur de l'Agence Principale : M. Falilou DRAME

Kaolack

Boîte Postale : n° 79

Téléphone : (221) 33 938 40 00 Télécopie : (221) 33 941 33 23 Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Garantigui DOUMBOUYA

Ziguinchor

Boîte Postale: n° 317

Téléphone: (221) 33 991 10 39 et 33 938 80 35

Télécopie: (221) 33 991 16 59

Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Birama FALL

TOGO

Lomé

Rue Abdoulaye FADIGA Boîte Postale : n° 120

Téléphone : (228) 221 53 84 Télécopie : (228) 221 76 02 Courriel : courrier.TDN@bceao.int

Directeur de l'Agence Principale : M. Kodjo SEDJRO

Kara

Boîte Postale : n° 75

Téléphone: (228) 660 60 79 et 660 61 37

Télécopie : (228) 660 62 69 Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Koamivi DIVO-AYAOVI



REPRESENTATION DU GOUVERNEUR AUPRES DE LA COMMISSION DE L'UEMOA

Avenue Gamal Abdel NASSER, Ouagadougou, Burkina

Boîte Postale : 64 OUAGADOUGOU 01

Téléphone : (226) 50 31 61 01 Télécopie : (226) 50 30 63 76 Courriel : courrier.ZO3@bceao.int Télécopie : (226) 50 30 63 76

REPRESENTATION DE LA BCEAO AUPRES DES INSTITUTIONS EUROPEENNES DE COOPERATION

29, rue du Colisée, 75008 Paris, France

Téléphone : (33) 1 42 25 71 60 Télécopie : (33) 1 42 56 00 37 Courriel : courrier.ZO1@bceao.int



MESSAGE DU GOUVERNEUR DE LA BCEAO

L'année 2010 a été marquée par l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril 2010, de la Réforme Institutionnelle de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) et de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Adoptés par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, tenue à Ouagadougou le 20 janvier 2007, les textes de base de la Réforme renouvellent le cadre juridique et institutionnel de l'UMOA, autour d'un nouveau Traité d'union monétaire, auquel sont annexés les Statuts et le Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, dûment révisés. Ce réaménagement de grande ampleur concerne également la Convention régissant la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine, ainsi que la Loi portant réglementation bancaire.

La Réforme rationalise l'architecture institutionnelle de l'UMOA, à travers une nouvelle répartition des rôles et responsabilités entre les différents Organes de l'Union, en ce qui concerne la formulation de la politique monétaire, sa mise en œuvre, la direction de l'Institut d'émission et le contrôle de son fonctionnement.

Dans cette configuration, les directives en matière de formulation de la politique monétaire relèvent désormais du Comité de Politique Monétaire, un Organe interne à la Banque Centrale. Présidée par le Gouverneur de la BCEAO, cette nouvelle instance dispose d'un mandat clair pour la poursuite de l'objectif explicite de stabilité des prix assigné à la politique monétaire et d'une indépendance au plan opérationnel pour atteindre cet objectif.

Les attributions du Conseil d'Administration, présidé par le Gouverneur, restreintes au contrôle de l'entreprise BCEAO et de son patrimoine, ont été, en conséquence, renforcées en ce qui concerne les questions de gouvernance. Le Comité d'Audit, émanation du Conseil d'Administration et agissant pour le compte de celui-ci, est ainsi chargé d'apprécier la qualité de l'administration, du fonctionnement, de l'information financière et du système de contrôle interne et externe de la Banque Centrale. Par ailleurs, il est créé dans chaque Etat membre de l'UMOA, un Conseil National du Crédit (CNC), Organe consultatif où sont représentés l'Administration publique et les principales associations ou groupes socio-professionnels, dans le but d'émettre des avis et faire procéder aux études nécessaires, notamment celles relatives aux conditions de fonctionnement du système bancaire et financier et de financement de l'activité économique.

En contrepartie de l'indépendance de ses Organes, la BCEAO est soumise à des obligations, notamment à des responsabilités accrues vis-à-vis de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, ainsi que du Conseil des Ministres, auxquels elle doit rendre compte. En outre, le Gouverneur de la Banque Centrale pourra, à son initiative ou à la demande du Président du Parlement de l'UEMOA, s'adresser au Président de cette Institution ou à ses commissions compétentes. Par ailleurs, la Banque Centrale est soumise à un devoir de transparence à l'égard des marchés et d'information du public, ainsi qu'à des règles strictes de déontologie, d'éthique et de gouvernance. La BCEAO s'est attelée, tout au long de l'année 2010, à la mise en œuvre de ces principes.

Conformément à ses attributions, le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a, à l'issue de sa première réunion, tenue le 14 septembre 2010, retenu comme définition de l'objectif opérationnel de stabilité des prix, un taux d'inflation annuel compris dans une marge de fluctuation de \pm un point de pourcentage (1%) autour d'un niveau d'inflation de 2%, sur un horizon de vingt-quatre (24) mois. Une telle définition offre un repère stable aux attentes des agents économiques et donne au public un moyen d'évaluation de la politique monétaire.

Convaincue que l'efficacité de la politique monétaire est renforcée, si les objectifs et les instruments utilisés sont connus de tous, notamment des marchés, la Banque Centrale entend raffermir la transparence de son action, consolider son système de production et de diffusion des informations et renforcer sa politique de communication, pour assumer pleinement ses obligations de compte rendu et d'information.

Outre l'objectif explicite de stabilité des prix qu'elle assigne à la politique monétaire, la Réforme impute à la Banque Centrale la préservation de la stabilité financière et donc le fonctionnement efficient et équilibré de l'ensemble des composantes du système financier de l'Union.

C'est dans cette perspective que les Présidents des Conseils des Ministres de l'UMOA, de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) et de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) ont procédé, le 20 mai 2010 à Lomé, à la signature du Protocole d'accord portant création du Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA (CSF-UMOA), chargé d'assurer une veille en matière de risques financiers et de contribuer à renforcer la résilience du secteur financier aux chocs internes et externes. Le CSF-UMOA traduit la volonté d'obtenir une meilleure liaison entre la politique monétaire et la politique macro-prudentielle, aux fins d'éviter des crises bancaires et financières de nature systémique.

Par cette réforme, la BCEAO se rapproche des meilleures pratiques internationales, pour renforcer l'efficacité de son action au profit des populations.

Le Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Président du Conseil d'Administration

VUE D'ENSEMBLE

n 2010, l'activité économique mondiale a été marquée par la confirmation des signes de reprise perçus à la fin de l'année 2009, en relation avec la dissipation progressive des effets de la crise financière et économique internationale. Selon les estimations du Fonds Monétaire International (FMI), le taux de croissance de l'économie mondiale ressortirait à 5,1% en 2010 contre -0,5% en 2009.

Les pays émergents et en développement, dont les systèmes financiers ont été moins touchés par la crise, ont consolidé leur dynamisme. L'activité économique a progressé de 7,4% dans ces pays en 2010, après 2,8% en 2009. En Afrique au Sud du Sahara, le taux de croissance du produit intérieur brut, en termes réels, s'établirait à 5,0% en 2010 contre 2,8% en 2009, sous l'effet du dynamisme des exportations de matières premières, singulièrement de produits miniers.

L'inflation mondiale s'est inscrite en hausse par rapport à l'année 2009, tout en demeurant modérée comparativement aux niveaux élevés des années 2007 et 2008. Dans ce contexte, les principales banques centrales ont continué à mener une politique monétaire favorable à la croissance.

Sur le marché des changes, la monnaie européenne s'est dépréciée de 5,0% par rapport au dollar et de 3,7% vis-à-vis de la livre sterling, en moyenne sur l'ensemble de l'année 2010.

Malgré la crise post-électorale intervenue en Côte d'Ivoire à la fin de l'année, l'activité économique au sein des Etats membres de l'UEMOA serait globalement bien orientée en 2010, en raison de l'évolution favorable de la conjoncture internationale, du renforcement de l'appui des partenaires au développement, de l'accroissement de la production agricole, notamment vivrière, de la poursuite de l'exécution des programmes d'investissements publics dans les infrastructures et du regain d'activité au niveau des industries extractives. Les données disponibles indiquent un gain de 1,3 point de croissance par rapport à l'année précédente. En effet, le produit intérieur brut enregistrerait, en termes réels, une progression de 4,3% en 2010 contre 3,0% en 2009.

Une légère remontée du taux d'inflation a été enregistrée en 2010, après la forte décélération observée en 2009. En effet, la progression du niveau général des prix à la consommation dans l'UEMOA est passée, en moyenne, de 7,4% en 2008 à 0,4% en 2009 et à 1,4% en 2010. Elle est restée ainsi plus faible que le niveau moyen de 2,3%, relevé au cours de la dernière décennie.

L'exécution des opérations financières des Etats membres de l'Union, au cours de l'année 2010, s'est traduite par une réduction du déficit budgétaire, par rapport à 2009. En effet, le déficit global, base engagements, hors dons, exprimé en pourcentage du PIB a représenté 5,6% en 2010 contre 6,7% en 2009.

L'analyse des comptes extérieurs en 2010 fait ressortir un profil globalement moins favorable qu'en 2009. Le solde global excédentaire de la balance des paiements s'est établi à 538,5 milliards, en baisse de 149,8 milliards par rapport à 2009.

Cette situation résulte d'une dégradation du solde des transactions courantes, dont le déficit est ressorti à 1.324,3 milliards en 2010, contre une réalisation de 1.159,6 milliards en 2009, du fait de la détérioration du solde des services et des transferts courants, dont les effets ont été atténués par l'amélioration de la balance commerciale et des revenus nets.

La position extérieure nette créditrice des institutions monétaires s'est renforcée de 339,0 milliards par rapport à fin décembre 2009, pour s'établir à 5.636,1 milliards. Les réserves officielles de change ont augmenté de 544,9 milliards, pour se situer à 6.770,8 milliards à fin décembre 2010. Il en a découlé un taux de couverture de l'émission monétaire de la Banque Centrale de 112,0% contre 112,3% à fin décembre 2009.

En s'établissant à 8.711,7 milliards à fin décembre 2010, l'encours du crédit intérieur dans l'Union a enregistré, en rythme annuel, une progression de 20,1%. Cette situation résulte de la hausse de 775,1 milliards des crédits nets aux Etats et de 684,8 milliards des concours au secteur privé. Les interventions de la Banque Centrale se sont situées à 1.117,3 milliards au 31 décembre 2010, en hausse de 72,7 milliards par rapport au niveau enregistré à fin décembre 2009. En liaison avec l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire a connu une progression de 15,5%, pour s'établir à 12.309,3 milliards à fin décembre 2010.

Dans un contexte caractérisé par l'absence de pressions et d'anticipations inflationnistes, la Banque Centrale a maintenu inchangés ses taux directeurs. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux de prêt marginal sont demeurés respectivement à 3,25% et 4,25%, niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009.

Dans un souci d'harmonisation des coefficients des réserves obligatoires aux banques des Etats membres, il a été procédé à une uniformisation des coefficients de réserves obligatoires. Cette uniformisation s'est faite en deux étapes. Dans un premier temps, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques ont été, depuis le 16 mai 2010, ramenés de 9,0% à 7,0% au Bénin et portés de 3,0% à 5,0% en Guinée-Bissau et au Togo. Dans les autres Etats de l'Union, ils sont demeurés inchangés (7,0% au Burkina, au Mali, au Niger et au Sénégal, 5,0% en Côte d'Ivoire). Dans un deuxième temps, le coefficient des réserves obligatoires a été porté à un niveau unique de 7,0% pour l'ensemble des pays à compter du 16 décembre 2010. Le coefficient des réserves obligatoires applicable aux établissements financiers distributeurs de crédits a été maintenu inchangé à 5,0% dans tous les Etats membres de l'Union.

La Banque Centrale a régulièrement effectué, au cours de l'année 2010, des opérations d'injection de liquidités sur les guichets des appels d'offres à une semaine et à un mois. Les interventions de la Banque Centrale sur le guichet hebdomadaire des appels d'offres se sont traduites en 2010 par une injection moyenne hebdomadaire de liquidités de 117,6 milliards contre 130,6 milliards en 2009. Sur le guichet des appels d'offres à un mois, des adjudications d'un montant illimité ont été réalisées de janvier 2010 à mai 2010, au taux fixe de 3,65%. A compter du 31 mai 2010, le montant mis en adjudication à taux variables a varié entre 80,0 milliards et 90,0 milliards. Le montant moyen mensuel des injections de liquidités s'est situé à 82,4 milliards contre 101,6 milliards l'année précédente.

Sur le plan institutionnel, l'année 2010 a été principalement marquée par l'entrée en vigueur de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO. Dans ce cadre, la priorité a été accordée à la mise en place des Organes de la BCEAO prévus par les nouveaux Statuts, notamment le Comité de Politique Monétaire (CPM), le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit et les Conseils Nationaux du Crédit. Le Comité de Politique Monétaire et le Conseil d'Administration de la BCEAO ont tenu leur première réunion ordinaire le 14 septembre 2010 au Siège de la Banque Centrale.

La Banque Centrale a également procédé, le 20 mai 2010 à Lomé, à la mise en place d'un Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA, chargé d'assurer une veille en matière de risque systémique et de contribuer à renforcer la résilience du secteur financier aux chocs internes et externes.

Par ailleurs, le cinquième Colloque BCEAO – Universités et Centres de recherche s'est tenu à Dakar, les 25 et 26 mai 2010 sur le thème : « Quel secteur bancaire pour le financement des économies de l'UEMOA? ». La rencontre a réuni près de 200 participants venus de la sous-région, d'Europe et d'Amérique du Nord.

Le 9 juin 2010, au Siège de la BCEAO, s'est déroulée la cérémonie de lancement de la démarche qualité ISO 9001. L'objectif de ce projet est d'obtenir la certification ISO 9001 de l'ensemble des activités de l'Institut d'émission.

En marge de la troisième édition de la rencontre entre le Gouverneur de la BCEAO et la profession bancaire de l'UMOA les 8 et 9 juillet 2010, s'est tenue à Lomé la cérémonie de lancement officiel de la Centrale des Incidents de Paiement de l'UEMOA (CIP-UEMOA), un des volets essentiels du processus de modernisation des systèmes de paiement de l'Union. Ce dispositif devrait contribuer à renforcer la confiance des populations dans les instruments de paiement scripturaux (chèques, cartes bancaires et effets de commerce).

En outre, dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan d'action pour la promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux, la BCEAO a initié une campagne de communication et de sensibilisation dans l'ensemble des huit (8) pays de l'Union à l'endroit de tous les acteurs du système bancaire, des administrations publiques et du grand public.

La cérémonie solennelle de proclamation des résultats et de remise du Prix Abdoulaye FADIGA pour la promotion de la recherche économique, édition 2010, a eu lieu le 24 novembre 2010 au Siège de la Banque Centrale. Le Prix a été décerné à Messieurs Mamadou Felwine SARR et Cheikh Tidiane NDIAYE, coauteurs de l'article intitulé : « (A)symétrie et convergence des politiques et chocs budgétaires en Zone UEMOA ».

Au terme de l'année 2010, les comptes de la BCEAO ont été soumis à la vérification des Contrôleurs Nationaux et du Commissaire Contrôleur nommé par le Conseil des Ministres. Le Commissaire contrôleur a, en outre, procédé, conjointement avec le Contrôleur désigné par la France, à l'examen de l'application de la Convention de Compte d'Opérations.

I - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

1.1 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER INTERNATIONAL

L'environnement international a été caractérisé en 2010 par la dissipation des effets de la crise financière et économique internationale. Les signes d'une reprise de l'économie mondiale, perçus à la fin de l'année 2009, se sont confirmés. Selon les estimations du Fonds Monétaire International (FMI), le taux de croissance de l'économie mondiale est ressorti à 5,1% en 2010 contre -0,5% en 2009.

Ce regain d'activité, impulsé principalement par la progression des investissements, notamment dans les nouvelles technologies, et le redémarrage des échanges commerciaux, a induit un raffermissement de la demande de matières premières agricoles et minières favorable aux pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Dans les **pays industrialisés**, l'activité économique a été moins soutenue, du fait de la profondeur de la crise financière et économique internationale et de son incidence sur la demande des ménages et des entreprises. Le produit intérieur brut a enregistré une hausse de 3,0% contre une baisse de 3,4% en 2009.

Au niveau de la **Zone euro**, l'économie a renoué avec une croissance positive en 2010. Le produit intérieur brut s'est légèrement redressé, enregistrant une hausse de 1,8% en 2010, après une baisse de 4,1% en 2009. Cette situation est imputable à l'amélioration de la consommation des ménages et de la production industrielle. Toutefois, le climat des affaires dans la zone s'est ressenti de la persistance des dysfonctionnements apparus sur les marchés du crédit qui ont induit une accentuation de la défiance des investisseurs.

Aux **Etats-Unis**, la tendance à la sortie de récession s'est confirmée au cours de l'année 2010. L'activité économique a augmenté de 2,9%, après une régression de 2,6% en 2009. Cette hausse est principalement induite par la progression notable de la consommation des ménages et de l'investissement, consécutive aux mesures de soutien budgétaire et monétaire. Les exportations se sont accrues de 13,2% en 2010, après avoir reculé de 13,8% l'année précédente. Toutefois, l'activité a subi les contre-

coups de la persistance des difficultés au niveau du système financier qui se sont traduites par la poursuite des faillites bancaires.

Au Japon, l'activité économique a renoué avec une croissance positive. Le produit intérieur brut a progressé de 4,0% en 2010, contre -6,3% en 2009. Cette évolution témoigne de la bonne orientation de la consommation des ménages, entretenue par l'amélioration des revenus. Par ailleurs, la dépréciation du yen a contribué à doper les exportations, singulièrement celles destinées aux pays émergents, durant l'année sous revue.

Les pays émergents et en développement, dont les systèmes financiers ont été moins touchés par la crise, ont consolidé leur dynamisme en 2010. L'activité économique a enregistré un taux de croissance de 7,4% en 2010, après 2,8% en 2009. Cette accélération témoigne du redémarrage des exportations, qui avaient pâti de la faiblesse de la demande provenant des pays industrialisés au cours de l'année 2009. En particulier, la reprise industrielle mondiale s'est traduite par une hausse des cours des matières premières exportées. En Chine et en Inde, la croissance s'est accélérée, ressortant respectivement à 10.3% et 10.4%, en termes réels, contre 9.2% et 6,8% en 2009. Au Brésil, l'activité économique a progressé de 7,5% en 2010, après une baisse de 0,6% en 2009.

En **Amérique latine et aux Caraïbes**, le rythme d'expansion économique a été de 6,1% en 2010 contre -1,7% en 2009. La hausse du PIB s'explique principalement par l'essor de la consommation domestique, consécutive aux mesures de soutien budgétaire.

Le rythme d'expansion économique des pays en développement **d'Asie** est ressorti à 9,6% en 2010, après 7,2% l'année précédente, reflétant le maintien d'un commerce intra-régional dynamique au sein des pays membres de l'ASEAN, doublé d'une consommation intérieure vigoureuse.

En Afrique au **Sud du Sahara**, le taux de croissance du produit intérieur brut, en termes réels, s'est établi à 5,0% en 2010, après 2,8% en 2009, sous l'effet du dynamisme des exportations de matières premières, singulièrement de produits miniers.

Compte tenu de la défiance des investisseurs, accentuée par la fragilité de la reprise économique, les investissements ont été significativement gelés, voire annulés. Ainsi, dans le cadre des ajustements liés aux conditions économiques défavorables, le marché du travail est resté marqué par des destructions nettes d'emplois. De ce fait, le taux de chômage s'est accru, aux Etats-Unis, passant de 9,3% en 2009 à 9,6% l'année suivante. En Zone euro, ce taux est ressorti à 10% en 2010, soit une hausse 0,5 point de pourcentage par rapport à 2009. Au Japon, le taux de chômage est demeuré stable à 5,1%, alors qu'au Royaume-Uni, il a régressé de 0,5 point, en ressortant à 7,8% en 2010.

En liaison avec la reprise économique, l'inflation s'est inscrite en hausse par rapport à l'année 2009, tout en demeurant modérée comparativement aux niveaux élevés des années 2007 et 2008. En 2010, elle ressortirait à 1,5% dans les économies industrialisées, en raison de la persistance d'un excédent de capacités de production et d'un chômage élevé, et à 6,3% dans les pays émergents et en développement, où la forte croissance s'est accompagnée de pressions sur les prix intérieurs.

Au plan de la **politique monétaire**, les principales banques centrales ont continué à mener une action favorable à la croissance, dans un contexte marqué par une faible progression des prix. Ainsi, la Réserve fédérale américaine, la Banque du Japon, la Banque Centrale Européenne (BCE) et la Banque d'Angleterre ont maintenu leurs taux directeurs à des niveaux proches de zéro. Les banques centrales d'Australie, du Canada, de Corée, d'Israël, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande et de la Suède ont, au cours du dernier trimestre de l'année 2010, relevé légèrement leurs taux directeurs, qui sont cependant demeurés à des niveaux relativement bas, par rapport au passé. En revanche, celles de plusieurs pays émergents ont durci leur politique monétaire, en relevant de façon substantielle les taux directeurs (Brésil, Inde, Malaisie et Pérou) et en augmentant les coefficients de réserves obligatoires (Chine, Inde et Turquie).

Sur le **marché des changes**, l'euro a connu, durant le premier semestre 2010, une forte dépréciation par rapport aux principales devises, en relation avec les

effets induits de la crise budgétaire de la Grèce. Toutefois, cette tendance baissière s'est inversée à partir du mois de juillet 2010, notamment, vis-à-vis du dollar. Le redressement de la monnaie européenne est lié essentiellement à la stabilisation de la situation de la Grèce, après la mise en place d'un plan de sauvetage par les autres Etats de l'Union Européenne et le Fonds Monétaire International. Il s'explique également par les résultats moins satisfaisants de la croissance économique aux Etats-Unis, comparativement aux prévisions, qui ont contribué à affaiblir le dollar durant la deuxième moitié de l'année 2010. Ainsi, le cours de l'euro est passé, en moyenne, de 1,2209 dollar pour un euro en juin 2010 à 1,3898 dollar pour un euro en octobre 2010, puis à 1,3220 à fin décembre 2010. En moyenne sur l'ensemble de l'année 2010, la dépréciation de la monnaie européenne s'est chiffrée à 5,0% par rapport au dollar et à 3,7% vis-àvis de la livre sterling.

Le franc CFA, du fait de son ancrage nominal à l'euro, a connu par rapport aux principales monnaies des pays industrialisés, une évolution similaire à celle de la monnaie européenne.

Au niveau régional, l'évolution des principales monnaies de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) par rapport au franc CFA est ressortie contrastée. En effet, le naira du Nigéria et le cedi du Ghana se sont raffermis, respectivement de 3,71%, 2,94%, tandis que le dalasi gambien et le franc guinéen se sont inscrits en baisse de 1,06% et 12,24% respectivement.

En 2010, les marchés financiers mondiaux ont globalement consolidé leur redressement entamé à fin 2009, dans le sillage de la reprise économique internationale. En effet, grâce aux plans de relance économique, mis en place pour rétablir la confiance des agents économiques et améliorer significativement la situation financière des entreprises, les opérateurs ont renoué avec les marchés, contribuant ainsi à une hausse sensible des transactions. Cette dynamique a également été impulsée par les mesures non conventionnelles qui ont permis aux entreprises de renforcer leur activité et d'améliorer leurs bilans. Ainsi, à l'exception notable des places de Paris et de Tokyo, les marchés boursiers ont évolué favorablement, en dépit des crises de la dette souveraine apparues en Zone

euro. L'indice Dow Jones a progressé de 11,02% sur l'année 2010, après 18,82% l'année précédente, tandis que le Nasdaq a enregistré une hausse de 16,91% contre 43,9% en 2009.

En Europe, la bourse de Francfort, en Allemagne, a progressé de 16,06%, après 23,8% en 2009, en liaison notamment avec la hausse de la compétitivité des produits industriels. A la bourse de Londres, l'indice Footsie a augmenté de 9%, tandis que le CAC

40, à Paris, a reculé de 3,34% tout comme le Nikkei à Tokyo (-3,01%).

Les rendements obligataires ont connu des évolutions contrastées, reflétant les écarts d'inflation et des indicateurs budgétaires. Ainsi, aux Etats-Unis, dans la Zone euro et au Japon, le taux moyen des rendements des emprunts publics à 10 ans est ressorti respectivement à 3,22%, 4,14% et 1,18% en 2010 contre 3,27%, 4,03% et 1,35% en 2009.

Tableau 1 : évolution des taux de change moyens annuels (FCFA par unité monétaire)								
		2009	2010	Variation (%)				
Droit de tirage spécial	(1 DTS)	726,4350	755,7502	4,04				
Dollar des Etats-Unis	(1 USD)	470,2875	494,8005	5,21				
Franc suisse	(1 CHF)	434,4086	475,2278	9,40				
Livre sterling	(1 GBP)	736,2527	764,6612	3,86				
Yen japonais	(1 JPY)	5,0327	5,6431	12,13				

Source : BCEAO.

Tableau 2 : évolution des taux de change moyens trimestriels (FCFA par unité monétaire)							
ANNEE 2009		1er trimestre	2° trimestre	3° trimestre	4° trimestre		
Droit de tirage spécial	(1 DTS)	751,9095	731,9102	717,0069	706,0949		
Dollar des Etats-Unis	(1 USD)	503,4592	481,1891	458,6150	443,8440		
Franc suisse	(1 CHF)	437,9762	433,3181	431,6927	422,9579		
Livre sterling	(1 GBP)	721,7996	746,3981	752,5809	724,9505		
Yen japonais	(1 JPY)	5,3749	4,9473	4,9018	4,9435		
ANNEE 2010		1er trimestre	2º trimestre	3° trimestre	4° trimestre		
Droit de tirage spécial	(1 DTS)	732,2415	768,6762	770,4131	750,7521		
Dollar des Etats-Unis	(1 USD)	474,3344	516,1764	508,0999	482,9250		
Franc suisse	(1 CHF)	448,3030	465,6801	492,4232	495,9977		
Livre sterling	(1 GBP)	739,0232	769,5503	787,4161	763,2377		
Yen japonais	(1 JPY)	5,2276	5,5993	5,9271	5,8515		

Au titre des **matières premières**, les cours moyens des principaux produits se sont consolidés en 2010, à la faveur de l'accroissement de la demande des pays émergents, consécutif à la reprise de l'activité économique mondiale.

L'or a renforcé son rôle de valeur refuge, sous l'effet de la vigueur de la demande provenant des pays émergents, notamment la Chine et l'Inde. Le prix de l'once d'or s'est établi en moyenne à 1.224,71 dollars sur l'année 2010, en progression de 25,9% par rapport au prix moyen de l'année 2009.

Sur le New York Mercantile Exchange (NYMEX), le prix moyen du baril de pétrole s'est établi à 80,41 dollars au cours de l'année 2010, contre 63,42 dollars en 2009. Cette hausse de 26,8% du cours moyen du pétrole brut est essentiellement imputable à l'accroissement de la demande mondiale dans un environnement de reprise généralisée de l'activité économique.

Les cours du caoutchouc se sont établis en moyenne à 260,51 eurocents la tonne métrique contre 133,74 eurocents en 2009, soit une progression de 94,8%. Ceux du café robusta se sont également inscrits en hausse de 4,7%, en ressortant en moyenne à 77,49

cents/livre sur l'ensemble de l'année 2010. La bonne orientation des cours du café provient aussi bien de l'augmentation de la consommation, que du resserrement de l'écart entre l'offre et la demande mondiale consécutif au reflux de la production de certains gros producteurs comme le Brésil.

Les prix du cacao ont progressé de 8,3%, soutenus par l'accentuation de l'écart entre l'offre et la demande mondiale. La filière en Côte d'Ivoire, suffisamment affaiblie par les difficultés enregistrées durant ces dernières années, peine à atteindre ses meilleurs niveaux. La livre de cacao est passée en moyenne de 131,19 cents en 2009 à 142,08 cents en 2010.

Fortement dopés par la demande sans cesse croissante provenant surtout des pays émergents, les cours du coton ont enregistré une hausse de 55,7% en 2010, en passant d'un prix moyen de 58,64 cents la livre en 2009 à 91,32 cents/livre durant l'année 2010.

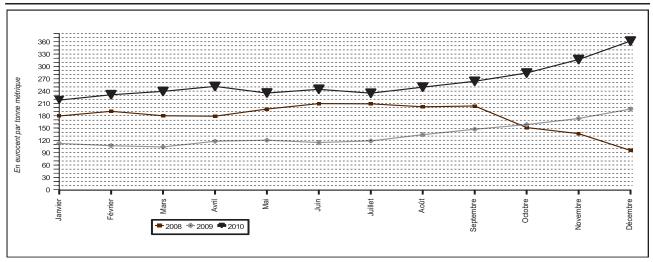
Comparativement à l'année 2009, les cours des huiles végétales, notamment les huiles de palme et de palmiste, se sont nettement raffermis. Leurs cotations moyennes annuelles ont connu en 2010 des augmentations respectives de 33,0% et 69,2%.

Septembre Source Mair Source M

Graphique 1 : évolution des cours du pétrole

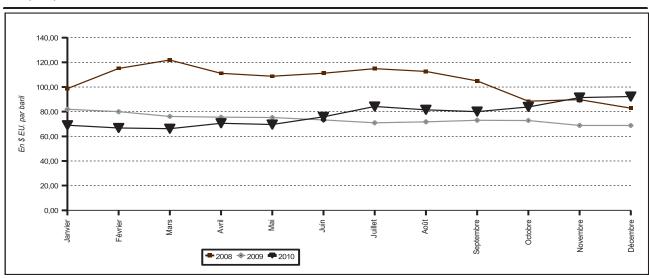
Source: Reuters, Bulletin de la CNUCED.

Graphique 2 : évolution des cours du caoutchouc



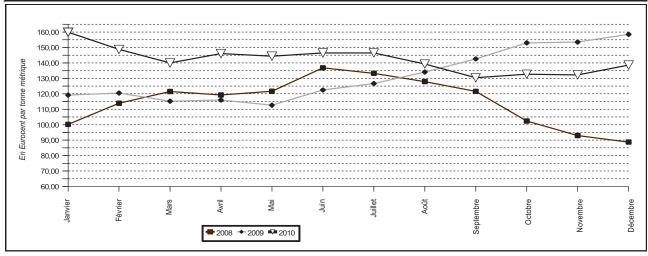
Source : Reuters, Bulletin de la CNUCED.

Graphique 3 : évolution des cours du café



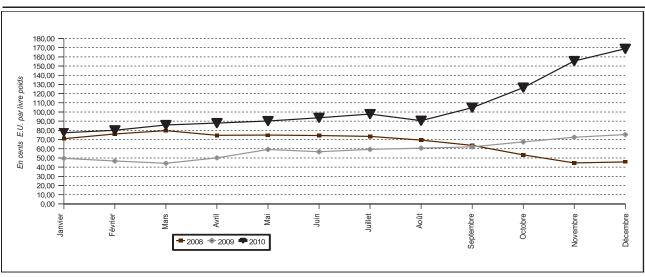
Source : Reuters, Bulletin de la CNUCED.

Graphique 4 : évolution des cours du cacao



Source: Reuters, Bulletin de la CNUCED.

Graphique 5 : évolution des cours du coton



Source: Reuters, Bulletin de la CNUCED.

1.2 – ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'UMOA

1.2.1 - Produit intérieur brut

L'activité économique au sein des pays de l'UEMOA a été globalement bien orientée en 2010, en raison de l'évolution favorable de la conjoncture internationale et du renforcement de l'appui des partenaires au développement. Les données disponibles indiquent un gain de 1,3 point de croissance par rapport à l'année précédente. En effet, le produit intérieur brut a enregistré, en termes réels, une progression de 4,3% en 2010 contre 3,0% en 2009.

Le raffermissement de l'activité économique est principalement imputable à l'accroissement de la production agricole, notamment vivrière, et à la poursuite de l'exécution des programmes d'investissements pu-

blics dans les infrastructures. Les économies de l'Union ont bénéficié également du regain d'activité au niveau des industries extractives, en liaison avec la mise en exploitation de la plus grande mine d'or au Burkina, ainsi que la rénovation des installations de certaines sociétés opérant dans le secteur minier.

La consolidation de la croissance économique devrait être perceptible, à des degrés divers, au niveau de l'ensemble des pays, à l'exception de la Côte d'Ivoire. En effet, un ralentissement de 1,4 point de croissance est attendu dans ce pays en 2010, en liaison avec la baisse de la production de cacao et de café, induite par le vieillissement des plantations, et le tassement de l'extraction pétrolière, consécutif à la chute du rendement de certains puits. Le repli de la croissance serait également imputable à la chute de la production industrielle durant la période post-électorale.

Graphique 6 : taux de croissance du PIB réel de l'UEMOA



1.2.2 - Production agricole

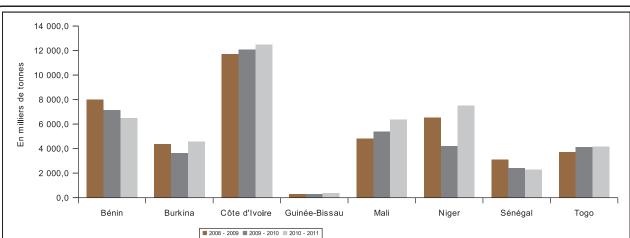
La campagne agricole 2010/2011 s'est, dans l'ensemble, déroulée normalement, même si quelques perturbations ont été induites dans certaines régions par des inondations. Les données disponibles communiquées par les Services nationaux font ressortir des résultats globalement satisfaisants. En effet, la production vivrière s'est améliorée par rapport à la campagne 2009/2010, en liaison avec les bonnes récoltes obtenues au niveau des céréales. Concernant les cultures de rente, les productions des principales spéculations se sont également accrues, à l'exception de celles du café.

La production vivrière a été estimée à 44.686.171 tonnes durant la campagne agricole 2010/2011, en augmentation de 12,6% par rapport à la campagne précédente. Les données disponibles indiquent une bonne orientation dans la quasi-totalité des Etats de l'Union, à l'exception du Bénin et du Sénégal où les récoltes ont reculé respectivement de 9,8% et 7,1% d'une campagne à l'autre, à la suite des conditions climatiques peu favorables. Les meilleurs résultats ont été réalisés au Niger (77,9%), au Burkina (26,5%), au Mali (17,4%) et en Guinée-Bissau (11,8%), en relation avec la bonne tenue de la production céréalière, notamment le riz au Mali et en Guinée-Bissau. Au Niger, la hausse est imputable à la bonne répartition des précipitations et à la maîtrise de certaines variétés d'insectes nuisibles aux cultures. Au Togo, la production a enregistré une hausse de 0,3%, alors qu'en Côte d'Ivoire, les récoltes ont augmenté de 3,3%.

Au titre des **cultures d'exportation**, la production de coton-graine de l'Union est ressortie à 1.168.908 tonnes en 2010/2011, en hausse de 9,4% par rapport au niveau de 1.068.031 tonnes enregistré un an auparavant. Cette évolution traduit la hausse observée au Togo (68,5%), en Côte d'Ivoire (31,8%), au Sénégal (17,9%), au Burkina (9,5%) et au Mali (3,6%), compensée par la baisse de 15,1% relevée au Bénin.

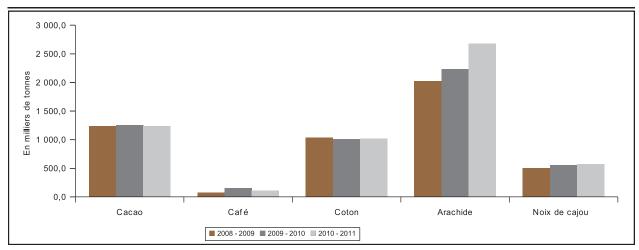
La production de **cacao**, essentiellement réalisée en Côte d'Ivoire, s'est élevée à 1.313.800 tonnes au cours de la campagne 2010/2011, en augmentation de 4,7% par rapport à la campagne précédente. Les quantités produites de **café** sont ressorties à 105.900 tonnes, en diminution de 32,3% d'une campagne à l'autre, du fait essentiellement du vieillissement des plantations. En ce qui concerne la **noix de cajou**, sa production a connu une croissance de 10,7% pour s'établir à 570.505 tonnes.

La production **d'arachide** s'est établie à 2.603.201 tonnes, en augmentation de 20,9% par rapport à la campagne 2009/2010. Ces résultats satisfaisants ont été obtenus grâce aux conditions agroclimatiques relativement favorables qui ont prévalu dans la région. Les hausses les plus sensibles ont été enregistrées au Niger, en Guinée-Bissau et au Mali, où la production a crû respectivement de 60,3%, 20,1% et 5,0%. Au Sénégal, principal pays producteur d'arachide au sein de l'UEMOA, les récoltes ont connu une progression de 24,6%.



Graphique 7 : productions vivrières

Sources : organismes nationaux de commercialisation.



Graphique 8: productions agricoles d'exportation

Sources: organismes nationaux de commercialisation.

1.2.3 – Extraction minière

Dans le secteur minier, la poursuite des investissements et la bonne tenue des cours de la plupart des matières premières ont contribué à soutenir l'activité extractive au sein de l'Union.

La production **d'or** a connu une progression de 4,2%, pour se situer à 72.611,7 kg. Cette augmentation est imputable à l'accroissement de la production au Burkina et au Niger, qui a permis de contenir les baisses de 12,5% et de 28,0% enregistrées respectivement au Mali et en Côte d'Ivoire. Le repli de la production d'or au Mali est consécutif au vieillissement des gisements. Au Burkina, la production d'or a crû de 90,1%, pour atteindre 23.100 kg en 2010, en liaison avec l'entrée en production de la plus grande mine d'or du pays en octobre 2010 (ESSAKANE). Au Niger, la production d'or est ressortie au cours de l'année 2010, à 1.989 kg, en augmentation de 3,1% par rapport à celle de l'année 2009.

Les données cumulées sur l'ensemble de l'année 2010 chiffrent la production de **pétrole brut** de l'Union à 14.562.100 barils, en baisse de 22,3% d'une année à l'autre. La production **d'uranium** a crû de 29,5% au Niger, en s'établissant à 4.197,7 tonnes, en liaison avec les efforts entrepris pour la modernisation des procédés techniques d'extraction et la mise en exploitation de nouveaux gisements. L'extraction des **phosphates** s'est également inscrite en hausse de 7,5%, en se situant à 1.750.198 tonnes, sous l'effet de la progression de 16,8% de la production du Sénégal. Au Togo, les quantités extraites ont connu un recul de 4,2%.

1.2.4 – Production industrielle et chiffre d'affaires du commerce de détail

La production industrielle des pays de l'UEMOA s'est inscrite en baisse en 2010. En effet, l'indice calculé par la BCEAO a enregistré un repli de 1,0% en 2010 contre une progression de 1,1% observée en 2009. La contraction de l'indice s'explique essentiellement par le reflux de l'activité dans la branche des industries manufacturières (-2,2%) et extractives (-3,6%). Ces dernières ont été fortement affectées notamment par les contre-performances de l'extraction de pétrole brut en Côte d'Ivoire et de l'or au Mali. Les baisses observées ont, toutefois, été atténuées par la hausse de 4,6% de la production de la branche « Electricité, eau et gaz ».

Par pays, une baisse de la production industrielle a été observée en Côte d'Ivoire (-6,3%), au Bénin (-1,7%), au Mali (-1,5%) et au Sénégal (-0,8%). En revanche, une hausse a été enregistrée au Burkina (2,4%), en Guinée-Bissau (3,9%), au Togo (11,1%) et au Niger (36,1%).

L'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail du secteur moderne a augmenté de 7,9% dans les pays de l'UEMOA, au cours des douze mois de 2010 contre un repli de 4,5% sur la même période de l'année 2009. Cette augmentation globale de l'activité commerciale est attribuable, principalement, à la hausse des ventes des produits pétroliers (+19,5%), des produits pharmaceutiques et cosmétiques (+13,3%), des articles d'équipement du logement (+10,1%), ainsi que des articles d'équipement de la personne (+6,2%).

Par pays, les ventes sont apparues en hausse en Côte d'Ivoire (7,3%), au Niger (9,9%), au Mali (12,2%), au Burkina (16,1%) et au Sénégal (14,3%). Par contre, elles sont ressorties en baisse au Togo (-1,8%), au Bénin (-3,2%) et en Guinée-Bissau (-7,4%).

1.2.5 – Evolution des prix

Une légère remontée du taux d'inflation a été enregistrée en 2010, après la forte décélération observée en 2009. En effet, la progression du niveau général des prix à la consommation dans l'UEMOA est passée, en moyenne, de 7,4% en 2008 à 0,4% en 2009 et à 1,4% en 2010. Elle est restée ainsi plus faible que le niveau moyen de 2,3%, relevé au cours de la dernière décennie.

L'examen du profil mensuel de l'évolution des prix indique que le taux d'inflation en glissement annuel s'est inscrit dans une orientation globalement haussière sur l'ensemble de l'année 2010, passant de -1,0% à fin décembre 2009 à 3,9% à fin décembre 2010.

L'accélération du taux d'inflation en glissement annuel dans l'UEMOA en 2010 est liée au renchérissement des produits alimentaires locaux, notamment les légumes, les tubercules et les produits de la pêche, ainsi qu'à l'impact de la remontée des cours mondiaux des denrées alimentaires importées par les pays de l'Union (sucre, huile, lait, etc.). En outre, les pressions à la hausse relevées sur les cours internationaux des produits pétroliers ont entraîné un renchérissement des carburants dans l'Union, avec des effets induits sur les tarifs de transport. Par ailleurs, la crise socio-politique qui s'est exacerbée en fin d'année en Côte d'Ivoire a accentué la progression de l'inflation en 2010.

	20	009	2010		
	Moyenne annuelle	Glissement annuel à fin décembre	Moyenne annuelle	Glissement annuel à fin décembre	
Bénin	0,4	-1,0	2,1	4,0	
Burkina	0,9	-0,3	-0,6	-0,3	
Côte d'Ivoire	0,5	-0,1	1,7	5,1	
Guinée-Bissau	-2,8	-4,8	2,2	5,6	
Mali	2,4	1,5	1,2	1,8	
Niger	0,5	-1,3	0,9	2,6	
Sénégal	-2,2	-4,5	1,2	4,3	
Togo	3,7	1,5	1,5	3,8	
UEMOA	0,4	-1,0	1,4	3,9	

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique des Etats.

L'inflation sous-jacente¹, mesurée par le taux d'inflation hors produits frais et énergie est ressortie à 0,4% en 2010 contre 0,1% en 2009. Cette relative faiblesse de la progression de l'inflation sous-jacente indique que la hausse des prix en 2010 est liée essentiellement à des chocs d'offre qui ont affecté les prix des produits les plus volatils, exclus du champs de calcul de cet indicateur. Les produits frais et l'énergie ont progressé de 4,0%, en rapport essentiellement avec le renchérissement des légumes, des produits de la pêche et des tubercules. La hausse

s'est établie à 3,8% pour l'énergie, en liaison avec la progression des prix des carburants.

L'UEMOA a enregistré en moyenne en 2010 un différentiel d'inflation favorable vis-à-vis de ses principaux partenaires commerciaux. De façon générale, ce différentiel a atteint 2,6 points de pourcentage, par rapport à l'ensemble des partenaires. De façon plus spécifique, il s'est situé à 11,0 points, 9,4 points et 0,2 point, respectivement à l'égard du Nigeria, du Ghana et de la Zone euro.

^{1:} L'indice d'inflation sous-jacente adopté par l'UEMOA est obtenu par l'élimination, du panier suivi dans le cadre de l'IHPC, des postes les plus volatils, notamment les céréales non transformées, les poissons, les fruits, légumes et tubercules, l'électricité, le gaz, les combustibles liquides, les carburants et lubrifiants.

ENCADRE N° 1

Définition de l'objectif de stabilité des prix dans l'UMOA

Les dispositions de l'article 8 des Statuts de la BCEAO assignent à l'Institut d'émission un objectif explicite de stabilité des prix. Elles donnent, en outre, compétence au Comité de Politique Monétaire (CPM) pour définir l'objectif d'inflation, ainsi que pour formuler et mettre en œuvre la politique monétaire.

D'une manière générale, la stabilité des prix correspond à une variation du niveau des prix assez faible pour ne pas influer sur les décisions des agents économiques, en matière de consommation, d'épargne et d'investissement. Ainsi, la stabilité des prix est obtenue quand l'inflation est peu élevée et stable.

Dans l'UMOA, l'objectif opérationnel de stabilité des prix a été défini par le CPM, lors de sa session du 14 septembre 2010. Cette détermination de l'objectif d'inflation est basée sur des approches statistiques qui consistent à fixer un taux d'inflation cible en analysant les caractéristiques de l'inflation (tendance, volatilité, biais de mesure sur l'indicateur, etc.) et en privilégiant un taux d'inflation qui n'est ni trop faible ni trop élevé pour constituer une entrave à la croissance économique.

L'analyse de l'évolution de l'inflation dans l'UMOA a montré que celle-ci est marquée par un niveau historiquement modéré, traduisant une certaine tradition de stabilité des prix. Elle est également caractérisée par une forte disparité entre pays et des fluctuations relativement fortes. Sur cette base, la valeur centrale de l'objectif chiffré d'inflation de la BCEAO a été estimée à 2,0% à moyen terme, chiffre proche du taux d'inflation moyen observé au cours des 25 dernières années (2,1%) et du taux moyen d'inflation sous-jacente, réalisé entre janvier 1998 et juin 2010 dans l'Union (2,1%).

La forte volatilité de l'inflation dans la Zone UMOA a recommandé la définition d'une fourchette d'objectif autour de la valeur centrale. La fourchette de 1,0% à 3,0% a été déterminée pour tenir compte de cette volatilité ainsi que du biais de mesure de l'inflation. Ce choix est également justifié par l'objectif d'inflation dans la Zone ancre. En effet, la valeur supérieure de la fourchette ne doit pas s'éloigner significativement de l'objectif chiffré de l'inflation qui doit être « inférieur mais proche de 2,0% à moyen terme » dans la Zone euro.

Ainsi, le Comité de Politique Monétaire a défini l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation annuel de l'Union compris dans une marge de \pm un point de pourcentage autour de 2%, à un horizon de vingt-quatre (24) mois. Cet horizon a été défini en tenant compte du délai nécessaire pour que les décisions de politique monétaire puissent avoir leur plein effet sur l'inflation dans les pays de l'UMOA. Le CPM a également adopté l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) comme indicateur de mesure de l'inflation et retenu le taux d'inflation en glissement annuel pour la gestion opérationnelle de la politique monétaire.

1.2.6 - Finances publiques

L'exécution des opérations financières des Etats membres de l'Union, au cours de l'année 2010, s'est traduite par une réduction du déficit budgétaire, base engagements, hors dons, par rapport à 2009. Cette situation est imputable, d'une part, à la consolidation des recettes fiscales, consécutive à l'amélioration du recouvrement au niveau des administrations fiscales et douanières. Elle découle, d'autre part, de la progression modérée des dépenses globales, dans un environnement caractérisé par la rareté des ressources extérieures du fait de la crise économique mondiale.

Les recettes budgétaires se sont élevées à 6.298,0 milliards, en augmentation de 9,2% par rapport aux réalisations de l'année 2009. Elles sont essentielle-

ment portées par les recettes fiscales qui ont crû de 6,5%, sous l'effet des mesures mises en œuvre par les Etats, en vue de l'intensification des recouvrements des impôts et taxes sur le commerce international et de l'élargissement de l'assiette fiscale.

Les dépenses totales se sont établies à 8.131,2 milliards, en progression de 3,6% en 2010, du fait de la hausse des dépenses courantes et des dépenses d'investissements publiques. En effet, les dépenses courantes ont augmenté de 5,7%, à la suite de la progression de 7,2% de la masse salariale et de 4,9% des autres dépenses de fonctionnement, dont les subventions. Les dépenses en capital se sont repliées de 1,5%, en liaison avec le report de l'exécution de programmes d'investissements financés par les partenaires au développement dans certains Etats membres de l'Union.

Le déficit global, base engagements, hors dons, exprimé en pourcentage du PIB a représenté 5,6% en 2010 contre 6,7% en 2009. Par pays, il se situe à 3,1% au Bénin, 13,4% au Burkina, 2,3% en Côte d'Ivoire, 10,0% en Guinée-Bissau, 5,5% au Mali, 9,0% au Niger, 7,8% au Sénégal et 3,0% au Togo. Ces données masquent, toutefois, les difficultés financières qu'ont connues les Etats membres de l'Union, du fait de la diminution de 31,4% des appuis extérieurs, au titre principalement des dons-projets, ainsi que des appuis budgétaires. A fin décembre 2010, les dons publics reçus par l'Union se sont chiffrés à 870,5 milliards contre 1.268,8 milliards un an auparavant.

Au titre de la surveillance multilatérale, aucun Etat membre n'a respecté l'ensemble des critères de convergence de premier rang retenus dans le cadre du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité.

1.2.7 – Balance des paiements

L'excédent du solde global des échanges extérieurs a connu une baisse de 149,8 milliards pour ressortir à 538,5 milliards, du fait d'une détérioration du compte des transactions courantes, dont les effets ont été partiellement compensés par l'augmentation des flux de financement extérieur.

Le déficit des transactions courantes est ressorti à 1.324,3 milliards en 2010 contre une réalisation de 1.159,6 milliards en 2009. La hausse du déficit courant par rapport à 2009 découle de la détérioration du solde des services et des transferts courants, dont les effets ont été atténués par l'amélioration de la balance commerciale et des revenus nets.

Le solde déficitaire de la balance commerciale s'est inscrit en baisse pour la deuxième année consécutive, en ressortant à -85,3 milliards en 2010 contre 134,6 milliards l'année précédente. Cette évolution résulte d'une hausse des exportations plus importante que celle des importations. En effet, les exportations de biens se sont accrues de 4,4% en 2010, en raison notamment de l'augmentation des ventes de produits pétroliers, d'or, de coton et d'uranium. S'agissant des importations, elles ont progressé de 3,9%, sous l'effet de la hausse des cours des produits pétroliers et alimentaires, conjuguée à l'accroissement des acquisitions des biens d'équipement et intermédiaires dans la plupart des Etats membres de l'Union.

Le déficit des services s'est inscrit en hausse, sous l'impulsion du fret et des autres services aux entreprises. Pour leur part, les entrées nettes au titre des transferts courants se sont repliées de 3,6%, du fait du recul des appuis budgétaires ressortis à 393,8 milliards en 2010 contre 611,1 milliards une année plus tôt. Cette baisse traduit davantage un retour au niveau traditionnel des aides reçues par l'Union, par rapport à celui exceptionnellement élevé atteint en 2009, en relation avec les dons accordés à la Côte d'Ivoire, dans le cadre du processus de sortie de crise. Toutefois, le recul des transferts courants publics a été atténué par l'accroissement des soutiens reçus par le Niger, dans le cadre de la gestion de la crise alimentaire. Les transferts courants privés se sont également améliorés.

Hors dons, le déficit du compte courant est ressorti à 5,1% du PIB en 2010 contre 5,6% en 2009.

Le déficit du compte courant a été financé par l'excédent du compte de capital et d'opérations financières qui s'est situé à 1.964,8 milliards, après un niveau de 1.805,8 milliards en 2009. Cet excédent affiche ainsi une hausse de 8,8% par rapport à 2009, essentiellement attribuable à l'amélioration des investissements de portefeuille et des autres flux nets de capitaux privés.

Les investissements directs étrangers (IDE) se sont inscrits en revanche en baisse, ressortant à 971,4 milliards (2,9% du PIB), après le niveau de 1.106,5 milliards en 2009. Cette évolution est liée notamment à la chute des entrées au Mali, qui traduit un retour à la normale après l'opération de privatisation de la SO-TELMA intervenue en 2009. Les effets de cette baisse ont, cependant, été atténués par la poursuite des investissements dans les secteurs minier et pétrolier au Niger.

L'analyse par pays de la balance des paiements 2010 fait ressortir des déficits du compte courant hors transferts officiels au-dessus de la norme communautaire fixée à 5,0% du PIB dans tous les Etats membres, à l'exception de la Côte d'Ivoire où un excédent de 4,0% du PIB a été enregistré contre 4,6% en 2009. Le ratio du déficit courant rapporté au PIB s'est réduit, en passant, entre 2009 et 2010, de 11,4% à 9,3% au Bénin, de 10,6% à 8,8% au Burkina, de 13,1% à 9,2% en Guinée-Bissau, de 24,9% à 22,4% au Niger et de 7,5% à 6,2% au Sénégal. Il s'est, en revanche, accru au Mali et au Togo.

Les soldes globaux de balance des paiements sont ressortis excédentaires dans tous les pays de l'Union, à l'exception du Mali.

ENCADRE N° 2

Article de Messieurs Mamadou Felwine SARR et Cheikh Tidiane NDIAYE

La seconde édition du Prix Abdoulaye FADIGA pour la promotion de la recherche économique, lancée le 09 juin 2009 à l'Université de Lomé au Togo, a pris fin avec la cérémonie de remise du Prix organisée le 24 novembre 2010. Cette édition a récompensé deux Lauréats, co-auteurs de l'article primé, qui est intitulé « (A)symétrie et convergence des politiques et chocs budgétaires en Zone UEMOA ». Il s'agit de Messieurs Mamadou Felwine SARR et Cheikh Tidiane NDIAYE. Monsieur SARR est Maître de Conférence Agrégé à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis au Sénégal, tandis que Monsieur NDIAYE est Doctorant à l'Université d'Orléans en France.

L'article primé a été jugé par les membres respectifs du Comité de lecture et du Jury du Prix comme satisfaisant au mieux à l'ensemble des critères d'évaluation retenus, notamment la pertinence de la problématique, l'adéquation de la méthodologie, la qualité de l'analyse et la portée des recommandations formulées.

L'étude tente d'enrichir la littérature empirique sur la question de l'intensification de l'intégration économique, afin d'éviter des politiques inconsistantes et faciliter l'émergence de grands espaces économiques viables. Cet article propose une évaluation du processus de convergence mis en œuvre dans la Zone UEMOA depuis la dévaluation du franc CFA, d'une part, et une analyse empirique de l'(a)symétrie et de la convergence des chocs budgétaires, d'autre part.

Passant en revue la littérature théorique et empirique portant sur l'évaluation de l'(a)symétrie et de la convergence des politiques macroéconomiques, les auteurs analysent la convergence nominale et réelle des économies, ainsi que la dynamique de la convergence des chocs macroéconomiques.

L'approche méthodologique utilisée par les auteurs porte, dans une première partie, sur l'analyse de la sigma-convergence. Cette forme de convergence consiste à étudier l'évolution au cours du temps de la variance ou de l'écart-type d'une variable donnée. Elle est utilisée pour apprécier l'hétérogénéité des politiques budgétaires. Dans une seconde étape, l'analyse dynamique de l'(a)symétrie et de la convergence des chocs budgétaires s'appuie sur une nouvelle technique basée sur les modèles à facteurs dynamiques, susceptible de faire ressortir les relations qui lient les différents chocs budgétaires nationaux.

Il ressort globalement des tests effectués que nonobstant des évolutions contrastées, la plupart des variables budgétaires ont convergé durant la période correspondant à la mise en œuvre du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité [1996-2005]. Pour les dépenses totales, les recettes totales, le solde global et le solde primaire, le mouvement de convergence débute plus tôt et semble être lié aux programmes d'ajustement structurel mis en œuvre au cours des années 1980, dans les pays membres de l'UEMOA. S'agissant des recettes fiscales, du solde budgétaire de base et des dépenses en salaires, la convergence semble plutôt être liée aux contraintes du Pacte.

Les résultats de l'étude font également état de divergences qui apparaissent au niveau national en ce qui concerne le comportement en matière de politique budgétaire des Gouvernements nationaux, mettant ainsi en cause l'efficacité de la gestion budgétaire dans l'UEMOA. A travers l'étude de l'(a)symétrie et de la convergence des différents chocs à l'intérieur de cette Zone, les auteurs mettent en évidence la présence de deux sources d'hétérogénéité : une hétérogénéité structurelle, traduite par une transmission asymétrique des divers chocs (chocs budgétaires, chocs d'offre, chocs de demande) au niveau national et une hétérogénéité politique traduite par des asymétries dans la conduite des politiques budgétaires nationales.

Avant de formuler des recommandations, les auteurs constatent que pour la plupart des indicateurs de politique budgétaire retenus, le processus de convergence semble marquer le pas à partir de 2000. Ils font observer que cette situation pourrait s'expliquer par un relâchement de la discipline budgétaire des pays membres de l'UEMOA, dans un contexte de mauvaise conjoncture économique, plutôt que par une fin du processus de convergence. En outre, ils notent que la présence d'hétérogénéités des politiques budgétaires demande une attention particulière dans leur définition et la coordination des politiques économiques. Cette coordination n'est pas évidente dans un contexte marqué par l'autonomie budgétaire des pays membres de l'UEMOA, en dépit des conditions imposées par le Pacte.

Cette étude est novatrice à travers l'application des techniques statistiques d'analyse de la convergence aux variables budgétaires. Pour la Banque Centrale, les résultats obtenus revêtent une importance particulière. En effet, les impacts des politiques budgétaires et de leurs mises en œuvre se ressentent sur l'efficacité de la politique monétaire. En conséquence, une meilleure compréhension des effets des politiques budgétaires, participe à une meilleure définition de la politique monétaire.

II - MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONETAIRE

2.1 – OBJECTIFS DE LA POLITIQUE MONETAIRE

L'exercice de programmation monétaire dans le nouveau cadre institutionnel prend la forme d'un cadrage macroéconomique annuel faisant ressortir, pour les années en cours et à venir, les risques potentiels sur la stabilité des prix et sur la croissance. Il sert à fournir des repères aux membres du Comité de Politique Monétaire sur l'évolution future des économies de l'Union. Le cadrage macroéconomique pour l'année 2010 a pris en compte les principales hypothèses suivantes :

Au plan international:

- une reprise de l'activité mondiale en 2010, attendue, en termes réels, à 3,1% contre -1,1% en 2009;
- une hausse des cours du pétrole, évoluant dans une fourchette de 70,0 à 90,0 dollars avec une valeur centrale de 80,0 dollars en 2010, en liaison avec les perspectives de reprise de l'activité mondiale;
- un cours de l'euro autour de 1,40 dollar en 2010 contre 1,35 dollar en 2009.

Au plan interne:

- une consolidation de la croissance en 2010 par rapport à 2009, mais à un niveau assez proche de 2008, pour tenir compte des incertitudes qui demeurent quant au redressement de l'emploi dans les pays industrialisés et, conséquemment, de la demande extérieure adressée aux pays de l'Union;
- une relative stabilité des prix des produits alimentaires importés par les pays de l'Union et une production vivrière satisfaisante au titre de la campagne agricole 2009/2010, pouvant induire une atténuation des tensions inflationnistes durant l'année 2010. En dehors de la Côte d'Ivoire et du Niger, où l'inflation est projetée en tendance autour de 2,4% pour l'année 2010, la hausse de l'IHPC, en moyenne, dans chacun des autres pays de l'Union se situerait à 2,0%;
- le maintien de l'orientation actuelle de la politique monétaire, qui consiste à accompagner les banques dans le financement sain de l'économie, si les risques inflationnistes continuent d'être faibles,

afin d'éviter un relèvement des taux d'intérêt sur le marché financier au regard des besoins de financement des Etats et des effets d'éviction possibles du secteur privé ;

- la poursuite des efforts entrepris par les Etats dans le cadre de l'apurement des arriérés de paiement intérieurs et de la réalisation d'infrastructures de développement. A cet égard, il a été pris en compte la possibilité d'une dégradation des soldes budgétaires caractéristiques au titre de l'année 2010;
- la vulnérabilité du système bancaire et financier, en liaison avec les effets indirects de la crise internationale sur l'activité du secteur bancaire et la détérioration de la situation de certaines filières agricoles.

Sur cette base, les équilibres monétaires projetés en 2010 ont mis en évidence, pour l'Union, les évolutions suivantes :

- une amélioration de 60,0 milliards de la position extérieure nette des institutions monétaires de l'Union;
- un accroissement de 582,4 milliards (ou 8,3%) du crédit intérieur, en liaison avec une progression de 374,3 milliards (ou 6,2%) des crédits à l'économie et une dégradation de 210,1 milliards de la position nette des Gouvernements;
- une augmentation de 5,7% de la masse monétaire.

Pour leur part, les interventions de la BCEAO s'inscriraient en hausse de 36,3 milliards, pour s'établir à 969,2 milliards. Les concours monétaires consolidés ressortiraient à 127,9 milliards, en baisse de 39,7 milliards. Les refinancements en faveur des établissements de crédit progresseraient de 76,1 milliards, en liaison avec un accroissement de leur besoin du fait de l'importance des émissions de titres publics attendue pour l'année 2010.

2.2 - ACTION MONETAIRE

L'action de la Banque Centrale au cours de l'année 2010 s'est appuyée principalement sur l'utilisation des instruments indirects de régulation de la liquidité.

2.2.1 - Politique des taux d'intérêt

Dans un contexte caractérisé par l'absence de pressions inflationnistes et pour ancrer les anticipations des agents économiques sur l'évolution future de l'inflation, la Banque Centrale a maintenu inchangés ses taux directeurs. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux de prêt marginal (anciennement appelé taux de la pension) sont demeurés à 3,25% et 4,25%, niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009.

2.2.2 – Opérations d'open market

La Banque Centrale a régulièrement effectué, au cours de l'année 2010, des opérations d'injection de liquidités sur les guichets des appels d'offres à une semaine et à un mois.

Les bons et obligations du Trésor ont représenté l'essentiel des actifs présentés par les établissements de crédits comme support aux opérations de refinancement.

Les interventions de la Banque Centrale sur le guichet hebdomadaire des appels d'offres se sont traduites en 2010 par une injection moyenne hebdomadaire de liquidités de 117,6 milliards contre 130,6 milliards en 2009. Le taux minimum de soumission aux adjudications hebdomadaires a été maintenu à 3,25%, soit le taux en vigueur depuis le 16 juin 2009. Le montant mis en adjudication a évolué entre 110,0 milliards et 210,0 milliards, au gré des prévisions des besoins de liquidité des banques.

Le taux d'intérêt marginal a évolué dans un intervalle de 3,25% à 3,27% du 4 janvier au 6 juin 2010. Il s'est ensuite accru, notamment à partir du mois d'août 2010, pour s'établir à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 3,30% et 3,55%. Ainsi, l'écart entre le taux marginal et le taux minimum de soumission, d'un niveau nul de janvier 2010 à mi-avril 2010, s'est fortement élargi pour atteindre 30 points de base en décembre 2010, en liaison avec la hausse des besoins de liquidité des banques.

Sur le guichet des appels d'offres à un mois, des adjudications d'un montant illimité ont été réalisées de janvier 2010 à mai 2010, au taux fixe de 3,65%. A compter du 31 mai 2010, le montant mis en adjudication à taux variables a varié entre 80,0 milliards et 90,0 milliards. Le montant moyen mensuel des in-

jections de liquidités s'est situé à 82,4 milliards contre 101,6 milliards l'année précédente. Le taux marginal s'est replié à la faveur des appels d'offres à taux variables, pour se situer à l'intérieur d'une marge comprise entre 3,2500% et 3,6500%.

En définitive, l'encours cumulé des avances sur les guichets d'appels d'offres à une semaine et à un mois s'est établi à 300,0 milliards à fin décembre 2010 (210,0 milliards sur le compartiment à une semaine et 90,0 milliards sur celui à un mois) contre 258,7 milliards à fin décembre 2009 (111,4 milliards sur le compartiment à une semaine et 147,3 milliards sur celui à un mois), soit une hausse de 41,3 milliards (+15,96%).

Aucune opération de reprise de liquidités n'a été réalisée depuis le mois de janvier 2002.

2.2.3 – Actions sur les guichets permanents de refinancement

Les concours de l'Institut d'émission aux établissements de crédit sur le guichet de prêt marginal ont connu des évolutions contrastées tout au long de l'année. A la suite de la réduction, à compter du 16 mai 2010, de la durée des avances sur ce guichet, un dégonflement important a été constaté. En effet, l'encours est passé d'environ 40,0 milliards en début mai 2010 à moins de 10,0 milliards à fin août 2010. Les montants se sont, toutefois, accrus durant le dernier trimestre de l'année 2010, pour atteindre 129,2 milliards à fin décembre 2010 contre 30,3 milliards au 31 décembre 2009.

2.2.4 - Dispositif des réserves obligatoires

Dans un souci d'harmonisation des coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques des Etats membres, il a été procédé à une uniformisation des coefficients de réserves obligatoires. Cette uniformisation s'est faite en deux étapes. Dans un premier temps, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques ont été, depuis le 16 mai 2010, ramenés de 9,0% à 7,0% au Bénin et portés de 3,0% à 5,0% en Guinée-Bissau et au Togo. Dans les autres Etats de l'Union, ils sont demeurés inchangés (7,0% au Burkina, au Mali, au Niger et au Sénégal, 5,0% en Côte d'Ivoire). Dans un deuxième temps, il a décidé de porter le coefficient des réserves obligatoires à un niveau unique de 7,0% pour l'ensemble des pays à compter du 16 décembre 2010.

Tableau	ableau 4 : coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques											
	Jusqu' au 15 nov. 98	16 nov. au 15 déc. 1998	16 déc. 1998 au 15 avril 2000	16 avril au 15 août 2000	16 août au 15 sept. 2000	16 sept. 00 au 15 avril 2002	16 avril 02 au 15 mars 2004	Du 16 mars 04 au 15 juin 2005	Du 16 juin 2005 au 15 juin 2009	Du 16 juin 2009 au 15 mai 2010	Du 16 mai au 15 déc. 2010	Depuis le 16 déc. 2010
					(En pour	entage)						
Bénin	9,0	9,0	3,0	3,0	9,0	9,0	9,0	13,0	15,0	9,0	7,0	7,0
Burkina	9,0	9,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	7,0	7,0	7,0	7,0
Côte d'Ivoire	9,0	1,5	1,5	3,0	3,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	7,0
Guinée- Bissau	5,0	5,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	5,0	7,0
Mali	9,0	9,0	3,0	3,0	3,0	3,0	9,0	9,0	9,0	7,0	7,0	7,0
Niger	5,0	5,0	1,5	3,0	5,0	5,0	5,0	5,0	9,0	7,0	7,0	7,0
Sénégal	5,0	1,5	1,5	3,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	7,0	7,0	7,0
Togo	9,0	3,0	1,5	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	5,0	7,0

2.3 - EVOLUTION DES AGREGATS MONETAIRES

La situation monétaire de l'Union a été caractérisée à fin décembre 2010 par une consolidation de la posi-

tion extérieure nette des institutions monétaires et une hausse du crédit intérieur. Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire est également ressortie en hausse.

Tableau 5 : situation monétaire intégrée								
	2008	2009	2010	Variation e	n 2010			
				Absolue	en %			
			Milliards FCFA					
Avoirs extérieurs nets	4 757,2	5 297,2	5 636,1	339,0	6,4			
Banque Centrale	4 670,9	5 171,8	5 554,6	382,8	7,4			
Banques	86,3	125,3	81,5	-43,8	-35,0			
Crédit intérieur	6 132,1	7 251,8	8 711,7	1 459,8	20,1			
Position nette des Gouvernements	505,1	1 136,0	1 911,1	775,1	68,2			
Crédits à l'Economie	5 627,0	6 115,8	6 800,6	684,8	11,2			
ACTIF = PASSIF	10 889,4	12 549,0	14 347,8	1 798,8	14,3			
Masse monétaire	9 327,2	10 653,3	12 309,3	1 656,0	15,5			
Circulation fiduciaire	2 776,4	3 118,2	3 558,8	440,6	14,1			
Dépôts en banque	6 446,7	7 416,1	8 653,2	1 237,1	16,7			
Dépôts en CNE et CCP	104,1	119,0	97,3	-21,7	-18,2			
Autres éléments nets	1 562,2	1 895,7	2 038,5	142,8	7,5			

2.3.1 - Avoirs extérieurs nets

Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont établis à 5.636,1 milliards à fin décembre 2010, en hausse de 339,0 milliards par rapport à fin décembre 2009. La consolidation de la position extérieure nette des institutions monétaires a été portée par la Banque Centrale, dont les avoirs extérieurs nets ont atteint 5.554,6 milliards, en hausse de 382,8 milliards, atténuée par la baisse de 43,8 milliards de la position extérieure créditrice des banques.

Les réserves officielles de change ont augmenté de 544,9 milliards, pour se situer à 6.770,8 milliards à

fin décembre 2010. Il en a découlé un taux de couverture de l'émission monétaire de la Banque Centrale de 112,0%. Pour leur part, les engagements extérieurs de l'Institut d'émission se sont inscrits en hausse de 162,2 milliards, en s'établissant à 1.216,2 milliards.

Une consolidation des avoirs extérieurs nets a été notée en Côte d'Ivoire (+236,2 milliards), au Sénégal (+129,3 milliards), au Niger (+99,1 milliards), au Burkina (+84,0 milliards), au Bénin (+82,6 milliards), au Togo (+18,2 milliards) et en Guinée-Bissau (+12,6 milliards), tandis qu'une baisse a été enregistrée au Mali (-9,9 milliards).

	2008	2009	2010
	+	Milliards FCFA	
BENIN	<u> </u>		
Avoirs extérieurs nets	691,5	645,9	728,6
Banque Centrale	5770,8	484,1	506,3
Banques	120,8	161,9	222,3
BURKINA	 	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Avoirs extérieurs nets	369,6	563,5	647,6
Banque Centrale	315,6	385,8	300,8
Banques	54	177,7	346,8
COTE D'IVOIRE	+	-	
Avoirs extérieurs nets	1.021,4	1.149,2	1 385,4
Banque Centrale	950,3	1.082,5	1 351,9
Banques	71,0	66,7	33,5
GUINEE-BISSAU			
Avoirs extérieurs nets	66,6	80,6	93,3
Banque Centrale	53,0	61,4	64,4
Banques	13,6	19,2	28,9
MALI	1		
Avoirs extérieurs nets	496,4	736,0	726,0
Banque Centrale	467,1	638,3	552,2
Banques	29,3	97,7	173,8
NIGER	1		
Avoirs extérieurs nets	284	193,8	292,9
Banque Centrale	297,3	224,2	292,6
Banques	-12,3	-30,4	0,3
SENEGAL			
Avoirs extérieurs nets	762,3	858,5	987,9
Banque Centrale	653,1	725,3	734,5
Banques	109,2	133,2	253,4
тодо			
Avoirs extérieurs nets	238,5	241,2	259,5
Banque Centrale	188,7	161,7	193,5
Banques	50,0	79,5	66,0
UMOA*			
Avoirs extérieurs nets	4.757,2	5.297,2	5 636,1
Banque Centrale	4.670,9	5.171,8	5 554,6
Banques	86,3	125,3	81,5

^{(*) :} y compris avoirs non répartis et ajustements.

2.3.2 – Crédit intérieur

Par rapport à fin décembre 2009, le crédit intérieur a enregistré une hausse de 1.459,8 milliards ou

20,1%, pour se situer à 8.711,7 milliards. Cette évolution est essentiellement imputable à la dégradation de la position nette débitrice des Gouvernements, renforcée par la hausse des crédits à l'économie.

N.R. & Aj. 11,5%

Togo 5,8%

Bénin 7,0%

Burkina 9,2%

Côte d'Ivoire 33,3%

Niger 4,1%

Mali 6,7% Guinée-Bissau 0,4%

Graphique 9 : crédit intérieur – UMOA = 8.711,7 milliards

Source: BCEAO. NB: N. R. & Aj. = Non répartis et ajustements.

2.3.2.1 – Position nette des Gouvernements

La position nette débitrice des Gouvernements vis-àvis du système bancaire s'est fortement dégradée, pour se situer à 1.911,1 milliards à fin décembre 2010. Elle a augmenté de 775,1 milliards par rapport au niveau atteint à fin décembre 2009. Cette hausse de la position nette débitrice des Gouvernements est imputable à la progression des concours des

banques, en liaison avec les émissions de bons du Trésor au cours de la période, et au recours aux concours du FMI.

Les concours de la Banque Centrale aux Etats, constitués essentiellement par les consolidations des avances statutaires, sont passés de 251,6 milliards à fin décembre 2009 à 231,0 milliards en décembre 2010, soit une baisse de 20,6 milliards.

	2008	2008 2009				
		Milliards FCFA				
BENIN						
Position nette du gouvernement	-182,1	-99,2	-164,12			
Créances et dépôts publics	347,7	329,3	405,0			
Dettes de l'Etat	165,6	230,1	240,9			
BURKINA						
Position nette du gouvernement	-59,7	-29,4	16,7			
Créances et dépôts publics	212,0	261	257,7			
Dettes de l'Etat	152,3	231,6	274,4			
COTE D'IVOIRE						
Position nette du gouvernement	399,6	621,9	788,3			
Créances et dépôts publics	207,5	225,8	274,7			
Dettes de l'Etat	607,1	847,7	1 063,0			
GUINEE-BISSAU						
Position nette du gouvernement	9.1	-2.7	6.2			
Créances et dépôts publics	9,9	27	18,0			
Dettes de l'Etat	19,0	24.3	24,2			
MALI						
Position nette du gouvernement	-155,0	-287,7	-270,1			
Créances et dépôts publics	247,7	457,5	442.0			
Dettes de l'Etat	92,7	169,8	171,9			
NIGER			,-			
Position nette du gouvernement	-114,8	0,4	4,1			
Créances et dépôts publics	198,1	115,5	117,8			
Dettes de l'Etat	83,3	115,8	121,9			
SENEGAL	,					
Position nette du gouvernement	28,2	114,8	200,3			
Créances et dépôts publics	361,8	399,8	346,0			
Dettes de l'Etat	344,9	514,6	546,3			
тодо	,-		2 - 2			
Position nette du gouvernement	78,6	112,3	138,8			
Créances et dépôts publics	93,3	114	107,3			
Dettes de l'Etat	171,9	226,2	246,1			

2.3.2.2 - Crédits à l'économie

L'encours des crédits à l'économie a enregistré une progression de 11,2% d'une année à l'autre, pour s'établir à 6.800,6 milliards à fin décembre 2010. Cette hausse est attribuable aux crédits ordinaires (+11,4%) et aux crédits de campagne (+3,1%). La hausse des crédits ordinaires résulterait principalement des concours octroyés à des entreprises des secteurs de l'énergie, de l'agro-industrie, des télécommunications, des mines et du commerce.

Au **Bénin**, l'encours des crédits à l'économie s'est inscrit en hausse de 59,3 milliards (8,5%), pour ressortir à 757,8 milliards à fin décembre 2010. Cette évolution est essentiellement imputable aux crédits ordinaires, qui ont progressé de 56,5 milliards. La hausse des crédits ordinaires résulterait principalement de mises en place de crédits en faveur d'entreprises évoluant dans les secteurs de l'agro-industrie, de la distribution de produits pétroliers, de l'énergie, des télécommunications, des BTP, du commerce général et des services. Les crédits à court terme et ceux à moyen et long terme ont augmenté respectivement de 29,6 milliards et 29,7 milliards.

Au **Burkina**, les crédits à l'économie se sont chiffrés à 770,6 milliards, en accroissement de 98,5 milliards (14,7%) par rapport à 2009, à la suite d'une progression de 110,3 milliards des crédits ordinaires, atténuée par la baisse de 11,8 milliards des crédits de campagne. L'évolution des crédits ordinaires est imputable aux nouvelles mises en place de concours bancaires en faveur des sociétés minières et cotonnières, ainsi qu'aux crédits accordés aux entreprises intervenant dans les secteurs de l'énergie, des hydrocarbures, des télécommunications, du BTP, de l'agroindustrie, du commerce général et des services. Les crédits à court terme et ceux à moyen et long terme se sont accrus respectivement de 60,1 milliards et de 38,5 milliards.

En Côte d'Ivoire, l'encours des crédits à l'économie s'est établi à 2.048,0 milliards à fin décembre 2010 contre 1.884,5 milliards en 2009, ressortant ainsi en hausse de 163,5 milliards (8,7%), sous l'effet d'une augmentation de 162,2 milliards des crédits ordinaires et de celle de 1,3 milliard des crédits de campagne. L'évolution des crédits ordinaires est essentiellement imputable aux nouvelles mises en place en faveur des entreprises intervenant dans les secteurs de l'agro-industrie, des hydrocarbures, des télécommunications et de l'énergie. Les crédits à court terme et ceux à moyen et long terme se sont accrus

respectivement de 124,4 milliards et de 39,1 milliards.

En **Guinée-Bissau**, les crédits à l'économie se sont établis à 25,8 milliards à fin décembre 2010, soit une hausse de 3,7 milliards (16,7%). Cette évolution est intégralement imputable aux concours ordinaires. Les nouvelles mises en place de concours bancaires ont bénéficié aux entreprises intervenant dans la collecte de la noix de cajou. Les crédits à moyen et long termes ont augmenté de 7,9 milliards, tandis que ceux à court terme terme se sont repliés de 4,3 milliards.

Au **Mali**, l'encours des crédits à l'économie s'est raffermi de 104,8 milliards (14,1%) pour atteindre 845,5 milliards, traduisant une hausse de 98,8 milliards des crédits ordinaires et de 6,0 milliards des crédits de campagne. Ces crédits ont été octroyés à des sociétés exerçant dans les domaines des télécommunications, de l'énergie, de distribution de produits pétroliers, des mines, du commerce général. Les sociétés cotonnières, ainsi que les associations villageoises ont également bénéficié de ces crédits dans le cadre de la commande d'intrants et de la commercialisation du coton au titre de la campagne agricole 2009/2010. Les crédits à court terme et ceux à moyen et long terme se sont inscrits en hausse respectivement de 47,9 milliards et de 56,9 milliards.

Au **Niger**, les crédits à l'économie se sont fixés à 347,1 milliards, en hausse de 36,3 milliards (11,7%), résultant de l'accroissement de 35,6 milliards des crédits ordinaires. La progression de l'encours des crédits ordinaires a été essentiellement due aux avances de trésorerie octroyées à des sociétés pétrolières, minières, de télécommunications, de l'énergie, de l'hôtellerie et des services. Les crédits à court et ceux à moyen et long terme se sont inscrits en hausse respectivement de 8,1 milliards et 28,2 milliards.

Au **Sénégal**, les crédits au secteur privé ont augmenté de 155,0 milliards (10,4%), pour s'établir à 1.647,0 milliards à fin décembre 2010. L'accroissement des crédits ordinaires s'explique principalement par la mise en place de concours bancaires au profit des opérateurs du secteur privé exerçant dans les secteurs des hydrocarbures, de l'agro-industrie, des industries manufacturières, de l'énergie, des télécommunications, de l'immobilier et des services. L'accroissement des crédits est porté par l'augmentation de 83,1 milliards des crédits à court terme et de 71,9 milliards de ceux à moyen et long terme.

Au **Togo**, l'encours des crédits à l'économie est ressorti à 358,8 milliards à fin décembre 2010, en hausse de 63,7 milliards par rapport à fin décembre 2009. Cette évolution est exclusivement liée aux concours ordinaires. Les crédits à court terme et ceux à moyen et long terme se sont accrus respectivement de 36,8 milliards et 27,0 milliards, en liaison essentiellement avec la hausse des crédits ordinaires accordés à des sociétés opérant dans le secteur de la distribution de produits pétroliers, et de l'industrie chimique liée au phosphate.

2.3.2.3 – Evolution des crédits recensés à la Centrale des risques

L'encours global des utilisations de crédits recensés à la centrale des risques s'est établi à 5.758,8 milliards à fin décembre 2010 contre 5.397,8 milliards au 31 décembre 2009, soit une hausse de 361,0 milliards (6,7%). Sur la période, les crédits à court terme ont augmenté de 314,6 milliards (8,4%) et les crédits à moyen et long terme de 46,4 milliards (2,8%).

L'accroissement de l'encours global des crédits recensés à la centrale des risques, enregistré en 2010, provient notamment de la hausse des concours consentis aux secteurs d'activités « Industries manufacturières » (+111,2 milliards), « Bâtiments et travaux publics » (+70,3 milliards), Transports, entrepôts et communications » (+65,3 milliards), « Services fournis à la collectivité, services sociaux et personnels » (+58,0 milliards), « Industries extrac-

tives » (+48,0 milliards), « Electricité, gaz et eau » (+34,3 milliards) et « Commerce gros et détail, restaurants et hôtels » (+30,1 milliards), dont l'impact a été atténué par la baisse notée dans les secteurs d'activités « Agriculture, sylviculture et pêche » (-38,3 milliards) et « Assurances, affaires immobilières et services aux entreprises » (-17,9 milliards).

Par pays, les crédits recensés à la centrale des risques représentent, à fin décembre 2010, 14,7% pour le Bénin, 12,5% pour le Burkina, 30,1% pour la Côte d'Ivoire, 0,2% pour la Guinée-Bissau, 6,0% pour le Mali, 6,1% pour le Niger, 25,8% pour le Sénégal et 4,6% pour le Togo.

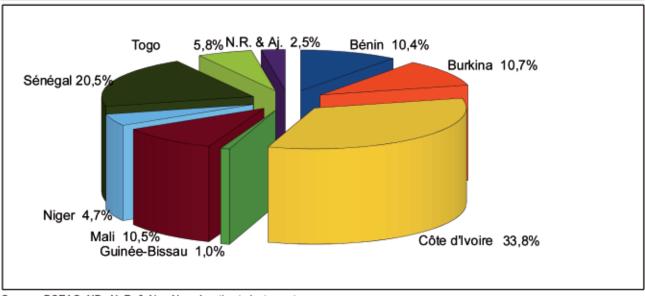
2.3.3 – Masse monétaire et base monétaire

En rapport avec l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire a connu une progression de 15,5%, pour s'établir à 12.309,3 milliards à fin décembre 2010. Cet accroissement de la liquidité globale est porté par les dépôts en banque, qui ont augmenté de 16,7%, et par la circulation fiduciaire qui s'est accrue de 13,7%.

Comparativement à son niveau de fin décembre 2009, la base monétaire s'est renforcée de 12,7%, en se situant à 5.286,6 milliards à fin décembre 2010, sous l'effet principalement de la progression de la circulation fiduciaire de 14,1%. Les réserves des banques se sont accrues de 9,1%.

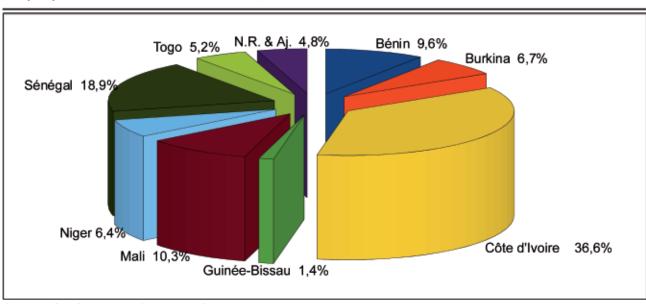
	2008	2009	2010
		Milliards FCFA	2010
BENIN	 	VIIIIdida i Oi /	
Masse monétaire	1 106,5	1 188,9	1 276,1
Circulation fiduciaire	361,6	339,7	347,6
Dépôts en banque, CCP et CNE	744,9	849.2	928,5
BURKINA			,-
Masse monétaire	910,6	1 107,1	1 319,5
Circulation fiduciaire	213,6	251,8	215,1
Dépôts en banque, CCP et CNE	697,0	855,4	1 104,4
COTE D'IVOIRE			
Masse monétaire	2 997,4	3 511,8	4 152,3
Circulation fiduciaire	1 078,7	1 343,2	1 638,2
Dépôts en banque, CCP et CNE	1 918,7	2 168,5	2 514,1
GUINEE-BISSAU			
Masse monétaire	89,1	95,3	118,5
Circulation fiduciaire	53,3	56,3	64,1
Dépôts en banque, CCP et CNE	35,8	39,0	54,4
MALI			
Masse monétaire	1 024,9	1 172,7	1 294,5
Circulation fiduciaire	318,3	304,6	314,5
Dépôts en banque, CCP et CNE	706,6	868,2	980,0
NIGER			
Masse monétaire	399,2	473,1	576,0
Circulation fiduciaire	147,7	187,9	234,9
Dépôts en banque, CCP et CNE	251,5	285,3	341,1
SENEGAL			
Masse monétaire	2 006,6	2 234,6	2 540,8
Circulation fiduciaire	474,3	494,8	561,8
Dépôts en banque, CCP et CNE	1 532,3	1 739,8	1 979,0
TOGO			
Masse monétaire	531,4	616,7	717,0
Circulation fiduciaire	129,2	140,3	183,3
Dépôts en banque, CCP et CNE	402,2	475,4	533,7

Graphique 10 : masse monétaire = 12.309,3 milliards



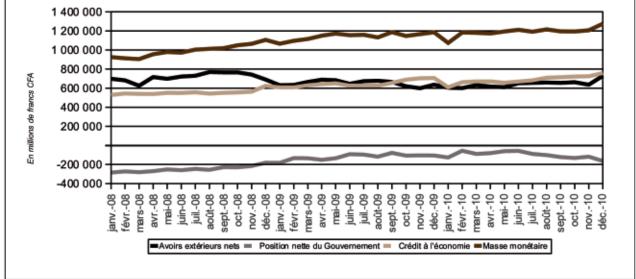
Source : BCEAO. NB : N. R. & Aj. = Non répartis et ajustements.

Graphique 11 : base monétaire = 5.286,6 milliards

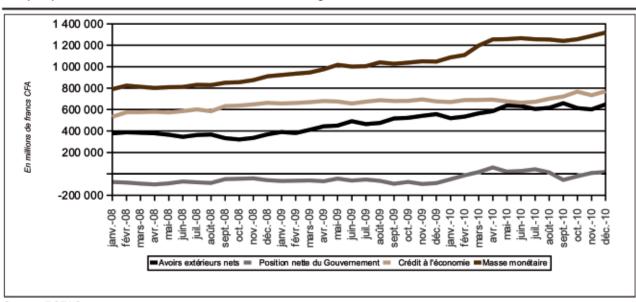


Source : BCEAO. NB : N. R. & Aj. = Non répartis et ajustements.

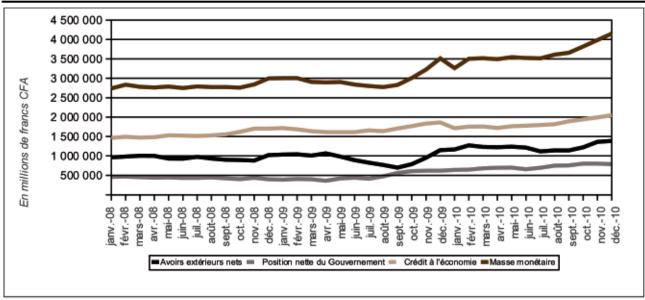
Graphique 12 : Bénin – situation monétaire intégrée 1 400 000 1 200 000 1 000 000



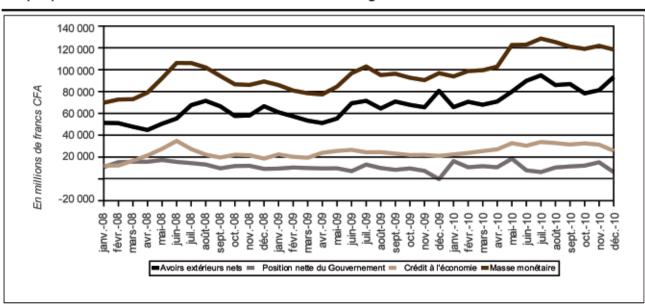
Graphique 13 : Burkina – situation monétaire intégrée



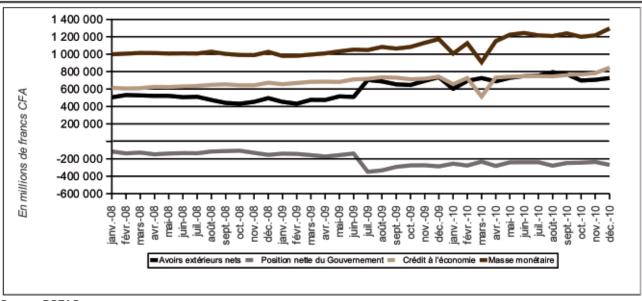
Graphique 14 : Côte d'Ivoire - situation monétaire intégrée



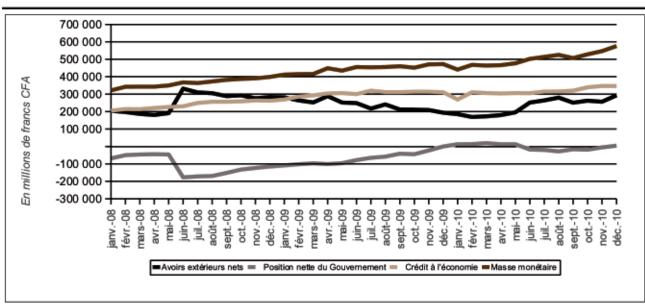
Graphique 15 : Guinée-Bissau – situation monétaire intégrée



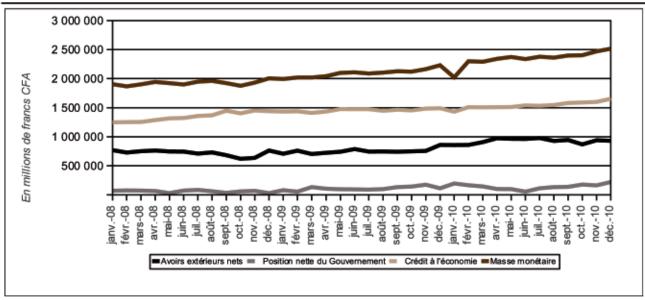
Graphique 16 : Mali – situation monétaire intégrée



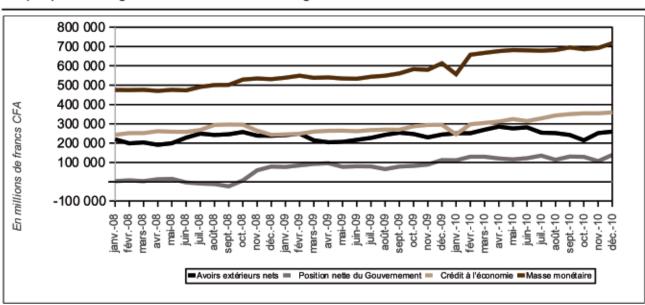
Graphique 17 : Niger - situation monétaire intégrée

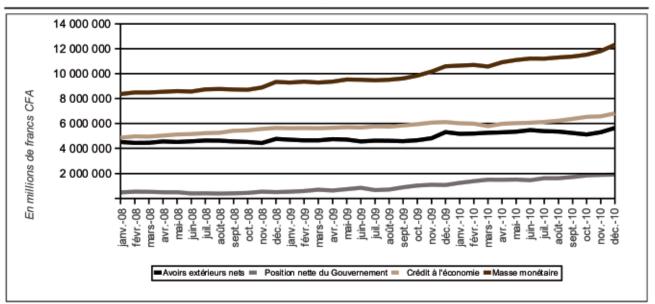


Graphique 18 : Sénégal – situation monétaire intégrée



Graphique 19 : Togo – situation monétaire intégrée





Graphique 20 : UMOA – situation monétaire intégrée

2.3.4 – Epargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne

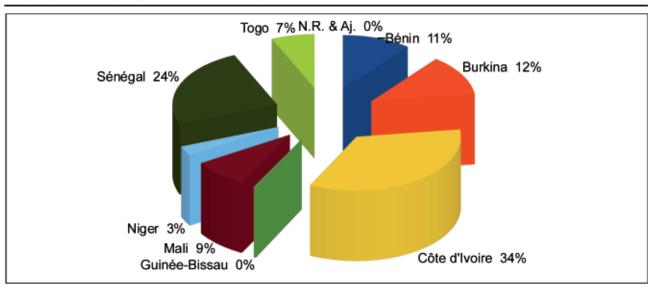
L'épargne mobilisée par le système bancaire au sein des pays de l'Union est évaluée à 3.999,1 milliards au 31 décembre 2010, en hausse de 598,7 milliards ou 17,6% par rapport au niveau enregistré une année

plus tôt. Cette évolution est principalement attribuable aux dépôts à terme et aux comptes à régimes spéciaux qui ont respectivement augmenté de 338,7 milliards ou 19,0% et 255,3 milliards ou 16,4%.

Le tableau ci-après présente par pays l'épargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne.

	2008	2009	2010		
	Milliards de FCFA				
BENIN					
Epargne privée	299,9	375,1	418,1		
Epargne privée/Masse monétaire (%)	30,7	31,5	32,8		
BURKINA					
Epargne privée	294,8	345,3	479,7		
Epargne privée/Masse monétaire (%)	38,1	31,2	36,4		
COTE D'IVOIRE					
Epargne privée	967,7	1193,5	1 352,3		
Epargne privée/Masse monétaire (%)	50,0	34,0	32,2		
GUINEE-BISSAU					
Epargne privée	8,5	7,8	13,6		
Epargne privée/Masse monétaire (%)	9,5	8,2	11,5		
MALI					
Epargne privée	250,4	324,3	336,9		
Epargne privée/Masse monétaire (%)	24,4	27,7	26,0		
NIGER					
Epargne privée	98,7	108,4	113,6		
Epargne privée/Masse monétaire (%)	25,1	22,9	19,7		
SENEGAL					
Epargne privée	717,4	829,3	953,1		
Epargne privée/Masse monétaire (%)	36,4	37,1	37,9		
тодо					
Epargne privée	178,4	215,6	262,7		
Epargne privée/Masse monétaire (%)	34,9	35,0	36,6		
UMOA					
Epargne privée	2815,9	3400,3	3 999,1		
Epargne privée/Masse monétaire (%)	37,1	31,9	32,4		

Graphique 21 : épargne intérieure des particuliers et entreprises – UMOA = 3.999,1 milliards



Source : BCEAO. NB : N. R. & Aj. = Non répartis et ajustements.

2.3.5 – Concours de la Banque Centrale

Les interventions de la Banque Centrale se sont situées à 1.117,3 milliards au 31 décembre 2010, en hausse de 72,7 milliards par rapport au niveau en-

registré à fin décembre 2009. Cette évolution fait suite à l'accroissement des refinancements en faveur des banques et établissements financiers à caractère bancaire (+93,4 milliards) et au repli des concours aux Etats (-20,7 milliards).

	Déc. 09	Mars 10	Juin 10	Sept. 10	Déc. 10
		Enr	milliards FC	FA	
Concours aux Trésors nationaux (a)	709,8	705,7	701,7	693,4	689,1
Total concours statutaires art. 16 (y compris consolidation)	251,6	247,5	243,5	235,2	230,9
Concours au titre de l'article 13	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Découverts en comptes courants (art. 14)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Découverts statutaires consolidés	251,6	247,5	243,5	235,2	230,9
Escompte d'effets publics (art. 15)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Titres d'Etat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consolidations	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1
Concours adossés aux DTS	453,1	453,1	453,1	453,1	453,1
Mobilisations d'obligations cautionnées (art. 12)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Concours aux banques et établissements financiers à caractère bancaire (b)	334,8	247,2	210,2	198,6	428,2
Guichet des enchères régionales	304,5	214,7	184,7	183,5	300,0
Pension	30,3	32,5	25,5	15,1	128,2
ex-ONCAD et PASFI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL DES INTERVENTIONS (a+b)	1.044,6	952,9	911,9	892,0	1.117,3
Variations trimestrielles (%)	+7,7	-8,8	-4,3	-2,2	+25,3
Variations annuelles (%)	+63,6	+63,2	+82,6	-8,0	+7,0

Les créances sur les Trésors nationaux se sont établies à 689,1 milliards à fin décembre 2010, contre 709,8 milliards en 2009, à la suite des remboursements des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Etats (-20,7 milliards). Les créances

consolidées au titre de l'ex-Banque Centrale de la Guinée-Bissau (ex-BCN) et de l'ex-Banque de Crédit National en Guinée-Bissau (ex-BCGB) n'ont pas enregistré de variation, avec un encours résiduel de 5,1 milliards d'une année à l'autre.

Au 31 décembre 2010, sur des échéances de 242,4 milliards, les règlements sont ressortis à 147,7 milliards. Les impayés en capital au titre des concours monétaires directs consolidés se sont établis à 94,8 milliards, soit 94,3 milliards pour la Côte d'Ivoire et 0,5 milliard pour la Guinée-Bissau. En tenant compte des intérêts échus, les engagements non honorés s'établissent à 113,6 milliards. Le taux de recouvrement s'est ainsi situé à 60,9%.

D'un encours de 334,8 milliards en 2009, les refinancements en faveur des banques et établissements financiers à caractère bancaire ont été portés à 428,2 milliards au 31 décembre 2010, représentant 6,5% des crédits à l'économie à cette date.

Les concours aux banques et établissements financiers à caractère bancaire sur le guichet de la facilité marginale de refinancement sont ressortis à 128,2 milliards et ceux sur le guichet des enchères régionales à 300,0 milliards, contre respectivement 30,3 milliards et 304,5 milliards à fin décembre 2009.

Au total, par rapport aux repères retenus dans les programmes monétaires pour 2010, les réalisations à fin décembre 2010, au titre des concours aux Trésors nationaux et des refinancements en faveur des banques et établissements financiers se présentent comme suit par pays :

		à l'économie ncement)	(y co	mpris titres d'Eta	rs à l'Etat it et consol nces)	idations de	Montant global		
	Repères	Réalisations	Repères *		Réalisations		Repères	Réalisations	
			Total	(dont consolidation)	Total	(dont consolidation)			
				En milliar	ds FCFA				
Bénin	80,0	99,2	32,8	(0,0)	32,8	(0,0)	112,8	132,0	
Burkina	81,0	103,5	40,5	(8,7)	40,6	(8,7)	121,5	144,1	
Côte d'Ivoire	116,7	58,5	242,0	(69,8)	336,3	(164,1)	358,7	394,8	
Guinée-Bissau	4,0	0,0	13,0	(0,6)	13,8	(1,1)	17,0	13,8	
Mali	15,0	67,4	55,3	(5,9)	55,2	(5,8)	70,3	122,6	
Niger	16,6	11,1	53,5	(18,7)	61,8	(27,0)	70,1	72,9	
Sénégal	50,0	60,4	104,2	(18,5)	104,2	(18,5)	154,2	164,6	
Togo	20,0	28,1	44,6	(5,7)	44,4	(5,7)	64,6	72,5	
UMOA	383,3	428,2	585,9	(127,9)	689,1	(230,9)	969,2	1 117,3	

NB : les « repères » des concours à l'Etat tiennent compte d'une marge prévue pour permettre le refinancement à première demande des titres d'Etat.

^{(*) :} Repères du programme monétaire après restructuration des concours monétaires directs consolidés au Niger.

	2008	2009	2010	,	Variation
				Absolue	en %
BENIN	75,4	156,9	132,0	-24,9	15,9
Trésor public	0,0	32,8	32,8	0,0	-
- Article 16 (y compris consolidation)	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Avances contre titres d'Etat	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Concours adossés aux DTS	0,0	32,8	32,8	0,0	-
Banques et établissements financiers à caractère bancaire	75,4	124,1	99,2	-24,9	-20,1
BURKINA	59,4	116,7	144,1	27,4	23,5
Trésor public	15,9	44,2	40,6	-3,6	-8,1
- Article 16 (y compris consolidation)	15,9	12,3	8,7	-3,6	-29,3
- Obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Avances contre titres d'Etat	0,0	0.0	0,0	0.0	-
- Concours adossés aux DTS	0,0	31.9	31.9	0.0	
Banques et établissements financiers à caractère bancaire	43,5	72.5	103,5	31,0	42.8
COTE D'IVOIRE	259,8	394,3	394,8	0,5	0,1
Trésor public	164.1	336.3	336,3	0.0	-
- Article 16 (y compris consolidation)	164,1	164,1	164,1	0.0	_
-Avances contre titres d'Etat	0,0	0.0	0,0	0,0	_
- Concours adossés aux DTS	0,0	172.2	172.2	0.0	_
Banques et établissements financiers à caractère bancaire	95,7	58.0	58.5	0,5	0.9
GUINEE-BISSAU	7,3	16,6	13,8	-2,8	-16,9
Trésor public	6,3	13,8	13,8	0,0	
- Article 16 (y compris consolidation)	1,2	1,1	1,1	0,0	-
- Concours consolidés	5,1	5,1	5,1	0,0	-
- Concours adossés aux DTS	_	7,6	7,6		-
	0,0	2,8		0,0 -2,8	-100,0
Banques et établissements financiers à caractère bancaire MALI	_		0,0		,.
Trésor public	33,0	73,9 57.7	122,6	48,7 -2,5	65,9
•	10,7		55,2		-4,3 -30.1
- Article 16 (y compris consolidation)	10,7	8,3	5,8	-2,5	-30,1
- Avances contre titres d'Etat	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Concours adossés aux DTS	0,0	49,4	49,4	0,0	2400
Banques et établissements financiers à caractère bancaire	22,3	16,2	67,4	51,2	316,0
NIGER	35,8	78,7	72,9	-5,8	-7,4
Trésor public	33,3	66,1	61,8	-4,3	-6,5
- Article 16 (y compris consolidation)	33,3	31,2	27,0	-4,2	-13,5
- Avances contre titres d'Etat	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Concours adossés aux DTS	0,0	34,8	34,8	0,0	-
Banques et établissements financiers à caractère bancaire	2,5	12,6	11,1	-1,5	-11,9
SENEGAL	141,2	146,6	164,6	18,0	12,3
Trésor public	34,0	112,0	104,2	-7,8	-7,0
- Article 16 (y compris consolidation)	34,0	26,4	18,5	-7,9	-29,9
- Obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Avances contre titres d'Etat	0,0	0,0	0,0	0,0	_
- Concours adossés aux DTS	0,0	85,7	85,7	0,0	-
Banques et établissements financiers à caractère bancaire	107,2	34,6	60,4	25,8	74,6
тодо	26,8	61,0	72,5	11,5	18,9
Trésor public	10,5	47,0	44,4	-2,6	-5,5
Article 16 (y compris consolidation)	10,5	8,2	5,7	-2,5	-30,5
- Avances contre titres d'Etat	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Concours adossés aux DTS	0,0	38,7	38,7	0,0	-
Banques et établissements financiers à caractère bancaire	16,3	14,0	28,1	14,1	100,7

	Déc. 09	Mars 10	Juin 10	Sept. 10	Déc. 10				
	En milliards FCFA								
Crédits à l'économie	6 115,8	5 779,1	6 048,6	6 362,1	6 757,9				
(dont crédits de campagne)	(143,9)	(146,2)	(142,8)	(84,0)	(154,8)				
Variations des crédits à l'économie (en %)	4,5	-5,5	4,7	5,2	6,2				
Refinancements des crédits à l'économie	334,8	247,2	210,2	198,6	428,2				
. Concours aux banques et établissements financiers	334,8	247,2	210,2	198,6	428,2				
. Obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				
Variations des refinancements (en %)	30,8	-26,2	-15,0	-5,5	115,6				
Part des crédits à l'économie refinancés auprès de la BCEAO (%)	5,5	4,3	3,5	3,1	6,3				

Source : BCEAO.

Tableau 14 : répartition des refi	inancements de	crédits	à l'économie se	lon les	guichets	
	Décembre 20	09	Septembre 2	010	Décembre 20°	10
	(milliards FCFA)	%	(milliards FCFA)	%	(milliards FCFA)	%
Marché monétaire	304,5	90,9	183,5	92,4	300,0	70,1
Autres guichets ordinaires	30,3	9,1	15,1	7,6	128,2	29,9
Guichet exceptionnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Refinancements titres PASFI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Refinancements titres ex-ONCAD	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	334,8	100,0	198,6	100,0	428,2	100,0

Source : BCEAO.

2.3.6 – Evolution des réserves obligatoires constituées

Le nombre de banques assujetties au dispositif des réserves obligatoires est ressorti à quatre vingt-dix-sept (97) à fin décembre 2010 contre quatre-vingt-dix-neuf (99) à fin décembre 2009. A fin décembre 2010, trois (3) établissements financiers ont été soumis au système des réserves obligatoires, un nombre

inchangé par rapport à l'année précédente.

Le montant des réserves requises pour les banques est ressorti à 555,0 milliards au 15 décembre 2010 contre 493,8 milliards un an plus tôt. Les réserves effectivement constituées se sont accrues de 181,6 milliards, pour s'élever à 1.092,3 milliards. Ainsi, les réserves libres des banques sont passées, d'une période à l'autre, de 417,0 milliards à 537,3 milliards.

Au titre des établissements financiers à caractère bancaire, le montant moyen des réserves requises s'est situé à 131,0 millions au 31 décembre 2010, pour des réserves constituées de 678,0 millions, dégageant ainsi un excédent global net de 547,0 millions contre un excédent global net de 39,0 millions l'année précédente.

Au total, l'excédent de la liquidité bancaire a augmenté au cours de la période sous revue.

Périodes	Réserves requises	Réserves	constituées	Déficit brut (1)	Excédent brut (2)	Excédent (+) ou déficit (-) net (3) = (2)+(1)	
		Total	dont titres				
16-12-2009 au 15-01-2010	494 191	1 106 573	0	-6 800	618 844	612 044	
16-01-2010 au 15-02-2010	511 209	1 218 700	0	-6 952	714 526	707 574	
16-02-2010 au 15-03-2010	533 213	1 217 269	0	-10 934	694 981	684 047	
16-03-2010 au 15-04-2010	519 852	1 236 190	0	-4 747	719 508	714 761	
16-04-2010 au 15-05-2010	525 996	1 296 984	0	-3 991	774 979	770 988	
16-05-2010 au 15-06-2010	522 968	1 275 069	0	-9 240	761 347	752 107	
16-06-2010 au 15-07-2010	539 764	1 254 451	0	-4 208	789 206	784 998	
16-07-2010 au 15-08-2010	548 344	1 308 060	0	-4 896	762 552	757 656	
16-08-2010 au 15-09-2010	539 775	1 341 560	0	-6 969	808 755	801 786	
16-09-2010 au 15-10-2010	535 532	1 253 769	0	-6 472	723 646	717 174	
16-10-2010 au 15-11-2010	541 520	1 138 296	0	-15 192	611 968	596 776	
16-11-2010 au 15-12-2010	555 026	1 092 283	0	-25 271	562 527	537 256	
Moyenne	530 616	1 228 100	0	-8 806	711 903	703 097	

Source : BCEAO.

Tableau 16 : évolution o		ligatoires const	ituées par les ét	ablissements fi	nanciers
Périodes	Réserves requises	Réserves constituées	Déficit brut (1)	Excédent brut (2)	Excédent (+) ou déficit (-) net (3) = (2)+(1)
01-01-2010 au 31-03-2010	115	129	-77	91	14
01-04-2010 au 30-06-2010	129	208	-100	179	79
01-07-2010 au 30-09-2010	136	1 188	-110	1 162	1 052
01-10-2010 au 31-12-2010	142	1 188	-116	1 162	1 046
Moyenne	131	678	-101	649	547



Au cours de l'année 2010, l'évolution du marché interbancaire de l'UMOA a été marquée par la baisse du volume des opérations et la poursuite de la détente des taux d'intérêt.

Le volume moyen hebdomadaire des transactions, toutes maturités confondues, s'est replié à 41,5 milliards contre 63,6 milliards en 2009. Les opérations ont couvert des maturités allant d'un (1) jour à douze (12) mois. Les compartiments à un jour, une semaine et un mois ont été les plus actifs, représentant respectivement 20,0%, 45,5% et 16,4% du volume moyen des transactions, toutes maturités confondues.

Le volume moyen des transactions interbancaires est resté relativement faible, ne représentant que 35,3% du montant moyen des injections de liquidités de la BCEAO.

Toutes les places de l'Union ont participé à l'animation du marché interbancaire. Les places les plus actives, en termes d'offres de ressources, ont été celles de Dakar (28,4%), de Cotonou (17,7%), de Bamako (16,6%) et de Ouagadougou (15,3%). Les principales places bénéficiaires ont été celles d'Abidjan (52,9%), de Dakar (20,7%) et de Cotonou (12,7%).

Les prêts intra-groupes ont représenté 63,8% des transactions totales.

rapieau 17 :	evolution	ies taux inte	rbancaires (m	oyenne po	naeree en	pourcenta	ge)	
	1 jour	1 semaine	2 semaines	1 mois	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
Janvier	3,31	3,52	5,82	4,93	5,34	5,25		9,00
Février	3,26	3,35	5,41	5,87	5,19			
Mars	3,34	3,33	5,79	4,78	5,83			
Avril	4,14	3,71	4,74	5,59	5,42	5,50	7,00	6,00
Mai	2,76	3,60	5,23	5,00	5,92	5,56		
Juin	3,83	3,80	5,73	4,13	4,74	4,50		
Juillet	4,75	4,11	5,62	4,63	4,79	5,25		
Août	4,94	4,22	5,67	4,66	4,64			
Septembre	3,58	3,91	5,39	4,67	4,91	6,00		
Octobre	2,72	4,00	5,06	4,86	5,00			4,50
Novembre	4,00	3,35	5,01	4,78	5,10	6,00		5,00
Décembre	3,35	3,58	3,73	4,90	5,55	5,00		4,75
Moyenne	4,05	4,32	6,06	6,14	6,01	5,79	7,29	6,84

Tableau 18 : éve	olution des prêts i	nterbancaires da	ns l'UMOA (en mi	illions FCFA)	
	Montants me	oyens	Encours moyen des prêts	Fourchettes des taux (en %)	Durées des prêts
	Total	dont UMOA			
Janvier	54 380	47 941	150 210	3,10 à 9,00	1 jour à 12 mois
Février	61 998	55 524	131 160	3,00 à 7,50	1 jour à 3 mois
Mars	52 925	49 388	119 637	2,80 à 7,50	1 jour à 3 mois
Avril	45 950	38 890	109 137	2,25 à 7,50	1 jour à 12 mois
Mai	56 950	36.600	111 889	2,25 à 7,50	1 jour à 6 mois
Juin	44 043	28 363	102 162	2,00 à 7,00	1 jour à 6 mois
Juillet	26 130	34 474	104 561	3,25 à 7,50	1 jour à 6 mois
Août	24 789	15 188	101 723	3,25 à 7,50	1 jour à 3 mois
Septembre	22 519	12 388	99 765	3,25 à 7,50	1 jour à 6 mois
Octobre	26 240	15 380	127 907	2,00 à 7,50	1 jour à 12 mois
Novembre	37 805	26 778	140 680	2,00 à 8,00	1 jour à 12 mois
Décembre	44 656	31 906	120 668	2,00 à 10,00	1 jour à 12 mois
Moyenne	41 532	32 735	118 291		

Source : BCEAO.

2.3.8 – Opérations du marché des titres publics et privés

Les émissions de titres de créances négociables se sont globalement établies à 2.034,6 milliards, contre 932,2 milliards en 2009. Elles ont concerné des bons du Trésor pour un montant cumulé de 2.030,6 milliards et des bons des établissements financiers pour 4,0 milliards.

Cinquante-neuf (59) émissions de **bons du Trésor** ont été réalisées par adjudication à taux variables par sept (7) Etats de l'Union, soit :

- cinq (5) pour le Bénin, les 24 février, 6 avril, 1^{er} juillet, 1 er septembre et 5 octobre 2010 pour un montant cumulé de 154,4 milliards;
- cinq (5) pour le Burkina, les 29 janvier, 11 mars, 15 juillet, 17 septembre et 11 novembre 2010, pour un montant global de 82,5 milliards;
- trente-sept (37) pour la Côte d'Ivoire pour un montant total de 1.443,0 milliards;
- deux (2) pour le Mali, les 20 avril et 14 octobre 2010, pour un montant cumulé de 99,5 milliards ;
- deux (2) pour le Niger, les 24 juin et 9 décembre 2010, pour un montant total de 35,0 milliards;
- cinq (5) pour le Sénégal, les 12 février, 18 mai, 15 juin, 25 novembre et 14 décembre 2010, pour un

montant global de 166,2 milliards;

- trois (3) pour le Togo, les 28 avril, 4 août et 10 novembre 2010, pour un total de 50,0 milliards.

Les taux moyens de rendement de ces bons ont varié dans une fourchette comprise entre 4,0525% et 6,8148%.

Une (1) émission de bons des établissements financiers, d'un montant de 4,0 milliards et d'une maturité de 18 mois au taux de 7,45%, a été réalisée en Côte d'Ivoire le 2 août 2010.

Une (1) émission de certificats de dépôt d'un montant de 0,7 milliard et d'une maturité de 12 mois au taux de 5,50%, a été réalisée en Côte d'Ivoire en juillet 2009.

Aucune émission n'a été réalisée au titre des **billets de trésorerie**, **des certificat de dépôt et des bons BOAD**.

Sur le compartiment long du marché des capitaux, sept (7) émissions d'obligations du Trésor par appel public à l'épargne ont été effectuées pour un montant global de 311,9 milliards, avec des taux variant entre 6,00% et 7,00%, contre 259,1 milliards en 2009.

Au total, à fin décembre 2010, l'encours des titres de créances négociables s'est établi à 1.210,9 milliards contre 699,3 milliards à fin décembre 2009. Cet encours comprenait :

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONETAIRE

- une (1) ligne de certificat de dépôts de la Standard Chatered Bank Côte d'Ivoire d'un encours résiduel de 0,6 milliard;
- une (1) ligne de bons des établissements financiers d'un montant de 4,0 milliards ;
- cinq (5) lignes de bons des institutions financières
- régionales (BOAD) d'un encours total de 154,8 milliards ;
- et trente-trois (33) lignes de bons du Trésor d'unmontant cumulé de 1.046,6 milliards ;
- une (1) ligne de billets de trésorerie de 4,883 milliards.

III - EMISSION MONETAIRE ET SYSTEMES DE PAIEMENT

3.1 – GESTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

Les opérations effectuées aux guichets de la Banque Centrale ont été marquées, au cours de l'année 2010, par un excédent des prélèvements sur les versements de signes monétaires. La part des billets dans la circulation fiduciaire s'est établie à 96,3% contre 95,9% en 2009.

3.1.1 - Prélèvements et versements aux guichets

Les opérations de retrait et de versement aux guichets de la Banque Centrale ont connu un léger accroissement au cours de l'année 2010.

Les prélèvements et les versements effectués aux guichets de la Banque Centrale, au cours de l'année 2010, ont porté sur un total de 2.791,9 millions de billets et pièces de monnaie, contre 2.715,8 millions d'unités au cours de l'exercice 2009, soit une hausse de 2,8%.

3.1.1.1 - Prélèvements

Les prélèvements de billets au cours de l'année 2010 se sont élevés à 1.394,9 millions de vignettes (10.239,0 milliards FCFA), contre 1.339,3 millions de vignettes en 2009 (9.301,3 milliards FCFA), soit une hausse de 4,2% en volume et de 10,1% en valeur.

Les retraits les plus importants ont été enregistrés en Côte d'Ivoire (29,7%), au Burkina (16,0%), au Sénégal (14,9%) et au Mali (14,9%).

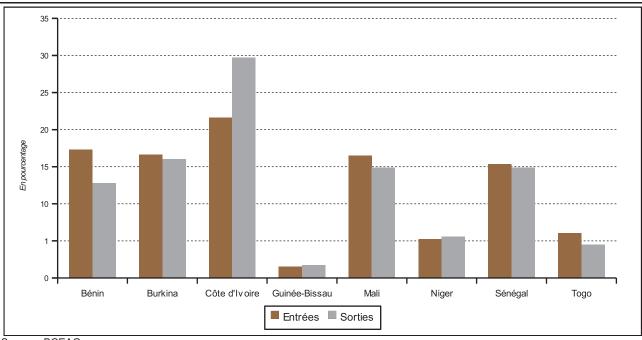
Les sorties de pièces de monnaie ont enregistré une hausse de 26,8% sur la période, passant de 53,7 millions d'unités en 2009 à 68,1 millions d'unités en 2010. En valeur, elles se sont stabilisées (8,2 milliards FCFA en 2009 et en 2010).

Par pays, les prélèvements se répartissent comme suit :

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée- Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total
Billets									
Valeur	1 305 895	1 634 787	3 041 521	172 957	1 523 722	573 830	1 527 374	458 918	10 239 002
(%)	12,8%	16,0%	29,7%	1,7%	14,9%	5,6%	14,9%	4,5%	100,0%
Nombre	182,9	202	387	29	203,5	94	214,7	81,7	1 394,9
Pièces									
Valeur	789,7	1 177,2	1 126,6	445,9	1 069,9	857,1	1 827,3	873,1	8 166,8
(%)	9,7%	14,4%	13,8%	5,5%	13,1%	10,5%	22,4%	10,7%	100,0%
Nombre	7,8	9,8	12,2	1,8	10,7	6,4	13,6	5,9	68,1

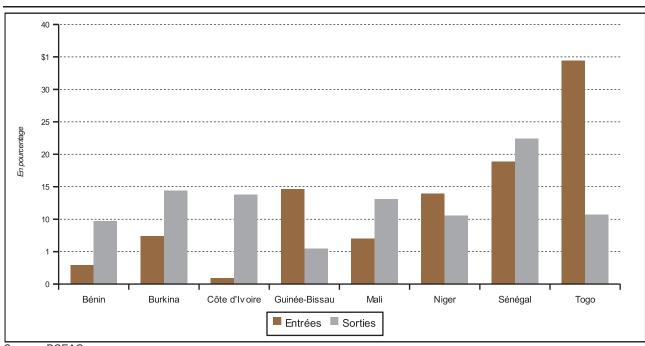
Valeur en millions FCFA. Nombe en millions d'unités.

Graphique 22 : entrées et sorties de billets aux guichets de la BCEAO



Source : BCEAO.

Graphique 23 : entrées et sorties de pièces aux guichets de la BCEAO



3.1.1.2 - Versements

Les versements de billets aux guichets de la Banque Centrale ont porté sur 1.319,2 millions de billets (9.758,3 milliards FCFA), contre 1.310,7 millions de billets (8.908,9 milliards FCFA) en 2009, soit une hausse de 0,6% en volume et de 9,5% en valeur.

Les entrées les plus importantes en valeur ont été observées en Côte d'Ivoire (21,6%), au Bénin (17,3%), au Burkina (16,6%) et au Mali (16,5%).

Concernant les pièces de monnaie, les versements effectués aux guichets de la Banque Centrale sont passés de 12,1 millions d'unités en 2009 à 9,7 millions d'unités en 2010, enregistrant ainsi, sur la période, une baisse de 19,8%. En valeur, ils se chiffrent à 2.436,4 millions FCFA en 2010 contre 3.125,2 millions FCFA l'année précédente.

Par pays, les versements se répartissent comme suit :

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total
Billets									
Valeur	1 689 251	1 616 653	2 103 471	148 920	1 610 559	511 171	1 491 428	586 859	9 758 312
(%)	17,3%	16,6%	21,6%	1,5%	16,5%	5,2%	15,3%	6,0%	100,0%
Nombre	222,4	202,6	264,2	25,1	210,1	84	212,3	98,5	1 319,2
Pièces									
Valeur	69,8	180,6	23	355,2	171,4	339,9	459,4	837,1	2 436,4
(%)	2,9%	7,4%	0,9%	14,6%	7,0%	13,9%	18,9%	34,4%	100,0%
Nombre	0,6	1,1	0,3	1,1	0.7	1,9	1,3	2,8	9,7

Valeur en millions FCFA. Nombe en millions d'unités.

Source : BCEAO.

3.1.2 – Composition de la circulation fiduciaire

A fin décembre 2010, la circulation fiduciaire s'est établie à 3.933,2 milliards FCFA contre 3.447,7 milliards FCFA un an auparavant, soit une hausse

de 14,1%. Les grosses coupures ont constitué 91,8% de la circulation des billets au 31 décembre 2010 contre 91,3% à la même période de l'année 2009.

	En millions FCFA		
Coupures	31/12/08	31/12/09	31/12/10
Billets	2 915 461	3 307 949	3 787 656
10 000	2 013 338	2 446 746	2 831 036
5 000	586 254	573 562	644 326
2 000	196 155	163 869	166 611
1 000	119 715	123 772	145 683
Pièces	134 747	139 782	145 517
5 000	337	342	346
500	43 816	46 898	49 824
250	5 716	5 680	5 705
200	18 044	19 369	20 553
100	35 058	35 133	35 767
50	14 982	15 268	15 832
25	7 186	7 370	7 625
10	5 877	5 952	6 049
5	3 475	3 512	3 557
1	258	258	259
Total	3 050 209	3 447 731	3 933 173

Source : BCEAO.

3.2 – EXECUTION DES REGLEMENTS A L'INTERIEUR DE L'UMOA

3.2.1 – Mouvements de billets externes aux guichets des Agences de la BCEAO

Les mouvements de billets externes résultant des opérations de tri se sont établis, au cours de l'exercice 2010, à 1.670,6 milliards FCFA contre 1.667,1 milliards FCFA l'exercice précédent, soit une hausse de 0,21 %.

Les billets déplacés sont constitués principalement de ceux émis par les Agences de Côte d'Ivoire (39,4%), du Burkina (14,9%), du Togo (11,1%), du Bénin (14,4%), ainsi que du Niger (7,1%) et du Mali (6,4%).

Les Agences du Bénin, du Togo, du Mali et du Niger ont enregistré à leurs guichets les montants les plus importants de billets externes, avec des parts respectives de 34,7%, 32,2%, 8,5%, et 7,5%.

Tableau 22	: mouveme	ents de bille	ts externes	aux guiche	ts des Ager	nces de la E	BCEAO (en	milliards FC	FA)		
	E	xercice 200)9	Е	xercice 201	10		Variation			
		(1)			(2)		(3)=(2)-(1)				
	Entrées	Sorties	Soldes	Entrées	Sorties	Soldes	Entrées	Sorties	Soldes		
Bénin	541,7	261,4	280,4	579,5	239,8	339,8	37,8	-21,6	59,4		
Burkina	222,4	171,7	50,6	91,9	249,3	-157,4	-130,5	77,5	-208,0		
Côte d'Ivoire	86,0	522,9	-436,9	71,5	657,5	-586,0	-14,5	134,6	-149,1		
Guinée- Bissau	22,9	50,0	-27,1	27,1	35,4	-8,4	4,2	-14,6	18,8		
Mali	331,2	112,5	218,7	142,5	106,6	35,9	-188,7	-5,9	-182,8		
Niger	73,7	120,4	-46,7	124,5	119,3	5,2	50,8	-1,1	51,8		
Sénégal	112,6	228,1	-115,5	96,1	76,8	19,3	-16,5	-151,3	134,8		
Togo	276,7	200,1	76,5	537,5	185,9	351,6	260,8	-14,2	275,1		
UMOA	1 667,1	1 667,1	-	1 670,6	1 670,6		3,5	3,5	0,0		

Source : BCEAO.

3.2.2 – Dispositions entre les Etats membres de l'UMOA

Les flux des capitaux entre les Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), se sont accrus de 1.799,4 milliards, en passant de 9.227,3 milliards en 2009 à 11.026,7 milliards en 2010, soit une progression de 19,5 %. Cette évolution résulte principalement de l'amélioration des flux nets de capitaux de 26,3 % en faveur de la Côte d'Ivoire.

Au **Bénin**, le déficit des flux nets des échanges de capitaux s'est atténué, en passant de 228,9 milliards en 2009 à 183,4 milliards en 2010, soit une amélioration de 45,5 milliards, en raison de l'accroissement de 101,0 milliards des réceptions, partiellement estompé par celui de 55,5 milliards des émissions de fonds.

Au **Burkina**, le solde négatif des échanges de capitaux enregistré en 2009 s'est accentué, en passant de 99,0 milliards en 2009 à 210,8 milliards en 2010, soit une dégradation de 111,8 milliards, en raison de l'accroissement de 246,6 milliards des émissions, dont l'effet a toutefois été atténué par l'accroissement de 134,8 milliards des réceptions.

En **Côte d'Ivoire**, le solde excédentaire des flux financiers nets des échanges intracommunautaires s'est consolidé, en s'établissant à 842,8 milliards en 2010

contre 667,4 milliards en 2009, en relation avec l'amélioration significative des flux nets de capitaux reçus des autres Etats de l'Union.

En effet, les réceptions de fonds ont progressé de 27,4 %, en se situant à 3.636,6 milliards en 2010 contre 2.855,1 milliards en 2009, en liaison avec la consolidation du volume des échanges commerciaux intracommunautaires de la Côte d'Ivoire.

Quant aux émissions, elles ont enregistré une hausse de 27,7 %, en ressortant à 2.793,8 milliards en 2010 contre 2.187,7 milliards un an plus tôt.

En **Guinée-Bissau**, la tendance baissière du solde favorable des flux nets de capitaux constatée sur les exercices 2007, 2008 et 2009, s'est poursuivie en 2010, pour s'établir à un solde déficitaire de 3,7 milliards contre une situation excédentaire de 3,2 milliards en 2009, soit une dégradation de 215,6 %, en relation avec l'effet compensé d'une baisse de 5,2 milliards des réceptions et d'un accroissement de 1,7 milliard des émissions de fonds.

Au **Mali**, la tendance déficitaire du solde des flux nets de capitaux s'est accentuée de 102,9 milliards en 2010, en ressortant à 275,6 milliards contre 172,7 milliards un an auparavant, soit une baisse de

59,6%, en liaison avec la forte progression de 226,4 milliards des émissions de fonds, atténuée toutefois par l'accroissement de 123,5 milliards des réceptions de fonds en provenance des autres pays de l'Union.

Au **Niger**, la dégradation du solde déficitaire des flux financiers nets s'est ralentie en 2010, en s'établissant à 71,1 milliards contre 81,8 milliards en 2009, soit une amélioration de 10,7 milliards, en raison d'une progression de 36,5 % des réceptions qui sont passées de 356,7 milliards en 2009 à 486,8 milliards en 2010, atténuée par une hausse de 27,2 % des émissions.

Au **Sénégal**, le solde excédentaire des flux financiers nets des échanges intra-communautaires a baissé de 20,0 milliards, en s'établissant à 333,9 milliards en 2010 contre 353,9 milliards en 2009, en liaison avec la progression des flux nets de capitaux à destination des autres Etats de l'Union. En effet, les émissions de fonds ont enregistré un accroissement de 15,3 %, en s'établissant à 1.543,1 milliards en 2010 contre 1.338,6 milliards un an plus tôt. Quant aux réceptions, elles ont progressé de 10,9 %, en s'élevant à 1.877,0 milliards en 2010 contre 1.692,5 milliards en 2009.

Au **Togo**, le solde déficitaire des flux nets d'échanges de capitaux s'est atténué de 31 milliards, en passant de 142,2 milliards en 2009 à 111,2 milliards en 2010, soit une amélioration de 21,8 %, en relation avec la forte progression de 280,1 milliards des réceptions de fonds, partiellement estompée par l'accroissement de 249,1 milliards des émissions de fonds vers les autres pays de l'Union.

Tableau 23 : (ableau 23 : disposition entre les pays de l'UMOA (en milliards FCFA)									
	Transactions 2009			Tra	ansactions 2	Variations				
	Réceptions Emissions Flux nets (1)		Réceptions Emissions Flux net		Flux nets (2)	Valeur (2)–(1)	%			
Bénin	1 117,2	1 346,1	-228,9	1 218,2	1 401,6	-183,4	45,5	19,9		
Burkina	1 070,4	1 169,4	-99,0	1 205,2	1 416,0	-210,8	-111,8	-112,9		
Côte d'ivoire	2 855,1	2 187,7	667,4	3 636,6	2 793,8	842,8	175,4	26,3		
Guinée-Bissau	129,0	125,8	3,2	123,8	127,5	-3,7	-6,9	-215,6		
Mali	897,5	1 070,2	-172,7	1 021,0	1 296,6	-275,6	-102,9	-59,6		
Niger	356,7	438,5	-81,8	486,8	557,9	-71,1	10,7	13,1		
Sénégal	1 692,5	1 338,6	353,9	1 877,0	1 543,1	333,9	-20,0	-5,7		
Togo	873,0	1 015,2	-142,2	1 153,1	1 264,3	-111,2	31,0	21,8		
Siège	235,9	535,8	-299,9	305,0	625,9	-320,9	-21,0	-7,0		
TOTAUX	9 227,3	9 227,3	0,0	11 026,7	11 026,7	0,0	0,0	-		

Source : BCEAO.

3.3 – EXECUTION DES REGLEMENTS AVEC L'EXTERIEUR

3.3.1 – Opérations sur billet avec l'extérieur

Au 31 décembre 2010, l'encaisse globale en billets euros des Agences représente la contre-valeur de 26,62 milliards FCFA, contre 2,7 milliards FCFA l'année précédente. Au cours de l'exercice écoulé, les

commandes de billets euros se sont établies à la contre-valeur de 2,4 milliards FCFA et les rapatriements à 3,9 milliards FCFA contre respectivement 1,4 milliard FCFA et 15,4 milliards FCFA l'exercice précédent.

3.3.2 – Transferts scripturaux

Les flux de règlement entre l'UMOA et l'extérieur, via la BCEAO, se sont traduits par des entrées nettes de de-

vises de 60,0 milliards, après des excédents de devises de 126,7 milliards en 2009 et un déficit de 147,3 milliards en 2008. Cette évolution est due principalement au recul de l'excédent sur les transferts des Trésors, dont l'impact a été atténué par la contraction du déficit structurel constaté sur les opérations des banques depuis 2003.

Les transferts émis en 2010 par les banques, par le canal de la BCEAO, se sont accrus de 35,4 milliards (+1,7%), en s'établissant à 2.088,8 milliards, en rapport notamment avec la hausse des demandes adossées à des couvertures d'importations de produits pétroliers. Les réceptions de fonds des banques de l'Union se sont établies à leur plus haut niveau depuis 2002, en ressortant à 1.780,0 milliards en 2010 contre 1.458,7 milliards en 2009, soit une progression de 321,2 milliards (+22,0%) tirée notamment par les rapatriements de recettes d'exportation (café, cacao, uranium, coton etc.).

En définitive, les transferts nets des banques affichent un solde déficitaire de 308,7 milliards, soit une contraction de 285,8 milliards par rapport à l'année 2009.

Les émissions de fonds des Trésors nationaux se sont élevées à 694,2 milliards, en hausse de 93,6 mil-

liards (+15,6%) par rapport à 2009. Elles ont porté pour l'essentiel sur des remboursements de la dette extérieure des Etats de l'Union, des règlements de diverses prestations de services et des approvisionnements des représentations diplomatiques. Les réceptions de fonds des Trésors nationaux se sont établies à 1.019,4 milliards, en baisse de 251,3 milliards (-19,8%) par rapport à 2009, du fait notamment de la baisse des recettes liées aux privatisations d'entreprises publiques. Elles sont constituées de fonds issus des appuis budgétaires, des aides-projets, ainsi que de divers concours et subventions de bailleurs de fonds.

Sur cette base, les transferts nets des Trésors nationaux sont ressortis excédentaires de 325,2 milliards contre des excédents de 670,1 milliards en 2009 et de 547,9 milliards enregistrés en 2008.

Au titre des transactions effectuées dans le cadre du mécanisme de compensation de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO), le Comité des Gouverneurs des Banques Centrales des Etats membres de la CEDEAO a décidé, lors de ses instances statutaires tenues à Banjul du 26 au 30 juillet 2010, la clôture du mécanisme de compensation de l'Afrique de l'Ouest.

Tableau 24 : flux des transferts via la BCEAO - exercice 2010									
	Transfer	ts reçus	Transfe	rts émis	Soldes				
	En milliards FCFA								
	2009 2010 2009 2010 2009								
Banques	1 458,8	1 780,0	2 053,4	2 088,8	-594,6	-308,7			
Trésors et organismes publics	1 270,6	1 019,4	600,5	694,2	670,1	325,2			
Divers agents économiques	108,7	96,3	57,6	52,7	51,1	43,6			
TOTAL	2 838,1 2 895,7 2 711,4 2 835,6 126					60,0			

3.4 – FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES DE PAIEMENT

Au cours de l'année 2010, les systèmes de paiement de l'UEMOA ont été marqués par les principaux évènements suivants :

- le renforcement de la sécurité et de la continuité du Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA), à travers la migration RSA et la mise en œuvre d'un système de secours déporté;
- la prise en compte de la nouvelle norme du chèque, de la lettre de change et du billet à ordre dans le Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA);
- la centralisation de l'acquisition des flux de paiements par carte au niveau du Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA), dans le cadre du projet dénommé « Acquisition Commerçant Unique » (ACU) et la fourniture d'une solution d'émission de cartes prépayées aux membres :
- le lancement de la Centrale des Incidents de Paiements (CIP);
- l'organisation dans le cadre de la surveillance des systèmes de paiement, d'un séminaire de formation du personnel du Siège et des Agences Principales sur l'émission de monnaie électronique;
- la réalisation d'une campagne de communication sur la promotion de la bancarisation et l'utilisation des moyens de paiement scripturaux;
- l'offre de nouveaux services de paiement au personnel de la BCEAO.

Les différentes actions entreprises dans le cadre de ces événements concernent les points suivants :

 le Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA);

- le Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA);
- le Système Monétique Interbancaire Régional ;
- la surveillance des systèmes de paiement ;
- la Centralisation des Incidents de Paiement (CIP);
- le cadre légal et réglementaire ;
- la normalisation bancaire et financière ;
- les services bancaires ;
- les faits marquants de l'année 2010.

3.4.1 – Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)

Le Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA), entré en production depuis le 25 juin 2004, est le système qui permet de traiter sur une base brute et en temps réel le règlement des opérations de virements, le règlement des échanges de titres conservés à la Banque Centrale, les retraits et dépôts fiduciaires dans l'ensemble des Agences Principales de la BCEAO, le règlement des opérations compensées de SICA-UEMOA, de la monétique interbancaire régionale et de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Les participants éligibles au système sont : la BCEAO, les banques et établissements financiers, le Dépositaire Central / Banque de Règlement de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), le Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

Au cours de l'année 2010, les actions entreprises ont porté essentiellement sur les travaux de migration vers un nouveau dispositif de certification des clés des participants, appelé « certification RSA ». Il vient en remplacement du dispositif d'échange de clés Baltimore et permet d'accroître la sécurité des échanges dans STAR-UEMOA. Au cours de l'année 2010, toutes les banques de l'Union ont migré vers RSA.

Par ailleurs, dans le cadre de l'optimisation du fonctionnement des systèmes de paiement, les travaux relatifs à la mise en place d'un site de secours distant ont démarré, afin de mieux assurer la continuité des échanges.

Au 31 décembre 2010, le bilan de fonctionnement de STAR-UEMOA est globalement satisfaisant. En effet :

- le nombre d'établissements bancaires participant au système est passé de 73 en 2004 à 103 en 2010 ;
- le nombre moyen journalier d'opérations traitées a plus que doublé en cinq ans, en passant de 716 en 2005 à 1.794 en 2009 et à 1.923 en 2010;
- la valeur moyenne journalière des opérations réglées est passée de 315,5 milliards FCFA en 2009

à 337,29 milliards FCFA en 2010;

- le taux de rejet pour insuffisance de provision s'es établi en moyenne à 0,1% sur les cinq dernièresannées, se situant largement en dessous de la norme maximale de 1%. Pour l'année 2010, le taux enregistré est de 0,2%;
- le délai moyen de règlement des transactions est ressorti en moyenne à 53 secondes en 2010, contre 37 secondes en 2009.

La recherche permanente d'un service de qualité au profit des utilisateurs a permis de rendre le système plus attrayant et d'en faire un modèle de développement et d'intégration financière régionale.

Mois	Nombre moyen journalier de paiements	Valeur moyenne journalière des paiements (en milliards FCFA)	Liquidité moyenne journalière des banques (en milliards FCFA)	Taux moyen de rejets financiers (en %)	Délai moyen de règlement des transactions (en secondes)	
Janvier	1 929	322,6	980,9	0,02%	38	
Février	1 888	315,9	962,1	0,04%	35	
Mars	1 799	318,4	1 020,0	0,03%	37	
Avril	1 854	330,1	1 053,9	0,11%	33	
Mai	1 844	363,8	1 044,5	0,18%	43	
Juin	1 865	348,7	1 044,3	0,19%	33	
Juillet	1 903	321,0	1 085,6	0,24%	40	
Août	1 813	310,4	1 095,1	0,27%	37	
Septembre	2 016	364,3	1 076,2	0,55%	75	
Octobre	2 223	342,8	939,1	0,16%	43	
Novembre	1 963	408,1	841,2	0,23%	106	
Décembre	1 980	301,4	853,4	0,16%	114	
Moyenne générale	1 923	337,3	999,7	0,2%	53	

Source : BCEAO.

En ce qui concerne les perspectives, les mesures suivantes sont en cours de mise en œuvre, dans le cadre de la consolidation de STAR-UEMOA et de l'amélioration des services rendus aux participants :

- la mise en place du mécanisme d'avances intrajournalières, en vue de permettre à la Banque Centrale d'octroyer de la liquidité aux participants qui en ont besoin, contre des titres en garantie. Pour la réalisation de ce dispositif, les travaux de déploiement d'un système automatisé de règlement/livrai-
- son des titres conservés à la BCEAO auquel sera adossé ce système sont en cours avec la livraison et l'installation des équipements et le renforcement des capacités des membres de l'Equipe Technique de Suivi du projet. La mise en production de l'application est prévue au mois d'aout 2011;
- la poursuite des travaux de sécurisation des systèmes de paiement qui consistent au suivi de la mise en place des solutions de secours distants de STAR-UEMOA. Des travaux de mise en place d'un site miroir seront également entamés.

3.4.2 – Système interbancaire de compensation automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA)

SICA-UEMOA est un outil automatisé d'échanges et de règlement des opérations de paiement de masse, entre établissements participants aux niveaux national et sous-régional. Il assure ainsi la compensation multilatérale des transactions de masse entre les participants et permet d'automatiser le traitement et l'encaissement des valeurs. Il se compose de huit (08) Systèmes de Compensation Nationaux (SCN), à savoir un système dans chaque Etat membre de l'UEMOA et un Système de compensation régional localisé au Siège de la BCEAO à Dakar. SICA-UEMOA est connecté au Système de Transfert Autoet de Règlement dans matisé (STAR-UEMOA) pour le règlement des soldes de compensation.

Les participants à SICA-UEMOA sont les banques, la BCEAO, le Trésor public et les Services financiers de la Poste. Les instruments de paiement présentés à SICA-UEMOA pour compensation sont les chèques, les virements de moins de 50 millions FCFA, les billets à ordre, les lettres de change et les prélèvements.

Au cours de l'année 2010, une étape majeure du système de compensation automatisé, susceptible d'apporter plus d'efficience dans le traitement des opérations interbancaires a été mise en œuvre, avec l'entrée en production de la 3e version de SICA-UEMOA. Cette migration s'explique par l'entrée en vigueur de la nouvelle norme de chèques et d'effets de commerce adoptée par la communauté bancaire à travers son Comité UEMOA de Normalisation (CUN) au cours de l'année 2006.

Cette nouvelle version a démarré avec succès et de manière simultanée dans l'ensemble des huit (8) pays de l'UEMOA. Ainsi, 97 banques de l'UEMOA et tous les sites « participants » de la BCEAO ont procédé de manière concertée le vendredi 08 octobre 2010, au basculement vers la nouvelle version de SICA-UEMOA. L'une des principales innovations

concerne le changement des Relevés d'Identité Bancaire (RIB), avec l'introduction de la norme ISO, en lieu et place des lettres d'identification des pays précédemment retenues dans la Zone UEMOA.

Une phase transitoire d'une (01) année a été convenue entre les Comités Nationaux de Normalisation (CNN), durant laquelle les anciennes et nouvelles formules de chèque et d'effet de commerce pourront cohabiter sans difficulté.

Au total, entre 2009 et 2010, les performances du système se sont accrues avec :

- un fonctionnement globalement satisfaisant des systèmes nationaux qui enregistrent des taux de rejets techniques inférieurs à 1% pour tous les pays pour une norme maximale de 5%;
- l'automatisation des échanges, la réduction des délais de recouvrement et d'imputation des comptes clients, la sécurisation des échanges et l'amélioration de la gestion de la trésorerie des banques;
- une exhaustivité dans les types d'instruments de paiement présentés au système : chèques, virements, effets de commerce et prélèvements.

En ce qui concerne les perspectives, la BCEAO envisage de procéder à une centralisation des huit systèmes nationaux et du système sous-régional au Siège de la BCEAO, dans le cadre du fonctionnement optimal de SICA-UEMOA. Cette centralisation répond à un besoin d'amélioration de l'efficacité et de la gestion du système, ainsi que de la réduction des coûts liés à son exploitation.

En conséquence, il s'agira d'entamer, au cours de l'année 2011, en relation avec les participants au système, les travaux d'étude à réaliser dans le cadre de cette centralisation. Ces travaux porteront notamment sur les options à retenir, ainsi que sur la définition des spécifications détaillées au plan informatique, financier et organisationnel.

Par ailleurs, la convention SICA-UEMOA prévoit qu'un fonds de garantie du règlement des soldes de compensation soit mis en place par la BCEAO en liaison avec les participants. Ce fonds de garantie a pour objectif de protéger le système contre les défaillances financières des participants. Les travaux initiés à ce titre par la BCEAO et les participants devraient aboutir au cours de l'année 2011, à la validation des options proposées et à l'élaboration des textes réglementaires y afférents, notamment le règlement intérieur et les conventions, ainsi qu'à la mise en place effective dudit fonds.

Tableau 26 : données caractéristiques des échanges dans SICA-UEMOA au 31 décembre 2010									
	Nombre	d'opérations éc	hangées	Valeur des opérations échangées (en milliards FCFA)					
Pays	Année 2009	Année 2010	% Evolution	Année 2009	Année 2010	% Evolution			
Bénin	341 630	363 592	6,43%	1 363,68	1 899,01	39,26%			
Burkina	586 427	652 099	11,20%	1 793,00	2 274,00	26,83%			
Côte d'Ivoire	3 564 025	3 832 170	7,52%	9 287,42	10 359,12	11,54%			
Guinée-Bissau	9 984	5 409	-45,82%	35,97	20,43	-43,20%			
Mali	422 833	470 873	11,36%	1 929,00	2 272,00	17,78%			
Niger	138 738	135 043	-2,66%	758,00	711,00	-6,20%			
Sénégal	2 297 965	2 458 169	6,97%	5 440,20	6 046,08	11,14%			
Togo	272 611	288 233	5,73%	831,00	983,00	18,29%			
Total UEMOA	7 634 213	8 205 588	7,48%	21 438,27	24 564,64	14,58%			

ND : Non déterminé. Source : BCEAO.

3.4.3 – Système monétique interbancaire régional

L'année 2010 a été marquée par la connexion de 20 nouveaux membres à la plateforme technique du GIM-UEMOA, ainsi que par la mise en œuvre de l'« Acquisition Commerçant Unique » (ACU) et d'une solution d'émission de cartes prépayées destinées aux membres, dans le contexte d'un système monétique interbancaire régional restructuré.

Sur demande du Groupement, la BCEAO a pris une participation au capital de la nouvelle entité résultant de l'absorption du Centre de Traitement Monétique Interbancaire de l'UEMOA (CTMI-UEMOA) par le GIM-UEMOA, à hauteur de 4.900 millions FCFA, dont 4.280 millions sous forme de portage d'actions. Cette mesure a conforté la présence de la BCEAO au Conseil d'Administration de cette structure qu'elle pré-

side désormais. En outre, la participation de la BCEAO au capital a renforcé la crédibilité du projet vis-à-vis des partenaires extérieurs à l'Union.

A cet égard, la BCEAO a mis en œuvre des mesures de suivi rapproché du système monétique interbcaire régional, dont les principales sont :

- le suivi trimestriel des activités et projets, ainsi que du fonctionnement du GIM-UEMOA;
- la participation de la BCEAO aux Comités Monétiques Nationaux (CMN) chargés du développement de la monétique interbancaire régionale au plan national;
- la sensibilisation des Administrations Publiques à l'utilisation des services monétiques;

- l'exigence de la mise en œuvre d'un contrôle interne au sein du GIM-UEMOA;
- le renforcement du contrôle externe du GIM-UEMOA, à travers des audits conduits par la BCEAO.

A fin décembre 2010, le Groupement comptait 99 membres et les transactions monétiques sont passées à environ 600.000 en nombre et 44 milliards FCFA en valeur, contre 145.000 en nombre et 11 milliards FCFA en valeur à fin décembre 2009. Pour l'année 2010, les 20 nouvelles connexions enregistrées ont porté à 65 le nombre d'établissements membres connectés, contre 45 pour l'année 2009.

Au niveau des chantiers mis en œuvre au titre de l'année 2010, figure principalement la centralisation de l'acquisition des paiements par carte au niveau du GIM-UEMOA dénommée « Acquisition Commerçant Unique (ACU) ». Dans ce cadre, le GIM-UEMOA assure le placement et la maintenance des TPE interbancaires auprès des commerçants accepteurs des paiements par cartes. Les banques maintiennent la relation commerciale avec les commerçants, notamment en ce qui concerne la domiciliation des paiements.

En perspective, les défis majeurs à relever, au niveau de la monétique interbancaire régionale, sont liés à :

- la vulgarisation des paiements électroniques multi supports (cartes, mobiles, internet etc.);
- la mobilisation effective des banques pour réaliser les prérequis techniques à leur connexion aux nouvelles fonctions interbancaires de la plateforme monétique interbancaire régionale, notamment l'« Acquisition Commerçant Unique (ACU) » et l'émission des cartes prépayées.

Les actions prioritaires de suivi du développement de la monétique interbancaire régionale par la BCEAO porteront sur la connexion des membres aux fonctions interbancaire, délégataire, d'acquisition centralisée des paiements et d'émission de cartes prépayées de la plateforme monétique interbancaire.

3.4.4 – Centrale des Incidents de Paiement (CIP)

Dans le cadre de la centralisation et de la diffusion des incidents de paiement dans l'UEMOA, la Banque Centrale a poursuivi les actions de consolidation, au cours de l'année 2010, qui ont abouti au lancement officiel de la CIP, le 8 juillet 2010 à Lomé.

A la suite de la cérémonie officielle de lancement de la CIP, qui a eu lieu en marge de la rencontre entre la BCEAO et les dirigeants des établissements de crédit de l'Union, toutes les Directions Nationales ont organisé des cérémonies nationales de lancement de la Centrale dans leur Etat respectif entre juillet et août 2010.

Les diligences accomplies en vue de mettre en production la CIP dans les pays de l'Union ont porté notamment sur :

- la préparation des Etablissements Teneurs de Comptes (ETC);
- l'amélioration des modules de l'application de la CIP ;
- la mise en place du dispositif de consultation de la CIP par le grand public;
- l'élaboration du cadre juridique de la Centrale.

Au titre de la préparation à la mise en production de la CIP, la BCEAO a poursuivi les missions d'assistance au démarrage de la CIP au Togo, en Côte d'Ivoire et au Sénégal, durant lesquelles les diligences ci-après ont été finalisées :

- la formation des agents concernés des ETC et de la BCEAO;
- la connexion des ETC à la CIP;
- la fiabilisation des données chargées dans la CIP par les banques en vue d'assainir la base de données;

- la réduction des risques d'homonymie ;
- la sensibilisation des professionnels du droit, en particulier les magistrats, les huissiers de justice, les avocats et les notaires sur le cadre juridique régissant la Centrale.

Ces travaux ont permis aux banques d'atteindre les taux souhaités pour une mise en production de la Centrale. Ainsi, au 31 décembre 2010, le nombre de

comptes adossés à des instruments de paiement déclarés dans la CIP à l'échelle de l'UEMOA s'est accru de 442.916 comptes, pour se situer à 2.214.548 (86% de comptes détenus) contre 1.771.632 (79% de comptes détenus) en 2009.

Le tableau suivant fait la synthèse des taux de déclaration et d'homonymie au 31 décembre 2010.

Tableau 2 7 : données issues de la nouvelle application de la CIP au 31 décembre 2010								
Pays	Nombre de comptes déclarés (1)	mptes déclarés comptes détenus		Nombre d'homonymes (3)	Taux du risque d'homonymie			
Bénin	261 856	305 540	85,70%	2 708	1,05%			
Burkina	309 484	329 425	93,95%	425	0,14%			
Côte d'Ivoire	619 754	740 308	83,72%	12 927	1,52%			
Guinée Bissau	49 907	51 196	97,48%	237	0,49%			
Mali	433 996	514 912	84,29%	639	0,15%			
Niger	79 517	97 633	81,44%	489	0,62%			
Sénégal	299 195	349 410	85,63%	1 018	0,34%			
Togo	160 839	183 798	87,51%	437	0,27%			
TOTAL	2 214 548	2 572 222	86,09%	18 880	0,78%			

⁽¹⁾ comptes adossés à des instruments de paiement et déclarés dans la CIP.

⁽²⁾ comptes adossés à des instruments de paiement.

⁽³⁾ titulaires de comptes présentant les mêmes caractéristiques (nom, prénom, nom de la mère, lieu de naissance, date de naissance).

ENCADRE N° 3

Présentation de la nouvelle Centrale des Incidents de Paiements (CIP) de l'UEMOA

La circulation de la monnaie scripturale dans les Etats de l'UEMOA a été profondément affectée, au cours de ces dernières années, par la recrudescence de chèques et d'effets de commerce (billets à ordre, lettre de change) sans provision. Cette situation a eu pour principales conséquences la perte de confiance du public à l'égard de ces instruments de paiement et une forte utilisation de la monnaie fiduciaire dans les transactions courantes.

La CIP repose sur trois textes réglementaires :

- le Règlement N°15/2002/CM/UEMOA relatif aux systèmes de paiement dans les États membres de l'UEMOA, qui décrit les responsabilités de la Banque Centrale, des établissements teneurs de comptes et du Parquet ;
- l'Instruction N°009/07/RSP/2010 du 26 juillet 2010 du Gouverneur de la BCEAO relative au dispositif de centralisation et de diffusion des incidents de paiement ;
- la Loi uniforme de mars 2008 relative à la répression des infractions en matière de chèque, de carte bancaire et d'autres instruments et procédés électroniques de paiement, adoptée par le Conseil des Ministres.

La nouvelle Centrale des Incidents de Paiement (CIP) a été mise en place par la BCEAO dans ce contexte, en vue de contribuer à l'amélioration des affaires. Il s'agit d'une base de données régionale destinée à centraliser et diffuser les incidents survenant à l'occasion des paiements par chèques, cartes bancaires, billets à ordre et lettres de change.

Les informations recensées à la CIP font l'objet de déclaration par les établissements teneurs de comptes (ETC), à savoir les banques, les services financiers de la Poste et certains Trésors Publics des États membres de l'UEMOA.

Par ailleurs, le Parquet communique à la CIP les interdictions d'émettre des chèques ainsi que leur suspension ou levée prononcées par les tribunaux à la suite d'une procédure judiciaire.

La CIP contient, outre la liste de tous les comptes tenus dans les livres des institutions et organismes susvisés, celle des personnes physiques et morales qui sont frappées de l'interdiction d'émettre des chèques ordinaires et d'utiliser des cartes de paiement interbancaires. Cette interdiction découle notamment de l'émission d'un chèque sans provision ou de sanction prononcée par le Tribunal à la suite de la commission d'autres infractions telles que l'usage d'un chèque volé, la contre-façon ou la falsification d'instruments de paiement.

La nouvelle CIP, centralisée au Siège de la BCEAO, permet aux ETC d'effectuer en ligne les déclarations de comptes, d'infractions et d'incidents.

Une autre innovation majeure est la gestion des homonymies dans l'application informatique de la CIP, qui est à la charge des ETC. En effet, pour les titulaires, personnes physiques, un risque d'homonymie est détecté dès lors que le titulaire a sept (7) informations en commun avec un autre. Il s'agit du nom patronymique, du prénom, du nom de la mère, du numéro de carte d'identité, de la nationalité, du sexe et du nom du mari.

Pour les titulaires personnes morales, un risque d'homonymie est détecté dès lors que le titulaire a trois (3) informations en commun avec un autre titulaire. Il s'agit de la catégorie de personne morale, du pays d'immatriculation et de l'identifiant de la personne morale.

La CIP permet de vérifier essentiellement la régularité des instruments de paiement susmentionnés. Il s'agit de s'assurer que :

- le chèque ou la carte ne fait pas l'objet d'un vol ou d'une opposition ;
- le titulaire de compte n'est pas sous le coup d'une interdiction (bancaire ou judiciaire) ou d'un avertissement pour émission de chèque sans provision.

Diverses sanctions de nature pécuniaire ou pénale sont prévues par la Loi uniforme susvisée. En effet, les manquements aux obligations de déclaration par les ETC à la CIP et la non délivrance des documents administratifs à leurs clients donnent lieu à des sanctions (pénales et/ou pécuniaires). Les amendes peuvent aller jusqu'à trois (3) millions FCFA.

Pour la consultation de la CIP, trois modes sont mis à la disposition du grand public : serveur vocal, internet et SMS.

S'agissant de l'amélioration des modules de l'application de la CIP, la BCEAO a organisé des travaux s'y rapportant, du 3 au 9 mars 2010, en vue de prendre en compte les propositions des Etablissements Teneurs de Comptes recueillies lors des missions d'assistance.

Concernant la mise en place du dispositif de consultation de la CIP par le grand public, la Banque Centrale a installé des serveurs vocaux dans tous les pays de l'Union pour la consultation de la Centrale par téléphone. Un site web a été créé pour la consultation de la CIP par internet. A cet égard, les diligences suivantes ont été réalisées :

- l'installation d'un système de consultation de la CIP par internet et le déploiement du dispositif de consultation de la CIP par serveur vocal, par le grand public;
- l'élaboration d'un guide d'utilisateur pour la consultation de la CIP par téléphone et internet ;
- l'élaboration d'une brochure sur la CIP.

Le dispositif de consultation de la CIP par SMS sera finalisé en 2011.

Enfin, pour consolider le cadre juridique du dispositif de la Centrale, l'Instruction n°009/07/RSP/2010 du 26 juillet 2010 relative au dispositif de centralisation et de diffusion des incidents de paiement de l'UEMOA est entrée en vigueur le 2 août 2010.

3.4.5 – Surveillance des systèmes de paiement

L'objectif principal poursuivi par la BCEAO à travers sa mission de surveillance est d'assurer la stabilité financière dans l'UEMOA par une promotion de l'efficacité, de la fiabilité et de la sécurité des systèmes de paiement.

Le cadre juridique de la surveillance comporte l'Instruction $n^{\circ}127$ -07-08 du 09 juillet 2008 prise en application du Règlement $n^{\circ}15/2002/CM/UEMOA$ du 19

septembre 2002 relatif aux systèmes de paiement dans les Etats membres de l'UEMOA et sur la base de la politique de surveillance adoptée par les Autorités de la BCEAO en 2006, visant à faire connaître son rôle de surveillant et les modalités d'exercice de cette surveillance auprès des gestionnaires des systèmes de paiement de l'Union.

Aux termes de la politique de surveillance, le champ de la surveillance porte sur l'ensemble des systèmes de paiement de l'Union, y compris les systèmes monétiques privés, ainsi que les systèmes électroniques de transfert d'argent. Le dispositif de surveillance mis en place est exercé à travers une triple démarche, à savoir :

- une surveillance du bon fonctionnement des systèmes grâce à la collecte d'informations, au développement d'outils de reporting et à l'organisation de réunions de place et de rencontres avec les participants;
- une évaluation périodique de la conformité des systèmes de paiement par rapport aux normes et standards internationaux de référence;
- le recours à la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

La surveillance des conditions effectives de fonctionnement des systèmes de paiement gérés par la BCEAO, à savoir STAR-UEMOA et SICA-UEMOA, s'est poursuivie en 2010 au Siège et au niveau des Directions Nationales, conformément aux méthodes retenues. Il en est ressorti des rapports mensuels d'analyse d'incidents, ainsi que de recommandations visant à minimiser ou à supprimer les risques encourus dans le fonctionnement des systèmes.

Dans le cadre de la réalisation du plan de surveillance de l'année 2010, les points d'amélioration de la conformité de SICA-UEMOA et STAR-UEMOA par rapport aux principes fondamentaux régissant les systèmes d'importance systémique définis par la Banque des Règlements Internationaux ont été étudiés et restitués au travers des rapports trimestriels de surveillance.

Le contenu de l'ensemble de ces rapports a été porté à la connaissance des gestionnaires opérationnels et techniques du Siège et des Directions Nationales, avec des recommandations à mettre en œuvre. Un rapport annuel rendant compte des activités et résultats de la surveillance des systèmes de paiement, gérés ou non par la BCEAO, a enfin été élaboré à l'attention des Autorités de la Banque, au titre de l'année 2009.

Au cours de l'année 2010 ont été également réalisés :

- un recensement des systèmes de paiement gérés ou non par la BCEAO dans le cadre de la confection de l'annuaire 2009;
- une analyse des risques encourus par STAR-UEMOA, dans le cadre des travaux de mise en œuvre du dispositif de continuité des systèmes de paiement;
- une convention de coopération entre la BCEAO et le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), en vue de la surveillance du Dépositaire Central – Banque de Règlement (DC-BR);
- la réalisation d'une mission d'information en vue de la mise en place de la surveillance des systèmes de transfert rapide d'argent. Cette mission a mis en exergue des points d'investigation, qui feront l'objet d'une analyse approfondie au cours de l'année 2011;
- l'analyse des informations collectées auprès des émetteurs de monnaie électronique en activité dans l'UEMOA, à savoir, FERLO SA, INOVA SA, BICIS, BICICI et BICIM avec Orange, la SGBCI et MTN, ainsi que la SGBS.

En 2011, la surveillance des systèmes de paiement fera l'objet d'une révision visant à renforcer sa contribution aux actions de maintien de la stabilité du système financier de l'UEMOA. Sur cette base, les actions prioritaires définies pour l'année 2011 sont les suivantes :

- la mise à jour de l'annuaire descriptif des systèmes de paiement de l'UEMOA;
- le suivi de la mise en œuvre des recommandations visant notamment la disponibilité et la continuité à SICA-UEMOA et STAR-UEMOA;
- le renforcement de la coopération avec les Autorités de contrôle des participants à SICA-UEMOA et STAR-UEMOA;
- la poursuite de la mise en place de la surveillance des systèmes de transfert rapide d'argent, avec notamment l'organisation d'un séminaire avec les acteurs internes et externes (Banque Mondiale, GIABA, Opérateurs) sur le fonctionnement, les risques et les enjeux, la réglementation et la surveillance du transfert rapide d'argent en général et dans l'UEMOA en particulier;
- l'analyse des rapports de suivi du système de règlement/livraison des titres du Dépositaire Central – Banque de Règlement de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'UEMOA (DC-BR) élaborés par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

3.4.6 - Textes réglementaires

Le cadre juridique régissant les systèmes de paiement constitue un pilier essentiel, sur lequel reposent la solidité et la sécurité des infrastructures techniques. Pour ce faire, la BCEAO a entamé des travaux relatifs à la mise à jour des textes réglementaires sur les systèmes de paiement, notamment ceux relatifs aux activités d'émission de la monnaie électronique et de paiement par téléphonie mobile, ainsi que du dispositif organisationnel de la preuve électronique.

Sur ce dernier point, le dispositif organisationnel de la preuve électronique retenu par les Autorités de la BCEAO est basé sur :

- la reconnaissance dans l'Union, de structures accréditées et certifiées par des organismes étrangers ;
- l'extension des activités du Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) à la certification électronique;

- l'implication de la Commission de l'UEMOA, en vue de l'harmonisation des schémas de preuve électronique dans l'Union. A cet égard, le Conseil des Ministres de l'Union, en sa session du 1 er octobre 2010, à Ouagadougou, a instruit la BCEAO et la Commission de l'UEMOA de mettre en œuvre un chantier d'harmonisation des dispositions juridiques encadrant la preuve électronique.

En perspective, les efforts porteront sur le lancement du dispositif organisationnel de la preuve électronique dans l'UEMOA et la révision de la réglementation de l'émission de monnaie électronique et du paiement par téléphonie mobile.

3.4.7 – Organisation et normalisation bancaire et financière

Dans le cadre des travaux d'organisation et de normalisation bancaire, le CONOBAFI (Comité Ouest Africain d'Organisation et de Normalisation Bancaire et Financière) a poursuivi au cours de l'année 2010 les chantiers entrepris en 2009.

A cet égard, les activités du CONOBAFI ont porté essentiellement sur :

- les travaux sur les nouvelles normes du chèque et les autres effets de commerce qui ont été validés par la communauté bancaire et qui sont en instance d'homologation au niveau du Secrétariat Régional de la Normalisation, de la Certification et de la Promotion de la Qualité (NORMCERQ). La révision des textes régissant le fonctionnement de NORMCERQ a été effectuée par les services compétents de la Commission de l'UEMOA. De ce fait, l'homologation desdites normes interviendrait au cours de l'année 2011;
- le suivi des travaux du Consultant recruté dans le cadre de l'assistance et la formation à la conduite des travaux interbancaires et de normalisation bancaire et financière dans les Etats membres de l'UE-MOA. Les conclusions de ces travaux devront permettre de disposer d'un plan d'action et d'une stratégie de l'Association sur cinq ans;
- la participation à Lomé au Togo, du 13 au 15 octobre 2010, à une réunion de concertation des Or-

- ganismes de normalisation organisée par le Secrétariat Régional de la Normalisation, de la Certification et de la Promotion de la Qualité (NORMCERQ);
- la participation aux travaux relatifs à la mise en place du dispositif réglementaire de la preuve électronique dans les systèmes de paiement;
- la participation aux travaux relatifs à la mise en œuvre de la Centralisation des Incidents de Paiement (CIP).

3.4.8 - Services bancaires

Dans le cadre de la mécanisation des opérations de caisse, la Banque Centrale a décidé d'acquérir et d'installer des guichets automatiques de banque (GAB) au Siège et dans ses Agences Principales et Auxiliaires. Ainsi, les GAB ont été mis en production au Siège le 18 mars 2010 et progressivement dans les Agences jusqu'en août 2010.

Les services de base offerts par les GAB de la BCEAO concernent le retrait d'espèces (intra et intersites), la consultation de solde, l'édition de mini relevés de compte, la demande de chéquier, le virement interne (intra et intersites) et l'édition de relevés d'identité bancaire (RIB).

En outre, un module dédié aux virements en ligne par les agents de tous les sites de la BCEAO a été mis en production le 2 décembre 2010, à partir d'une interface sécurisée et personnalisée de l'intranet.

En perspective, concernant les opérations monétiques, il est envisagé dans une seconde phase, le passage à l'interbancarité régionale qui permettra aux détenteurs de la carte émise par la BCEAO d'effectuer des retraits sur les DAB/GAB des autres membres du GIM-UEMOA et aux détenteurs des cartes des autres membres du GIM-UEMOA d'effectuer des retraits sur les GAB de la BCEAO. S'agissant de l'interface de virements en ligne, les spécifications fonctionnelles du second module « virements intra-UEMOA », dédié aux virements à destination des banques de l'UEMOA, ont été élaborées et validées. La fin des développements est prévue pour l'année 2011.

ENCADRE N° 4

Promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux

Dans le cadre de la politique de modernisation des systèmes et moyens de paiements de l'UEMOA, le Conseil des Ministres de l'UEMOA a adopté en septembre 2002 la Directive communautaire n° 08/2002/CM portant sur la promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux.

Dans ce contexte, la BCEAO a organisé, en août 2007 à Dakar, un séminaire régional qui a regroupé des représentants des Administrations financières, des banques, des Associations Professionnelles de Banques et Etablissements Financiers (APBEF) et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire.

A l'issue de cette concertation régionale, des recommandations fortes à mettre en œuvre par chaque type d'acteur, ont été formulées dans un plan d'action dont l'objectif est de porter le taux de bancarisation qui se situait à moins de 5% en 2007 à 20% en 2012.

Les recommandations contenues dans ce plan d'action portent notamment sur :

- la réduction et la transparence de la facturation des services bancaires comme moyen d'incitation à l'utilisation des systèmes de paiement à travers l'accès de la clientèle des banques aux informations sur les tarifs des opérations bancaires, la publication annuelle des tarifs liés à l'utilisation des systèmes de paiement et la mise en place d'un conseil régional sur la concurrence dans le domaine bancaire et financier;
- la promotion de l'usage des moyens de paiement scripturaux avec l'automatisation de bout-en-bout du traitement des opérations, la mise en production de la nouvelle Centrale des Incidents de Paiement, la répression par la justice des infractions relatives à l'utilisation des moyens de paiement, l'organisation périodique de campagnes de sensibilisation ainsi que la vulgarisation des Terminaux de Paiement Electronique (TPE), des Guichets Automatique de Banque (GAB), et des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB);
- le suivi de la mise en œuvre des actions à travers l'organisation annuelle au niveau national de rencontres entre les acteurs et le suivi de l'évolution du taux de bancarisation.

Il ressort du rapport d'étape élaboré en 2010 sur la mise en œuvre des recommandations, que la plupart des actions ont été réalisées, en particulier, la mise en place d'une nouvelle Centrale des Incidents de Paiement et l'organisation d'une campagne de communication pour la promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux dans tous les pays de l'Union. De même, la nouvelle loi relative à la répression des infractions en matière de chèques, de cartes bancaires et d'autres instruments et procédés de paiement électronique a été adoptée par la plupart des parlements des pays de l'Union entre 2008 et 2010. En outre, les actions mises en œuvre ont permis d'améliorer la qualité des services bancaires à travers l'automatisation de bout-en-bout du traitement des opérations et la réduction du délai d'imputation des comptes de la clientèle par la plupart des banques.

Dans le cadre de l'amélioration des services bancaires, une commission composée de la BCEAO et des Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers (APBEF) du Burkina, du Mali et du Sénégal, a été mise en place à l'issue de la rencontre BCEAO/Profession bancaire tenue en juillet 2010 à Lomé, pour proposer des mesures susceptibles d'améliorer la transparence et la rationalisation des conditions de banque.

S'agissant de la campagne de communication, elle a été lancée le 23 septembre 2010 par la BCEAO dans les huit (8) pays de l'UEMOA pour une durée de six (6) mois. Elle a pour but de sensibiliser les populations sur le contenu du cadre juridique relatif aux systèmes de paiement, le droit au compte et les avantages liés à la possession du compte bancaire, l'utilisation des moyens de paiement scripturaux et la nouvelle Centrale des Incidents de Paiement.

A fin décembre 2009, le taux de bancarisation dans l'Union se situe à 11,11%, en tenant compte des comptes ouverts dans les livre des institutions de microfinance.

D'ores et déjà, il convient de souligner que les grandes orientations données à la promotion de la bancarisation ont induit de profondes mutations dans le paysage financier de l'Union avec le développement de nouveaux moyens de paiement électroniques, par téléphone portable ou par carte prépayée. Au 31 décembre 2010, on dénombre dans l'Union, trois (3) établissements de monnaie électroniques, et huit (8) solutions de paiement mobile.

Au niveau du GIM-UEMOA, le nombre de membres connectés à sa plateforme monétique s'est élevé à 70 établissements de crédit. Le Groupement est en train de développer d'autres solutions de paiement basées sur la téléphonie mobile, l'internet et la carte prépayée. Cette diversification du paysage financier de l'Union devrait contribuer à faciliter et à accélérer l'inclusion financière des populations qui est l'un des principaux enjeux de la bancarisation.

IV - SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER

4.1 – EVOLUTION DU SYSTEME BANCAIRE

4.1.1 – Evolution du réseau bancaire

Au cours de l'année 2010, le réseau bancaire de l'UEMOA s'est consolidé de trois (3) unités par rapport à l'année précédente, portant ainsi le nombre d'établissements de crédit agréés à cent vingt (120), dont cent quatre (104) banques.

Par pays, le réseau bancaire a été caractérisé par les évolutions ci-après :

- au Bénin, un arrêté ministériel a été pris portant agrément de BGFIBANK Bénin, en qualité de Banque ;
- au Burkina, la Commission Bancaire a autorisé l'ouverture d'une succursale de CBAO Groupe Attijariwafa Bank, dans le cadre de l'agrément unique;

- en Côte d'Ivoire, un arrêté ministériel a été pris portant retrait d'agrément du Fonds de Garantie des Coopératives Café Cacao (FGCCC), en qualité d'établissement financier. Par ailleurs, la Commission Bancaire a autorisé l'ouverture d'une succursale de Diamond Bank Bénin, dans le cadre de l'agrément unique;
- au Sénégal, un arrêté ministériel a été pris portant retrait d'agrément, en qualité d'établissement financier, de la Société de Crédit et d'Equipement du Sénégal (SOCRES), qui n'est plus régie par la loi bancaire. Par ailleurs, la Commission Bancaire a autorisé l'ouverture d'une succursale de Diamond Bank Bénin, dans le cadre de l'agrément unique ;
- au Togo, la Commission Bancaire a autorisé l'ouverture d'une succursale de Diamond Bank Bénin, dans le cadre de l'agrément unique.

Tableau 28 : répartition des établissements de crédit par pays (*)										
		31/12/2009				31/12/2010				
	Banques	Etablissements financiers à caractère bancaire	Guichets (**)		Banques	Etablissements financiers à caractère bancaire	Guichets (**)			
			P1	P2			P1	P2		
BENIN	12	1	44	0	13	1	45	0		
BURKINA	11	5	97	39	12	5	97	39		
COTE D'IVOIRE	20	3	307	1	21	2	307	1		
GUINEE-BISSAU	4	0	13	0	4	0	13	0		
MALI	13	3	67	1	13	3	67	1		
NIGER	10	1	79	0	10	1	88	0		
SENEGAL	18	3	249	1	19	2	249	1		
TOGO	11	2	146	1	12	2	157	1		
UMOA	99	18	1 002	43	104	16	1 023	43		

Source : BCEAO.

N.B.: P1 = guichets permanents; P2 = guichets périodiques. Sur la base des arrêtés d'agrément ou de retrait d'agrément.

4.1.2 – Activité des banques et établissements financiers

Entre 2009 et 2010, l'évolution des activités du système bancaire de l'Union a été caractérisée par une croissance des ressources et des emplois de 18,3% et de 19,9%, respectivement.

Les ressources de l'ensemble des établissements de crédit se sont établies à 11.995,8 milliards au 31 décembre 2010 contre 10.140,4 milliards à fin décembre 2009, enregistrant ainsi une hausse de 1.855,4 milliards. Cette évolution résulte d'une augmentation de 1.503,7 milliards des dépôts et em-

^{**} Données provisoires.

prunts, de 205,9 milliards des fonds propres nets et de 145,8 milliards des diverses ressources.

Les emplois ont progressé de 1.802,8 milliards pour ressortir à 10.822,8 milliards à fin décembre 2010, en relation avec la hausse des autres emplois de 969,2 milliards, dont 758,5 milliards de titres de placement. Les crédits à la clientèle ont enregistré également une progression significative de 832,8 milliards.

La hausse des crédits a concerné ceux à court terme, pour 463,4 milliards, et ceux à moyen et long terme à concurrence de 329,9 milliards. Les crédits en souffrance se sont inscrits en hausse de 47,8 milliards. Les opérations de crédit-bail et assimilés ont connu un repli de 18,4 milliards.

Le taux brut de dégradation de la qualité du portefeuille des banques et établissements financiers de l'Union s'est accru de 0,7 point de pourcentage, pour s'établir à 17,6% à fin décembre 2010. Le taux net, quant à lui, s'est amélioré de 0,1 point de pourcentage pour se situer à 7,2% à fin décembre 2010.

L'excédent de trésorerie des banques et établissements financiers a augmenté de 53,4 milliards pour s'établir à 1.173,0 milliards à fin 2010.

En ce qui concerne les **banques**, l'évolution de leurs activités, au cours de la période, a été marquée par une hausse de 18,6% des ressources et de 20,6% des emplois.

Ainsi, les ressources sont ressorties à 11.906,7 milliards à fin décembre 2010 contre 10.042,0 milliards en 2009, en augmentation de 1.864,7 milliards. Cette progression résulte de la hausse des dépôts et emprunts (+1.503,3 milliards), des diverses res-

sources (+159,7 milliards) et des fonds propres nets (+214,2 milliards).

Les emplois se sont établis à 10.727,8 milliards au 31 décembre 2010 contre 8.895,1 milliards à fin décembre 2009, en hausse de 1.832,6 milliards, en liaison avec la progression des crédits (+862,5 milliards) et des autres emplois (+970,1 milliards).

Le taux brut de dégradation du portefeuille s'est accru de 0,6 point de pourcentage pour s'établir à 17,6%. Quant au taux net, il a diminué de 0,2 point de pourcentage pour ressortir à 7,2% en fin décembre 2010.

La trésorerie des banques, excédentaire sur la période, s'est renforcée de 32,0 milliards pour se situer à 1.178,9 milliards à fin décembre 2010.

Les **établissements financiers** à caractère bancaire ont enregistré, au cours de la période, une baisse simultanée de leurs ressources et de leurs emplois respectivement de 9,5% et de 32,1%.

Les ressources ont connu une baisse de 9,3 milliards pour ressortir à 89,0 milliards à fin 2010. Quant aux emplois, ils ont diminué de 40,3 milliards pour ressortir à 85,3 milliards.

Le taux brut de dégradation du portefeuille des établissements financiers s'est détérioré de 7,3 points de pourcentage, pour ressortir à 15,7% à fin décembre 2010 contre 8,4% en 2009. Le taux net de dégradation du portefeuille de crédits s'est établi à 4,4% à fin décembre 2010 contre 2,1% un an plus tôt, en hausse de 2,3 points de pourcentage.

La trésorerie des établissements financiers, structurellement déficitaire, est ressortie à -6,0 milliards au 31 décembre 2010.

Tableau 29 : évolution des emplois et ressources des banques et établissements financiers de l'UMOA En milliards FCFA Montants Variations UMOA 2009 2010 en valeur en % (2) (1) (3)=(2)-(1)(4)=(3)/(1)1. CREDITS 6 642,9 7 475,7 832,8 12,5 254.6 287.2 Crédits à long terme 32.6 12.8 Crédits à moyen terme 2 214,2 2 511,5 297,3 13,4 3901,1 Crédits à court terme 3437,7 463.4 13.5 dont crédits de campagne 156,5 166,5 10 6,4 Crédit-bail et assimilés 92,3 73.9 -18.4-19,9 Crédits en souffrance (a) 487,6 535,4 47,8 9,8 230,3 247,7 17,4 7,6 dont douteux et litigieux Taux nets de dégradation (a/1) (en %) 7,3 7,2 2. AUTRES EMPLOIS 2 377.9 3 347.1 969.2 40.8 Titres de placement 1 144,8 1 903,3 758,5 66,3 Immobilisations financières 386,3 360.0 -26.3-6.8 Autres immobilisations 486,3 590,9 104,6 21,5 Divers emplois 360,5 492.9 132,4 36,7 A. TOTAL EMPLOIS (1+2) 9 020,8 10 822,8 1 802,0 19,9 1. FONDS PROPRES NETS 1 004,9 1 210.8 205.9 20.5 2. DEPOTS ET EMPRUNTS 8 435,4 9 939,1 1 503,7 17,8 4 290.7 5 030.5 17.2 A terme 739.8 Comptes disponibles 4 144,7 4908,6 763,9 18,4 3. AUTRES RESSOURCES 700,1 845.9 145,8 20,8 B. TOTAL RESSOURCES (1+2+3) 10 140,4 11 995,8 1 855,4 18,3 DEFICIT (-) OU EXCEDENT (+) (B-A) 1 119.6 1 173.0 53.4 4.8 AFFECTATION DU SOLDE DE TRESORERIE 1. DISPONIBILITES 335.3 373.5 38.2 11.4 2. BANQUES ET CORRESPONDANTS 788,2 799,5 11,3 1,4 Emplois 2 133,3 2 328,2 194,9 9,1 dont hors UMOA 458,4 560,3 101,9 22,2 Ressources 1 345.2 1 813.1 467.9 34.8 235,4 276,3 17,4 dont hors UMOA 40,9

4.1.3 – Situation au regard du dispositif prudentiel

Sur la base des informations disponibles au 31 décembre 2010, 65% de l'effectif des établissements de crédit respectent la règle de représentation du capital social minimum. Le ratio de couverture des risques, qui se situe en moyenne à 11,37% pour l'ensemble des établissements de crédit de l'Union, est respecté par 71% de l'effectif. S'agissant de la norme de division des risques, en particulier la limitation des engagements sur une même signature, 50% des établissements s'y conforment.

En ce qui concerne les autres ratios prudentiels, notamment de liquidité, de couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables et de structure du portefeuille, le taux de conformité s'inscrit respectivement à 64%, 50% et 2%.

Dans le domaine de la surveillance, 22,0% de l'effectif global des établissements de crédit étaient sous surveillance rapprochée. Parmi ceux-ci, trois (3) banques faisaient l'objet d'une mesure d'administration provisoire, en liaison avec leur situation financière déséquilibrée et des insuffisances dans leur gestion ainsi que leur fonctionnement.

4.1.4 – Dispositif des accords de classement

Le dispositif des accords de classement a été institué par le Conseil des Ministres de l'UMOA en décembre 1990 et réaménagé en septembre 2002. Il constitue un instrument de contrôle, a posteriori, de la qualité du portefeuille des banques et établissements financiers. Dans ce cadre, il est fait obligation aux banques et établissements financiers de soumettre à la BCEAO des demandes d'accord de classement pour au moins les cinquante (50) plus grosses entreprises utilisatrices de crédit. En outre, chaque établissement de crédit est tenu de respecter le ratio de structure du portefeuille, correspondant à un rapport minimal de 60% entre ses crédits bénéficiant d'un accord de classement et l'encours total de ses crédits bruts.

Au cours de l'exercice 2010, 984 demandes d'accord de classement ont été instruites par la Banque Centrale, pour un montant global de 1.477,2 milliards contre 1.039 dossiers l'année précédente pour une valeur de 1.571,6 milliards. A l'issue de l'examen des dossiers, 836 demandes respectant les normes prévues par le dispositif ont obtenu une cotation favorable à hauteur de 849,6 milliards correspondant à 85,0% des dossiers instruits et 57,5% des montants présentés.

A fin décembre 2010, l'encours des crédits classés s'est établi à 598,8 milliards contre 735,4 milliards un an plus tôt.

Tableau 30 : a	Tableau 30 : accords de classement traités en 2010 (montants en millions FCFA)																
Pays	Nombre de dossiers de demandes d'accord de classement examinés	rs de des crédits soumis à dossiers ayant bénéficié d'un accord de d'accord de d'accord de classement		dossiers de demandes d'accord de classement d'accord d'a		dossiers de des crédits soumis à d'accord de classement des dossiers ayant bénéficié d'un accord de classement des dossiers ayant bénéficié d'un accord de classement des dossiers des conditions des dossiers des dossiers de dossiers de dossiers des conditions des dossiers de dossiers ayant bénéficié d'un accord de classement des des dossiers ayant bénéficié d'un accord de classement d'accord de classement d'accord de classement des		dossiers de demandes d'accord de classement d'accord de classement d'accord de dossiers ayant bénéficié d'un accord de classement d'accord de classement d'accord de classement descord de classement de classement descord de classement de classement descord de classement descord de classement descord de classement		des crédits demandes d'accord de classement des crédits ayant bénéficié d'un accord de classement des classes des		dossiers de des crédits dossiers ayant bénéficié d'un accord de classement d'accord de d'accord de classement des crédits ayant bénéficié d'un accord de classement d'accord d'accord d'accord d'accord d'accord d'accord d'accord d'accord d'acco		ossiers de lemandes soumis à demande de dossiers ayant bénéficié d'un accord de lassement d'accord de classement			Montant total des crédits n'ayant pas bénéficié d'un accord de classement
Bénin	432	283 634	346	79 052	86	204 582											
Burkina	75	129 648	32	22 133	43	107 515											
Côte d'Ivoire	69	458 554	59	326 256	10	132 299											
Guinée-Bissau	0	0	0	0	0	0											
Mali	75	219 493	72	131 139	3	88 354											
Niger	41	76 577	37	53 307	4	23 270											
Sénégal	13	241 142	13	177 851	0	63 291											
Togo	289	68 169	287	59 832	2	2 548											
Total	994	1 477 217	846	849 570	148	621 859											

4.2 - EVOLUTION DU MARCHE FINANCIER REGIONAL

L'année 2010 marque une reprise pour la Bourse Réaionale des Valeurs Mobilières (BRVM) de l'UEMOA qui affiche un net redressement de ses principaux indices. Les indices BRVM₁₀ et BRVM Composite terminent l'année 2010 en hausse de 27,4%, à 182,96 points et 20,5%, à 159,1 points, respectivement.

De même, la capitalisation boursière totale a connu une progression de 17,9% en 2010, en s'établissant à 3.928,7 milliards à fin décembre 2010. Cette évolution est imputable à la hausse de 23,6% de la capitalisation sur le marché des actions, qui s'est établie à 3471,2 milliards à fin décembre 2010, atténuée par la baisse de 12,6% par rapport à fin décembre 2009 enregistrée sur le marché des obligations, où la capitalisation est ressortie à 457,5 milliards.

Le volume des transactions s'est également inscrit en légère hausse de 0,72%.

4.3 - EVOLUTION DES SYSTEMES FINANCIERS **DECENTRALISES**

4.3.1 – Indicateurs d'activités

Le dynamisme de la finance de proximité s'est poursuivi en 2010, comme l'illustrent les statistiques disponibles à fin décembre 2010 sur l'évolution de ce secteur. En effet, le nombre de bénéficiaires des prestations de services des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) est passé à 11,5 millions en 2010 contre 10,7 millions un an plus tôt, soit une croissance de 7,5%. De même, le nombre de SFD s'est établi à 873 contre 800 institutions à fin décembre 2009, soit une hausse de 9,1%.

Sur le plan de l'intermédiation financière, il est noté une hausse concomitante des dépôts et des financements mis en place. Les dépôts se sont accrus de 11,0%, pour se chiffrer à 559,8 milliards FCFA (représentant ainsi environ 7,1% des dépôts détenus par les banques), contre 504,4 milliards FCFA un an plus tôt. Les encours de crédits ont progressé de 7,8%, pour ressortir à 526,5 milliards FCFA (soit environ 8,5% des crédits des banques), contre 488,5 milliards FCFA à fin décembre 2009.

Le taux brut de dégradation du portefeuille des SFD de l'Union, mesuré par le ratio des créances en souffrance sur l'encours des crédits, est ressorti stable d'une année à l'autre, à 5,2% à fin décembre 2010. Cependant, il ressort légèrement au-dessus de la norme de 5% maximum communément admise dans le secteur. Quant à la proportion des SFD ayant un taux brut de dégradation de leur portefeuille supérieur à 5%, elle demeure élevée à 53,3%, en relation notamment avec les difficultés éprouvées par un nombre de plus en plus élevé d'institutions de microfinance pour recouvrer les crédits mis en place.

Tableau 31 : évolution o	Tableau 31 : évolution des principaux indicateurs des SFD										
Principaux indicateurs	2003	2004	2005	2006	2007	2008*	2009	2010			
Nombre de SFD ayant communiqué l'information financière à la BCEAO	598	643	571	406	798	850	800	873			
Nombre de points de service	2 827	3 054	3 047	2 906	4 944	5 328	4 832	4 802			
Nombre de bénéficiaires directs, dont groupements**	3 594 912	3 881 634	4 342 739	4 869 220	4 958 119	5 625 862	10 680 333	11 469 327			
Dépôts (millions FCFA)	203 370	238 639	276 676	317 080	360 606	413 542	504 381	559 571			
Crédits accordés dans l'année (millions FCFA)	255 458	312 429	336 351	385 460	424 474	ND	ND	ND			
Encours des crédits (millions FCFA)	205 717	260 059	301 942	327 847	339 898	399 114	488 548	526 487			
Créances en souffrance (millions FCFA)	12 064	14 588	17 718	18 639	19 924	21 917	25 595	27.577			
Taux brut de dégradation du portefeuille	5,9%	6,0%	5,9%	5,7%	5,9%	5,7%	5,20%	5,20%			
Résultat net (millions FCFA)	5 863	7 333	5 333	-2 428	5 578	ND	ND	ND			

(**) : les groupements sont comptés sur une base unitaire
(ND) : non disponible
Source : BCEAO.

4.3.2 - Mise en œuvre du PRAFIDE

Les actions menées au cours de l'année 2010 par la BCEAO dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional d'Appui à la Finance Décentralisée (PRAFIDE) ont tourné autour des volets ci-après :

- la surveillance du secteur de la microfinance ;
- l'amélioration de l'information financière ;
- le renforcement des capacités des acteurs intervenant dans le domaine de la microfinance.

4.3.2.1 – Surveillance du secteur de la microfinance

La BCEAO a poursuivi ses actions de vulgarisation de la réglementation spécifique aux SFD. Dans ce cadre, un séminaire a été organisé à Bamako, du 5 au 9 juillet 2010 sur financement du projet AFR/017 (pour la promotion de secteurs financiers inclusifs dans la Zone UEMOA).

S'agissant du renforcement de la surveillance du secteur, il a été organisé à Cotonou, au Bénin, du 15 au 19 février 2010, la réunion annuelle de concertation avec les Ministères chargés des Finances des Etats membres de l'UEMOA. L'objet de cette rencontre était de faire le bilan de la surveillance du secteur de la finance décentralisée dans chacun des Etats membres de l'Union, d'examiner et de valider les programmes d'inspection des SFD pour l'année 2010. Au terme de la réunion, les participants sont convenus de réaliser trente-neuf (39) missions conjointes d'inspection impliquant les Ministères chargés des Finances et la Banque Centrale, dont dix-huit (18) avec la participation de la Direction des Etablissements de Crédit et de Microfinance. En exécution de cette décision, la Banque Centrale a réalisé en 2010 trente-trois (33) missions d'inspection, dont quinze (15) avec la Direction des Etablissements de Crédit et de Microfinance, les six (6) autres ayant été inspectées par les Structures Ministérielles de Suivi (SMS) des SFD.

En outre, le rapport annuel sur la surveillance des SFD au titre de l'année 2009 a été élaboré et publié.

Par ailleurs, lors de la session du Conseil des Ministres du 1^{er} octobre 2010, tenue à Ouagadougou, une note élaborée par la Direction des Etablissements de

Crédit et de Microfinance (DECM) sur les « Dysfonctionnements observés dans la gestion des Systèmes Financiers Décentralisés » a été présentée et les recommandations qui y sont contenues ont été adoptées. A cet égard, il a été retenu la mise en place d'un Groupe de travail placé sous l'égide du Gouverneur de la BCEAO, dont la mission sera de faire un bilan exhaustif des difficultés rencontrées par les institutions de microfinance dans les pays de l'UEMOA, en vue de proposer des solutions susceptibles de créer les conditions d'un développement sain et durable du secteur. De même, il a été retenu la création, dans chaque pays de l'Union, d'une Cellule de veille conjointe Etat-BCEAO destinée à surveiller et à limiter le développement des structures illégales de collecte de dépôts.

Des notes trimestrielles résumant la situation récente du secteur de la microfinance ont également été élaborées et soumises, pour information, avis ou décision, aux Conseils d'Administration de la BCEAO et aux Conseils des Ministres des Etats membres de l'UMOA.

4.3.2.2 – Amélioration de l'information financière

En ce qui concerne l'amélioration de l'information sur le secteur, la Banque Centrale a organisé les 21 et 22 avril 2010, à Ouagadougou, au Burkina, le séminaire de restitution de l'étude sur la fiscalité supportée par les SFD de l'UEMOA. A cette occasion, les conclusions de l'étude ont été validées.

En outre, des sessions de formation ont été organisées sur le référentiel comptable spécifique des SFD (RCSFD) et sur le guide d'instruction des demandes d'agrément des SFD. Il s'agit notamment :

- de la session de formation sur le RCSFD, du 17 au 30 novembre 2010, à l'intention d'une trentaine d'acteurs de la finance décentralisée de la Guinée-Bissau. De même, des fonds ont été mis à la disposition de l'Association Professionnelle des SFD du Sénégal pour l'organisation de sessions de formation sur le RCSFD;
- de deux (2) séminaires de formation sur le référentiel comptable spécifique des SFD, réalisés en juin 2010 à Bamako et en octobre 2010 à Dakar;

^{2 :} ASDI = Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement ; CGAP = Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres ; FENU = Fonds d'Equipement des Nations Unies.

- du séminaire sur le référentiel comptable spécifique des SFD, organisé au Siège de la BCEAO à Dakar, du 04 au 14 octobre 2010;
- d'un séminaire de formation sur le « guide d'instruction des demandes d'agrément des SFD », à Dakar, les 20 et 21 décembre 2010.

Dans le cadre de l'axe n°2 du projet AFR/017, la BCEAO a pris part aux ateliers de restitution de l'étude commanditée par le partenaire luxembourgeois, relative à la conformité des systèmes d'information de gestion (SIG) des SFD, tenus à Bamako le 02 mars 2010 et à Lomé du 12 au 14 avril 2011. Un séminaire de présentation des travaux relatifs aux SIG a également été organisé à Dakar, le 07 octobre 2010.

4.3.2.3 – Renforcement des capacités

Pour ce qui est du renforcement des capacités et des échanges d'expériences, la BCEAO a pris part à plusieurs réunions, ateliers et séminaires. Il s'agit notamment :

- de la neuvième réunion de concertation des bailleurs de fonds intervenant dans le secteur de la microfinance en Afrique de l'Ouest, organisée à Ouagadougou les 19 et 20 avril 2010;
- de la 16e édition des cours de microfinance à l'Institut Boulder, tenue à Turin, du 19 juillet au 06 août 2010;
- du séjour d'information auprès de l'Institution de Développement International Desjardins (DID), au Canada, du 30 août au 10 septembre 2010.

4.4 – RENFORCEMENT DE LA STABILITE FINANCIERE

L'année 2010 a été marquée par la conduite des chantiers ci-après :

- la mise en place du Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA (CSF-UMOA), dans le cadre du renforcement du dispositif de suivi de la stabilité financière dans l'UMOA;
- la mise en œuvre de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO ;

- le règlement des conflits de normes entre les règles édictées par l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et celles élaborées par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC);
- l'organisation de la rencontre annuelle entre la Banque Centrale et la profession bancaire ;
- la consolidation du cadre réglementaire régissant le secteur de la microfinance;
- la mise en place d'outils d'analyse et d'évaluation de la stabilité financière.

4.4.1 - Mise en place du Comité de Stabilité Financière dans L'UMOA (CSF-UMOA)

Dans le cadre de la prise en charge diligente de l'une des missions assignées à la Banque Centrale par ses nouveaux Statuts, l'Institut d'émission a accompli les diligences qui ont abouti à la création d'un Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA. Cette initiative fait suite aux instructions données par le Conseil des Ministres de l'Union à la BCEAO, de prendre les mesures nécessaires en vue d'un suivi permanent des effets de la crise sur le système financier de l'UMOA et du renforcement des actions préventives d'éventuelles crises.

Le mandat de cette structure s'articule autour de deux aspects essentiels, à savoir : assurer une veille notamment en matière de risque systémique, et contribuer à renforcer la résilience du secteur financier aux chocs internes et externes. Dans cette perspective, les Organes et Institutions de régulation et de supervision du système financier au sein de l'UMOA ont défini un cadre de renforcement de leurs relations mutuelles, pour plus d'efficacité dans l'accomplissement de leurs missions respectives.

Pour donner un ancrage institutionnel solide à ce nouvel Organe de l'Union, les Présidents des Conseils des Ministres de l'UMOA, de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) et du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) ont procédé, le 20 mai 2010 à Lomé, à la signature du

protocole d'accord portant création du Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA (CSF-UMOA).

Le Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA a tenu sa première session ordinaire, le 29 octobre 2010 dans les locaux du Siège de la BCEAO. Cette rencontre a permis d'arrêter les priorités d'action du CSF-UMOA pour l'année 2011, axées sur l'établissement de la cartographie des risques de l'ensemble du système financier à partir de celle de chaque segment, la surveillance des activités et produits financiers non régulés, ainsi que la détermination des mécanismes de contrôle des groupes financiers.

4.4.2 - Mise en œuvre de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO

L'année 2010 marque un tournant important pour la Banque Centrale avec l'entrée en vigueur de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO le 1 er avril 2010. Le nouveau cadre institutionnel est caractérisé par la redéfinition du mandat de la Banque Centrale, centré sur l'objectif explicite de stabilité des prix, et la mise en place de nouveaux Organes.

Pour atteindre les objectifs de la Réforme Institutionnelle, il a été conféré aux Organes de la BCEAO l'indépendance nécessaire à l'accomplissement efficace de leurs missions. En contrepartie de cette indépendance, la Banque Centrale est soumise à une responsabilité accrue et à l'obligation de rendre compte de ses activités aux pouvoirs exécutif et législatif et à un devoir de communication à l'égard du grand public, ainsi qu'à une obligation de transparence vis-àvis des marchés.

Les actions subséquentes à l'entrée en vigueur de la Réforme Institutionnelle se sont articulées principalement autour de deux (2) axes, à savoir la mise en place des Organes et l'élaboration des textes d'application de la Réforme.

Les Organes de la BCEAO prévus par les nouveaux Statuts comprennent le Comité de Politique Monétaire (CPM), le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit et les Conseils Nationaux du Crédit.

Le Conseil des Ministres de l'Union a procédé à la nomination des membres du CPM, chargé de la définition de la politique monétaire et du Conseil

d'Administration de la BCEAO, ayant compétence en matière de gestion de la Banque Centrale. Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO et le Conseil d'Administration de la BCEAO ont tenu leur première réunion ordinaire le 14 septembre 2010 au Siège de la BCEAO.

Au cours de l'année, les textes de mise en œuvre de la Réforme Institutionnelle ont été élaborés. Ils couvrent les domaines de la politique de la monnaie et du crédit, ainsi que l'application de la loi portant réglementation bancaire².

4.4.3 - Harmonisation des normes de l'OHADA et de celles de l'UEMOA et de la CEMAC

En exécution des instructions données par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UE-MOA le 20 février 2010 à Bamako, visant à trouver des réponses aux risques de conflits entre les textes de l'Union et ceux de l'OHADA, plusieurs concertations ont été organisées au sein de l'UEMOA entre les Ministres chargés de la Justice et leurs homologues des Finances. Ces réunions tenues à Bissau le 31 mars 2010 et à Lomé le 20 mai 2010, ont permis de parvenir à un consensus sur les solutions envisageables pour la résolution et la prévention des conflits de normes.

Au cours de cette dernière rencontre, les Ministres concernés de l'Union ont demandé l'inscription de ce dossier à l'ordre du jour du Conseil des Ministres de l'OHADA. Celui-ci a, au cours de sa session tenue du 28 au 30 juillet 2010, à Lomé, requis des Institutions de la CEMAC et de l'UEMOA, la production d'un rapport conjoint identifiant toutes les situations de conflits de normes dans l'espace OHADA.

L'examen de ce rapport a permis au Conseil des Ministres de l'OHADA, lors de sa session des 13 et 14 décembre 2010 de Lomé :

- d'abroger la Décision de Bangui du 23 mars 2001 relative à l'extension du programme d'harmonisation du droit des affaires, notamment au droit bancaire et au droit de la concurrence;
- d'affirmer le caractère dérogatoire des droits communautaires (CEMAC et UEMOA), par rapport au droit de l'OHADA ;

^{2 :} Cf. infra : 4.4.7- Textes réglementaires.

 de s'engager à négocier des cadres de concertation entre l'OHADA et les Organes et Institutions communautaires.

4.4.4 - Rencontre entre la BCEAO et la profession bancaire

La troisième édition de la rencontre annuelle entre le Gouverneur de la BCEAO et les Présidents et Directeurs Généraux des établissements de crédit de l'UMOA, s'est tenue les 8 et 9 juillet 2010 à Lomé.

Outre la poursuite des discussions sur le financement de l'économie, entamées lors des réunions précédentes, les travaux de l'édition 2010 ont été axés sur la transparence et la rationalisation des conditions de banque et l'organisation du marché interbancaire régional.

A l'issue des travaux, des recommandations ont été formulées pour la mise œuvre d'actions concrètes, en vue :

- d'un financement adéquat de l'économie ;
- de renforcer la transparence et de rationaliser les conditions de banque;
- d'améliorer l'organisation du marché interbancaire régional.

Des groupes de travail ont été mis en place, afin de proposer des mesures opérationnelles, assorties d'un chronogramme de réalisation.

4.4.5 - Consolidation du cadre réglementaire régissant les Systèmes Financiers Décentralisés de l'UMOA

Les efforts ont été poursuivis en 2010, pour un aménagement du cadre légal et réglementaire applicable aux Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), en vue d'accroître la stabilité du secteur de la microfinance. Les travaux entrepris ont abouti à l'élaboration des instructions d'application de la loi portant réglementation des SFD³.

Ces textes visent à renforcer la solidité et la viabilité des institutions de microfinance, ainsi qu'une meilleure protection des épargnants à travers notamment :

3 : Cf. infra : 4.4.7- Textes réglementaires.

- un dispositif prudentiel rénové ;
- le renforcement de la gestion des risques grâce à l'institution d'un système de contrôle interne au sein des SFD;
- l'amélioration du système de reporting aux Autor tés de régulation et de supervision ;
- le renforcement des modalités de contrôles et de sanctions des SFD.

4.4.6 - Mise en place d'outils d'analyse et d'évaluation de la stabilité financière

A l'instar des autres banques centrales qui ont pris des dispositions en vue de consolider la stabilité de leur système financier, la BCEAO a engagé au cours de l'année 2010 plusieurs actions visant un suivi efficace de la stabilité financière dans l'UMOA.

Ainsi, les travaux ont porté principalement sur la confection et l'analyse des indicateurs macroprudentiels et les outils de stress tests. Un cadre a été élaboré en vue de la production régulière des indicateurs de solidité financière. Leur suivi permettra à la Banque Centrale de prendre les mesures correctrices nécessaires, en cas d'écart par rapport aux exigences normatives.

4.4.7 - Textes réglementaires

Plusieurs textes ont été élaborés en 2010, dans les domaines de la politique de la monnaie et du crédit, de la législation bancaire, des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et de la Centrale des Incidents de Paiement (CIP).

Au titre de la politique de la monnaie et du crédit :

- Décision n°397/12/2010 portant règles, instru mentet procédures de mise en œuvre de la politiquede la monnaie et du crédit de laBanque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest;
- Instruction relative aux modalités d'intervention de la BCEAO dans le cadre de la conduite de la politique monétaire;
- Instruction aux établissements de crédit relative aux modalités de constitution des réserves obligatoires auprès de la BCEAO;

- Instruction relative à la transmission des informations liées aux conditions de banque ;
- Instruction relative à l'organisation du marché secondaire des bons de la BCEAO;
- Instruction relative à la communication des facteurs autonomes de la liquidité bancaire par les établissements de crédit de l'UMOA.

Au titre de la loi bancaire :

- Instruction n° 002-04-2010 relative aux conditions de désignation de deux (2) commissaires aux comptes par les établissements financiers à caractère bancaire ne faisant pas appel public à l'épargne;
- Instruction n° 003-04-2010 relative aux modalités de retrait de l'agrément des établissements financiers de vente à crédit;
- Instruction n° 011-12-2010 relative au classement, aux opérations et à la forme juridique des établissements financiers à caractère bancaire;
- Instruction n° 012-12-2010 fixant les modalités d'obtention de l'agrément en qualité de banque ou d'établissement financier à caractère bancaire, parles filiales d'un établissement de crédit ayant fait l'objet de retrait d'agrément;
- Instruction n° 013-12-2010 fixant les montants des pénalités de retard en matière de transmission de documents et renseignements à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest et à la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine;
- Instruction n° 014-12-2010 fixant le montant des sanctions pécuniaires applicables aux établissements de crédit par la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine;
- Instruction n°015-12-2010 fixant les conditions d'exercice des activités d'intermédiaires en opérations de banque.

Au titre des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD):

 Instruction n° 004-06-2010 relative au retrait de la reconnaissance des Groupements d'Epargne et de

- Crédit en activité dans les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) ;
- Instruction n°005-06-2010 déterminant les éléments constitutifs du dossier de demande d'agrément des Systèmes Financiers Décentralis dans les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA);
- Instruction n°006-06-2010 relative au commissariat aux comptes au sein des Systèmes Financiers Décentralisés des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA);
- Instruction n°007-06-2010 relative aux modalités de contrôle et de sanction des Systèmes Financiers Décentralisés par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Commission Bancaire de l'UMOA;
- Instruction n°010-08-2010 relative aux règles prudentielles applicables aux Systèmes Financiers Décentralisés des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA);
- Instruction n°016-12-2010 relative au financement des immobilisations et des participations par les Systèmes Financiers Décentralisés;
- Instruction n°017-12-2010 relative à l'organisation du contrôle interne au sein des Sytèmes Financiers Décentralisés;
- Instruction n°018-12-2010 relative à l'obligation pour les Systèmes Financiers Décentralisés de produire un rapport annuel;
- Instruction n° 019-12-2010 relative à la mise en place d'un fonds de sécurité ou de solidarité au sein des réseaux d'Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit;
- Instruction n° 020-12-2010 relative aux indicateurs périodiques à transmettre par les Systèmes Financiers Décentralises au Ministre chargé des Finances, à la Banque Centrale et à la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA);
- Instruction n° 021-12-2010 déterminant la catégorie de Systèmes Financiers Décentralisés autorisée à appliquer la version allégée du référentiel comptable.

Au titre de la Centrale des Incidents de Paiement (CIP):

- Instruction n°009/07/RSP/2010 du 26 juillet 2010

relative au dispositif de centralisation et de diffusion des incidents de paiement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

ENCADRE N° 5

Mise en place du du Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA

Le Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA (CSF-UMOA) a été institué le 20 mai 2010 a Lomé, par les organes de tutelle du secteur bancaire, du marché financier régional, des assurances et de la prévoyance sociale. Sa création découle du mandat donné en 2008 par le Conseil des Ministres de l'UEMOA, instruisant la BCEAO de prendre les mesures nécessaires pour un suivi permanent des effets de la crise financière internationale et le renforcement des actions préventives d'éventuelles crises.

Le CSF-UMOA constitue un cadre formel de coopération entre les Autorités de régulation et de supervision du secteur financier de l'Union, dont l'objectif est de contribuer à une plus grande efficacité de la surveillance macroprudentielle et microrudentielle dans l'Union. La mise en place du Comité marque un tournant important dans le renforcement de la régulation et de la supervision du secteur financier de l'Union.

Le CSF-UMOA regroupe les organes et institutions ci-après :

- la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, représentée par son Gouverneur qui en assure la présidence ;
- la Commission Bancaire de l'UMOA, représentée par son Président ;
- le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), représenté par son Président ;
- la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), représentée par le Président de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) ;
- la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), représentée par le Président de la Commission de Suveillance.

Siègent également au Comité un Représentant de chacun des Etats membres de l'UMOA, justifiant d'une compétence large et d'une expérience avérée dans le domaine bancaire et financier.

Le Comité a pour mandat d'assurer une veille notamment en matière de risque systémique et de contribuer au renforcement de la résilience du secteur financier aux chocs internes et externes. Les principales missions qui lui sont assianées dans le cadre de ce mandat sont les suivantes :

- l'évaluation des risques susceptibles d'affecter la stabilité du système financier dans son ensemble, à travers notamment l'analyse des indicateurs macroprudentiels définis d'un commun accord ;
- l'examen des dysfonctionnements du système susceptibles d'entraîner à terme, des coûts et d'affecter sa résilience aux chocs d'origine interne et externe ;
- la définition des actions requises pour remédier aux vulnérabilités identifiées et en assurer la coordination et le suivi.

Le Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA se réunit au moins deux (2) fois par an.



La première session du CSF-UMOA, tenue le 29 octobre 2010 à Dakar, a été l'occasion de définir son programme de travail pour l'année 2011. Les priorités d'action retenues portent sur l'identification des :

- outils méthodologiques nécessaires à l'exercice efficace des missions du Comité ;
- modalités d'extension du champ de la supervision afin de couvrir l'ensemble des activités et produits financiers dans l'Union;
- mécanismes de contrôle des groupes financiers exerçant dans la Zone.

V – AUTRES ACTIVITES DE LA BCEAO

5.1 - GESTION DES RESERVES DE CHANGE

La gestion des réserves de change a été caractérisée par le maintien de la politique de diversification des supports d'investissement des avoirs en devises non déposés au Compte d'opérations, dans le strict respect des principes et pratiques de prudence communément admis pour la gestion de réserves officielles de change, en particulier les Directives du FMI en la matière.

Au cours de l'année 2010, la gestion des réserves de change de la BCEAO a été conduite dans un environnement économique international caractérisé par une reprise graduelle de l'activité dans les principales économies industrialisées et le maintien de l'orientation accommodante de la politique monétaire des principales banques centrales.

Ainsi, le Comité de Politique Monétaire de la Réserve Fédérale Américaine (FED) a maintenu, tout au long de l'année 2010, le taux objectif des fonds fédéraux dans l'intervalle cible compris entre 0% et 0,25%. Toutefois, dans un contexte de multiplication des signes de ralentissement de l'économie aux troisième et quatrième trimestres 2010, la FED a décidé, en août 2010, de réinvestir dans des bons du Trésor les sommes reçues à l'échéance de certains titres précédemment souscrits (dettes d'agences et des « Mortgage Backed Securities ») et, en novembre 2010, de procéder à une nouvelle action d'assouplissement quantitatif, à travers le rachat de bons du Trésor pour un montant de 600 milliards de dollars.

De même, la Banque Centrale Européenne (BCE) a laissé inchangé son taux de soumission appliqué aux opérations principales de refinancement, à 1,0%, niveau atteint depuis le 7 mai 2009. Par ailleurs, en réponse à la crise de la dette souveraine des pays périphériques de la Zone euro, la BCE a décidé de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, l'application d'un seuil minimum de rating dans les conditions d'admissibilité des collatéraux constitués par les titres émis ou garantis par le gouvernement grec.

Dans cet environnement économique et financier, le niveau des avoirs en devises de la BCEAO détenus au Compte d'opérations a été légèrement maintenu au-dessus du taux conventionnel de centralisation des disponibilités extérieures de l'Union dans ledit

compte. Au 31 décembre 2010, les réserves de change de la BCEAO déposées au Compte d'opérations représentaient 56,36% du total des réserves de change de l'Institut d'émission contre 59,57% à la fin de l'année 2009.

Les avoirs en devises distraits du Compte d'opérations sont détenus sous la forme d'actifs obligataires et de placements monétaires, répartis entre un portefeuille d'investissement, des parts d'un Fonds commun de placement géré par une Institution Internationale, un Fonds de Liquidité et un Fonds de couverture des risques sur les opérations effectuées avec le FMI, libellé en Droits de Tirages Spéciaux (DTS).

Au total, la politique de gestion des réserves de change, mise en œuvre par la BCEAO au cours de l'exercice 2010, a été régie par des impératifs de sécurité, de liquidité et de rendement desdites réserves.

5.2 – INTREGRATION ECONOMIQUE DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA

A l'instar des années précédentes, la BCEAO a contribué à la mise en œuvre du dispositif de surveillance multilatérale des politiques et performances macroéconomiques des Etats membres de l'Union, notamment à travers sa participation aux travaux du Secrétariat Conjoint (Commission de l'UEMOA, BCEAO et BOAD), et à ceux du Comité des Experts statutaire. A ce titre, elle a pris une part active à l'élaboration des rapports semestriels d'exécution de la surveillance multilatérale au titre de l'année 2010, ainsi qu'à l'évaluation des programmes pluriannuels de convergence 2011-2015 des Etats.

Au titre de l'approfondissement du processus d'intégration dans l'UEMOA, la BCEAO a poursuivi sa participation aux activités liées à la mise en œuvre du Programme Economique Régional (PER). En particulier, elle a pris part aux travaux du Comité de Pilotage du PER, organisés par la Commission de l'UEMOA, afin d'examiner le projet de termes de référence du Programme pour la période 2011-2015 (PER 2011-2015). Elle a également contribué à la préparation de l'étude portant sur l'évaluation à miparcours du Programme Economique Régional de l'UEMOA couvrant la période 2006-2010 (PER 2006-2010).

En outre, la BCEAO a pris une part active à la mise en œuvre de l'Initiative Régionale pour l'Energie Durable (IRED), adoptée en mars 2009 par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, en vue de juguler la crise du secteur de l'énergie que vivent la plupart des Etats membres de l'Union. Des avancées majeures ont été enregistrées dans l'exécution de ce chantier, avec notamment l'adoption par le Comité de Pilotage de l'IRED, des orientations pour l'opérationnalisation du Fonds de Développement Energie (FDE), doté d'un montant initial de 250 milliards de francs CFA et destiné à couvrir le volet d'urgence de l'Initiative. Des travaux importants ont été accomplis pour permettre le financement des premiers projets prioritaires des Etats.

La Banque Centrale a réalisé plusieurs activités dans le cadre de la prise en charge des diligences confiées aux Organes et Institutions communautaires, par la Conférence des Chefs d'Etat et le Conseil des Ministres, lors de leurs sessions tenues respectivement le 20 février 2010 à Bamako et le 21 juin 2010 à Dakar. En particulier, elle a préparé un document d'orientation pour la mise en place d'un Fonds de stabilité et de gestion de crise dans l'Union. Ce document fait suite à la présentation au Conseil des Ministres d'une note sur les leçons à tirer par l'UE-MOA de la crise de la dette publique grecque. Il précise notamment les objectifs, le champ et les modalités d'intervention du Fonds, ainsi que son ancrage institutionnel et ses sources de financement. L'Institut d'émission a également contribué aux réflexions relatives à la mise en place d'un mécanisme de gestion des effets des calamités naturelles dans l'Union.

La BCEAO a apporté une contribution à l'élaboration du rapport sur le financement des économies des Etats membres de l'UEMOA, pour la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Dans le même cadre, elle a produit une note sur le rôle de la Banque Centrale dans le financement de l'économie régionale et la détention des réserves de change de l'Union. Elle a également coordonné les travaux préparatoires du Conseil des Ministres sur l'accélération de la crois-

sance économique dans l'UEMOA, organisés le 10 octobre 2010 à Washington, en marge des Assemblées Annuelles du FMI et de la Banque Mondiale. Par ailleurs, la Banque Centrale a activement pris part aux travaux du Comité Technique de Suivi du Programme d'appui technique et financier de l'UEMOA à la Guinée-Bissau.

5.3 – COOPERATION MONETAIRE ET FINANCIERE

5.3.1 - Relations avec les institutions de Bretton Woods

Les opérations effectuées par la Banque Centrale avec le Fonds Monétaire International (FMI), pour le compte des Etats membres de l'UMOA, se sont soldées, au cours de l'année 2010, par des entrées nettes de ressources de 130,6 millions de DTS, soit l'équivalent de 101,5 milliards FCFA contre 247,6 millions de DTS (178,9 milliards FCFA) un an plus tôt. La baisse des entrées nettes de ressources, par rapport à l'année précédente, est essentiellement imputable à une diminution des tirages, liée à un moindre recours des Etats aux financement d'urgence du FMI, nécessités en 2009 par des chocs exogènes, tels que les catastrophes naturelles et les effets de la crise financière internationale. Chaque pays de l'Union a effectué au moins un tirage sur les ressources du Fonds en 2010, comme en 2009, en ligison notamment avec l'entrée en vigueur, en janvier 2010, d'une nouvelle réforme des mécanismes de financement concessionnel du FMI en faveur des pays à faible revenu. Adoptée en juillet 2009 par le Conseil d'Administration du FMI, cette réforme a pour but d'aider les pays à mieux faire face aux conséquences de la crise économique et financière mondiale. Dans ce cadre, de nouvelles facilités4 de financement ont été introduites, permettant d'utiliser avec plus de souplesse les ressources de prêts et de bonification du Fonds.

Les tirages effectués au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et de la Facilité de Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE) se sont élevés en 2010 à

^{4 :} Les nouvelles Facilités de prêt du FMI pour les pays à faible revenu sont :

⁻ la Facilité Elargie de Crédit (FEC) : principal instrument d'aide à moyen terme pour les pays confrontés à des problèmes prolongés de balance des paiements. La FEC a pris le relais de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) ;

⁻ la Facilité de Crédit de Confirmation (FCC) : destinée à aider les pays à faire face aux difficultés de balance des paiements de court terme et aux besoins de crédit de précaution ;

⁻ la Facilité de Crédit Rapide (FCR) : offre un accès rapide à un financement de montant faible assorti d'une conditionnalité limitée face à des besoins urgents de balance des paiements.

138,8 millions de DTS, représentant 107,6 milliards FCFA contre 339,0 millions de DTS ou 246,1 milliards FCFA l'année précédente.

Les remboursements des prêts accordés par le FMI se sont établis à 7,9 millions de DTS, soit 5,9 milliards FCFA, contre 89,0 millions de DTS en 2009, correspondant à 61,2 milliards FCFA.

Les paiements d'intérêts et de commissions au FMI sont ressortis à 2,3 millions de DTS, équivalant à 1,7 milliard FCFA en 2010, contre 2,8 millions de DTS, soit 2,1 milliards FCFA l'année précédente. Ils ont essentiellement concerné les commissions versées au titre de l'utilisation des ressources générales (2,2 millions de DTS ou 1,6 milliard FCFA).

Au titre de la rémunération de leurs positions créditrices en 2010, le FMI a versé 1,9 million de DTS ou 1,4 milliard FCFA aux Etats membres de l'UMOA, contre 0,4 million de DTS équivalant à 0,3 milliard FCFA l'année précédente.

Dans le cadre de leurs opérations financières avec le FMI en 2010, les Etats membres de l'Union ont acquis 7,8 millions de DTS, soit 5,8 milliards FCFA. Les cessions sont ressorties à 2,2 millions de DTS représentant 1,6 milliard FCFA.

Au 31 décembre 2010, les engagements nets des Etats membres de l'UMOA au titre des prêts de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) se sont globalement établis à 544,5 millions de DTS contre 460,1 millions de DTS une année plus tôt, enregistrant ainsi une hausse de 18,3%. Les engagements au titre de la Facilité de Protection contre les Chocs Exogènes sont ressortis à 121,4 millions de DTS, en rapport avec l'assistance apportée au Sénégal.

5.3.2 – Relations avec les autres institutions

Au plan de la coopération monétaire en Afrique, la BCEAO a abrité, du 16 au 20 août 2010, à son Siège à Dakar, les réunions annuelles de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA). Les principaux événements de ces rencontres ont été le symposium de l'ABCA, qui a eu lieu le 19 août 2010, et la 34° réunion ordinaire du Conseil des Gouverneurs de l'Association, tenue le 20 août 2010. La 34e réunion or-

dinaire du Conseil des Gouverneurs a enregistré la participation de trente et une (31) banques centrales membres de l'ABCA, de la Commission de l'Union Africaine (CUA) et d'organisations régionales et internationales concernées. Le symposium de l'ABCA a regroupé les Gouverneurs et des cadres de banques centrales membres, des universitaires, ainsi que des représentants d'institutions régionales et internationales ayant un intérêt particulier pour les questions d'intégration économique et monétaire. Ce symposium a porté sur le thème : « Rôle des banques centrales africaines dans la régulation et la stabilité du système financier ».

Les travaux du Conseil des Gouverneurs ont été marqués par l'examen du Rapport d'étape du Comité conjoint CUA-ABCA supervisant l'élaboration de l'étude sur la stratégie de mise en place de la Banque Centrale Africaine (BCA), l'adoption du Rapport d'étape de la mise en œuvre du Programme de Coopération Monétaire en Afrique (PCMA) en 2009 et l'élection d'un nouveau Bureau de l'Association, présidé par le Gouverneur de la BCEAO. Le Conseil des Gouverneurs a notamment décidé que l'étude sur la stratégie de mise en place de la BCA sera élaborée par un Groupe d'étude composé de cinq (5) représentants de la CUA et de cinq (5) experts des différentes sous-régions de l'ABCA. La mise en œuvre du PCMA en 2009 a été marquée par la détérioration sianificative des performances des pays membres, avec seulement 4 des 46 pays membres (soit 8,7 %) respectant les quatre critères de premier rang, contre 13 pays (soit 29,8 %) en 2008. Le symposium a notamment montré que : (i) la stabilité des prix et la stabilité financière sont étroitement liées et tendent à se renforcer mutuellement, (ii) la banque centrale, après la crise, devrait intégrer le volet macroprudentiel et les risques systémiques dans la supervision du système financier, ainsi que le renforcement de la coopération entre les différents superviseurs.

Dans le domaine de l'intégration monétaire au sein de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la BCEAO a abrité, du 23 au 25 novembre 2010, les réunions statutaires de fin d'année 2010 de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) qui ont été marquées par la 39° réunion ordinaire du Comité des Gouverneurs des

Banques Centrales des pays membres de la CEDEAO. Les travaux dudit Comité ont principalement porté sur : (i) le rapport sur la convergence macroéconomique au titre du premier semestre 2010, (ii) le rapport du séminaire sur le renforcement de la stabilité financière et de la supervision bancaire au sein de la CEDEAO, ainsi que (iii) l'évolution des taux de change des monnaies de la CEDEAO.

Les Gouverneurs se sont félicités de l'amélioration constatée des performances au cours du premier semestre 2010 en termes de respect des critères de convergence de premier rang, ainsi que des progrès enregistrés par certains pays membres dans le cadre du Programme d'Harmonisation des Statistiques et du Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO. Par rapport au séminaire susmentionné, les principales recommandations retenues ont porté sur l'élargissement du Collège des Superviseurs de la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest à tous les pays de la CEDEAO et l'harmonisation des lois et des dispositifs de supervision bancaire. Les Gouverneurs ont également convenu de la réalisation par l'AMAO des études nécessaires pour la détermination des modalités d'adoption du mécanisme de change de la CEDEAO.

Dans le domaine du partenariat avec d'autres autorités monétaires, la BCEAO a conclu des accords de coopération avec la Banque du Portugal et l'Autorité Monétaire de Macao, respectivement en octobre et en novembre 2010. Ces accords visent à développer les relations entre la BCEAO et ces institutions, notamment en matière de renforcement de capacités et d'échanges d'expériences sur les questions monétaires et financières.

Dans le cadre de la concertation et du renforcement de ses relations de coopération, la BCEAO a pris part à des rencontres bilatérales avec la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), ainsi qu'aux réunions de la Zone Franc, notamment le Comité de convergence et le Conseil des Ministres de cette zone, respectivement en août 2010 et en octobre 2010. Ces rencontres ont porté, entre autres, sur les échanges d'expériences et de vues sur les questions d'intérêt commun, le renforcement de capacités dans divers domaines, ainsi que le financement des projets d'intégration économique et de lutte contre les effets du changement climatique.

Dans le cadre de sa participation aux Assemblées annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale, la BCEAO a pris part aux réunions du Comité des Ministres chargés des Finances et des Gouverneurs de banques centrales de pays africains (Comité des Dix) en octobre 2010. Les points examinés au cours de ces rencontres ont notamment porté sur les mesures susceptibles de transformer la reprise après la crise financière internationale en une croissance forte et durable en Afrique, les actions de mobilisation des ressources intérieures sur le continent, le financement des solutions d'énergie durable et la réforme de la gouvernance du FMI. La Banque Centrale a également participé à des forums internationaux ayant porté sur des thèmes similaires, tels que la 20e réunion annuelle des Banques Centrales des Pays Africains de Langue Officielle Portugaise (PALOP) en octobre 2010 et la 3e Conférence ministérielle du Forum de coopération économique et commerciale entre la Chine et les pays d'expression portugaise, en novembre 2010.

5.4 – AUTRES ACTIVITES ET PROJETS DE LA BCEAO

5.4.1 – Collecte, gestion et diffusion d'informations statistiques

La collecte et la gestion d'informations statistiques relatives notamment aux Etats membres de l'UEMOA répond à la nécessité pour la Banque Centrale de disposer à tout moment, d'informations nécessaires à l'élaboration d'études, à l'exécution de travaux de recherche (économique, sociologique, historique), ainsi qu'à l'édition des publications officielles de la Banque. Une base de données statistiques a été créée à cet effet.

Mise en place depuis 1998, la base des données statistiques de la BCEAO, dénommée BASTAT, met à la disposition des Services de la Banque, des données historiques et récentes sur la situation économique, monétaire et financière des Etats de l'Union, ainsi que sur l'administration et la gestion de la Banque Centrale.

A fin décembre 2010, la base comportait 30.439 séries statistiques, dont 37% relèvent du secteur monétaire, 24% de l'administration et de la gestion de la BCEAO, 12% des finances publiques, 11% du secteur réel, 10% du secteur extérieur et 3% du secteur

social. En outre, 2% des données sont des indicateurs de performance macroéconomique et 1% est relatif à l'environnement.

Les données de la base sont pour la plupart disponibles sur la période allant des années 1960 à 2010. La diffusion de statistiques par l'Institut d'émission est assurée à travers les différentes publications de la BCEAO, d'une part, et par l'alimentation du site web de la Banque, d'autre part.

La Direction de la Recherche et de la Statistique et la Direction des Systèmes d'Information ont entrepris des travaux visant à améliorer l'accessibilité aux données de la base, notamment le développement d'une nouvelle interface de consultation.

5.4.2 - Centrale des bilans

Au cours de l'année 2010, les activités de la Banque Centrale concernant la centralisation d'informations d'entreprise ont été essentiellement axées sur la gestion de la base de données économiques, juridiques et financières, ainsi que sa mise à disposition à la Société de Commercialisation des Informations d'Entreprise (SCIE-SA) dans le cadre de sa mission.

Au titre de la gestion de la base de données économiques et financières de la Centrale des Bilans, le Répertoire Unique des Entreprises (RUE) a enregistré 3.416 nouvelles entreprises, réparties sur l'ensemble des Etats membres de l'Union, à l'exception de la

Guinée-Bissau, portant ainsi la taille du RUE à 46.778 entreprises au 31 décembre 2010.

Au titre de la campagne de collecte des liasses d'états financiers, en 2010, les Agences Principales ont collecté 36.231 liasses complètes, dont 31.137 concernant l'exercice 2009, ainsi que 5.094 liasses des exercices antérieurs. En 2009, les liasses collectées se sont chiffrées à 31.373, dont 26.510 liasses se rapportant à l'exercice 2008 et 4.863, aux exercices antérieurs.

Concernant l'appui à la Société de Commercialisation des Informations d'Entreprise (SCIE-SA), dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de délégation de service public, les données relatives aux exercices allant de 2006 à 2009 de l'ensemble des pays de l'UEMOA, à l'exception de la Guinée-Bissau, ont été transférées à la SCIE-SA par la Banque Centrale en novembre 2010.

Toutefois, la SCIE-SA n'a pas encore véritablement démarré la réalisation de ses produits. A cet égard, le Conseil d'Administration, lors de sa session du 29 novembre 2010, a demandé au Directeur Général de la société d'élaborer un plan de redressement qui devrait mettre l'accent sur la maîtrise des charges, la diversification des produits et la relance du chiffre d'affaires. Un Comité ad hoc a été mis en place sur résolution du Conseil d'Administration, pour suivre la mise en œuvre de ces recommandations.

VI – ENTREE EN VIGUEUR DE LA REFORME INSTITUTIONNELLE DE L'UMOA ET DE LA BCEAO

Au cours des trois décennies de mise en œuvre de la Réforme de 1973, l'environnement international et régional a été marqué d'une part, par de profondes mutations intervenues dans les conditions d'exercice des missions des banques centrales et, d'autre part, par l'adoption de codes de bonnes pratiques approuvés par la communauté financière internationale.

Pour permettre à l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) et à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) de faire face aux évolutions, ainsi qu'aux défis qui les interpellent pour les années à venir, la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO a été adoptée le 20 janvier 2007 par la 11e Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union.

Le 1^{er} avril 2010 marque l'entrée en vigueur de cette Réforme qui préserve les principes cardinaux d'égalité et de solidarité qui ont contribué au succès de l'intégration monétaire régionale.

Le message du Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, l'interview du Gouverneur de la BCEAO, ainsi que les fondements et principales dispositions des textes de base de la Réforme sont présentés ci-après.

6.1 - MESSAGE DU PRESIDENT EN EXERCICE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT

Dans son message adressé aux populations de l'Union, à l'occasion de l'entrée en vigueur de la Réforme, le Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, S.E. M. Amadou Toumani TOURE, a rappelé que le Traité de l'UMOA a été ratifié par l'ensemble des Etats membres et les instruments de ratification transmis à la République du Sénégal, Etat dépositaire. Il a adressé ses vives félicitations à Leurs Excellences Messieurs les Chefs d'Etat de l'Union, ainsi qu'aux parlements nationaux pour avoir permis la ratification de ce Traité, acte par lequel les Etats membres de l'UMOA réaffirment leur engagement à consolider les acquis de l'intégration monétaire et de continuer à agir dans la solidarité pour relever les défis de la mondialisation.

L'architecture institutionnelle de l'UMOA, mise en place en 1973, a permis d'atteindre des résultats appréciables, en termes de stabilité monétaire et de financement du développement, a-t-il noté. Cependant, au fil du temps, il est apparu nécessaire de rationaliser l'Organisation, pour l'adapter aux mutations de l'environnement maraué au cours des dernières décennies par l'accélération du processus de libéralisation financière et de globalisation de l'économie. La Réforme Institutionnelle qui entre en vigueur à compter du 1er avril 2010, répond en particulier au souci de bâtir une Banque Centrale dotée d'outils de travail et gérée selon des normes conformes aux standards internationaux. La Réforme doit rendre l'Institut d'émission apte à relever les défis de l'intégration sous-régionale et de la mondialisation.

Avec l'entrée en vigueur des nouveaux Textes, les différents chantiers entrepris par la Banque Centrale depuis la fin des années 1980, notamment en matière de politique monétaire et de financement de l'économie, de supervision bancaire et de modernisation des systèmes de paiement, s'insèrent désormais dans un cadre institutionnel rénové leur permettant d'atteindre plus efficacement leurs objectifs.

Ainsi, S.E. M. Amadou Toumani TOURE s'est dit persuadé que la Réforme permettra à l'UMOA et à la BCEAO de renforcer la crédibilité et l'efficacité de leurs actions et de contribuer davantage aux efforts de développement des Etats de l'Union, à travers la mise en œuvre d'une politique monétaire visant un objectif principal de stabilité des prix, propice à la préservation de la valeur de la monnaie et de la compétitivité des économies de l'UMOA, ainsi qu'à la réalisation d'une croissance saine et durable. Il a lancé un vibrant appel aux citoyens et aux Institutions communautaires de l'Union, ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers, afin qu'ils œuvrent ensemble pour la réussite de cette Réforme qui marguera une nouvelle étape décisive dans la marche des pays de l'UMOA vers un espace économique intégré et plus solidaire.

6.2 - INTERVIEW DU GOUVERNEUR DE LA BCEAO

Dans son interview accordée à la télévision malienne et diffusée sur les télévisions et dans les quotidiens nationaux des huit Etats membres de l'Union, le Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY a rappelé à son tour que la Réforme vise à moderniser le cadre institutionnel de l'UMOA et de la BCEAO en vigueur depuis 1973, en prenant en compte les modifications intervenues dans les conditions d'exercice de l'activité des banques centrales dans le monde et les mutations de l'environnement régional et international.

Il a précisé que la Réforme vise également à renforcer l'efficacité de la politique monétaire, en créant les conditions d'un meilleur financement des économies de l'Union, tout en consolidant la stabilité du système bancaire et financier dans la Zone UMOA.

Au titre des innovations majeures de la Réforme pour la BCEAO, le Gouverneur a relevé qu'elle clarifie l'objectif de la politique monétaire menée par la Banque Centrale, consolide son indépendance et lui donne les moyens de renforcer sa crédibilité et l'efficacité de son action, en définissant pour elle de nouvelles obligations, notamment en matière de compte rendu aux Autorités, de transparence vis-à-vis du marché et d'information du public.

Enfin, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY note que la Réforme, intervenant au moment où la plupart des Etats membres de l'Union célèbrent les 50 ans de leur accès à la souveraineté internationale, constitue un tournant décisif pour l'UMOA, car elle devrait permettre d'apporter une contribution plus importante de la politique monétaire au développement économique des pays. Il a profité de l'opportunité qui lui est offerte pour inviter tous les acteurs économiques à participer à la mise en œuvre réussie de cette Réforme porteuse de changements institutionnels profonds dans l'intégration monétaire et économique, pour mieux répondre aux aspirations légitimes des populations au développement.

6.3 - FONDEMENTS DE LA REFORME

La nouvelle architecture organique et fonctionnelle de l'UMOA et de la BCEAO prend appui sur deux éléments fondamentaux :

- les évolutions majeures, notamment au plan international, des conditions d'exercice des missions des banques centrales;
- l'analyse de certaines règles internes de fonctionnement de la BCEAO depuis la Réforme de 1973.

6.3.1 - Evolutions majeures de l'environnement international

Au plan international, l'accélération du processus de libéralisation financière et la globalisation croissante de l'économie mondiale ont profondément modifié l'environnement de mise en œuvre de l'action des banques centrales. Ce nouveau contexte a, en effet, sensiblement affecté les conditions de formulation et de conduite de la politique monétaire des banques centrales et impulsé une convergence croissante au plan de la définition de leurs objectifs, du choix de leurs moyens d'action et du dispositif institutionnel de mise en œuvre de leurs missions.

L'analyse comparative du cadre institutionnel et des pratiques des banques centrales modernes révèle une similitude de leurs missions statutaires, des attributions de leurs organes et des conditions de mise en œuvre de leur action. Elle montre en particulier que l'objectif principal généralement assigné à la politique monétaire est d'assurer la stabilité des prix, afin de garantir la préservation de la valeur interne et externe de la monnaie et de la compétitivité, ainsi que la réalisation d'une croissance économique durable et saine.

Pour créer les conditions de succès de leur action, renforcer leur crédibilité en assurant la maîtrise de l'inflation, la plupart des banques centrales bénéficient désormais d'une indépendance accrue dans la formulation et la conduite de la politique monétaire. En contrepartie, les banques centrales sont assujetties à des obligations de responsabilité, de compte rendu et de transparence.

6.3.2 - Analyse de certaines règles de fonctionnement de la BCEAO depuis 1973

L'analyse des règles de fonctionnement en vigueur a révélé que :

- la BCEAO a été amenée, en liaison avec les évolutions de son environnement, à adapter certains aspects de son dispositif d'action : poursuite d'un objectif d'inflation depuis plusieurs années, gel des concours monétaires aux Trésors Nationaux à compter du 1er janvier 2003, etc;
- des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de certaines dispositions nécessitent une évolution des règles en vigueur. En effet, il est relevé des lenteurs dans la prise d'effet des décisions de la Commission Bancaire de l'UMOA, du fait de l'exigence d'actes réglementaires spécifiques des Autorités Nationales, des risques liés à l'exposition des établissements de crédit aux décisions de justice en matière de liquidation judiciaire et d'infractions à la réglementation des relations financières extérieures, des contestations récurrentes par des tribunaux nationaux du caractère international du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO adopté par le Conseil des Ministres le 18 septembre 1990, etc;
- des thèmes nouveaux sont apparus dans le secteur financier, qui nécessitent d'être pris en compte dans les textes de base notamment : la criminalité financière, les systèmes de paiement, la microfinance, etc.

6.4 - PRINCIPALES INNOVATIONS DE LA REFORME

La Réforme adoptée le 20 janvier 2007, se décline autour des six principales orientations ci-après :

- recentrer le rôle des instances politiques sur la définition des grandes orientations de la politique de l'Union et la nomination des membres des organes de la BCEAO;
- rationaliser l'architecture institutionnelle de manière à assurer une meilleure répartition des missions et des responsabilités entre les différents organes de la BCEAO;
- assigner à la politique monétaire de la BCEAO un objectif explicite et définir clairement ses missions ;

- renforcer l'indépendance des organes de la Banque Centrale dans la fixation de l'objectif d'inflation, dans la formulation de la politique monétaire et dans le choix des moyens nécessaires pour lui permettre de réaliser ledit objectif;
- accroître les obligations de responsabilité et de compte rendu, de transparence, ainsi que d'information du public;
- renforcer les compétences de la Commission Bancaire de l'UMOA, Organe supranational de supervision des activités bancaires.

6.4.1 - Rôle des instances politiques

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement définit les grandes orientations de la politique de l'UMOA et décide de l'adhésion ou de l'exclusion d'un Etat membre et tranche toute question qui n'a pu trouver de solution par le Conseil des Ministres. Il procède à la nomination du Gouverneur de la BCEAO.

Le Conseil des Ministres assure la Direction de l'Union Monétaire Ouest Africaine et le suivi de la mise en œuvre des orientations générales et des décisions de la Conférence des Chefs d'Etat. Les attributions du Conseil des Ministres portent également sur la définition de l'environnement réglementaire de l'activité du système bancaire et financier, la définition de la politique de change, la modification de la dénomination de l'unité monétaire, ainsi que la fixation des conditions de rémunération de la petite épargne. Elles ont été élargies notamment à la définition des orientations propres à renforcer l'intégration monétaire et financière, à l'approbation des comptes de la Banque Centrale et à la nomination des Vice-Gouverneurs et des membres des organes de la BCEAO. Par contre, la définition des directives de politique de la monnaie relève désormais d'un organe propre à la Banque Centrale.

Dans le cadre de la définition de la politique de change de l'UMOA, le Conseil des Ministres sera assisté d'un Comité de change. En raison des implications de la gestion du taux de change sur la stabilité des prix, objectif principal de la politique monétaire, la BCEAO sera associée au processus de prise de décision en la matière.

6.4.2 - Nouvelle architecture institutionnelle et répartition des responsabilités entre les Organes de la BCEAO

La rationalisation de l'architecture institutionnelle de la BCEAO assure une répartition des responsabilités entre les différents organes, en ce qui concerne la formulation de la politique monétaire, sa mise en œuvre, la direction de la Banque Centrale et le contrôle de son fonctionnement. L'architecture institutionnelle est articulée autour des cinq organes suivants : le Comité de Politique Monétaire, le Gouverneur, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit et les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil par Etat.

6.4.3 - Objectifs de la politique monétaire et missions de la Banque Centrale

Un **objectif de stabilité des prix** est explicitement assigné à la politique monétaire de la Banque Centrale. Sans préjudice de cet objectif, la BCEAO, apporte son concours aux politiques économiques de l'Union.

Les missions fondamentales de la BCEAO comprennent la définition et la mise en œuvre de la politique monétaire, le maintien de la stabilité du système bancaire, la supervision et la sécurisation des systèmes de paiement, la mise en œuvre de la politique de change dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres, ainsi que la gestion des réserves de change des Etats membres de l'UMOA.

Par ailleurs, au regard des spécificités des Etats membres de l'Union et en particulier de leur situation de pays en développement, la Banque Centrale pourra conduire des missions spécifiques concourant à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification, ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

6.4.4 - Indépendance des organes de la Banque Centrale

La réforme confère aux organes de la BCEAO l'indépendance d'action requise dans la définition de l'objectif principal de stabilité des prix, le choix des instruments, des moyens et du type d'organisation interne permettant d'atteindre cet objectif. L'octroi de l'indépendance aux Organes de la Banque Centrale se manifeste par l'interdiction pour les membres des organes et pour le personnel de la BCEAO, de recevoir des directives et instructions des Institutions ou Organes communautaires, des Gouvernements des Etats membres de l'UMOA ou de tout autre organisme ou personne et par l'irrévocabilité de leur mandat. Elle a pour conséquence l'institution d'un régime d'incompatibilités de fonctions et l'obligation pour les membres des organes et le personnel de l'Institut d'émission de respecter un Code d'éthique et de déontologie.

6.4.5 - Obligation de responsabilité, de compte rendu, de transparence et d'information de la Banque Centrale

En contrepartie de l'indépendance de ses organes, la Banque Centrale est assujettie à une obligation accrue de responsabilité et de compte rendu à l'égard de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, du Conseil des Ministres de l'UMOA et du Parlement de l'Union. Elle est également soumise à une obligation de transparence vis-à-vis du marché et d'information du public.

6.4.6 - Renforcement des compétences de la Commission Bancaire de l'UMOA et de la BCEAO en matière de supervision et de contrôle de l'activité bancaire

Les aménagements effectués ont pour but de consolider et de formaliser les acquis d'une guinzaine d'années de fonctionnement de la Commission Bancaire de l'UMOA. Ils visent également à apporter des solutions aux difficultés rencontrées par la Commission dans l'exécution efficace de sa mission, en vue d'assurer une meilleure protection des déposants et de maintenir l'intégrité du système bancaire. La Réforme a par ailleurs pris en compte les 25 principes fondamentaux édictés par le Comité de Bâle pour une supervision efficace du secteur bancaire et de certaines dispositions du nouvel Accord de capital (Bâle 2) qui vise à mieux adapter les exigences en fonds propres aux risques, à renforcer le rôle des contrôleurs bancaires et à promouvoir la transparence financière à travers une plus grande information du public.

A cet égard, il est prévu la prise d'effet automatique de certaines décisions et des avis conformes de la Commission Bancaire de l'UMOA requérant la prise d'actes réglementaires par les Ministres chargés des Finances, au terme d'un délai de trente (30) jours calendaires.

Par ailleurs, afin de permettre la mise en œuvre, dans des délais relativement courts, de mesures de sauvegarde initiées pour prévenir tout risque systémique, la mise sous administration provisoire ou la liquidation d'un établissement de crédit peut être décidée par la Commission Bancaire de l'UMOA. L'administrateur provisoire ou le liquidateur est choisi et nommé par le Ministre chargé des Finances, sur une liste de personnes proposées par la Commission Bancaire de l'UMOA, dans des délais plus rapprochés.

En outre, au regard du rôle particulier des banques dans les économies nationales, des dérogations sont prévues aux dispositions de l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif, afin d'éviter le déclenchement de procédures de redressement ou de liquidation des biens par les Tribunaux à l'encontre d'établissementsde crédit, uniquement sur saisine des créanciers ou des déposants, sans solliciter l'avis ou la coopération de la Commission Bancaire de l'UMOA.

L'ouverture de ces procédures est subordonnée à l'avis conforme de la Commission Bancaire de l'UMOA. De même, la coexistence potentielle de situations d'administration provisoire et de liquidation administrative avec des procédures judiciaires de règlement des difficultés des établissements de crédit, a fait apparaître la nécessité d'une définition claire des rôles de l'administrateur provisoire et du liquidateur nommés, le cas échéant, par le Ministre chargé des Finances ainsi que celui du liquidateur judiciaire (syndic).

Le régime des sanctions administratives et disciplinaires applicables aux établissements de crédit a été renforcé par des sanctions pécuniaires, en vue d'accroître leur efficacité. De même, le montant des sanctions pécuniaires et des amendes est relevé.

En outre, la Banque Centrale est habilitée à se constituer partie civile dans le cadre des poursuites des infractions pénales à la loi bancaire.

Les orientations déclinées ci-dessus ont été traduites dans les modifications apportées au Traité constituant l'UMOA, aux Statuts de la BCEAO et, subséquemment, au Protocole relatif aux privilèges et immunités de la Banque Centrale, ainsi que dans les aménagements à la loi portant réglementation bancaire, à la Convention portant création de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Par ailleurs, un réaménagement du dispositif de gestion de la monnaie et du crédit a été également proposé, en vue notamment de l'adapter à l'objectif de stabilité des prix assigné à la politique monétaire.

6.4.7 - Mesures d'accompagnement de la Réforme

Le succès de la Réforme requiert la mise en œuvre de mesures d'accompagnement portant principalement sur l'amélioration du « policy mix » et l'approfondissement des marchés de capitaux.

Un bon « policy mix », c'est-à-dire une articulation appropriée entre la politique monétaire commune et les politiques budgétaires, fiscales et structurelles des Etats membres de l'UMOA, est indispensable à une optimisation des performances macroéconomiques, notamment en matière de croissance et d'emploi. Le « policy mix » devra être mis en œuvre d'abord au niveau de chaque Etat, sur la base d'objectifs convergents avec les objectifs communautaires.

L'approfondissement des marchés de capitaux doit également être poursuivi. Cette mesure devrait être appuyée par un renforcement de la transparence des services bancaires et financiers, l'harmonisation des différentes normes juridiques coexistant au sein de l'Union sur le secret bancaire, ainsi que par l'élaboration d'un droit spécifique de la concurrence dans le secteur bancaire.

6.5 - PRINCIPALES DISPOSITIONS DU TRAITE DE L'UMOA

Le cadre juridique et institutionnel de l'UMOA et de la BCEAO issu de la Réforme est organisé autour d'un nouveau traité, dénommé « Traité de l'UMOA », auquel sont annexés les Statuts et le Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, dûment révisés, qui en font partie intégrante.

Les innovations majeures contenues dans le Traité entré en vigueur le 1^{er} avril 2010 concernent princi-

palement la prise en compte des évolutions intervenues depuis sa signature en 1973 et les attributions des organes politiques de l'Union monétaire.

6.5.1 - Prise en compte des évolutions intervenues depuis 1973

Le Traité de l'UMOA actuellement en vigueur prend en compte les évolutions intervenues depuis la signature de l'ancien Traité en 1973, en particulier, l'adhésion de nouveaux membres (Mali en 1984 et Guinée-Bissau en 1997), la création de nouveaux organes pour l'UMOA, en l'occurrence la Commission Bancaire en 1990 et le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers en 1996, ainsi que la signature du Traité de l'UEMOA en 1994.

Ainsi, le nouveau Traité comporte la liste actualisée des Etats signataires et comprend par ailleurs des dispositions regroupant tous les organes et institutions de l'UMOA. Toutefois, à l'exception de la BCEAO dont les Statuts restent annexés au Traité et en font partie intégrante, la Commission Bancaire de l'UMOA, le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers et la Banque Ouest Africaine de Développement continuent d'être régis par leurs Conventions ou Accords constitutifs spécifiques (Articles 23, 24 et 33 du Traité).

Il est également prévu la participation du Président de la Commission Bancaire de l'UMOA et du Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers, organe créé après la signature des Traités de l'UMOA et de l'UEMOA, aux réunions de la Conférence des Chefs d'Etat et du Conseil des Ministres, au même titre que les responsables des autres institutions et organes de l'Union (Article 9 du Traité).

En outre, le principe de la reconnaissance de privilèges et immunités au profit de la BCEAO a été mieux affirmé dans le Traité qui fait un renvoi au Protocole relatif à ces matières pour les conditions de sa mise en œuvre. Par ailleurs, le Protocole est annexé au Traité de l'UMOA, dont il fait partie intégrante (Article 28 du Traité). Ce rattachement, dicté par le souci de résoudre des difficultés rencontrées dans la pratique, procède de la nécessité de consacrer le caractère international de ce texte.

Par ailleurs, la coexistence et la complémentarité des Traités de l'UMOA et de l'UEMOA ont rendu également nécessaire la mise en cohérence de ces deux textes, se traduisant par l'adaptation des dispositions du second qui renvoient à certains articles du premier.

Enfin, le Traité de l'UMOA transpose la révision apportée à certains de ses articles par le Traité de l'UEMOA (Chapitre II du Titre VI du Traité de l'UEMOA (« de la révision du Traité de l'UMOA »). Ainsi, des modifications ont été apportées aux dispositions relatives à la procédure d'adhésion d'un nouvel Etat à l'UMOA. Elles visent, d'une part, en raison de la spécificité de la matière monétaire, à préciser que l'adhésion est décidée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, sur rapport de la BCEAO et non de la Commission de l'UEMOA et, d'autre part, à prévoir l'implication de l'organe parlementaire de l'Union dans le processus d'adhésion.

6.5.2 - Attributions des organes politiques

Les Organes politiques de l'Union sont au nombre de deux (2) : la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et le Conseil des Ministres.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement est compétente pour :

- décider de l'adhésion de nouveaux Etats membres et de l'exclusion d'un membre de l'UMOA;
- prendre acte du retrait d'un membre de l'UMOA;
- fixer le Siège de l'Institut d'émission commun ;
- trancher toute question n'ayant pu trouver une solution par accord unanime du Conseil des Ministres de l'Union et que celui-ci soumet à sa décision;
- définir les grandes orientations de la politique de l'UMOA;
- nommer le Gouverneur de la BCEAO.

Dans les nouveaux textes, les attributions du Conseil des Ministres de l'Union portent essentiellement sur :

- la direction de l'UMOA (Article 10 du Traité);
- la modification des Statuts de la Banque Centrale et du Protocole relatif à ses privilèges et immunités (Article 38 du Traité);

- la définition de l'environnement réglementaire de l'activité du système bancaire et financier (Article 17 du Traité);
- la fixation des conditions de rémunération de la petite épargne ;
- la définition de la politique de change (Article 18 du Traité) ;
- la modification de la dénomination de l'unité monétaire (Article 19 du Traité);
- la décision de création, d'émission, de retrait et d'annulation des billets et pièces (Article 13 des Statuts);
- la fixation des modalités d'identification des billets (Article 29 du Traité et Article 13 des Statuts) ;
- l'affectation des résultats de la BCEAO (Article 103 des Statuts);
- le suivi de la mise en œuvre des orientations générales et des décisions de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (Article 16 du Traité);
- la nomination et la révocation des Vice-Gouveneurs (Article 56 des Statuts) et des membres du Comité de Politique Monétaire de la BCEAO relevant de sa compétence (Articles 67 et 69 des Statuts);
- la détermination des conditions de remboursement des créances de la Banque Centrale sur un Etat membre dont la position au compte des disponibilités extérieures est négative (Article 104 des Statuts);
- la définition des orientations propres à conforter l'intégration monétaire et financière (Article 17 du Traité);
- l'approbation des conventions conclues entre la BCEAO et le Gouvernement d'un Etat de l'UMOA fixant les conditions d'exécution par la Banque Centrale d'accords financiers internationaux entre cet Etat et les institutions financières et monétaires internationales (Article 40 des Statuts);
- l'approbation des accords, traités ou conventions internationales portant sur l'adhésion de la Banque Centrale à toute institution régionale ou internatio-

- nale et à toute convention dont l'objet concerne les questions monétaires et financières (Article 48 des Statuts) ;
- l'approbation des comptes de la Banque Centrale, le Conseil des Ministres jouant en la matière un rôle identique à celui de l'Assemblée Générale des actionnaires dans les sociétés commerciales (Article 108 des Statuts);
- la prise de mesures de sauvegarde afin de garantir la sécurité des biens des institutions et organes de l'UMOA, ainsi que de leur personnel dans les cas de troubles intérieurs graves touchant l'ordre public, de guerre ou de tension internationale grave constituant une menace particulière dans un Etat membre (Article 39 du Traité).

Cependant, quelques changements majeurs par rapport au précédent Texte, relatifs à la compétence du Conseil des Ministres pour la définition de l'environnement réglementaire et à la définition de la politique de change au sein de l'Union, méritent d'être notés.

Concernant la compétence du Conseil des Ministres pour la définition de l'environnement réglementaire, la liste des domaines à harmoniser a été revue pour tenir compte d'une part, de la nouvelle répartition des attributions entre le Conseil des Ministres de l'Union et les organes de la Banque Centrale et, d'autre part, de l'apparition de nouveaux chantiers, tels que la Réforme des systèmes de paiement et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Article 34 du Traité). En outre, dans le cadre de la définition de la politique de change au sein de l'Union, le Conseil des Ministres est assisté d'un Comité de change, dont la composition et les modalités de fonctionnement seront définies par ledit Conseil (Article 18 du Traité). En raison des implications de la gestion du taux de change sur la stabilité des prix, objectif principal de la politique monétaire, la BCEAO est associée au processus de prise de décision en la matière.

Ainsi, au titre des attributions du Conseil des Ministres, deux points marquants méritent d'être soulignés. D'une part, cet organe n'est plus comme dans le passé l'organe de direction et de contrôle de la BCEAO. D'autre part, le Conseil des Ministres perd sa compétence en matière de directives de politique monétaire. Cette dernière innovation majeure est la traduction du renforcement de l'indépendance de la

Banque Centrale. Cette indépendance se matérialise notamment par le transfert de la définition de la politique monétaire à un organe propre de la BCEAO avec pour contrepartie une obligation renforcée de responsabilité et de reddition de comptes à la charge de l'Institut d'émission.

6.6 - STATUTS DE LA BCEAO

Les nouveaux Statuts issus de la Réforme redéfinissent le mandat de la Banque Centrale en assignant à sa politique monétaire un objectif explicite de stabilité des prix et en précisant les missions qui lui sont dévolues. Ils mettent également l'architecture institutionnelle, organique et fonctionnelle de la BCEAO en harmonie avec les pratiques et standards arrêtés par la Communauté financière internationale, notamment en octroyant à ses organes l'indépendance requise pour accomplir avec efficacité leurs missions.

Les principales dispositions des Statuts sont exposées dans les points ci-après.

6.6.1 - Objectifs et missions de la Banque Centrale

Les nouveaux textes assignent à la politique monétaire de la BCEAO un objectif explicite de stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'UEMOA, en vue d'une croissance saine et durable (Article 8 des Statuts).

Les missions fondamentales de la BCEAO (Article 9 des Statuts) comprennent notamment :

- la définition et la mise en œuvre de la politique monétaire au sein de l'UMOA;
- la supervision et la sécurisation des systèmes de paiement;
- la mise en œuvre de la politique de change dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres;
- la gestion des réserves de change des Etats membres de l'Union.

Par ailleurs, l'Institut d'émission peut conduire des missions spécifiques (Article 10 des Statuts) qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, ainsi qu'à la diversification et au renforcement du système financier de l'UMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

Les nouveaux Statuts (Article 36) consacrent l'abandon de tout financement monétaire de la Banque Centrale aux Trésors publics, aux collectivités locales et à tous autres organismes publics des Etats (suppression des concours monétaires directs aux Etats).

La BCEAO peut par ailleurs prendre des participations au capital d'établissements ou d'organismes dont l'activité s'inscrit dans son objet social ou présente un intérêt spécifique ou général pour un ou plusieurs Etats membres de l'UMOA, à travers des fonds dédiés ou d'autres mécanismes (participation indirecte) dont la gestion ne doit pas avoir d'incidence sur l'exploitation courante de la Banque Centrale (Article 27 des Statuts).

6.6.2 - Renforcement de l'indépendance des organes de la Banque Centrale

En vue de permettre à la BCEAO d'accomplir avec efficacité ses missions, les Statuts renforcent l'indépendance de ses organes dans le choix des instruments, des moyens et du type d'organisation interne pour atteindre l'objectif principal de stabilité des prix.

L'indépendance des organes de la Banque Centrale est nécessaire à la conduite de la politique monétaire et assure la confiance du public dans la stabilité de la monnaie.

Cette indépendance se manifeste à travers l'interdiction pour la Banque Centrale, les membres de ses organes et de son personnel, de recevoir des directives et instructions des institutions ou organes communautaires, des Gouvernements des Etats membres de l'UMOA ou de tout autre organisme ou personne (Article 4 des Statuts).

Les membres des différents organes et le personnel de l'Institution sont astreints au respect d'un code d'éthique et de déontologie (Articles 5 et 6 des Statuts).

Par ailleurs, une liberté d'action est conférée aux organes de la BCEAO dans l'accomplissement des actes de gestion courante. C'est ainsi que le Gouverneur de la BCEAO peut nommer un Directeur National sans consultation préalable du Gouvernement de l'Etat membre concerné.

Enfin, il est prévu l'irrévocabilité, sauf en cas de faute grave ou d'incapacité, du mandat du Gouverneur et des autres membres nommés au sein des organes de la Banque Centrale (Articles 56 et 69 des Statuts).

6.6.3 - Obligation de responsabilité, de compte rendu, de transparence et d'information

En contrepartie de l'indépendance, les nouveaux Statuts mettent à la charge de la Banque Centrale et de ses organes une obligation accrue de responsabilité, et de compte rendu « accountability » vis-à-vis des organes politiques de l'UMOA (Conférence des Chefs d'Etat et Conseil des Ministres) et du Parlement de l'Union. Ils soumettent également la BCEAO à une obligation de transparence à l'égard des marchés et d'information du public, à travers des communiqués de presse, la publication de rapports périodiques sur la situation économique et monétaire de l'Union et des Etats membres et des interviews dans la presse (Titre V des Statuts).

6.6.4 - Rationalisation de l'architecture institutionnelle

Les nouveaux textes rationalisent l'architecture institutionnelle de la BCEAO de manière à assurer une meilleure répartition des responsabilités entre les différents organes, conformément aux meilleurs standards internationaux.

La rationalisation de l'architecture institutionnelle et la répartition des responsabilités entre les organes prennent en compte les deux dimensions de la Banque Centrale, à savoir les missions monétaires et « l'entreprise BCEAO ».

Sur cette base, des organes spécifiques, dont le mode de fonctionnement est collégial, sont retenus respectivement pour la formulation de la politique monétaire, sa mise en œuvre, la direction de la Banque Centrale et le contrôle de son fonctionnement, ainsi que pour les concertations avec les différents groupes socioprofessionnels.

6.6.4.1 - Le Comité de Politique Monétaire

L'indépendance de la Banque Centrale dans l'accomplissement de ses missions au plan monétaire requiert un transfert des compétences actuellement dévolues, en la matière, au Conseil des Ministres de l'UMOA et au Conseil d'Administration de la BCEAO, à un organe autonome dédié, le Comité de Politique Monétaire.

Le Comité de Politique Monétaire (CPM), organe chargé de la formulation de la politique monétaire, est composé (Article 67 des Statuts) :

- du Gouverneur et des Vice-Gouverneurs de la BCEAO;
- de membres proposés par les Etats membres de l'Union (un par Etat) et nommés par le Conseil des Ministres de l'UMOA;
- d'un membre nommé par l'Etat assurant la garantie de la convertibilité de la monnaie commune ;
- de quatre (4) personnalités, ressortissants de l'UMOA, nommées intuitu personae par le Conseil des Ministres de l'Union, sur proposition du Gouverneur, en raison de leur compétence dans les domaines monétaire, financier, économique ou juridique.

En outre, dans le cadre de l'amélioration du « policy mix », c'est-à-dire l'articulation entre la politique monétaire commune, d'une part, les politiques budgétaires, fiscales et structurelles des Etats membres de l'UMOA, d'autre part, les Statuts prévoient que le Président de la Commission de l'UEMOA peut assister aux réunions du CPM (Article 71 des Statuts).

Le mandat des membres du CPM autres que le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs, est de cinq ans, renouvelable une fois (Article 68 des Statuts).

Le fonctionnement du CPM est soumis, dans les prises de décision, au principe de collégialité qui sous-tend l'affirmation de l'indépendance de la BCEAO.

Présidé par le Gouverneur de la Banque Centrale, le CPM est chargé de la définition de la politique monétaire, ainsi que de ses instruments (Article 66 des Statuts).

La fixation de l'objectif d'inflation relève de la compétence de cet organe. Le CPM arrête, par ailleurs, les modalités d'exécution, par la BCEAO, de ses opérations et fixe les quotités des avances que la Banque Centrale peut consentir aux établissements de crédit de l'UMOA (Article 75 des Statuts).

Enfin, il peut proposer, à l'unanimité de ses membres, au Conseil des Ministres, les modifications des Statuts de la Banque Centrale, dans leurs dispositions relatives à la matière monétaire (Article 118 des Statuts).

6.6.4.2 - Le Gouverneur

Le Gouverneur de la BCEAO met en œuvre la politique monétaire. (Article 62 des Statuts). Le CPM peut, dans les conditions qu'il définit, déléguer au Gouverneur la gestion de la politique des taux d'intérêt et la fixation des coefficients des réserves obligatoires dans l'Union (Article 78 des Statuts). Le Gouverneur assure également la direction de la Banque Centrale (Article 54 des Statuts) et dispose du pouvoir d'accomplir les actes y relatifs (Articles 64 et 65 des Statuts). Enfin, il revient au Gouverneur d'établir les comptes de la Banque Centrale (Article 106 des Statuts).

Dans l'exercice de ses fonctions, le Gouverneur est assisté de Vice-Gouverneurs (Article 55 des Statuts). Pour renforcer leur légitimité, le Gouverneur est nommé par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et les Vice-Gouverneurs, par le Conseil des Ministres de l'UMOA (Article 56 des Statuts).

Il est accordé au Gouverneur de la Banque Centrale, Président du CPM, un pouvoir d'évocation, devant le Conseil des Ministres, sur les politiques économiques de l'Union, notamment en matière budgétaire et d'endettement (Article 61 des Statuts). Cette disposition s'appuie sur la nécessité, pour la BCEAO, de s'assurer de la qualité des fondements économiques de la monnaie commune, qui participe à l'efficacité des mécanismes de transmission de la politique monétaire.

6.6.4.3 - Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, présidé par le Gouverneur, est composé de membres nommés par les Gouvernements des Etats membres de l'UMOA (un par Etat), actionnaires de la BCEAO et d'un membre nommé par l'Etat assurant la garantie de la convertibilité de la monnaie commune.

Sa compétence concerne des questions relatives à l'administration de « l'entreprise BCEAO » (Article 85 des Statuts) et les modifications correspondantes des Statuts de la Banque Centrale (Article 118 des Statuts). Le Conseil d'Administration arrête les comptes de la Banque Centrale qui sont ensuite approuvés par ses actionnaires représentés par le Conseil des Ministres (Article 86 des Statuts).

6.6.4.4 - Le Comité d'Audit

Il est institué un Comité d'Audit. Ce nouvel organe est une émanation du Conseil d'Administration. Il est chargé d'apprécier la qualité de l'administration, du fonctionnement, de l'information financière et du système de contrôle de la Banque Centrale (Article 87 des Statuts). Il fait rapport au Conseil d'Administration. Cet organe sera doté de moyens nécessaires pour lui permettre de remplir ses missions. A cet effet, il peut notamment faire appel, en tant que de besoin, à une expertise extérieure.

6.6.4.5 - Les Conseils Nationaux du Crédit

Il est créé dans chaque Etat membre de l'UMOA, un Conseil National du Crédit (CNC) qui se substitue au Comité National de Crédit (Article 93 des Statuts). Présidé par le Ministre des Finances, il joue le rôle d'un organe consultatif où sont représentés, outre l'Administration publique, les principales associations ou groupes socio-professionnels (Article 94 des Statuts).

Le CNC étudie les conditions de fonctionnement du système bancaire et financier, notamment dans ses relations avec la clientèle et la gestion des moyens de paiement, ainsi que les conditions de financement de l'activité économique. Il peut être consulté sur toute question relevant de la monnaie et du crédit. Il émet des avis et peut faire procéder aux études qu'il juge nécessaires.

6.6.5 - Gouvernement d'entreprise

Dans le cadre de la modernisation de la gestion de la BCEAO, des dispositions sur le gouvernement d'entreprise sont insérées dans les nouveaux Statuts. A cet égard, le dispositif de contrôle interne est organisé conformément aux standards internationaux applicables en la matière aux institutions de même nature (Article 109 des Statuts).

Par ailleurs, les dispositions budgétaires et financières de la Banque Centrale sont davantage précisées. Elles soumettent, d'une part, l'exécution et la comptabilisation des opérations de la BCEAO aux normes internationales en matière bancaire, sous réserve que celles-ci soient cohérentes avec le statut et les fonctions d'un institut d'émission (Article 102 des Statuts). D'autre part, elles renforcent le contrôle externe de ses opérations par des Cabinets de réputation internationale (Article 107 des Statuts).

Le contrôle du compte d'opérations de la BCEAO continue d'être effectué par un représentant de l'Etat

assurant la garantie de la convertibilité de la monnaie commune et le cabinet chargé de la certification des comptes de la Banque Centrale. Le rapport du représentant de l'Etat assurant la garantie de la convertibilité de la monnaie commune, actuellement adressé à la BCEAO, est également communiqué au Comité d'Audit.

6.6.6 - Renforcement de l'intégration monétaire et régionale

Dans la perspective de l'intégration monétaire sousrégionale et continentale, la BCEAO coopère avec les banques centrales africaines. Elle coopère également avec les autres banques centrales (Articles 46 et 47 des Statuts).

La Banque Centrale peut adhérer à toute institution régionale ou internationale et à toute convention dont l'objet concerne les questions monétaires et financières. Elle peut également conclure tout accord, traité ou convention internationale relatifs à ces questions, après approbation du Conseil des Ministres de l'UMOA (Article 48 des Statuts).

Par ailleurs, il est également prévu que la Banque Centrale apporte son appui aux Gouvernements des Etats membres de l'UMOA, notamment dans les domaines de la convergence macroéconomique, ainsi que dans la définition des politiques et des programmes structurels (Article 45 des Statuts).

6.7 - PROTOCOLE RELATIF AUX PRIVILEGES ET IMMUNITES DE LA BANQUE CENTRALE

Les nouvelles dispositions du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO concernent à la fois la forme et le fond du texte.

Au plan de la forme, dans un souci de rationalisation, le principe des privilèges et immunités de la Banque Centrale est prévu dans le Traité et les Statuts, et les dispositions spécifiques relatives à sa mise en œuvre ont été renvoyées au Protocole. Par ailleurs, le Protocole est directement annexé au Traité, ce qui préserve son caractère international (Article 28 du Traité et Article 2 du Protocole). Enfin, le Protocole peut, à l'instar des Statuts de la BCEAO, être modifié par le Conseil des Ministres de l'UMOA, sans qu'il ne soit nécessaire de soumettre les modifications apportées à ratification ou approbation.

Sur le fond, le texte prend en compte la nouvelle organisation institutionnelle de la Banque Centrale, telle qu'elle résulte des nouveaux Statuts. En outre, pour combler certaines lacunes relevées dans l'application de l'ancien Protocole, il est prévu des dispositions pour :

- préciser, dans un souci de sécurité juridique, que le terme « Banque Centrale » désigne la BCEAO dans tous ses démembrements existants ou à créer (Article premier du Protocole);
- dispenser la Banque Centrale de fournir une caution ou une avance au cours des procédures judiciaires (Article 12 du Protocole);
- préciser que l'exemption des droits de douane accordée à la BCEAO s'étend à toutes les perceptions au cordon douanier des Etats membres de l'UMOA (Article 10 du Protocole);
- subordonner expressément à l'autorisation du Gouverneur de la Banque Centrale ou de son représentant, la saisie de comptes ouverts dans les livres de la Banque Centrale, pour éviter tout risque systémique (Article 5.2 du Protocole);
- étendre aux hauts cadres de la BCEAO dans l'Etat membre dont ils sont ressortissants ou résidents permanents, en raison des fonctions qu'ils exercent pour le compte des huit Etats membres de l'Union, les immunités de juridiction, d'exécution, d'arrestation et de détention (Article 19.2 du Protocole).

6.8 - PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION REGISSANT LA COMMISSION BANCAIRE DE L'UMOA ET DE LA LOI PORTANT REGLEMENTATION BANCAIRE

Le cadre d'exercice et de surveillance de l'activité bancaire dans l'UMOA adopté à l'issue des travaux relatifs à la Réforme Institutionnelle repose sur une nouvelle convention dénommée « Convention régissant la Commission Bancaire de l'UMOA » et sur une nouvelle loi portant réglementation bancaire.

6.8.1 - Convention régissant la Commssion Bancaire de l'UMOA

La nouvelle Convention comporte quatre (4) articles relatifs au Statut juridique de la Commission Bancaire

de l'UMOA, à son organisation et fonctionnement, à ses attributions, ainsi qu'aux dispositions diverses. En outre, elle comporte une Annexe dont les principales dispositions portent essentiellement sur les attributions de la Commission, son organisation et son fonctionnement.

6.8.1.1 - Attributions de la Commission Bancaire de l'UMOA

- Agrément et retrait d'agrément

En matière d'agrément ou de retrait d'agrément, l'Annexe à la Convention définit les compétences de la Commission Bancaire de l'UMOA (avis conforme pour les demandes d'agrément ou de retrait d'agrément, examen des déclarations d'intention d'installation dans le cadre de l'agrément unique, retrait de l'autorisation d'installation) (Articles 13 à 16 de l'Annexe).

- Contrôle des établissements de crédit

Il est conféré à la Commission Bancaire de l'UMOA le pouvoir de contrôle sur pièces et sur place auprès des établissements de crédit (Article 17 de l'Annexe). A cet égard, le secret professionnel ne lui est pas opposable. Elle peut se faire communiquer tous documents et renseignements nécessaires à l'exercice de ses attributions par les établissements de crédit et les commissaires aux comptes (Article 29 de l'Annexe).

Par ailleurs, la nouvelle Annexe à la Convention prévoit l'audition simple des dirigeants, lorsque l'analyse de la situation des établissements de crédit fait ressortir des difficultés, sans qu'il soit nécessaire d'ouvrir une procédure disciplinaire (Articles 21 de l'Annexe).

- Mesures administratives

La Commission Bancaire de l'UMOA peut, lorsqu'elle constate notamment qu'un établissement de crédit a manqué aux règles de bonne conduite de la profession, compromis son équilibre financier ou pratiqué une gestion anormale, lui adresser une mise en garde ou une injonction à l'effet de prendre, dans un délai déterminé, les mesures de redressement nécessaires ou toutes mesures conservatoires qu'elle juge appropriées.

Elle peut en outre mettre sous surveillance rapprochée des établissements de crédit, afin de suivre étroitement la mise en œuvre de ses décisions (Articles 27 de l'Annexe).

- Sanctions disciplinaires

Les pouvoirs de sanctions disciplinaires de la Commission Bancaire de l'UMOA vont au-delà des infractions liées à la réglementation bancaire. Elle est également habilitée à prendre des sanctions disciplinaires pour des infractions à toutes les autres législations applicables aux établissements de crédit (Article 28). Cinq types de sanctions sont prévus :

- l'avertissement ;
- le blâme :
- la suspension ou l'interdiction de tout ou partie des opérations;
- toutes autres limitations dans l'exercice de la profession;
- la suspension ou la démission d'office des dirigeants responsables;
- le retrait d'agrément ou d'autorisation d'installation.

A l'exception du retrait d'agrément, les sanctions disciplinaires prononcées par la Commission sont immédiatement exécutoires dès leur notification aux intéressés (Article 29). La Commission est tenue avant de prononcer une sanction disciplinaire d'entendre l'intéressé ou de l'inviter à lui présenter ses observations par écrit.

- Mise sous administration provisoire et mise en liquidation des établissernents de crédit

La mise sous administration provisoire ou en liquidation d'un établissement de crédit est décidée par la Commission Bancaire de l'UMOA, tandis que la nomination de l'administrateur provisoire ou du liquidateur est prononcée par le Ministre chargé des Finances.

L'administrateur provisoire ou le liquidateur est désigné dans un délai maximum de sept (7) jours calendaires, à compter de la date de réception par le Ministre chargé des Finances, de la décision de la Commission Bancaire de l'UMOA, sur une liste dressée à cet effet par cette dernière. La prorogation de la durée du mandat de l'administrateur provisoire et la levée de la mesure sont prononcées dans les mêmes formes (Articles 31 et 32). Aucun recours ne peut être formé contre les décisions de mise sous administration provisoire ou de mise en liquidation, après la nomination de l'administrateur provisoire ou du liquidateur par le Ministre chargé des Finances (Article 38).

Portée des décisions et avis conformes de la Commission Bancaire de l'UMOA

Le nouveau texte prévoit la prise d'effet automatique de certaines décisions et des avis conformes de la Commission Bancaire de l'UMOA requérant des actes réglementaires à prendre par les Ministres chargés des Finances au terme d'un délai de trente (30) jours calendaires, en l'absence d'adoption des mesures relevant de leur compétence (octroi d'agrément, opérations soumises à autorisations préalables ou à des dérogations individuelles ou temporaires par la loi bancaire).

Le délai de notification du retrait d'agrément et d'autorisation d'installation est fixé à sept (7) jours calendaires à compter de la date de réception par le Ministre chargé des Finances, de la décision de la Commission Bancaire de l'UMOA ou du Conseil des Ministres de l'UMOA, en cas de recours, en vue d'assurer une cohérence entre le délai de nomination de l'administrateur provisoire ou du liquidateur par le Ministre chargé des Finances et celui de notification du retrait d'agrément (Article 29).

En effet, l'allongement des délais de mise en œuvre porte préjudice aux mesures urgentes de sauvegarde initiées pour prévenir tout risque systémique et se traduit, dans certains cas, par une dégradation irréversible de la situation financière déjà obérée des établissements de crédit en difficulté (Article 37).

- Recours contre les décisions de la Commission Bancaire de l'UMOA

Les décisions de la Commission Bancaire de l'UMOA peuvent être frappées de recours devant le Conseil des Ministres de l'UMOA. Le recours doit être formé dans un délai de deux (2) mois, à compter de la notification de la décision à l'intéressé (Article 38).

- Concours des Autorités nationales à l'exécution des décisions de la Commission Bancaire de l'UMOA Il est fait obligation aux Autorités administratives et judiciaires d'apporter leur concours à l'exécution des décisions de la Commission Bancaire de l'UMOA, en vue de conforter le caractère exécutoire de ces décisions (Article 19).

- Contrôle des systèmes financiers décentralisés

La Commission Bancaire de l'UMOA est également habilitée à contrôler les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), selon des modalités à définir par une instruction de la Banque Centrale. En conséquence, la Commission Bancaire peut prononcer des sanctions disciplinaires et pécuniaires à l'encontre des SFD, à l'instar des établissements de crédit (Article 26).

- Fixation de normes prudentielles différenciées aux établissements de crédit

La Commission Bancaire de l'UMOA est habilitée à fixer des normes prudentielles différenciées, selon la situation individuelle de chaque établissement de crédit, en vue d'améliorer le contrôle prudentiel, conformément aux modalités d'application définies par instruction de la Banque Centrale (Article 34).

- Sanctions pécuniaires

Les sanctions disciplinaires sont renforcées par l'institution de sanctions pécuniaires, en vue d'amener les établissements de crédit à prendre, dans les délais appropriés, les mesures de redressement recommandées par la Commission Bancaire de l'UMOA (Article 28).

6.8.1.2 - Organisation et fonctionnement de la Commission Bancaire de l'UMOA

- Privilèges et immunités des membres de la Commission

Les privilèges et immunités dont jouissent les membres de la Commission Bancaire de l'UMOA (Article 7 de l'Annexe) sont les mêmes que ceux accordés aux membres du Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale.

- Incompatibilité de fonction

En vue de conforter leur indépendance, les membres de la Commission autres que le Gouverneur de la Banque Centrale ne peuvent exercer aucune fonction, rémunérée ou non, dans un établissement de crédit, ni recevoir aucune rémunération, directe ou indirecte, d'un établissement de crédit (Article 5 de l'Annexe).

- Modalités de renouvellement des membres de la Commission Bancaire de l'UMOA

Il est retenu le principe d'un renouvellement partiel, par tirage au sort, des membres de la Commission Bancaire de l'UMOA nommés par le Conseil des Ministres, au terme de leur mandat de trois ans reconductible deux fois, en vue d'assurer un transfert harmonieux de l'expérience et de la jurisprudence de l'Autorité de contrôle (Article 4 de l'Annexe). Les modalités du tirage au sort sont précisées dans le Règlement intérieur de la Commission.

- Participation du Président de la Commission Bancaire aux réunions des Organes de l'UMOA

Des dispositions prévoient la participation du Président de la Commission Bancaire de l'UMOA aux réunions de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour exprimer l'avis de la Commission sur les points de l'ordre du jour qui la concernent. Par ailleurs, il participe aux réunions du Conseil des Ministres de l'UMOA, avec voix consultative (Article 8 de l'Annexe).

6.8.1.3 - Autres dispositions

- Modification de l'Annexe à la Convention

La procédure de modification de la Convention par le Conseil des Ministres prévoit l'avis préalable du Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale (Article premier de la Convention).

- Conventions de coopération

Le nouveau texte habilite la Commission Bancaire de l'UMOA à conclure des conventions de coopération avec les autres Autorités de contrôle intervenant dans le secteur financier (Article 42 de l'Annexe).

6.8.2 - Loi portant réglementation bancaire

6.8.2.1 - Dispositions applicables aux établissements de crédit

- Définition des banques et établissements financiers

La nouvelle loi bancaire donne une définition précise des banques et établissements financiers, ainsi que des opérations de banque (Articles 2 à 4). L'expression générique « établissement de crédit » est adoptée pour désigner les banques et les établissements financiers effectuant, à titre habituel, des « opérations de banque », à savoir la réception de fonds du public, les opérations de crédit, ainsi que la mise à disposition de la clientèle et la gestion des moyens de paiement.

La nouvelle loi bancaire définit les banques comme les personnes morales habilitées à effectuer toutes les opérations de banque. Par contre, les établissements financiers à caractère bancaire « sont habilités à effectuer les opérations de banque pour lesquelles ils sont agréés ».

Le principe de la spécialisation des établissements fi-

nanciers à caractère bancaire est ainsi posé, de même que leur classement en diverses catégories selon la nature des opérations de banque qu'ils sont habilités à effectuer. Il est prévu une instruction de la Banque Centrale pour définir les différentes catégories d'établissements financiers, ainsi que la forme juridique qu'elles pourront adopter.

Les différents types d'établissements financiers sont identifiés, en mettant en lumière ceux qui sont considérés comme des établissements de crédit et donc assujettis à la loi portant réglementation bancaire (établissements financiers à caractère bancaire) et ceux n'effectuant pas des opérations de banque et assujettis en conséquence à d'autres réglementations, en particulier les établissements financiers de capital risque, les établissements financiers d'investissement en fonds propres et les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation.

Enfin, il est établi une liste complète des « opérations connexes » que les établissements de crédit sont autorisés à effectuer (opérations sur or et métaux précieux, opérations de change manuel ou scriptural, de placement, d'intermédiation, etc.), ainsi que celle des opérations ne faisant pas partie des interdictions relatives à l'exercice des activités de banque, notamment l'octroi par une entreprise, quelle que soit sa nature, à ses contractants, des délais ou avances de paiement, l'émission de titres de créances négociables (TCN) et de bons et cartes délivrés pour l'achat auprès d'elle d'un bien ou d'un service déterminé (Articles 9 et 14).

- Agrément et retrait d'agrément

Les conditions d'accès au statut de banque ou d'établissement financier à caractère bancaire sont précisées, tant du point de vue de la procédure que des critères d'agrément (Articles 15 et 16). Une attention particulière est attachée à l'adéquation des moyens aux objectifs de l'établissement en création, ainsi qu'à la qualité des actionnaires et des dirigeants. L'agrément est prononcé par le Ministre des Finances après instruction des dossiers par la BCEAO et avis conforme de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Les dispositions relatives aux demandes de retrait d'agrément comportent l'obligation de production des plans de liquidation des établissements de crédit, de remboursement des déposants et de dédommagement du personnel, ainsi que la stratégie de traitement des créances de l'établissement de crédit (Article 21). Les décisions de retrait d'agrément ou de retrait d'autorisation d'installation sont notifiées aux établissements de crédit concernés par le Ministre chargé des Finances (Article 24). Par ailleurs, les dispositions relatives à l'agrément unique figurent dans le nouveau texte (Articles 18 et 23).

- Forme juridique des établissements de crédit

Des dispositions imposent aux établissements de crédit des formes juridiques : sociétés anonymes à capital fixe ou sociétés coopératives ou mutualistes à capital variable. Pour les établissements financiers à caractère bancaire, ils peuvent en outre se constituer sous forme de sociétés à responsabilité limitée.

Les nouvelles dispositions consacrent :

- l'interdiction pour les établissements de crédit d'adopter le statut de société unipersonnelle (Article 31);
- l'obligation pour les établissements de crédit d'avoir leur siège social sur le territoire d'un des Etats membres de l'UMOA (Articles 31 et 32).

- Dérogation à la condition de nationalité

Les dirigeants et administrateurs des établissements de crédit agréés dans l'UMOA doivent avoir la nationalité d'un Etat membre, à moins qu'ils ne jouissent en vertu d'une convention d'établissement, d'une assimilation aux ressortissants du pays de l'Union où ils comptent exercer. Il est toutefois prévu la possibilité pour le Ministre chargé des Finances d'accorder des dérogations individuelles aux dirigeants étrangers. Dans ce cadre, l'accent est mis sur les critères de compétence dans l'appréciation des demandes de dérogation à la condition de nationalité des dirigeants des établissements de crédit. Il est en effet exigé de ces derniers d'être titulaires d'au moins une maîtrise ou d'un diplôme équivalent et de justifier d'une expérience professionnelle de cinq (5) ans au moins dans le domaine bancaire, financier ou dans tout autre domaine jugé compatible avec les fonctions envisagées (Article 25).

Par ailleurs, il est inséré dans la loi le principe de reconnaissance générale qui permet aux dirigeants ayant obtenu la dérogation à la condition de nationalité pour exercer dans un pays donné de l'Union de ne plus solliciter une dérogation lorsqu'ils changent de fonction, d'établissement ou de pays (Article 25).

- Tenue de la comptabilité et contrôle des comptes En plus de l'obligation de tenir une comptabilité particulière de leurs opérations, les établissements de crédit doivent établir des comptes consolidés et combinés, selon des modalités à préciser par la Banque Centrale (Article 50). La durée du mandat du Commissaire aux comptes, prévue par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, apparaît trop longue pour les établissements de crédit, en raison de l'importance de la contribution des Commissaires aux comptes à l'appréciation de la solidité financière et du respect de la réglementation comptable et prudentielle. En vue de renforcer la protection des déposants et la stabilité de l'ensemble du système financier, cette durée est ramenée de 6 ans initialement à 3 ans (Article 51, alinéa 6).

Dans le but d'améliorer la fiabilité des informations comptables et financières des établissements de crédit, il est exigé des banques, des établissements financiers à caractère bancaire faisant publiquement appel à l'épargne, ainsi que des établissements financiers ne faisant pas publiquement appel à l'épargne, mais dont le total de bilan atteint un certain seuil, à fixer par une instruction de la Banque Centrale, la désignation de deux Commissaires aux comptes et de deux suppléants (Article 51).

- Système de garantie des dépôts bancaires

L'adhésion des établissements de crédit à un système de garantie des dépôts est prévue, afin de renforcer la protection des déposants (Article 65).

- Réglementation prudentielle

Certaines dispositions de la réglementation prudentielle sont insérées dans la loi bancaire, notamment :

- l'emploi du capital social des banques et établissements financiers agréés dans un Etat membre donné, dans tout autre Etat membre de l'Union (Article 34);
- la notion de fonds propres de base pour la représentation du capital social minimum (Article 36);
- les conditions d'utilisation de la réserve spéciale pour l'apurement des pertes (Article 37) ;
- la prise en compte de la détention du seuil de 10% (ou plus) des droits de vote, dans la définition de la qualité d'actionnaire principal (Article 45).

- Dirigeants des établissements de crédit

Les établissements de crédit sont tenus de procéder à la notification préalable à la Commission Bancaire de l'UMOA de la liste des dirigeants et d'observer un délai minimum de 30 jours à compter de la date de notification du projet de modification de ladite liste avant la prise de fonction effective de nouveaux dirigeants. A cet égard, il est institué des sanctions en cas de non-respect des dispositions réglementaires (Articles 29 et 72).

- Contrôle des systèmes financiers décentralisés (SFD)

Le dispositif de surveillance des institutions de microfinance confère à la Commission Bancaire de l'UMOA et à la Banque Centrale le pouvoir de contrôle des systèmes financiers décentralisés (SFD). En conséquence, la Commission Bancaire est habilitée à prononcer des sanctions disciplinaires et pécuniaires à l'encontre des SFD, à l'instar des établissements de crédit. Les modalités de ce contrôle sont définies par une instruction de la Banque Centrale (Article 104).

- Suspension des activités

Le Ministre chargé des Finances est habilité à suspendre les activités d'un établissement de crédit ou de l'ensemble des établissements de crédit, après avis conforme de la Commission Bancaire de l'UMOA (Article 101).

- Organisation des procédures collectives d'apurement du passif

Au regard du rôle particulier des banques et établissements financiers dans le financement des économies, l'intervention des Tribunaux est adaptée aux spécificités des établissements de crédit en matière de procédures collectives d'apurement du passif. A cet égard, les Tribunaux sont contraints de solliciter l'avis ou la coopération de la Commission Bancaire de l'UMOA avant le déclenchement des procédures de redressement ou de liquidation des biens à l'encontre des établissements de crédit (Articles 84 à 100).

A cet égard, il est prévu que l'ouverture des procédures collectives d'apurement du passif à l'égard d'un établissement de crédit soit subordonnée à l'avis conforme de la Commission Bancaire de l'UMOA ou à la saisine de la juridiction compétente par le liquidateur nommé par le Ministre des Finances à la suite du retrait d'agrément. Par ailleurs, la nouvelle loi introduit une définition de la cessation de paiements

propre aux banques et établissements financiers et selon laquelle « sont en état de cessation de paiements, les établissements de crédit qui ne sont pas en mesure d'assurer leurs paiements, immédiatement ou à terme rapproché ».

En cas d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre d'un établissement de crédit, le Ministre des Finances procède à la nomination d'un liquidateur qui est chargé de la liquidation du fonds de commerce de l'établissement. Le liquidateur peut également assister le syndic nommé par la juridiction compétente dans la liquidation des autres éléments du patrimoine de la personne morale. En outre, il est conféré un rang privilégié aux petits déposants en cas de liquidation d'un établissement de crédit.

Les responsabilités de la Commission Bancaire de l'UMOA en matière de liquidation des établissements de crédit et certaines dispositions relatives en particulier à l'organisation des procédures collectives d'apurement du passif des établissements de crédit, nécessitent des dérogations aux dispositions de l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) traitant cette matière.

Les Ministres de la Justice et les Ministres chargés des Finances des Etats de l'Union ont été saisis en vue de l'accélération des démarches entreprises pour la reconnaissance par l'OHADA, du principe de l'autonomie et de la spécificité du droit bancaire.

Ainsi, lors de sa deuxième session, tenue les 13, 14 et 15 décembre 2010 à Lomé, en République Togolaise, le Conseil des Ministres de l'OHADA a décidé d'abroger la décision de Bangui du 23 mars 2001 qui étendait le champ des matières à harmoniser par l'OHADA, notamment au droit bancaire et au droit de la concurrence, domaines qui ont déjà fait l'objet de transfert de compétence par les traités fondateurs des unions économiques et monétaires.

- Autorisations préalables

Il est prévu des sanctions pénales dissuasives pour amener les dirigeants à respecter les dispositions légales relatives notamment au dépôt et à la mise à jour auprès de la Commission Bancaire de l'UMOA et du Greffier chargé de la tenue du registre du commerce et du crédit mobilier, de la liste des dirigeants et administrateurs, à la constitution de la réserve spé-

ciale, à l'obtention d'une autorisation préalable pour effectuer certaines opérations, notamment la cession par un établissement de crédit de plus de vingt pour cent (20%) de son actif, à l'arrêté et à la communication des comptes annuels à la Banque Centrale et à la Commission Bancaire de l'UMOA (Article 72).

- Sanctions disciplinaires

La loi bancaire habilite la Commission Bancaire de l'UMOA à prendre des sanctions disciplinaires pour les infractions, non seulement à la réglementation bancaire, mais à toutes les législations applicables aux établissements de crédit (Articles 66 de la loi bancaire). A cet égard, lorsque la Commission Bancaire est saisie par le Procureur de la République de poursuites engagées contre un établissement de crédit, elle peut prononcer les sanctions disciplinaires appropriées à l'encontre de ce dernier (Article 69 de la loi bancaire).

- Sanctions pécuniaires

Le régime des sanctions disciplinaires applicables aux établissements de crédit est renforcé par des mesures de portée financière, en vue d'accroître leur efficacité. Les sommes sont recouvrées pour le compte du Trésor public (Article 77). Les modalités de fixation des sanctions pécuniaires sont précisées par une instruction de la Banque Centrale.

En outre, des sanctions pécuniaires sont prévues dans le nouveau texte pour certaines infractions au Règlement relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA, commises par les établissements de crédit (Articles 76 et 80).

- Sanctions pénales

La responsabilité pénale des établissements de crédit pourrait être engagée, dans les conditions prévues par les dispositions de l'article 42 de la loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'UEMOA. A cet égard, les sanctions qui ne sont pas applicables aux établissements de crédit sont précisées (sanctions prévues aux points 3, 4, 5, 6 et 7 de l'alinéa 2 de l'article 42 de la loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'UEMOA) (Article 68).

Par ailleurs, une disposition de l'Annexe à la Convention régissant la Commission Bancaire de l'UMOA fait obligation à la Commission, lorsqu'elle constate une

infraction pénale, d'informer les Autorités judiciaires compétentes, le Ministre chargé des Finances et la Banque Centrale. En vue de faire appliquer effectivement les sanctions pénales prévues, la Banque Centrale est habilitée à se constituer partie civile (Article 74).

- Nomination d'un administrateur provisoire et d'un liquidateur

Le Ministre chargé des Finances a compétence pour nommer un administrateur provisoire ou un liquidateur. La nomination est précédée par la décision de mise sous administration provisoire ou celle de mise en liquidation, prononcée par la Commission Bancaire de l'UMOA. Le Ministre chargé des Finances dispose d'un délai de sept (7) jours pour procéder aux nominations, à compter de la date de réception par le Ministre chargé des Finances, de la décision de la Commission Bancaire, sur une liste dressée à cet effet par cette dernière.

La prorogation de la durée du mandat de l'administrateur provisoire et la levée de la mesure sont prononcées dans les mêmes formes. Aucun recours ne peut être formé contre les décisions de mise sous administration provisoire ou de mise en liquidation, après la nomination de l'administrateur provisoire ou du liquidateur par le Ministre chargé des Finances (Article 60).

Par ailleurs, le texte précise les conditions d'exercice de la mission de l'administrateur provisoire. A cet égard, il est exigé l'indication, dans l'acte de nomination de l'administrateur provisoire, de ses attributions générales et spécifiques, de sa rémunération, de sa responsabilité, de la durée de son mandat et, le cas échéant, de l'institution d'une structure de contrôle de son activité. En particulier, la nouvelle loi bancaire habilite l'administrateur provisoire nommé auprès d'un établissement de crédit, au lieu de son Siège social, à :

- organiser l'administration provisoire des succursales établies dans les autres Etats membres de l'UMOA et qui ont bénéficié de l'agrément dudit établissement;
- coordonner l'administration provisoire des filiales établies dans le autres Etats membres de l'UMOA et qui ont bénéficié de l'agrément dudit établissement (Articles 60 et 61).

6.8.2.2 - Répartition des compétences entre les Organes de réglementation et de contrôlements de crédit

Le dispositif de surveillance bancaire consacre le principe de séparation des fonctions de réglementation d'une part, et celles de contrôle et de sanctions, d'autre part. Il prévoit trois organes et institutions pour effectuer la surveillance des établissements de crédit : le Conseil des Ministres de l'Union, le Ministre des Finances, la Banque Centrale et la Commission Bancaire de l'UMOA.

- Le Conseil des Ministres de l'UMOA

Le Conseil des Ministres de l'Union a compétence en matière de réglementation prudentielle, notamment en ce qui concerne la fixation des normes relatives à la liquidité, à la solvabilité, à la division des risques et à l'équilibre de la structure financière des banques et établissements financiers (Article 56, alinéa premier). Le Conseil des Ministres de l'Union fixe par ailleurs le capital minimum des banques et établissements financiers à caractère bancaire, dans chaque Etat membre (Article 34, alinéas premier et 2).

- Le Ministre chargé des Finances

Le Ministre chargé des Finances est compétent dans les domaines suivants : agrément en qualité de banque ou d'établissement financier à caractère bancaire (Article 16), nomination d'administrateur provisoire ou de liquidateur (Articles 60 et 62), suspension des opérations d'un établissement de crédit ou de l'ensemble des établissements de crédit (Article 101), dérogations relatives aux conditions de nationalité et aux dispositions relatives aux crédits au personnel et aux dirigeants excédant un certain pourcentage des fonds propres effectifs des établissements de crédit (Articles 25, 43, 44, 45 et 48), autorisations diverses relatives à la constitution de banques coopératives ou mutualistes (Article 31) et aux opérations prévues aux articles 39 et 40 et concernant notamment la modification de l'actionnariat et la fusion des établissements de crédit.

Toutes ces décisions sont subordonnées à l'avis conforme de la Banque Centrale ou de la Commission Bancaire de l'UMOA, en vue de susciter l'émergence d'une jurisprudence uniforme dans toute l'Union.

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

Les principales compétences de la Banque Centrale portent sur les domaines suivants : instruction des dossiers d'agrément (Article 15), définition des fonds propres de base et des fonds propres effectifs (Article 36), pouvoirs de contrôle sur pièces et sur place (Articles 52, 53 et 59), sanctions pécuniaires (Articles 75, 76, 78 à 81), définition des modalités d'application des décisions prises par le Conseil des Ministres de l'Union dans le cadre de ses compétences (Article 56), dispositions comptables applicables aux établissements de crédit (Article 50), définition des conditions de banque (Article 56), détermination du plafond des risques encourus sur le personnel et les dirigeants de banque (Article 45), fixation du montant de la réserve spéciale (Article 37).

Les attributions de la Banque Centrale couvrent également la définition des instruments et des règles de la politique du crédit applicables aux établissements de crédit, ainsi que des modalités de fixation des normes prudentielles individuelles aux établissements de crédit (Article 56) et de classement des établissements financiers à caractère bancaire en diverses catégories en fonction des opérations de banque qu'ils sont habilités à effectuer (Article 4), la définition de la forme juridique que doivent prendre les établissements financiers et le contrôle des systèmes financiers décentralisés (Article 104).

Par ailleurs, l'autorisation par des Autorités nationales pour permettre à un établissement financier à caractère bancaire de recevoir des fonds du public est subordonnée à l'avis conforme de la Banque Centrale.

- La Commission Bancaire de l'UMOA

La Commission Bancaire de l'UMOA dispose de pouvoirs en matière de contrôle sur pièces et sur place des établissements de crédit (Articles 52, 53 et 59). Elle est habilitée à prendre des mesures administratives ou des sanctions disciplinaires immédiatement exécutoires.

Les attributions de la Commission Bancaire de l'UMOA portent également sur l'approbation du choix des Commissaires aux comptes d'un établissement de crédit, la tenue et la mise à jour des listes des banques et établissements financiers à caractère bancaire (Article 16), l'octroi de dérogations aux règles

prudentielles édictées en vertu de l'article 56, la fixation de normes prudentielles individuelles aux établissements de crédit selon leur situation, en vue de satisfaire une des exigences du nouvel accord de Bâle sur le processus de surveillance prudentielle (Article 56), la mise sous administration provisoire et en liquidation d'un établissement de crédit (Articles 60 et 62), la formulation d'un avis conforme avant l'ouverture des procédures d'apurement du passif à l'égard d'un établissement de crédit (Articles 87 et 88) et le contrôle des systèmes financiers décentralisés (Article 104).

Les décisions du Ministre chargé des Finances sont soumises à l'avis conforme de la Commission Bancaire de l'UMOA dans les domaines suivants : agrément des établissements de crédit (Article 16), dérogation en faveur des dirigeants et d'administrateurs étrangers (Article 25), autorisations diverses relatives à la constitution de banques coopératives ou mutualistes (Article 31) et aux opérations affectant la composition de l'actionnariat et celles relatives à la fusion des établissements de crédit (Articles 39 et 40), dérogations relatives aux opérations des banques (Articles 43 à 46) et aux établissements financiers à caractère bancaire (Article 48).

La Réforme Institutionnelle dont les grandes lignes ont été évoquées ci-dessus permettra à l'Union Monétaire Ouest Africaine et à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest de s'adapter à l'environnement international et régional changeant et de faire face aux évolutions, ainsi qu'aux défis majeurs qui les interpellent pour les années à venir.

VII – CADRE INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATION DE LA BCEAO

7.1- VIE ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES STATUTAIRES

Au cours de l'exercice 2010, les Organes de l'Union ont tenu leurs assises, conformément aux dispositions au Traité du 20 janvier 2007 constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine et les Statuts de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

7.1.1 - Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union a tenu sa 14e session ordinaire le 20 février 2010, au Palais des Congrès, à Bamako, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Amadou Toumani TOURE, Président de la République du Mali, son Président en exercice.

Examinant la situation politique, dans l'Union, la Conférence s'est préoccupée du coup d'Etat militaire survenu au Niger, dans les heures qui ont précédé ses assises.

A cet égard, la Conférence a vivement condamné le renversement par la force du régime politique en place au Niger, déploré les pertes en vies humaines enregistrées à l'occasion de ce coup de force et appelé à un prompt rétablissement de l'ordre constitutionnel dans cet Etat membre de l'Union.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont également préoccupés de l'évolution de la situation politique en Côte d'Ivoire. Réaffirmant leur souci de préserver la paix dans ce pays et dans la sous-région, ils ont invité les responsables politiques ivoiriens au respect des engagements issus des Accords conclus sous l'égide de la communauté internationale, notamment l'Accord de Ouagadougou.

La Conférence a, dans le même esprit, lancé un appel aux acteurs politiques des pays de l'espace UEMOA appelés à connaître des élections en 2010, notamment le Togo, leur demandant de privilégier, au cours de ces périodes, l'intérêt général, la paix et la sécurité.

La Conférence a, en outre, adressé ses vives félicitations et ses encouragements à Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, pour son engagement et ses actions déterminants dans la résolution de la crise ivoirienne et la facilitation du dialogue inter-togolais. Elle l'a assuré de son soutien dans le cadre de l'accomplissement des missions qui lui ont été confiées par la CEDEAO.

La Conférence a renouvelé ses félicitations à Son Excellence Monsieur Malam Bacai SANHÁ, pour son élection à la présidence de la République de Guinée-Bissau. Elle a salué la maturité de la classe politique et du peuple bissau-guinéens qui ont permis le déroulement d'élections libres et démocratiques et les a exhortés à maintenir ce climat de paix et de consensus, afin d'engager définitivement le pays sur la voie du développement. A cet égard, la Conférence a invité tous les partenaires techniques et financiers à apporter leur appui aux initiatives de développement de la Guinée-Bissau, en particulier le programme spécial d'appui technique et financier de l'Union à cet Etat.

Par ailleurs, la Conférence s'est félicitée de la célébration, en 2010, du cinquantenaire de l'indépendance de sept Etats membres de l'Union. Elle a souhaité que cet anniversaire soit mis à profit pour approfondir l'intégration régionale.

Examinant la situation économique, monétaire et financière de l'Union, la Conférence a noté que les Etats membres ont évolué, en 2009, dans un environnement marqué par la crise financière et économique internationale, qui a affecté négativement les performances économiques de l'Union. Elle s'est ensuite félicitée de ce que l'Union a, globalement, bien résisté aux effets néfastes de la crise, en raison, notamment, des mesures de soutien mises en œuvre par les Organes et Institutions communautaires et l'ensemble des Etats membres. Elle a relevé, en particulier, la mise en œuvre du programme d'apurement des arriérés de paiement intérieurs des Etats, diligenté sur ses instructions et qui a permis de mobiliser et d'injecter dans l'économie régionale, plus de sept cents (700) milliards de francs CFA, à fin décembre 2009. Elle a par ailleurs encouragé les Organes et Institutions communautaires, ainsi que les Etats, à poursuivre et à accélérer l'exécution des autres mesures arrêtées, en particulier celles relatives à la relance de la production agricole, à la résorption du déficit énergétique et à l'assainissement des finances publiques.

La Conférence a noté que les performances économiques de l'Union sont restées faibles, au cours de ces dernières années, au regard des impératifs de développement social et de lutte contre la pauvreté. A cet égard, elle a instruit le Conseil des Ministres, ainsi que les Organes et Institutions communautaires d'élaborer et de mettre en œuvre les mesures idoines, en vue d'une accélération de la croissance économique dans l'Union.

La Conférence a déploré la résurgence des cas d'entraves au bon fonctionnement du marché commun. Elle a invité les Etats membres, en relation avec les Organes compétents de l'Union, à prendre les dispositions idoines, en vue de la consolidation de ce marché

Elle a également marqué un intérêt particulier pour la réforme relative au traitement égalitaire des étudiants ressortissants de l'Union, dans les Universités et établissements d'enseignement publics de l'espace UEMOA. La Conférence a invité les Etats membres à procéder à l'application diligente de la Directive y relative et, d'une manière générale, de l'ensemble des réformes communautaires, en vue du renforcement des acquis du processus d'intégration régionale. La Conférence a, en outre, instruit la Commission de l'UEMOA d'assurer un suivi rapproché et rigoureux de la mise en œuvre des réformes communautaires.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté un projet d'Acte additionnel portant institution d'une Politique Commune du Tourisme au sein de l'UEMOA. Celle-ci vise à faire de l'espace communautaire, un marché régional intégré, attractif, accessible, offrant des produits touristiques diversifiés et compétitifs sur les marchés émetteurs. Par conséquent, la Conférence a instruit la Commission de procéder à la mise en œuvre diligente de cette politique, afin de faire de l'Union un pôle majeur de développement touristique en Afrique.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont invité les Etats membres à appliquer la reconnaissance mutuelle de leurs visas respectifs, étape devant conduire à l'avènement d'un visa unique de l'UEMOA en 2011.

La Conférence a relevé que les effets des changements climatiques, qui se sont traduits, notamment, par des inondations dans plusieurs pays de l'Union, ont constitué un facteur pénalisant pour l'activité économique, en 2009. Elle a, en conséquence, demandé au Conseil des Ministres et aux Organes et Institutions communautaires de mettre en place un mécanisme d'urgence de gestion des effets des calamités naturelles.

Au plan du financement de l'économie régionale, la Conférence a noté les actions conduites dans ce domaine, en particulier la mobilisation de financements importants au profit du développement agricole et du renforcement des infrastructures économiques, notamment les infrastructures routières et de facilitation des transports. Elle a également relevé les efforts réalisés en matière de diversification de la base productive dans les Etats membres de l'UEMOA et d'exécution des projets du Programme Economique Régional.

La Conférence a encouragé la mise en œuvre des mesures nécessaires au renforcement de la capacité de financement de l'Union, notamment, par une augmentation du capital social de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), afin de répondre aux besoins des Etats membres pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

Rappelant l'importance de l'Initiative Régionale pour l'Energie Durable (IRED) dans la résolution de la crise énergétique dans l'Union, la Conférence a noté que le dispositif institutionnel et financier, identifié en 2009, constitue une étape déterminante dans le processus de sa mise en œuvre. Elle a donc instruit les Organes et Institutions de l'Union d'accélérer les différentes actions engagées, en vue de la mobilisation effective des ressources nécessaires au financement de cette Initiative

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris connaissance des entraves à l'environnement des affaires au sein de l'Union, en particulier les difficultés judiciaires rencontrées en matière de recouvrement de créances, par les établissements de crédit, et les risques de conflit entre les textes de l'Union en matière bancaire et financière, et d'autres normes relatives au droit des affaires. Ils ont demandé au Conseil des Ministres et aux Organes et Institutions communautaires de prendre les mesures appropriées, en vue de la levée de ces contraintes, ainsi que pour une amélioration de l'environnement des affaires dans l'Union, condition préalable à son attrait pour les investisseurs étrangers.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris note de l'état d'avancement de la mise en œuvre du relèvement du capital social minimum des établissements de crédit, décidée dans le cadre du renforcement de la solidité du système bancaire de l'Union. Ils ont instruit le Conseil des Ministres et la Banque Centrale de veiller au respect de l'échéance du 31 décembre 2010 fixée aux banques et établissements financiers pour se conformer à cette exigence.

La Conférence a adressé ses félicitations au Président de la Commission de l'UEMOA, au Gouverneur de la BCEAO, au Président de la BOAD, aux Présidents du Conseil Régional, de la Cour de Justice, de la Cour des Comptes, du Comité Interparlementaire et de la Chambre Consulaire Régionale, ainsi qu'au personnel de tous les Organes et Institutions de l'UEMOA, pour les résultats obtenus dans la mise en œuvre des programmes d'intégration.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé de reconduire à la présidence en exercice de l'Union, Son Excellence Monsieur Amadou Toumani TOURE, Président de la République du Mali.

La 15^e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA se tiendra à Bamako, en janvier 2011.

7.1.2 - Conseil des Ministres de l'UMOA

Présidé par Monsieur José Mário VAZ, Ministre des Finances de la République de Guinée-Bissau, son Président statutaire, le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) a connu les changements ci-après au cours de l'exercice 2010 :

- au titre de la République du Niger, le 02 mars 2010, Monsieur Mamane Malam ANNOU, Ministre de l'Economie et des Finances, a été nommé membre du Conseil en remplacement de Monsieur Abdou SOUMANA. Le 10 mars 2010, Monsieur Hamid HAMED, Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des Jeunes Entrepreneurs, a été désigné membre du Conseil en remplacement de Monsieur Boubacar Moumouni SAIDOU.
- au titre de la République Togolaise, le 12 juillet 2010, Madame Dédé Ahoéfa EKOUE, Ministre délégué auprès du Président de la République chargée de la Planification du Développement et de l'Amé-

nagement du Territoire, a été désignée membre du Conseil, en remplacement de Monsieur Gilbert B. BAWARA.

Au cours de l'année 2010, le Conseil des Ministres a tenu trois (03) sessions ordinaires, respectivement le 30 mars 2010 à l'Agence Principale de la BCEAO à Bissau, le 21 juin 2010 au Siège de la BCEAO à Dakar et le 1er octobre 2010 à l'Agence Principale de la BCEAO à Ouagadougou. Il s'est également réuni en session extraordinaire préparatoire à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union le 5 février 2010 à l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako. Une (01) autre session extraordinaire a également eu lieu le 23 décembre 2010 à l'Agence Principale de la BCEAO à Bissau.

Au cours de sa session du 30 mars 2010, le Conseil des Ministres a examiné la situation monétaire de l'Union au 31 décembre 2009, et relevé que la croissance économique dans l'Union continue de se ressentir des effets de la crise financière internationale. En effet, les dernières prévisions ont situé le taux de croissance du PIB de l'Union à 2,9% en 2009 contre des projections initiales de 4,7%, et des réalisations de 3,8% en 2008. Les Ministres se sont félicités des signes de reprise de l'activité à l'échelle mondiale qui augurent de perspectives favorables pour les économies de l'Union dont le taux de croissance est attendu à 4,1% en 2010. Ils ont, à cet égard, exhorté l'ensemble des Etats membres à poursuivre les politiques de soutien aux secteurs les plus affectés par la crise.

Les Ministres ont par ailleurs salué les performances de l'Union en matière de maîtrise de l'inflation qui se sont traduites par la poursuite de la tendance baissière du niveau général des prix à la consommation. Ils ont relevé que cette orientation favorable de l'inflation est imputable à l'atténuation des tensions sur les prix des céréales locales, des denrées alimentaires importées et des carburants à la pompe. Ainsi, le taux d'inflation de l'Union, en glissement annuel, s'est établi à -1,8% à fin décembre 2009.

Dans ce contexte, le Conseil des Ministres a salué l'orientation imprimée à la politique monétaire par la Banque Centrale, notamment à travers sa décision de maintenir ses taux directeurs inchangés, ainsi que les actions mises en œuvre en matière de gestion de la liquidité, mesures qui sont de nature à soutenir la relance de l'activité économique dans l'Union.

Les Ministres se sont félicités de la mobilisation accrue des dons accordés par les partenaires, en soutien aux programmes économiques exécutés par les Etats membres, dans un contexte marqué par la persistance des tensions sur la trésorerie publique de certains Etats membres. Ils ont exhorté l'ensemble des Etats membres à maintenir des relations harmonieuses avec les partenaires au développement et à poursuivre les efforts d'assainissement de finances publiques. Afin de permettre l'apurement des arriérés de paiement intérieurs, ils ont invité l'ensemble des Etats à honorer les engagements souscrits.

Les Ministres ont noté le regain de dynamisme du marché de titres publics caractérisé par un recours accru des Etats à l'épargne publique pour le financement de leurs besoins de trésorerie et d'investissement. En effet, au cours du quatrième trimestre, quatre Trésors nationaux ont mobilisé 284,1 milliards de bons et trois Trésors ont levé 84,2 milliards d'obligations. Les Ministres ont toutefois relevé que les taux pratiqués sur ce marché demeuraient élevés et ont exhorté les Etats à une meilleure coordination de leurs émissions et la Banque Centrale à poursuivre les actions entreprises qui visent à faciliter l'accès à l'épargne intérieure à moindre coût.

Les Ministres ont décidé de créer un Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA, cadre formel de concertation, de coopération et de coordination entre régulateurs et superviseurs du secteur financier. Le Conseil a donné mandat à son Président pour signer le Protocole d'accord afférent à ce Comité, dont le mandat est d'assurer une veille en matière de risques systémiques et de contribuer à renforcer la résilience du système financier aux chocs internes et externes.

Le Conseil a été informé des mesures prises par la Banque Centrale, afin que l'ensemble des titulaires de comptes dans ses livres puissent se conformer aux dispositions requises en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, notamment dans le cadre de l'exécution de leurs paiements transfrontaliers.

Le Conseil des Ministres s'est félicité de l'entrée en vigueur de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, prévue le 1er avril 2010. Dans ce cadre, le Conseil a procédé à la nomination des membres du Comité de Politique Monétaire et pris acte de la désignation, par les Etats, de leurs représentants au sein du Conseil d'Administration de la BCEAO.

Le Conseil des Ministres a salué l'initiative prise par la BCEAO d'organiser une campagne de sensibilisation sur l'entretien de la circulation fiduciaire dans les Etats membres de l'Union. Aussi, le Conseil a-t-il exhorté l'Institut d'émission à prendre les dispositions nécessaires pour la réalisation de cette initiative.

Les Ministres ont été informés de l'état de réalisation des objectifs de politique de la monnaie et du crédit en 2009, de l'analyse de l'impact des dernières mesures de politique monétaire prises par la BCEAO sur le marché monétaire et sur les taux débiteurs des banques de l'Union, du point sur la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil des Ministres extraordinaire du 20 novembre 2009 à Abidjan, ainsi que de l'état d'adoption des textes juridiques transmis par la BCEAO pour insertion dans le droit interne des Etats membres de l'UMOA.

Le Conseil a également pris acte de la situation de la microfinance dans les Etats membres de l'Union à fin décembre 2009, de l'évolution des prix à la consommation dans les Etats membres de l'UEMOA à fin décembre 2009 et perspectives et de la balance des paiements régionale de l'UEMOA au titre de l'année 2008.

Enfin, les Ministres ont pris connaissance des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International sur la période du 16 novembre 2009 au 15 février 2010, des principaux enseignements issus des réunions statutaires de fin d'année 2009 de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) et de la seconde Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO), du rapport sur les activités des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF) au titre du quatrième trimestre 2009 et des rapports des Présidents des Comités Nationaux du Crédit pour le quatrième trimestre 2009.

Au cours de sa session du 21 juin 2010, le Conseil des Ministres de l'UMOA, après avoir examiné la situation monétaire, économique et financière de l'Union au 31 mars 2010, a relevé l'évolution modérée de l'inflation dans l'Union, qui se situe en deçà de l'objectif de 2,0% au maximum arrêté pour l'année 2010. Les Ministres ont également noté que les perspectives d'évolution de l'inflation sont en ligne avec l'objectif de stabilité des prix. Ils ont toutefois appelé les Etats membres à rester en permanence vigilants, en raison du risque qu'un renchérissement des produits alimentaires et énergétiques pourrait faire peser sur l'évolution des prix intérieurs.

Les Ministres ont noté que les perspectives de croissance économique attendues dans l'Union en 2010, bien que meilleures à celles de 2009, demeuraient faibles. Afin de mener des réflexions approfondies sur les voies et moyens permettant de parvenir à un renforcement de la croissance, les Ministres ont demandé l'accélération des travaux en cours en vue de l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action approprié et ont décidé de tenir très prochainement un séminaire ministériel dédié à l'examen de cette question.

Dans ce contexte, le Conseil s'est félicité de l'orientation imprimée par la Banque Centrale à la politique monétaire, en maintenant les conditions d'un financement accru et sain de l'activité économique régionale.

Les Ministres, analysant la situation des finances publiques, ont noté que les tensions sur la trésorerie publique persistaient dans certains Etats membres et se sont traduites par des accumulations d'arriérés de paiement. A cet égard, ils ont exhorté l'ensemble des Etats membres à mettre en œuvre les résolutions prises par le Conseil des Ministres relatives à l'apurement des arriérés de paiement intérieurs et à poursuivre les efforts d'assainissement de finances publiques. Ils ont toutefois noté avec satisfaction la mobilisation accrue des dons auprès des partenaires, en soutien aux programmes économiques exécutés par les Etats membres.

Le Conseil a relevé que le profil d'évolution des agrégats monétaires est caractérisé par un accroissement de la masse monétaire, induit par la dégradation de la position nette des gouvernements. Les interventions globales de la BCEAO se sont inscrites en baisse, de même que les avoirs extérieurs nets, dans un contexte de reconstitution de la liquidité bancaire.

Examinant la revue à mi-parcours des objectifs de politique de la monnaie et du crédit pour l'année 2010, le Conseil a constaté que l'évolution de la conjoncture ne remettait pas en cause les hypothèses retenues pour la fixation des objectifs d'avoirs extérieurs nets pour les Etats membres de l'Union. A cet égard, le Conseil a décidé de maintenir inchangés les objectifs d'avoirs extérieurs nets arrêtés pour les Etats membres de l'Union en septembre 2009.

En application de l'article 40 des Statuts de la BCEAO, le Conseil des Ministres a décidé de l'affectation du résultat de la BCEAO pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine a examiné la note sur la production des informations statistiques nécessaires à la conduite de la politique monétaire dans l'UMOA, soumise dans le cadre du lancement des actions de renforcement de la production statistique dans l'UEMOA.

A cet égard, après examen de cette note, le Conseil a décidé :

- la poursuite par la Banque Centrale, les Instituts Nationaux de la Statistique (INS) et la Commission de l'UEMOA, de l'élaboration d'un plan d'action et d'un programme de renforcement de la production statistique;
- la mise en place d'un Comité Régional Statistique (C.R.S.). Les institutions communautaires devraient soumettre au Conseil des Ministres, un projet de Règlement portant création de ce Comité;
- la préparation par la Banque Centrale, les INS et la Commission de l'UEMOA, d'un projet de texte régissant les échanges d'informations statistiques entre ces institutions;
- l'accroissement par les Etats membres des crédits budgétaires accordés à leurs INS et Services officiels respectifs de production d'informations statistiques. Cette dotation budgétaire additionnelle devrait servir notamment à la collecte d'informations complémentaires pour l'analyse de l'évolution de l'Indice harmonisé des prix à la consommation.

Les Ministres ont marqué leur accord sur les propositions formulées par Monsieur le Gouverneur de la BCFAO.

Le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine, après examen de la note sur le suivi de la mise en œuvre des décisions du séminaire ministériel sur la définition d'un cadre stratégique pour la maîtrise de l'inflation et la relance de la production agricole, organisé le 27 juin 2008, a salué les efforts déployés dans le cadre de l'exécution des mesures arrêtées.

A cet égard, les Ministres ont invité les Etats membres de l'Union et les Institutions communautaires à poursuivre et intensifier l'exécution de ces mesures, en vue de contribuer durablement à la maîtrise des prix dans la Zone.

Le Conseil a, par ailleurs, pris acte des leçons qui peuvent être tirées de la crise de la dette publique grecque pour les Etats de l'Union. Il a, à cet effet, demandé aux Organes et Institutions communautaires d'approfondir les réflexions pour la définition de mesures appropriées en vue d'améliorer le fonctionnement et renforcer la viabilité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

Le Conseil des Ministres a approuvé les comptes de la BCEAO pour l'exercice 2010. Il a également pris connaissance des dossiers relatifs au compte rendu des décisions de politique monétaire de mai 2010, au rapport sur la gestion des réserves de change de la BCEAO au titre de l'exercice 2009 et aux relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International sur la période du 16 février au 15 mai 2010.

En outre, il a été informé du rapport sur les activités des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF) au titre du premier trimestre 2010, du rapport annuel de la BCEAO pour l'année 2009 et de l'évolution des prix à la consommation dans les Etats membres de l'UEMOA à fin mars 2010 et perspectives.

Enfin, les Ministres ont été informés des notes relatives à la situation de la microfinance dans l'UMOA à fin mars 2010, aux rapports des Présidents des Comités Nationaux du Crédit pour le premier trimestre 2010 et au point des travaux du Comité Régional chargé de l'amélioration du fonctionnement du marché des titres publics.

Au cours de sa session du 1er octobre 2010, le Conseil des Ministres, examinant la note sur les dysfonctionnements constatés dans la gestion des systèmes financiers décentralisés (SFD) de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), s'est félicité des actions entreprises par la Banque Centrale et les Etats membres de l'Union depuis plus d'une dizaine d'années, qui se sont traduites par un accès accru des populations les plus démunies aux services financiers.

Cependant, les Ministres ont relevé que le développement de la microfinance s'est accompagné d'une fragilisation progressive des SFD. Cette fragilisation s'explique par :

- les insuffisances observées dans l'application de la réglementation, qui se traduisent notamment par la prolifération des SFD exerçant sans autorisation;
- les déficiences dans le domaine de la gouvernance d'entreprise, résultant notamment de la faiblesse des contrôles interne et externe des SFD;
- les insuffisances en matière de gestion du crédit et de l'épargne;
- la non-fiabilité de l'information financière produite par ces institutions, en relation notamment avec la défaillance des systèmes d'information de gestion.

Eu égard à la persistance de ces dysfonctionnements et en vue d'assurer un développement harmonieux du secteur de la microfinance, les Ministres ont décidé de :

- la mise en place d'un Groupe de travail, placé sous l'égide du Gouverneur de la BCEAO, dont la mission sera de faire un bilan exhaustif de la performance des SFD, en vue de proposer des solutions susceptibles de créer les conditions d'un développement sain et durable du secteur de la microfinance;
- la création, dans chaque pays de l'Union, d'une Cellule de veille conjointe Etat-BCEAO. Présidée par un représentant du Ministre chargé des Finances, cette Cellule aura pour mission de soumettre à l'Autorité de tutelle des rapports périodiques (trimestriels notamment), afin de lui signaler tous les cas d'exercice illégal de collecte des dépôts par des structures non autorisées et lui proposer les mesures adéquates à mettre en œuvre.

Le Conseil des Ministres a examiné le rapport du Groupe de travail faisant la situation, à fin juin 2010, de l'état de conformité des établissements de crédit de l'Union par rapport à la mesure de relèvement du capital social minimum.

Le rapport indique qu'à fin juin 2010, cinquante quatre (54) établissements, soit 50% de l'effectif, n'étaient pas conformes aux nouvelles normes de capital social minimum. Les établissements qui n'auront pas respecté ces normes au 31 décembre 2010, seront en infraction à la réglementation bancaire.

En conséquence, sur la base de sa décision du 25 septembre 2009 et conformément aux dispositions de l'article 28 de la Convention régissant la Commission Bancaire de l'UMOA, le Conseil a réitéré ses recommandations à la Commission Bancaire de prendre des sanctions disciplinaires appropriées à l'encontre de ces établissements.

Toutefois, pour inciter les établissements de crédit non conformes à se mettre en règle, le Conseil a accepté la proposition du Gouverneur de la Banque Centrale de les saisir, individuellement, afin de leur rappeler les exigences liées au respect de l'échéance du 31 décembre 2010.

Par ailleurs, le Gouverneur de la BCEAO s'est engagé à rencontrer chaque Ministre chargé des Finances à l'effet de lui faire le point des établissements de crédit non conformes de son pays et de convenir des dispositions à prendre.

Le Conseil des Ministres, examinant la situation économique et monétaire de l'Union au 30 juin 2010, a relevé un reflux de l'activité économique durant le deuxième trimestre 2010, sur l'ensemble des secteurs d'activité, à l'exception du secteur tertiaire, en rupture avec les résultats satisfaisants observés le trimestre précédent. Cependant, le taux de croissance du PIB est attendu en hausse de 3,6% pour l'année 2010, en amélioration de 0,8 point de pourcentage par rapport à l'année 2009.

Le Conseil a indiqué que des risques tant internes qu'externes pèsent sur la réalisation de ce taux de croissance. Au plan interne, il s'agit de la persistance du déficit dans la fourniture de l'énergie électrique, des conditions climatiques et des difficultés d'organisation des principales filières agricoles de rente, en raison du retard observé dans la mise en œuvre des réformes requises. Au plan externe, les risques sont liés à l'incertitude sur la vigueur de la reprise mondiale et son impact sur la demande adressée aux Etats membres de l'Union, au renchérissement des prix du pétrole et à la contraction des ressources mobilisées de l'extérieur. Le Conseil a exhorté la mise en œuvre de réformes nécessaires à l'exploitation optimale des opportunités de croissance.

Après examen de l'évolution des prix à la consommation dans l'Union, le Conseil a noté un repli des cours des principaux produits alimentaires importés par les Etats membres de l'Union, dans un contexte

marqué par l'insuffisance de l'offre de céréales locales et le renchérissement des carburants, en ligne avec la hausse des cours du pétrole sur les marchés internationaux. Le taux d'inflation s'est établi, en glissement annuel, à 1,7% à fin juin 2010 contre 0,5% à fin mars 2010.

Les Ministres, analysant la situation des finances publiques, ont relevé que l'exécution des opérations financières des Etats au cours du premier semestre 2010 est marquée par une atténuation des déficits publics, en relation avec le recul des dépenses en capital. Le Conseil a recommandé aux Etats la poursuite de l'assainissement des finances publiques.

Le Conseil a noté que le profil d'évolution des agrégats monétaires laisse apparaître une poursuite de l'augmentation de la liquidité globale, en liaison avec la consolidation des réserves de change et l'importance des concours bancaires octroyés aux Etats membres.

Le Conseil des Ministres a pris connaissance des conditions d'organisation et de financement des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF) de l'Union. A cet égard, il a donné mandat à la BCEAO de définir, en concertation avec les CENTIF, les actions spécifiques à mener en vue d'une amélioration durable de leur fonctionnement.

Le Conseil des Ministres, après examen de la note sur la mise en place du dispositif organisationnel de la preuve électronique, a salué l'initiative de la Banque Centrale dans le domaine de la signature électronique.

A cet égard, les Ministres ont invité la BCEAO et la Commission de l'UEMOA, à entamer le chantier d'harmonisation des dispositions juridiques encadrant la signature électronique dans les systèmes de paiement de l'UEMOA.

Le Conseil des Ministres a relevé l'intérêt pour les Administrations publiques des Etats membres de l'UEMOA de moderniser leurs circuits de paiement par l'introduction notamment de la monétique. Il a, à cet effet, prévu de soutenir les actions de sensibilisation des Administrations publiques, qui seront menées par le Groupement Interbancaire Monétique de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (GIM-UEMOA), en liaison avec la Banque Centrale, en vue de la promotion de la monétique régionale.

Le Conseil des Ministres a pris connaissance du compte rendu des sessions ordinaires du Comité de Politique Monétaire et du Conseil d'Administration de la BCEAO tenues le 14 septembre 2010 à Dakar, de l'état d'adoption des textes juridiques transmis par la BCEAO pour insertion dans le droit interne des Etats membres de l'UMOA et du Compte rendu de la rencontre entre le Gouverneur de la BCEAO et les premiers responsables des établissements de crédit de l'Union.

En outre, les Ministres ont été informés du compte rendu des délibérations de la réunion du Conseil des Ministres de l'OHADA sur le dossier relatif à l'harmonisation des normes au sein de l'espace OHADA, des Activités des structures illégales de collecte et de placement d'argent dans l'Union et de la Situation de la microfinance dans les Etats membres de l'Union à fin juin 2010.

Enfin, le Conseil a été informé des notes relatives au rapport sur les activités des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières au titre du deuxième trimestre 2010, au point des travaux du Comité régional chargé de l'amélioration du fonctionnement du marché de la dette publique, aux relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International sur la période du 16 mai 2010 au 15 août 2010 et à la mise en place de la démarche qualité ISO 9001 à la BCEAO.

7.1.3 - Comité de Politique Monétaire de la BCEAO

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu deux (02) réunions ordinaires, sous la présidence de Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire, respectivement le 14 septembre 2010 et le 1^{er} décembre 2010 au Siège de la BCEAO à Dakar.

Au cours de sa session ordinaire du 14 septembre 2010, le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, après analyse des caractéristiques de l'inflation dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), des spécificités de la Zone et des délais de transmission des impulsions monétaires à la sphère réelle, le Comité a décidé :

 d'adopter l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation, calculé par les Instituts Nationaux de la Statistique, comme indicateur de mesure de l'inflation;

- de définir l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation annuel de l'Union, compris dans une marge de plus ou moins (±) un point de pourcentage (1%) autour d'une valeur centrale de deux pour cent (2%), à un horizon de vingtquatre (24) mois;
- de retenir le taux d'inflation en glissement annuel pour la gestion opérationnelle de la politique monétaire.

Le Comité a examiné le Rapport sur la politique monétaire qui analyse les risques susceptibles de peser sur la stabilité des prix.

Le Comité de Politique Monétaire a relevé que les perspectives d'inflation sont favorables, avec une évolution modérée des prix à la consommation. En effet, selon les prévisions de la BCEAO, le taux d'inflation en glissement annuel, dans l'UMOA, s'établirait à 1,6% à fin décembre 2010 et dans une fourchette comprise entre 0,6% et 3,0%, avec une valeur centrale de 1,8% à l'horizon de fin décembre 2011.

Dans ce contexte caractérisé par l'absence de risque majeur pour la stabilité des prix, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir le statu quo au niveau des taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux de la pension sont restés respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Au regard de la capacité des banques à constituer les réserves obligatoires et de l'abondance relative de la liquidité bancaire, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir les coefficients des réserves obligatoires à leur niveau actuel. Ainsi, le coefficient des réserves obligatoires applicables aux banques est demeuré inchangé à 7,0% au Bénin, au Burkina, au Mali, au Niger et au Sénégal et à 5,0% en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Togo.

Au cours de sa session ordinaire du 1^{er} décembre 2010, le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, a examiné le Rapport sur la politique monétaire qui analyse les risques susceptibles de peser sur la stabilité des prix.

Au sein de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), les indicateurs de conjoncture ont permis de noter la poursuite de l'atonie de l'activité durant le troisième trimestre 2010 sur l'ensemble des secteurs d'activité, à l'exception de l'agriculture.

Le Comité de Politique Monétaire a relevé que les pressions inflationnistes restent contenues, en liaison avec les anticipations de la hausse de la production vivrière. En effet, les perspectives d'inflation au cours des deux prochaines années situent l'évolution des prix dans l'Union sur un sentier compatible avec l'objectif de stabilité des prix défini par le Comité de Politique Monétaire. La hausse des prix, dans un horizon de 24 mois, devrait se situer dans un intervalle compris entre 1% et 3%.

Dans ce contexte caractérisé par l'absence de pression inflationniste, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir le statu quo au niveau des taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux de la pension restent respectivement fixés à 3,25% et 4.25%.

Dans un souci d'harmonisation des coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques des Etats membres, le Comité de Politique Monétaire a décidé une uniformisation desdits coefficients. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires ont été portés au niveau unique de 7,0% pour l'ensemble des Etats membres de l'Union.

Le Comité de Politique Monétaire a adopté le projet de décision portant fixation des règles, instruments et procédures de conduite de la politique de la monnaie et du crédit de la BCEAO. Il a également procédé à l'adoption de son Règlement intérieur qui fixe ses règles de fonctionnement.

Le Comité de Politique Monétaire a, enfin, approuvé le projet de Code d'éthique et de déontologie des Organes de la BCEAO. Ce code définit à l'intention des membres des Organes, les orientations, normes et conventions en matière d'éthique professionnelle et de déontologie.

Conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts de la BCEAO, le Comité de Politique Monétaire a décidé de proposer au Conseil des Ministres de l'Union, un projet de création d'une nouvelle gamme de billets et de pièces de monnaie.

Le Comité de Politique Monétaire a été tenu informé des projets d'instructions du Gouverneur de la BCEAO, visant à préciser les modalités d'application de la loi portant réglementation bancaire.

7.1.4 - Conseil d'Administration de la BCEAO

En 2010, le Conseil d'Administration de la BCEAO a tenu trois (03) sessions ordinaires, sous la présidence de Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire, respectivement le 29 mars 2010 à l'Agence Principale de la BCEAO à Bissau, le 20 juin 2010 et le 14 septembre 2010 au Siège la BCEAO à Dakar.

Au cours de l'exercice sous revue, la composition du Conseil a connu les changements ci-après :

- au titre de la République de Côte d'Ivoire, Madame Ohoua Simone DJEDJE MAMA a été nommée Administrateur de la BCEAO, pour compter du 25 août 2010;
- au titre de la République française, Monsieur Rémy RIOUX a été nommé Administrateur de la BCEAO, pour compter du 18 juin 2010.

Au cours de sa session ordinaire du 29 mars 2010, le Conseil d'Administration de la BCEAO, à l'issue de l'examen de la situation monétaire de l'Union au 31 décembre 2009, a relevé que les économies de l'Union continuaient de se ressentir des effets de la crise financière internationale. En effet, les dernières prévisions situaient le taux de croissance du PIB de l'Union à 2,9% en 2009 contre des projections initiales de 4,7%, et des réalisations de 3,8% en 2008. Il a cependant noté que les signes de reprise de l'activité à l'échelle mondiale laissaient entrevoir des perspectives favorables pour l'Union avec un taux de croissance attendu à 4,1% en 2010. Il a, à cet effet, exhorté l'ensemble des Etats membres à mettre en œuvre des politiques ciblées de soutien aux secteurs affectés par la crise.

Les Administrateurs se sont félicités de l'orientation favorable de l'inflation, marquée par la poursuite de la tendance baissière du niveau général des prix à la consommation. Les performances enregistrées en matière de maîtrise de l'inflation sont imputables à l'atténuation des tensions sur les prix des céréales locales et à la répercussion de la baisse des cours mondiaux du pétrole sur les prix des carburants à la pompe, ainsi qu'au repli des prix des denrées alimentaires importées. Ainsi, le taux d'inflation de l'Union, en glissement annuel, s'est établi à -1,8% à fin décembre 2009. Dans ce contexte, le Conseil



d'Administration a approuvé la décision de la Banque Centrale de maintenir ses taux directeurs inchangés, ainsi que l'orientation donnée par l'Institut d'émission à la gestion de la liquidité, qui visent à soutenir la relance de l'activité économique dans l'Union.

Par ailleurs, les Administrateurs ont noté la mobilisation accrue des dons accordés par les partenaires, en soutien aux programmes économiques exécutés par les Etats membres. Ils ont toutefois souligné la persistance des tensions sur la trésorerie publique de certains Etats membres qui se sont traduites par des accumulations d'arriérés de paiement. A cet égard, ils ont exhorté l'ensemble des Etats membres à mettre en œuvre les résolutions du Conseil des Ministres relatives à l'apurement des arriérés de paiement intérieurs et à poursuivre les efforts d'assainissement de finances publiques conformément aux engagements souscrits.

Les Administrateurs se sont félicités du regain de dynamisme du marché de titres publics qui atteste d'un recours accru des Etats à l'épargne publique pour le financement de leurs besoins de trésorerie et d'investissement. Au cours du quatrième trimestre, quatre Trésors nationaux ont mobilisé 284,1 milliards de bons et trois Trésors ont levé 84,2 milliards d'obligations. Ils ont relevé que les taux pratiqués sur ce marché demeuraient élevés.

A cet égard, les Administrateurs ont recommandé aux Etats d'améliorer la coordination de leurs émissions à travers la transmission à la BCEAO des programmes élaborés à cet effet et leur participation au comité de coordination sur le fonctionnement du marché de la dette publique. Ils ont aussi exhorté la Banque Centrale à poursuivre les actions entreprises qui visent à faciliter l'accès à l'épargne intérieure à moindre coût.

Le Conseil d'Administration a exhorté les administrations financières des Etats membres de l'UMOA, à mettre en œuvre les actions appropriées, en vue d'assurer le strict respect des engagements souscrits par les Etats membres au plan international, relatifs à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces dispositions s'appliquent, d'une part, dans le cadre de leurs relations financières avec la clientèle résidente et les prestataires ou entités établis à l'étranger, et d'autre part, dans le cadre

des règlements transfrontaliers ordonnés à partir des comptes ouverts au nom des Trésors nationaux ou de leurs démembrements dans les livres de la BCEAO.

Les Administrateurs ont relevé les difficultés rencontrées par les Trésors nationaux pour obtenir les justificatifs nécessaires à l'exécution des transferts via la BCEAO, ces informations étant, en général, conservées au niveau des services chargés de l'ordonnancement des dépenses. Les Administrateurs ont demandé que la Banque Centrale et les Trésors nationaux organisent des concertations sur ce sujet, en vue de définir les modalités pratiques de la mise en œuvre de la recommandation formulée.

Le Conseil d'Administration a examiné les orientations proposées pour la mise en place d'un Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA (CSF-UMOA). A cet égard, il a émis un avis favorable sur les propositions relatives aux missions, à la composition et à l'ancrage institutionnel du CSF-UMOA et a recommandé au Conseil des Ministres d'autoriser sa création.

Les Administrateurs ont pris connaissance des dossiers relatifs à la réalisation des objectifs de politique de la monnaie et du crédit en 2009, à l'analyse de l'impact des dernières mesures de politique monétaire prises par la BCEAO sur le marché monétaire et sur les taux débiteurs des banques de l'Union, au point sur la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil des Ministres extraordinaire du 20 novembre 2009 à Abidjan, ainsi qu'à l'état d'adoption des textes de base de la Réforme Institutionnelle de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) et de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) par les Etats membres de l'Union.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a été informé de l'état d'adoption des textes juridiques transmis par la BCEAO pour insertion dans le droit interne des Etats membres de l'UMOA, de la situation de la microfinance dans les Etats membres de l'Union à fin décembre 2009, de l'évolution des prix à la consommation dans les Etats membres de l'UEMOA à fin décembre 2009 et perspectives, de la balance des paiements régionale de l'UEMOA au titre de l'année 2008, ainsi que des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International sur la période du 16 novembre 2009 au 15 février 2010.

Enfin, il a pris connaissance des principaux enseignements issus des réunions statutaires de fin d'année 2009 de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) et de la seconde Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO), du rapport sur les activités des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF) au titre du quatrième trimestre 2009, des rapports des Présidents des Comités Nationaux du Crédit pour le quatrième trimestre 2009 et de la mise en œuvre par la Banque Centrale d'une campagne de communication sur l'entretien de la circulation fiduciaire dans les Etats membres de l'Union.

Au cours de sa session ordinaire du 20 juin 2010, le Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, à l'issue de l'examen de la situation monétaire de l'Union au 31 mars 2010, a relevé l'orientation modérée de l'inflation, qui devrait se situer en deçà de l'objectif de 2,0% maximum arrêté dans le programme monétaire pour l'année 2010.

Les Administrateurs se sont inquiétés de la faiblesse de la croissance économique, projetée à 3,6% pour l'année 2010, après une réalisation de 2,8% en 2009, en termes réels. Ils ont fait état d'incertitudes pesant sur les perspectives de croissance, en liaison avec la persistance de l'insuffisance de l'offre d'énergie électrique dans certains pays et le vieillissement de gisements miniers, ainsi que les retards enregistrés dans la mise en exploitation de nouveaux gisements miniers. Ils ont, à cet égard, recommandé aux Etats membres la mise en place urgente d'un plan d'action pour l'accélération de la croissance dans l'Union. Ils ont rappelé que cette recommandation est d'ailleurs une instruction de la dernière Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Les Administrateurs ont noté que les montants levés par les Gouvernements sur le marché de la dette publique deviennent de plus en plus importants. Ils ont également relevé le non respect par certains Etats des montants préalablement annoncés, une situation qui est de nature à entraîner une pression à la hausse sur les taux de sortie des émissions et une désorganisation du marché. Le Conseil a ainsi souligné la nécessité de respecter les montants annoncés pour un développement harmonieux du marché.

Le Conseil d'Administration a examiné et approuvé les comptes de la Banque Centrale pour l'exercice 2009.

Le Conseil a également examiné la revue à mi-parcours des objectifs de politique de la monnaie et du crédit pour l'année 2010 et constaté que l'évolution récente de la conjoncture ne remettait pas en cause les hypothèses retenues pour la fixation des objectifs d'avoirs extérieurs nets pour les Etats membres de l'Union. A cet égard, les Administrateurs ont recommandé au Conseil des Ministres le maintien à 60 milliards des objectifs d'avoirs extérieurs nets arrêtés pour les Etats membres de l'Union en septembre 2009.

Le Conseil, après examen de la note sur la production des informations statistiques nécessaires à la conduite de la politique monétaire dans l'UMOA, a considéré que la mise en œuvre et le suivi des actions prévues permettraient le renforcement de la production statistique dans l'UEMOA.

A cet égard, les Administrateurs ont recommandé au Conseil des Ministres :

- la poursuite par la Banque Centrale, les Instituts Nationaux de la Statistique (INS) et la Commission de l'UEMOA, de l'élaboration d'un plan d'action et d'un programme de renforcement de la production statistique;
- la mise en place d'un Comité Régional Statistique (C.R.S.). Les institutions communautaires devraient soumettre au Conseil des Ministres, un projet de Règlement portant création de ce Comité;
- la préparation par la Banque Centrale, les INS et la Commission de l'UEMOA, d'un projet de texte régissant les échanges d'informations statistiques entre ces institutions;
- l'accroissement par les Etats membres des crédits budgétaires accordés à leurs INS et Services officiels respectifs de production d'informations statistiques. Cette dotation budgétaire additionnelle devrait servir notamment à la collecte d'informations complémentaires pour l'analyse de l'évolution de l'Indice harmonisé des prix à la consommation.

Le Conseil, après examen de la note sur le suivi de la mise en œuvre des décisions du séminaire ministériel sur la définition d'un cadre stratégique pour la maîtrise de l'inflation et la relance de la production agricole, organisé le 27 juin 2008, a salué les efforts



consentis dans l'exécution des mesures arrêtées par le Conseil des Ministres de l'UEMOA.

A cet égard, les Administrateurs ont invité les Etats membres de l'Union et les Institutions communautaires à poursuivre les actions engagées, en vue de contribuer durablement à la maîtrise des prix dans la Zone.

Le Conseil a également pris connaissance d'une note présentant les enseignements qui pourraient êtres tirés de la crise de la dette publique grecque pour les Etats membres de l'UEMOA. Les Administrateurs ont salué la pertinence de cette note et l'esprit d'anticipation, dont la Banque Centrale a fait preuve en proposant des mesures pour renforcer la construction de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine. A l'issue de l'analyse, le Conseil d'Administration a recommandé au Conseil des Ministres d'autoriser les Organes et Institutions de l'Union à approfondir la réflexion et à conduire les trayaux nécessaires en vue :

- du renforcement de la surveillance multilatérale par l'intégration de sanctions pour non respect des critères du pacte de convergence et par l'incorporation d'indicateurs qualitatifs d'évaluation des politiques économiques;
- de la mise en place d'un fonds de solidarité pour faire face aux chocs qui pourraient affecter certains Etats membres;
- de la création d'une structure régionale chargée de la définition du champ de production des statistiques et de leur confection au niveau communautaire. Cette structure aurait des pouvoirs étendus en matière d'audit et de recommandations pour les données communiquées par les Etats membres, en vue d'assurer la transparence des finances publiques.

Les Administrateurs ont pris connaissance des dossiers relatifs au compte rendu des décisions de politique monétaire de mai 2010, au rapport annuel de la BCEAO pour l'année 2009 et au rapport sur la gestion des réserves de change de la BCEAO au titre de l'exercice 2009, ainsi qu'aux relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International sur la période du 16 février au 15 mai 2010.

Ils ont, par ailleurs, été informés de l'évolution des prix à la consommation dans les Etats membres de l'UEMOA à fin mars 2010 et perspectives, de la situation de la microfinance dans les Etats membres de l'Union à fin mars 2010 et du rapport sur les activités des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF) au titre du premier trimestre 2010.

Enfin, le Conseil d'Administration a pris note des rapports des Présidents des Comités Nationaux du Crédit pour le premier trimestre 2010 et du point des travaux du Comité Régional chargé de l'amélioration du fonctionnement du marché des titres publics.

Au cours de sa session ordinaire du 14 septembre 2010, le Conseil d'Administration de la BCEAO a autorisé la Banque Centrale à participer à l'augmentation du capital social de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), de 50%. Cette augmentation, dont la libération de la part appelée devant s'étaler sur dix (10) ans à partir de 2015, porterait le capital de l'institution de 700 milliards à 1.050 milliards FCFA. La souscription de la BCEAO à cette augmentation s'est élevée à 156,6 milliards FCFA.

Les Administrateurs ont cependant recommandé à la BOAD une utilisation efficace des ressources mises à sa disposition, ainsi que la recherche de sources alternatives de financement, notamment les ressources concessionnelles.

Le Conseil d'Administration de la BCEAO a examiné la note relative à la mise en place du Comité d'Audit. Le Conseil a, à l'issue de ses délibérations, arrêté les modalités de désignation des Administrateurs au sein du Comité d'Audit, de manière à appeler successivement à ces fonctions, des ressortissants de chacun des Etats membres de l'UMOA.

Le Conseil a, en particulier, retenu le principe que le Comité d'Audit comprenne, outre l'Administrateur représentant l'Etat membre assurant la présidence du Conseil des Ministres de l'UMOA, l'Administrateur de l'Etat appelé à assurer cette fonction au terme du mandat en cours. Les deux autres membres dudit Comité sont désignés par ordre alphabétique des Etats.

Les Administrateurs ont été informés de la mise en place de la démarche qualité ISO 9001 à la BCEAO.

7.2 – ADMINISTRATION DE LA BCEAO

7.2.1 – Gestion des ressources humaines

7.2.1.1 – Organigramme et mesures individuelles

L'organigramme de la Banque Centrale a subi des modifications au cours de l'exercice 2010. Ainsi, sur le plan des mesures individuelles, les décisions de nomination suivantes ont été prises :

Contrôleur Général:

M. Amadou DIARRA.

DIRECTEURS DE DEPARTEMENT:

- Directeur du Département des Opérations :
 M. Jean-Baptiste Ayayé AMAN ;
- Directeur du Département de l'Administration et de la Comptabilité : M. Sidiki TRAORE.

CONSEILLERS DES DIRECTEURS DE DEPARTEMENT :

- Conseiller du Contrôleur Général :
 Mme Marguerite FAYE SOUMARE ;
- Conseiller du Directeur du Département des Opérations : M. Konzo TRAORE ;
- Conseiller du Directeur du Département de l'Administration et de la Comptabilité :
 M. Niangoran ALLE ;
- Conseiller du Directeur du Département des Affaires Générales : M. Moussa SIRFI.

DIRECTEURS DES SERVICES CENTRAUX:

- Directeur de l'Inspection et des Audits :
 M. Boubacar DIA ;
- Directeur des Opérations de Marché :
 M. Ahmadou Al Aminou LO ;
- Directeur des Services Bancaires :
 M. Homialo GBEASOR ;

- Directeur de l'Administration et du Patrimoine :
 M. Hadama YBIA ;
- Directeur des Ressources Humaines et de la Formation :
 Mme Séna Elda Afiwa KPOTSRA ;
- Directeur des Etablissements de Crédit et de Microfinance :
 M. Ousmane SAMBA MAMADOU ;
- Directeur de la Recherche et de la Statistique :
 M. Sogué DIARISSO ;
- Directeur de la Prévention des Risques :
 M. Kouamé KOUASSI.

REPRÉSENTANTS:

 Représentant Résident du Gouverneur de la BCEAO auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine :
 M. Cheick Ahmed Tidiany DIAKITE.

7.2.1.2 - Effectif

Au 31 décembre 2010, l'effectif global du personnel de la Banque Centrale, tous corps confondus, s'est établi à 3.617 agents contre 3.829 agents à fin décembre 2009. Cet effectif est constitué de 3.543 agents en activité dans les sites de la BCEAO et de 74 agents en position de détachement ou de disponibilité.

L'effectif en activité, réparti entre le Siège, les huit (08) Agences Principales, les douze (12) Agences Auxiliaires, les deux (02) Représentations de la BCEAO et le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, est en baisse de 212 personnes, soit un recul de 5,54% par rapport à son niveau du 31 décembre 2009, en liaison avec les sorties définitives d'effectifs.

Avec un effectif de 1.219 agents, dont 62 membres du haut management et Directeurs, le personnel d'encadrement représente 34,41% du personnel en activité. Ce nombre a connu une baisse de 165 agents depuis le 31 décembre 2009.



Le personnel non cadre représente 65,59% de l'effectif en activité au 31 décembre 2010. L'effectif de ce corps a connu une diminution de 121 personnes par rapport à celui du 31 décembre de l'année précédente.

Par site, l'effectif global du personnel en activité au 31 décembre 2010 se répartit comme suit :

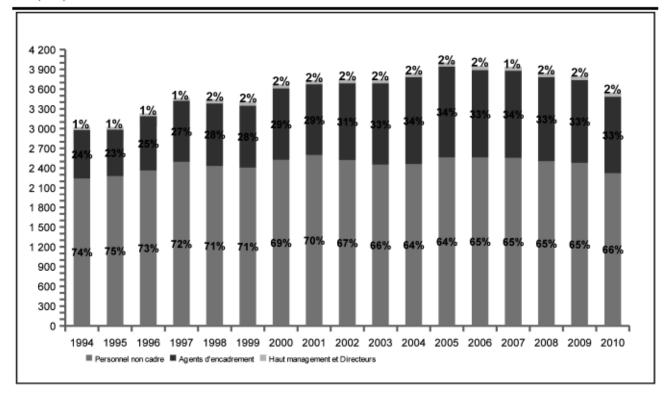
- Siège: 730 agents;
- Directions Nationales (Agences Principales et Auxiliaires) : 2.704 agents ;
- Représentation de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération : 05 agents ;

- Représentation du Gouverneur auprès de la Commission de l'UEMOA : 11 agents ;
- Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA : 93 agents.

Concernant l'effectif par genre au 31 décembre 2010, le personnel masculin représente 62,98%, correspondant à 2.278 agents, et le personnel féminin 37,02%, soit 1.339 agents.

L'évolution de l'effectif du personnel en activité par corps, depuis 1994, se présente comme suit :

Graphique 24 : évolution des effectifs de la BCEAO de 1994 à 2010



7.2.1.3 – Formation

Au cours de l'exercice 2010, le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB) a poursuivi ses actions de formation à l'intention du personnel de la BCEAO, des Administrations Economiques et Financières, ainsi que des agents des Banques et Etablissements Financiers des Etats membres de l'Union.

Au titre de la formation permanente des agents de la BCEAO, le Centre a mis en œuvre, dans le cadre de ses activités courantes, des cours et séminaires présentiels tenus au Siège ou décentralisés dans les Directions Nationales, ainsi que des actions de formation par visioconférence. La thématique développée au cours de ces actions de formation concerne les métiers de la Banque Centrale. Par ailleurs, une partie de la formation du personnel s'est déroulée sous forme d'inscriptions d'agents de la Banque à des cours organisés par d'autres institutions ou organismes de formation. Au total, la formation permanente a concerné deux mille cinq cent quatre-vingt-douze (2.592) agents répartis comme ci-après :

- 811 agents pour les trente-deux (32) séminaires présentiels organisés au Siège;
- 772 participants pour les huit (8) actions de formation par visioconférence ;
- 478 participants pour les vingt (20) cours et séminaires décentralisés qui se sont déroulés dans les Directions Nationales;
- 145 agents pour les cours de langues (français, anglais, portugais) et de banque ;
- 42 agents pour les actions de formation organisées par les partenaires extérieurs et d'autres organismes de formation;
- 344 agents au titre de la formation en ligne.

En ce qui concerne les **activités spécifiques**, l'année 2010 a été marquée principalement par la formation des caissiers et techniciens de maintenance recrutés en 2010 à l'issue d'un concours interne et externe. Les trente-neuf (39) auditeurs de la promotion étaient

répartis comme suit : vingt (20) agents du corps de l'encadrement supérieur, dont trois (3) externes, et dix-neuf agents (19) externes, tous agents d'encadrement moyen. Le profil des auditeurs était le suivant : six (6) techniciens de maintenance et trente-trois (33) caissiers. Le suivi de l'ensemble des agents a été assuré par dix-neuf (19) encadreurs désignés parmi les agents de la Banque, en particulier les Contrôleurs des Opérations. En outre, les sociologues de la Banque ont assisté aux cours pour suivre la dynamique du groupe et des entretiens psychologiques ont été organisés au début et à la fin de la session de formation. Des rapports ont été établis par les psychologues et les encadreurs sur chaque agent nouvellement recruté. Un Consultant a supervisé la formation théorique et assuré le suivi des stages pratiques (phases d'initiation et de qualification) des caissiers.

Au titre des actions de formation en faveur des agents des administrations économiques et financières, ainsi que des banques et établissements financiers, le Centre a administré deux (2) promotions au cours de la période sous revue, à savoir les 32e et 33° promotions.

La 32° promotion a terminé son cycle de formation par des soutenances de mémoire en novembre et décembre 2010. Elle était composée de dix-huit (18) stagiaires, dont quatorze (14) en provenance des administrations économiques et financières des Etats membres de l'Union, un (1) de l'Administration de la Poste, un (1) de la Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit du Golfe (CAVEC-Golfe) et deux (2) de la Banque Centrale de la République de Guinée.

S'agissant de la 33° promotion dont la formation a débuté le 2 novembre 2010, elle compte trente-cinq (35) stagiaires répartis comme suit en fonction de leurs organismes d'origine :

- Administrations Economiques et Financières : 32 ;
- Banque Centrale de la République de Guinée : 01;
- PADME-Bénin (Projet pour la Promotion et l'Appui au Développement des Micro-Entreprises) : 01;
- Banque Togolaise de Développement (BTD-Togo) : 01.



La première phase de leur formation s'achèvera à la mi-juillet 2011.

Au titre des actions de formation menées en coopération avec les partenaires, plusieurs activités ont été réalisées, portant, pour l'essentiel, sur les actions mises en œuvre dans le cadre du projet conjoint BCEAO/BEAC de renforcement des capacités en Afrique du Centre et de l'Ouest et du projet BCEAO/BEAC/DFI de renforcement des capacités en analyse et suivi des flux de capitaux privés étrangers.

S'agissant du volet « Formation en gestion macroéconomique » du projet conjoint BCEAO/BEAC, sept (7) actions de formation ont été organisées à l'intention de deux cent deux (202) participants.

Quant au projet BCEAO/BEAC/DFI de renforcement des capacités en analyse et suivi des flux de capitaux privés étrangers, les activités ont concerné la préparation des ateliers nationaux de restitution et de diffusion des résultats des enquêtes sur les actifs et passifs étrangers et la perception des investisseurs réalisées en 2009. A cet effet, des ateliers se sont tenus dans tous les pays de l'Union au cours de l'année 2010, excepté le Burkina où un atelier a été organisé en décembre 2009.

Par ailleurs, au titre de la collaboration avec l'Institut du FMI et le Centre Régional d'Assistance Technique du FMI pour l'Afrique de l'Ouest (AFRITAC), le COFEB a accueilli dans ses locaux du 19 au 30 avril 2010, un cours régional sur le thème « Gestion macroéconomique et secteur financier ». Cette session visait à renforcer les capacités d'analyse des agents des Administrations publiques des pays couverts par AFRITAC de l'Ouest, afin de leur permettre d'améliorer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques macroéconomique et financière. Une trentaine de cadres des Administrations publiques, de la BCEAO et des Banques Centrales des Républiques de Guinée et de Mauritanie ont pris part à la session.

En ce qui concerne la formation de formateurs, des soutenances de kits pédagogiques se sont tenues en vue de l'accréditation de quatre (4) auditeurs de ce Programme en « Finances publiques » et « Modélisation Macroéconomique », le 1er avril 2010 à Yaoundé (Cameroun).

En outre, le COFEB a participé à une réunion sur la stratégie de dissémination de renforcement des ca-

pacités organisée par la Banque Africaine de Développement (BAD), les 15 et 16 juillet 2010 à Dakar (Sénégal). Cette réunion a rassemblé quatre-vingtdix (90) participants, responsables de haut rang, représentant des Administrations publiques, des Institutions internationales, des Partenaires au développement, des Universités, des Ecoles et des Centres de recherche. La BCEAO était représentée par une délégation conduite par Monsieur Alioune Blondin BEYE, Directeur du COFEB. La réunion, qui faisait suite à une première session qui s'est tenue en avril 2010 à Kampala (Ouganda) à l'intention des pays d'Afrique Australe et Orientale, avait pour objectif principal d'informer les parties prenantes des principaux éléments de cette stratégie, de partager la nouvelle approche et l'engagement de la BAD en faveur du renforcement des capacités et solliciter l'opinion des parties prenantes sur les besoins prioritaires des pays africains en matière de renforcement des capacités.

Enfin, le COFEB a organisé, pour le compte de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG), un concours de recrutement et un test de titularisation qui ont concerné respectivement, huit cent vingt-huit (828) candidats et quatorze (14) agents déjà recrutés.

7.2.2 - Evolution du réseau de la BCEAO

La BCEAO a lancé en 2010 la mise en œuvre du programme de renforcement et d'extension de son réseau d'infrastructures immobilières, visant à rapprocher ses Services de sa clientèle institutionnelle, ainsi que des populations de l'Union, à travers une couverture adéquate des Etats membres de l'Union par le réseau de l'Institut d'émission.

A cet égard, elle a engagé la première phase portant sur les projets de reconstruction des infrastructures immobilières des Agences Auxiliaires de Bouaké et de Man, ainsi que de réhabilitation de celles de l'Agence Auxiliaire de Korhogo, en Côte d'Ivoire, restées fermées depuis les événements survenus en 2002. Ces diligences ont consisté en la sélection de différents bureaux d'ingénierie et de cabinets d'architectes, pour la conception des ouvrages. En outre, des études ont été menées et ont permis d'identifier les villes secondaires susceptibles d'accueillir des représentations de la BCEAO, au regard du développement de leur secteur bancaire et de leur essor économique.

Enfin, les travaux pour la réalisation du centre aéré de Cotonou qui se sont poursuivis en 2010, sont en-

tièrement achevés. La réception provisoire de ces travaux est prévue en 2011, ainsi que la mise en exploitation du centre au profit des agents.

7.2.3 - Système d'information et de communication

Les actions entreprises durant l'année 2010, dans le cadre de la gestion du système d'information et de communication de la Banque Centrale, ont concerné d'une part l'évolution de l'infrastructure des systèmes et des réseaux, et d'autre part, la mise en production de nouvelles applications informatiques.

Dans le domaine des infrastructures systèmes, les actions ont essentiellement porté sur les systèmes de paiement avec le renouvellement de la plate-forme de STAR-UEMOA, la mise en production de la version 3 de SICA-UEMOA et la migration des liaisons SwiffNet. Par ailleurs, dans le cadre de la validation du Plan de Secours Informatique, les tests d'exploitation réelle des applications critiques du domaine financier ont été menés avec succès sur le site de secours de l'Agence Principale de Dakar. La Banque a également conduit une étude sur la consolidation et la virtualisation du Datacenter dans la perspective d'une refonte de l'architecture du système informatique.

Concernant les télécommunications, la connexion du site du bureau de Paris au système d'information de la Banque a été réalisée durant le dernier trimestre de l'année 2010. En outre, la mise en œuvre d'une nouvelle génération d'équipements de compression a permis une amélioration notable des performances du réseau et des temps de réponse des applications centralisées.

S'agissant des développements informatiques, l'activité a principalement porté sur la finalisation et la mise en service d'une nouvelle version de la Centrale des Incidents de Paiement avec des fonctionnalités de consultation pour le grand public, et la mise en production de l'application de gestion des immobilisations.

Enfin, la mise en œuvre du schéma directeur informatique a été autorisée, après validation de ses principales orientations par un audit externe du système d'information de la Banque.

7.2.4 – Modernisation de la documentation et des archives

La modernisation de la documentation et des archives de la BCEAO, en cours, vise à mettre en place un système intégré permettant de partager les ressources archivistiques et documentaires sur l'ensemble des sites de l'Institut d'émission, grâce aux outils informatiques adéquats, à rendre les salles de conservation des documents plus fonctionnels et conformes aux standards de conservation et de sécurité, ainsi qu'à renforcer les capacités du personnel en charge de la gestion des fonctions archives et documentation de la Banque Centrale.

L'année 2010 a été essentiellement marquée par la signature de la Décision du Gouverneur portant organisation et réglementation des archives et de la documentation de la BCEAO, ainsi que l'institution des organes chargés de la mise en place de la gestion et de l'archivage des documents électroniques au sein de l'Institut d'émission.

La Décision du Gouverneur portant organisation et réglementation des archives et de la documentation de la BCEAO de 2010 consacre les importantes évolutions introduites dans la gestion de la documentation et des archives, notamment l'informatisation et les tableaux de gestion des archives. A la suite de la signature de ladite Décision, les règlements intérieurs des archives et de la documentation ont été actualisés. L'application de la Décision permettra, entre autres objectifs, de garantir l'élimination contrôlée des archives.

Au titre de la mise en place d'un système d'archivage électronique (SAE) et de gestion électronique des documents (GED) à la BCEAO, les réflexions sur la problématique et la démarche à suivre, entamées en 2009, ont abouti en 2010 à la définition d'un cadre méthodologique pour la réalisation du projet. Ce cadre s'inspire notamment des enseignements tirés de la mission effectuée par une délégation de la BCEAO du 1er au 4 décembre 2009 au Siège de la Banque Africaine de Développement (BAD) à Tunis, et du séminaire sur la mise en place du SAE et de la GED, organisé du 17 au 19 février 2010 au Siège de la Banque. Sur cette base, le Gouverneur de la BCEAO a pris le 3 septembre 2010 une Décision portant création du Comité de Pilotage et du Groupe de Projet pour la mise en place de la gestion électronique de



documents et d'un système d'archivage électronique à la BCEAO. Le Comité de Pilotage et le Groupe de Projet sont chargés de définir les orientations stratégiques du projet, de sensibiliser les agents de la Banque sur le projet à travers une politique de communication appropriée, d'acquérir et de mettre en place la solution de gestion et d'archivage électronique adéquate. Le Comité de Pilotage a validé, lors de sa réunion du 29 décembre 2010, la démarche et le chronogramme de réalisation du projet, le plan de communication sur le projet, ainsi que le questionnaire de recueil des besoins et attentes des structures de la Banque, dont l'exploitation permettra d'élaborer le cahier des charges pour l'acquisition de la solution à mettre en place. L'enquête auprès des structures de la Banque est envisagée au cours des quatre premiers mois de l'année 2011. La fin du projet est prévue à fin septembre 2012.

7.2.5 - Gestion des risques

Les travaux réalisés au cours de l'année 2010 se sont essentiellement inscrits dans le cadre de la maîtrise des risques et du renforcement de la sécurité. Ils ont concerné notamment la consolidation des outils de contrôle, le suivi de la mise en œuvre des recommandations des différents corps de contrôle, la réalisation du projet de mise en place du Plan de Continuité d'Activité (PCA) de la BCEAO, la révision des politiques de sécurité, l'approfondissement des mécanismes de prévention et de maîtrise des risques de sécurité, l'informatisation des activités du Contrôle Général, la réalisation des missions de vérification de la régularité des opérations et d'évaluation de la qualité des contrôles, ainsi que des actions de formation.

Au titre du contrôle **de premier niveau** (contrôle des opérations), les diligences ont porté sur l'exploitation des rapports des Contrôleurs des Opérations et le suivi de la mise en œuvre des recommandations des différents corps de contrôle. A cet égard, des rapports trimestriels portant sur l'analyse des risques encourus par la Banque Centrale et les causes des dysfonctionnements relevés ont été élaborés. En particulier, l'accent a été mis sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées par les missions d'inspection et d'audit interne.

En outre, les rapports trimestriels du Contrôleur Général sur le respect des règles édictées en matière d'investissement des réserves de change de la BCEAO ont été régulièrement élaborés et adressés au Comité d'Orientation et de Supervision de la Gestion des Réserves de Change (COSGRC).

Par ailleurs, les structures de gouvernance relatives à la réalisation du Plan de Continuité d'Activité (PCA) ont été mises en place. Outre le Comité de Pilotage, ainsi que le Comité Technique chargé de la conduite des travaux du PCA, elles comprennent le Groupe de Projet du Siège et les Groupes de Projet Locaux pour les Directions Nationales et le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Un appel d'offres a également été organisé, en vue de recruter un Cabinet chargé d'accompagner la Banque Centrale dans son projet et de lui permettre de disposer de l'appui d'experts en matière de PCA.

Concernant la mise en place d'une organisation de gestion de crise, les organes permanents que sont le Comité Exécutif de Crise et le Comité Opérationnel de Crise et de Sécurité (COCS), assistés de cellules de veille et de cellules locales de crise, ont été constitués.

Les travaux de rédaction des manuels de procédures de gestion de crise, prévus dans le cadre du projet de réalisation du PCA de la BCEAO, permettront de disposer des outils nécessaires au bon fonctionnement de ce dispositif.

Au titre de la sécurité, la Politique Générale de Sécurité de la BCEAO a été élaborée et diffusée auprès des Structures Opérationnelles. Une Politique Spécifique pour la Sécurité des Personnes et des Biens, ainsi qu'une nouvelle version des Consignes Générales de Sécurité ont également été validées par les Autorités de la Banque et mises en œuvre en 2010. Par ailleurs, en vue de renforcer la sécurité, un projet d'organisation stratégique de la sécurité de la BCEAO a été initié, au terme de deux (2) missions exploratoires sur la sécurité et la sûreté, effectuées dans trois (3) banques centrales.

Le renforcement des capacités des acteurs du contrôle interne s'est traduit en 2010 par l'organisation de plusieurs actions de formation et de sensibilisation. Ainsi, le Chef du Service des Risques des Systèmes d'Information a suivi une formation de « Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information - RSSI ».

En outre, pour faciliter la mise en place d'un cadre de gestion des risques liés aux systèmes d'information, la Direction de la Prévention des Risques a organisé, en relation avec le COFEB, une formation sur la norme ISO 27005, en faveur des principaux acteurs de ce processus. Il s'agit notamment d'agents de la Direction de la Prévention des Risques, de la Direction de l'Inspection et des Audits, de la Direction des Systèmes d'Information et de la Direction Nationale de la BCEAO pour le Sénégal. Par ailleurs, un séminaire sur « la méthodologie et les techniques de contrôle des opérations » a été organisé au profit des Chefs de Service et des Contrôleurs.

Au titre du contrôle de **deuxième niveau**, la Direction de l'Inspection et des Audits (DIA) a poursuivi en 2010, dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de contrôle des activités des différents métiers de la Banque, l'évaluation de la maîtrise des opérations par les structures opérationnelles. De même, elle a procédé à l'appréciation de la conformité de l'exécution des tâches dévolues auxdites structures, au regard des instructions et dispositions réglementaires en vigueur.

S'agissant du contrôle de **troisième niveau** (contrôles externes), le Commissaire Contrôleur et les Contrôleurs Nationaux ont procédé à l'audit des comptes de l'exercice 2009. En outre, le Commissaire au Compte d'opérations a effectué la revue annuelle de la gestion des réserves de change.

Le contrôle externe a également porté sur des missions d'audit spécifiques, telles que le contrôle des comptes du Projet de Réforme des Systèmes de Paiement et du Volet « formation en gestion macroéconomique du Projet BCEAO/BEAC », au titre de l'exercice 2009, ainsi que sur l'audit des Systèmes d'Information de la BCEAO et l'audit comptable, budgétaire et financier du Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG).

Au plan interne, des missions d'évaluation de la qualité du contrôle des opérations, de vérification de la régularité des opérations et d'appréciation de l'efficacité des activités menées par les structures de la Banque, ont été conduites. Elles ont concerné des Directions de Services Centraux au Siège, le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA et des Agences de la BCEAO. Les missions d'audit ont porté sur l'audit comptable et financier de la Banque, l'audit des transferts émis par la Direction des Opérations de Marché, et le Médicentre de la CRRAE-UMOA. En outre, une auto-évaluation de la DIA a été réalisée, dans le cadre des travaux préparatoires à l'évaluation externe de cette structure.

Au plan externe, comme les exercices précédents, la DIA a, entre autres, effectué conjointement avec la Direction de la Comptabilité, du Budget et du Contrôle de Gestion, la vérification des comptes de la BOAD arrêtés au 31 décembre 2009, et cela conformément à la Décision du 24 novembre 1976 du Comité de Direction de cette Institution. La DIA a également réalisé l'audit du portefeuille d'une banque et l'audit organisationnel et de gestion du Groupement Interbancaire Monétique (GIM-UMOA).

S'agissant des missions de vérification des encaisses et de destruction de billets annulés, elles ont concerné trois (3) Agences Principales, ainsi que trois (3) Agences Auxiliaires. Ces opérations ont permis de désengorger les caveaux des sites et de restaurer les normes réglementaires d'occupation des compartiments, afin de limiter les risques de patrimoine et d'émission associés à la conservation des valeurs.

Au titre des missions d'enquête, des agents de la DIA ont participé à une (1) mission conjointe avec la Direction des Ressources Humaines et de la Formation (DRHF) et la Direction des Affaires Juridiques (DAJ), relative à des incidents survenus en 2010. De plus, la DIA a conduit à Abidjan, une mission d'enquête sur la demande de remboursement de billets maculés formulée par une entreprise de convoyage de fonds. Elle a, en outre, participé à une mission relative à la collecte illégale d'épargne et de placement d'argent au Bénin.

Enfin, dans le cadre du renforcement des capacités et de la formation continue des Inspecteurs et Auditeurs, des actions de formation ont été réalisées. Elles ont notamment visé l'appropriation de la méthodologie de l'audit interne, d'une part, et certains aspects des activités de contrôle, d'autre part.



ENCADRE N° 6

Elaboration du Plan de Continuité d'Activité (PCA)

La BCEAO a lancé un projet de réalisation d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) dont l'objectif principal est la préservation de la sécurité du personnel et le renforcement de la résilience de l'Institut d'Emission face aux crises majeures.

Les travaux qui se sont poursuivis en 2010 ont principalement porté sur la mise en place des structures de gestion du projet et l'organisation d'un appel d'offres pour la sélection d'un cabinet chargé d'accompagner la BCEAO dans son projet.

S'agissant des structures de gestion du projet, elles ont été créées et comprennent les organes ci-après :

- le Comité de Pilotage présidé par le Secrétaire Général de la BCEAO et chargé de la supervision des travaux et de la validation des livrables ;
- le Comité Technique, chargé du pilotage des travaux, présidé par le Conseiller du Directeur du Département de l'Administration et de la Comptabilité, chargé de la conduite des travaux en relation avec le Cabinet de consultants devant accompagner la BCEAO. Ce Comité est, en outre, composé d'agents affectés à plein temps pour une période de dix-huit (18) mois;
- le Groupe de Projet du Siège composé de représentants de Directions des Services Centraux pour leur contribution aux travaux ;
- les Groupes de projet locaux installés dans les Agences et au Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA en charge de l'exécution de toute activité nécessaire à la réalisation du PCA.

Parallèlement, des structures de gestion de crise ont été mises en place au Siège, dans les Directions Nationales et au Secrétaire Général de la Commission Bancaire (SGCB). Ces structures comprennent au Siège, le Comité Exécutif de Crise présidé par le Gouverneur, le Comité Opérationnel de Crise piloté par le Secrétaire Général de la BCEAO, dans les Directions Nationales et au SGCB, des Cellules de crise. Elles sont complétées par les Cellules de veille des Directions du Siège et du SGCB, des Agences Principales, des Agences Auxiliaires et des Représentations. Enfin des Cellules de communication sont installées au Siège, dans les Directions Nationales et au SGCB.

En ce qui concerne la réalisation des travaux du PCA, la BCEAO a commis un consultant pour l'accompagner dans son projet dont le démarrage est prévu en 2011.

7.2.6 - Dispositif de Contrôle de Gestion

A la faveur des Décisions n°228-07-2010, 229-07-2010 et 230-07-2010 du 02 juillet 2010 portant respectivement organisation des Services de la BCEAO, des Directions des Services Centraux et des Directions Nationales, le Contrôle de Gestion (CG) est désormais organisé en Service au Siège et rattaché à la Direction de la Comptabilité, du Budget et du Contrôle de Gestion (DCBCG). En Agence Principale, le Service de la Comptabilité et du Budget (SCB) est chargé de la mise en œuvre du Contrôle de Gestion. Cette réorganisation s'est traduite par la réunion au sein de la même entité de tous les domaines du Contrôle de Gestion, à savoir : le budget, la comptabilité analytique, la planification et le management des performances. Elle implique et révèle, au Siège, une synergie constante entre les trois (3) Services du Budget, de la Comptabilité Analytique et du Contrôle de Gestion. C'est dans ce nouveau contexte, caractérisé par une meilleure cohérence des domaines d'activités du Contrôle de Gestion, que s'est poursuivie la mise en œuvre du Contrôle de Gestion.

Au cours de l'exercice 2010, les objectifs du dispositif de Contrôle de Gestion se sont inscrits dans un processus d'amélioration continue des outils mis en place afin de le rendre plus efficient et de faire prendre conscience aux opérationnels des atouts du Contrôle de Gestion dans la conduite, la réalisation et l'optimisation de leurs attributions. Il s'est également agi de mettre en place une démarche qualité, en mettant le Contrôle de Gestion au service de la gouvernance d'entreprise.

Dans ce cadre, des réflexions pour une nouvelle approche ont été menées, en vue d'impulser le Contrôle de Gestion à la BCEAO en accord avec les recommandations du Comité d'Organisation et Méthodes de la BCEAO et des meilleures pratiques communément admises.

Ainsi, un bilan critique de la fonction « Contrôle de Gestion » de la BCEAO visant à lui donner un nou-

veau visage a abouti à des propositions inscrites dans une feuille de route. Cette dernière présente des améliorations susceptibles d'être apportées aux travaux réalisés par les Structures en charge du Contrôle de Gestion.

Par ailleurs, l'approche processus a été adoptée, pour une meilleure gestion des métiers et activités, en co-hérence avec le processus de certification à la norme ISO 9001 en cours.

En terme de reporting, les différents documents notamment les tableaux de bord de gestion du Gouverneur et des Directeurs Nationaux permettent la prise de décision sur la base des enseignements et dysfonctionnements relevés.

Au titre de la gestion des activités et métiers, et à l'issue, d'un processus participatif, des listes actualisées des Métiers, Activités et Opérations, ainsi que des indicateurs ont été élaborés. A l'instar des éditions précédentes, ces nouvelles listes restent organisées autour des dix-huit (18) métiers de la Banque Centrale.

Par ailleurs, la disponibilité des premiers coûts de la comptabilité analytique ouvrent des possibilités pour de nouvelles actions, notamment la réalisation des travaux de benchmarking et la mise en œuvre du budget par activités.

Au total, l'amélioration du dispositif de Contrôle de Gestion de l'Institut d'Emission s'est poursuivie au cours de l'année 2010.

En terme de perspectives, les actions s'orienteront sur la conduite des travaux d'analyse comparative des indicateurs et des coûts (benchmarking), la mise en œuvre du Contrôle de Gestion des métiers spécifiques de l'Institution et enfin, la poursuite des réflexions pour la mise en œuvre de l'approche processus et d'un Système de Management de la Qualité (SMQ).

VIII – COMPTES FINANCIERS DE LA BCEAO*

Les comptes de la Banque Centrale pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont marqués par la poursuite de la consolidation des avoirs extérieurs, ainsi que par une forte baisse des revenus tirés des réserves de change. Ces évolutions se sont traduites par une progression du total du bilan et une dégradation du résultat net de l'exercice.

8.1 - ANALYSE DU BILAN

Le total du bilan est ressorti à 9.144,6 milliards de FCFA, en hausse de 774,6 milliards ou 9% par rapport à celui de 8.370,0 milliards au terme de l'exercice précédent.

A l'actif, cette évolution résulte essentiellement de l'accroissement de 34% des avoirs en or, de 7% des avoirs en monnaies étrangères, de 28% des créances sur les établissements de crédit et de 19% des opérations pour le compte des Trésors Nationaux.

Au passif, cette progression découle principalement de la hausse de 14% de la circulation fiduciaire, de 15% des engagements envers le Fonds Monétaire International (FMI), de 57% de la réserve de réévaluation de l'or et de 46% de celle des instruments financiers.

Au 31 décembre 2010, le bilan de la BCEAO se présente comme suit :

En milliards de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation	
	31/12/2010	31/12/2009	Valeur	%
ACTIF				
Avoirs en or	786,0	586,5	199,5	34
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	557,0	523,0	34,0	7
Avoirs en monnaies étrangères	5 483,3	5 137,3	346,0	7
Créances sur les établissements de crédit	429,5	335,1	94,4	28
Créances sur les Trésors Nationaux	875,2	887,9	-12,7	-1
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	537,6	453,4	84,2	19
Biens immobiliers de placement	2,0	2,0	0,0	0
Actifs non courants destinés à la vente	-	-	-	-
Autres immobilisations nettes	333,7	322,8	10,9	3
Autres actifs	140,3	122,0	18,3	15
TOTAL	9 144,6	8 370,0	774,6	9
PASSIF				
Billets et monnaies en circulation	3 933,2	3 447,5	485,7	14
Comptes créditeurs et dépôts	2 080,1	2 124,1	-44,0	-2
Transferts à exécuter	26,9	26,4	0,5	2
Engagements en monnaies étrangères	9,8	9,2	0,6	7
Engagements envers le Fonds Monétaire International	1 129,7	980,1	149,6	15
Autres passifs	113,7	103,7	10,0	10
Provisions pour risques et charges	40,1	38,0	2,1	6
Réserve de réévaluation Or	547,7	348,2	199,5	57
Réserve de réévaluation des devises	126,6	149,8	-23,2	-15
Réserve de réévaluation des instruments financiers	50,7	34,8	15,9	46
Capital et Réserves	1 064,6	1 075,5	-10,9	-1
Résultat	21,5	32,7	-11,2	-34
TOTAL	9 144,6	8 370,0	774,6	9

^{*} Les comptes financiers seront publiés séparement du rapport annuel à partir de la prochaine édition.

8.1.1 – Analyse des postes de l'actif

La valeur marchande du stock d'or s'est élevée à 786,0 milliards au 31 décembre 2010 contre 586,5 milliards au 31 décembre 2009, soit une progression de 199,5 milliards ou 34%.

Cette augmentation est imputable exclusivement à l'appréciation du cours moyen de l'once d'or sur la période qui est passé de 499.999 FCFA au 31 décembre 2009 à 670.065 FCFA au 31 décembre 2010. Aucune transaction n'a été effectuée sur le stock d'or au cours de l'année 2010, qui s'établit à 36.484,4297 kg (1.173.001,65 onces).

Les avoirs sur le Fonds Monétaire International (FMI), qui comprennent la position de réserve et les avoirs en DTS, sont passés de 523,0 milliards au 31 décembre 2009 à 557,0 milliards au 31 décembre 2010, soit une hausse de 34,0 milliards ou 7%.

En effet, la position de réserve des Etats de l'Union auprès du FMI est passée de 22,2 milliards au 31 décembre 2009 à 23,9 milliards au 31 décembre 2010, soit une hausse de 1,7 milliard.

Les avoirs en DTS se sont consolidés de 32,3 milliards, en s'établissant à 533,1 milliards au 31 décembre 2010 contre 500,8 milliards au 31 décembre 2009, essentiellement sous l'effet de l'appréciation du taux de change de cette devise, dont le cours est passé de 713,826 FCFA au 31 décembre 2009 à 760,687 FCFA au 31 décembre 2010.

Les avoirs en monnaies étrangères se sont consolidés de 346,0 milliards, en passant de 5.137,3 milliards en 2009 à 5.483,3 milliards en 2010. Cette évolution résulte notamment de la hausse de 9,3 milliards des avoirs au compte d'opérations, de 55,1 milliards des avoirs auprès des correspondants, de 23,2 milliards de billets étrangers, de 242,3 milliards du portefeuille de titres et de 16,0 milliards des créances rattachées.

(En milliards de FCFA)

	31/12/2010	24/42/2042		n
	31/12/2010	31/12/2009	Valeur	%
Compte d'opérations	3 058,3	3 049,0	9,3	0
Correspondants dans la Zone Franc	176,5	122,1	54,4	45
Correspondants hors Zone Franc	12,0	11,3	0,7	6
Portefeuille de titres	2 159,6	1 917,3	242,3	13
Encaisse billets étrangers	27,0	3,8	23,2	611
Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest	4,5	4,3	0,2	5
Prêts interbancaires	0,0	0,0	0,0	-
Créances rattachées	45,4	29,5	15,9	54
TOTAL	5 483,3	5 137,3	346,0	7

Le portefeuille de titres en devises comprend essentiellement des obligations assimilables du Trésor acquis dans le cadre de la gestion des réserves en devises, à travers un fonds de liquidité et un fonds d'investissement. Ils sont constitués en majorité de titres souverains émis par les pays membres de l'Eurosystème (1.691,5 milliards), de titres quasi-souverains ou assimilés (157,3 milliards) émis notamment par les Agences et Institutions financières internationales et de

parts de fonds commun de placement souscrites auprès de la Banque des Règlements Internationaux (310,8 milliards).

Les créances de la BCEAO se sont inscrites en hausse de 81,7 milliards, du fait de l'effet compensé de l'augmentation de 94,4 milliards des créances sur les établissements de crédit et de la baisse de 12,7 milliards de celles sur les Trésors Nationaux.

La hausse des créances sur les établissements de crédit est essentiellement imputable à la forte progression des opérations de refinancement au guichet ordinaire de la Banque Centrale.

La baisse des créances sur les Trésors Nationaux est notamment liée aux remboursements des échéances par les Etats au titre de concours monétaires consolidés.

(En milliards de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2010 31/12/2009		n
	31/12/2010	31/12/2009	Valeur	%
Créances sur les établissements de crédit	429,5	335,1	94,4	28
Pension ordinaire	128,1	30,3	97,8	323
Marché monétaire	300,0	304,5	-4,5	-1
Autres créances sur établissements de crédit	1,0			
Créances rattachées	0,4	0,3	0,1	33
Créances s/les Trésors Nationaux	875,2	887,9	-12,7	-1
Créances monétaires	273,1	290,9	-17,8	-6
Créances financières	147,7	142,3	5,4	4
Concours adossés aux allocations de DTS	454,4	454,7	-0,3	-
TOTAL	1 304,7	1 223,0	81,7	7

Les opérations effectuées pour le compte des Trésors Nationaux se sont fixées à 537,6 milliards en 2010 contre 453,4 milliards en 2009, soit une progression de 84,2 milliards. Cette évolution résulte des transactions enregistrées au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et de la Facilité de Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE).

(En milliards de FCFA)

	FRPC	AUPC	FPCE	FEC	AUTRES	TOTAL
Position au 31 décembre 2009	342,2	3,7	64,1	-	43,4	453,4
Tirages au cours de l'exercice 2010	-	-	25,7	81,9	-	107,6
Remboursements au cours de l'exercice 2010	-12,8	-3,7	-	-	-5,4	-21,9
Régularisation	-329,4	-	-	323,1	-	-6,3
Réévaluation	-	-	-	-	4,8	4,8
Position au 31 décembre 2010	0,0	0,0	89,8	405,0	42,8	537,6

Les immobilisations de la BCEAO sont constituées des postes « Biens immobiliers de placement » et « Autres immobilisations nettes ».

Les « Autres immobilisations nettes » sont passées de 322,8 milliards en 2009 à 333,7 milliards en 2010, soit une progression de 10,9 milliards, en liaison essentiellement avec l'effet contrasté de l'augmentation de 11,5 milliards des immobilisations financières et de la diminution de 0,7 milliard des autres immobilisations corporelles.

Les « Autres actifs » du bilan ont enregistré une hausse de 18,3 milliards en passant de 122,0 milliards au 31 décembre 2009 à 140,3 milliards au 31 décembre 2010. Cette évolution résulte essentiellement de la progression de 10,0 milliards du solde du compte de passage relatif aux opérations de transferts et de 3,8 milliards du solde du compte de compensation de la BCEAO.

8.1.2 – Analyse des postes du passif

Les billets et monnaies en circulation sont ressortis à 3.933,2 milliards en 2010, en accroissement de 485,7 milliards par rapport à l'année précédente.

Les comptes créditeurs et les dépôts sont passés de 2.124,1 milliards en 2009 à 2.080,1 milliards au 31 décembre 2010, soit une baisse de 44,0 milliards, en liaison principalement avec la diminution des dépôts publics.

(En milliards de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variatio	n
	31/12/2010	31/12/2009	Valeur	%
Banques et Institutions Etrangères	75,8	73,2	2,6	4
Banques et Institutions Communes de l'Union	254,4	217,4	37,0	17
Etablissements de crédit	1 111,6	1 020,4	91,2	9
Trésors Nationaux et autres organismes publics	619,1	792,1	-173,0	-22
Autres comptes de dépôts	19,2	21,0	-1,8	-9
TOTAL	2 080,1	2 124,1	-44,0	-2

Au titre des opérations avec le Fonds Monétaire Inte national, les engagements se sont situés à 1.129,7 milliards en 2010 contre 980,1 milliards en 2009, soit une hausse de 149,6 milliards.

Les provisions pour risques et charges se sont ét blies à 40,1 milliards en 2010 contre 38,0 milliards en 2009, soit une hausse de 2,1 milliards résultant de l'effet compensé de la hausse de 2,2 milliards de la provision au titre des engagements de retraite et de la reprise de 0,1 milliard de la provision au titre des médailles de travail.

Les autres passifs sont passés de 103,7 milliards en 2009 à 113,7 milliards en 2010, en hausse de 10,0 milliards, principalement sous l'effet compensé de la hausse de 35,2 milliards des commissions sur transferts et de la baisse de 10,3 milliards du solde de compte de passage et celle de 15,0 milliards des opérations à régulariser du passif.

Les réserves de réévaluation sont constituées des réserves de réévaluation de l'or, des devises et des instruments financiers.

La réserve de réévaluation de l'or est passée de 348,2 milliards au 31 décembre 2009 à 547,7 milliards un an plus tard, soit une hausse de 199,5 milliards imputable exclusivement à la réévaluation du stock d'or à la suite de l'appréciation du cours de l'once d'or sur le marché.

La réserve de réévaluation des devises a diminué de 23,2 milliards en passant de 149,8 milliards au 31 décembre 2009 à 126,6 milliards au 31 décembre 2010. Cette diminution résulte de l'effet compensé de la dotation de 5,2 milliards conformément aux décisions du Conseil des Ministres du 21 juin 2010 dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice 2009 et du prélèvement de 28,4 milliards effectué en couverture du déficit net de réévaluation des positions de change au 31 décembre 2010.

Quant à la réserve de réévaluation des instruments financiers, elle est ressortie à 50,7 milliards au 31 décembre 2010 contre 34,8 milliards, en liaison avec la constitution d'une dotation de 15,9 milliards conformément aux décisions du Conseil des Minsitres du 21 juin 2010, dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice 2009.

Le poste capital et réserves a enregistré une diminution de 10,9 milliards en se situant à 1.064,6 milliards au 31 décembre 2010 contre1.075,5 milliards un an plus tôt. Cette baisse résulte de l'effet du prélèvement sur le poste « Report à nouveau » de la somme de 25.000 millions au titre du règlement de la contribution de la BCEAO à la dotation initiale du Fonds de Développement de l'Energie (FDE), créé en 2009 par le Conseil des Ministres de l'UEMOA.

Toutefois, l'impact de ce prélèvement a été atténué par l'application des décisions d'affectation du résultat de l'exercice 2009, par le Conseil des Ministres lors de sa session ordinaire du 21 juin 2010 à Dakar, qui s'est traduite par :

- le renforcement de la réserve pour risques de refinancement pour un montant de 3,5 milliards ;

la dotation de la somme de 8,9 millards au poste
 « Report à nouveau ».

Par ailleurs, un ajustement à la hausse d'un montant de 2,5 milliards a été constaté sur les écarts de réévaluation des immeubles de la Banque, dans le cadre des travaux de migration vers une nouvelle application de gestion des immobilisations.

(En milliards de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation	n
	31/12/2010	31/12/2009	Valeur	%
Capital social	134,1	134,1	0,0	-
Prime d'adhésion	43,6	43,6	0,0	-
Réserve statutaire	67,1	67,1	0,0	-
Réserve Générale	304,8	304,8	0,0	-
Autres Réserves	47,1	47,1	0,0	-
Réserves pour Risques de Refinancement	29,1	25,6	3,5	14
Réserve spéciale Réévaluation Devises 12/01/94	18,9	18,9	0,0	-
Réserve spéciale Réévaluation Or 12/01/94	77,2	77,2	0,0	-
Réserve de réévaluation Immeubles	207,5	205,0	2,5	1
Ecart de réévaluation des autres immobilisations	9,1	9,1	0,0	-
Fonds pour risques bancaires généraux	48,0	48,0	0,0	-
Report à nouveau	78,1	95,0	-16,9	-18
Total	1 064,6	1 075,5	-10,9	-1

8.2 - COMPTE DE PERTES ET PROFITS

L'exploitation de la Banque Centrale a dégagé, après dotations aux amortissements et aux provisions, un

résultat excédentaire de 21,5 milliards, en baisse de 11,2 milliards par rapport à celui de 32,7 milliards réalisé en 2009.

Cette évolution résulte essentiellement d'une diminution de 36,6 milliards ou 330 % du résultat net de change, compensée partiellement par un prélèvement de 28,4 millions sur la réserve de réévaluation des

devises, en couverture du déficit net de réévaluation des positions de change au 31 décembre 2010.

Les principales composantes du compte de pertes et profits ont évolué comme suit :

(En milliards de FCFA)

	31/12/2010 31/12/2009		Variation	
	31/12/2010	31/12/2009	Valeur	%
Produits d'intérêts	153,2	152,2	1,0	1
Charges d'intérêts	22,4	22,0	0,4	2
Résultat net d'intérêts	130,8	130,2	0,6	О
Dividendes	0,5	0,5	0,0	О
Produits de commissions	0,0	0,0	0,0	-
Charges de commissions	0,1	0,2	-0,1	-50
Résultat net des commissions	-0,1	-0,2	0,1	-
Produits sur opérations de change	200,3	104,7	95,6	91
Charges sur opérations de change	225,8	93,6	132,2	141
Résultat net de change	-25,5	11,1	-36,6	-330
Prélèvement sur le Fonds de réévaluation des devises	28,4	-	28,4	-
Produit net bancaire	134,1	141,6	-7,5	-5
Autres produits	4,4	7,1	-2,7	-38
Total des produits nets	138,5	148,7	-10,2	-7
Entretien de la circulation	18,9	17,3	1,6	9
Frais généraux	84,0	83,8	0,2	0
Autres charges	2,1	0,6	1,5	250
Dotations nettes aux amortissements & provisions	12,0	14,3	-2,3	-16
Charges d'exploitation générale	117,0	116,0	1,0	1
Résultat net de l'exercice	21,5	32,7	-11,2	-34

8.2.1 - Résultat net d'intérêts

Le résultat net d'intérêts représente la différence entre les produits d'intérêts et les charges d'intérêts. Au 31 décembre 2010, il s'est élevé à 130,8 milliards, en légère hausse de 0,6 milliard par rapport au montant de 130,2 milliards réalisé en 2009.

Le résultat net d'intérêts s'analyse comme suit :

(En milliards de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variatio	n
	31/12/2010	31/12/2009	Valeur	%
Produits d'intérêts (a)	153,2	152,2	1,0	1
 Produits sur les avoirs extérieurs 	120,7	124,0	-3,3	-3
- Compte d'opérations	48,9	51,2	-2,3	-4
 Intérêts sur avoirs en devises 	2,2	1,4	0,8	57
- Intérêts sur portefeuille de titres	69,6	71,4	-1,8	-3
 Produits sur les opérations de crédit 	32,5	28,2	4,3	15
- Produits des Concours aux Etablissements de crédit	9,1	13,1	-4,0	-31
- Produits des Concours aux Trésors Nationaux	23,4	15,1	8,3	55
- Produits s/Autres Opérations de Politique Monétaire	-	-	-	-
Charges d'intérêts (b)	22,4	22,0	0,4	2
• Intérêts versés à la clientèle	10,4	12,5	-2,1	-17
- Intérêts versés aux Trésors Nationaux	9.4	10.7	-1,3	-12
- Intérêts versés aux autres Organismes	1,0	1,8	-0,8	-44
- Intérêts sur Titres d'Etat	-	-	-	
Intérêts versés au FMI & autres correspondants	12,0	9,5	2,5	26
- Intérêts versés au FMI	1,8	1.0	0,8	80
- Intérêts versés aux autres correspondants		-		
- Charges des opérations sur portefeuille de titres	10,2	8,5	1,7	20
Résultat net d'intérêts (a) – (b)	130,8	130.2	0,6	o

8.2.1.1 - Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont passés de 152,2 milliards en 2009 à 153,2 milliards en 2010, soit une hausse de 1,0 milliard. Ils sont générés par les avoirs extérieurs et les opérations de crédit.

Les produits sur les avoirs extérieurs sont passés de 124,0 milliards au 31 décembre 2009 à 120,7 milliards au 31 décembre 2010, soit une diminution de 3,3 milliards ou 3% induite principalement par la baisse des revenus générés par le compte d'opérations et par le portefeuille de titres.

Les produits sur les opérations de crédit ont progressé de 4,3 milliards ou 15% en s'établissant à 32,5 milliards en 2010 contre 28,2 milliards en 2009. Cette évolution résulte de l'effet compensé de la hausse de 8,3 milliards des produits générés par les concours accordés aux Trésors Nationaux et de la baisse de 4,0 milliards de ceux provenant des concours aux établissements de crédit.

8.2.1.2 – Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts supportées par la Banque Centrale sont passées de 22,0 milliards en 2009 à 22,4 milliards en 2010, soit une légère hausse de 0,4 milliard. Elles sont constituées des intérêts versés à la clientèle (10,4 milliards) et des charges sur les opérations avec le FMI et les autres correspondants (12,0 milliards).

D'une année à l'autre, les intérêts versés à la clientèle ont diminué de 2,1 milliards essentiellement en relation avec la diminution des intérêts versés aux Trésors Nationaux et aux autres organismes.

Quant aux intérêts versés au FMI et aux autres correspondants, leur augmentation de 2,5 milliards, d'un exercice à l'autre, résulte principalement de la hausse des charges sur le portefeuille de titres.

8.2.2 - Dividendes

Les dividendes, provenant des titres de participations, sont restés stables à 0,5 milliard d'une année à une autre.

8.2.3 - Résultat net de change

Le résultat net de change est ressorti déficitaire de 25,5 milliards contre un excédent de 11,1 milliards en 2009, soit une détérioration de 36,6 milliards. Cette évolution défavorable résulte essentiellement de la réévaluation des positions de change en Droit de Tirage Spécial (DTS), dans un contexte d'appréciation du taux de change de cette devise, dont le cours est passé de 713,826 FCFA au 31 décembre 2009 à 760,687 FCFA au 31 décembre 2010.

8.2.4 - Autres produits

Les autres produits sont constitués par les intérêts acquis sur les prêts au personnel, les produits exceptionnels, les profits sur exercices antérieurs ainsi que les autres produits divers. Ces produits sont passés de 7,1 milliards en 2009 à 4,4 milliards en 2010, soit une diminution de 2,7 milliards, imputable principalement à la baisse des produits exceptionnels qui sont passés de 2,1 milliards au 31 décembre 2009 à 0,4 milliard au 31 décembre 2010.

8.2.5 - Charges d'exploitation générale

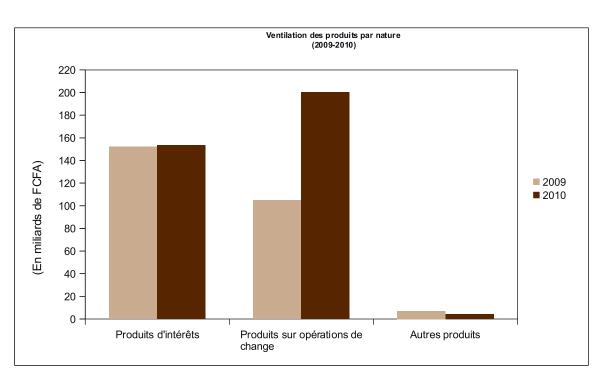
Les charges d'exploitation générale de la BCEAO sont

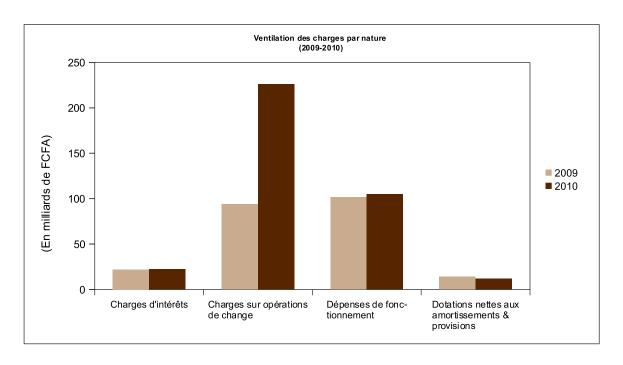
passées de 116,0 milliards en 2009 à 117,0 milliards en 2010, soit un légère hausse de 1,0 milliard ou 1% résultant essentiellement de l'effet contrasté de l'augmentation de 1,6 milliard des dépenses d'entretien de la circulation fiducaire, de 1,5 milliard des autres charges et de la diminution de 2,3 milliards des dotations nettes aux amortissements et provisions.

Les dépenses d'entretien de la circulation fiduciaire se sont élevées à 18,9 milliards au 31 décembre 2010 contre 17,3 milliards au 31 décembre 2009, soit une progression de 1,6 milliard ou 9%, en relation notamment avec les commandes de signes monétaires neufs résultant de l'accroissement des sorties aux guichets et de la politique d'amélioration de la qualité de la circulation fiduciaire.

Les frais généraux ont connu une légère hausse de 0,2 milliard en ressortant à 84,0 milliards au 31 décembre 2010 contre 83,8 milliards à la fin de l'exercice précédent.

Les dotations nettes aux amortissements et provisions correspondent à la différence entre les dotations et les reprises y afférentes. D'une année à l'autre, elles sont passées de 14,3 milliards à 12,0 milliards, soit une diminution de 2,3 milliards. Cette baisse résulte essentiellement de la diminution de 3,2 milliards des dotations nettes aux amortissements et de la hausse de 0,9 milliard des dotations nettes aux provisions.





8.3 - CONTROLE DES COMPTES

La vérification des comptes des Agences de la BCEAO a été effectuée par les Contrôleurs Nationaux suivants, désignés par les Ministres chargés des Finances, en application de dispositions statutaires de l'Institut d'Emission, à l'issue d'une procédure d'appel d'offres :

- au Bénin, le cabinet Bénin Expertise, représenté par Charles KOUPHIN;
- au Burkina, le cabinet SARECI, représenté par Monsieur Bourahima SIBY;
- en Côte d'Ivoire, le cabinet Deloitte & Touche Côte d'Ivoire, représenté par Monsieur Marc WABI;
- en Guinée-Bissau, le cabinet Ernst & Young/Racine, représenté par Monsieur Makha SY;
- au Mali, le cabinet Ernst & Young/Racine, représenté par Monsieur Makha SY;

- au Niger, le cabinet EFIC, en partenariat avec le cabinet PriceWaterhouseCoopers, représentés par Monsieur Hadi GONI BOULOUMA;
- au Sénégal, le cabinet Aziz DIEYE, représenté par Monsieur Aziz DIEYE;
- au Togo, le cabinet Mazars Bénin, en partenariat avec le cabinet CAFEC-HA, représentés respectivement par Monsieur Armand FANDOHAN et Monsieur Momboza HALAOUI.

Le contrôle de la comptabilité centralisée a été réalisé par le cabinet ERNST & YOUNG RACINE du Sénégal, représenté par Monsieur Makha SY.

Le contrôle de l'application des dispositions de la Convention de Compte d'opérations modifiées par l'Avenant n° 1, signé le 20 septembre 2005 entre la France et les États de l'Union a été effectué, pour la République française, par Monsieur Yves CHARPENTIER, et par le cabinet ERNST & YOUNG RACINE, Commissaire-Contrôleur.



Rapport d'audit sur les états financiers centralisés Exercice clos le 31 décembre 2010

Messieurs les Administrateurs.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en sa séance du 25 septembre 2009, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers centralisés de la BCEAO pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. Notre mission de Commissaire Contrôleur comporte l'audit des comptes du Siège de la BCEAO et de la centralisation des comptes des Agences Principales et Auxiliaires audités par les Contrôleurs Nationaux désignés dans chacun des pays membres de l'UMOA.

Nous avons effectué l'audit des états financiers centralisés ci-joints de la BCEAO comprenant le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que le compte de pertes et profits, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes.

Responsabilité du Management dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Management de la BCEAO est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes et méthodes comptables applicables à la Banque Centrale. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles que définies par l'International Federation of Accountants (IFAC), à l'exception de la limitation décrite ci-après. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Management, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

Compte tenu de la crise majeure survenue en Côte d'Ivoire en 2010 et 2011, le Contrôleur National pour la Côte d'Ivoire n'a pas été en mesure de mettre en œuvre toutes ses diligences d'audit sur les comptes de la Direction Nationale de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire au 31 décembre 2010 et de conclure sur les comptes à auditer.

Au 31 décembre 2010, les soldes concernant la Côte d'Ivoire et n'ayant pu être validés par le Commissaire Contrôleur au Siège s'élèvent à un montant total de :

- FCFA 262.293 millions à l'actif,
- FCFA 306.177 millions au passif.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure d'exprimer une opinion sur ces soldes.

A notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle du point évoqué ci-dessus, ces états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la BCEAO au 31 décembre 2010, de ses résultats et de la variation de la situation financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et méthodes comptables décrites dans les notes annexes.

Fait à Dakar, le 22 juin 2011

RACINE

MEMBRE D'ERNST & YOUNG

Makha SY

Associé



8.5 - ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2010

BILAN

	Notes	31/12/2010	31/12/2009	Variatio		
	Notes	31/12/2010	31/12/2009	Valeur	%	
ACTIF						
Avoirs en or	4	785 987	586 500	199 487	34	
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	5	557 005	522 985	34 020	7	
Avoirs en monnaies étrangères	6	5 483 315	5 137 256	346 059	7	
Créances sur les établissements de crédit	7	429 576	335 184	94 392	28	
Créances sur les Trésors Nationaux	8	875 178	887 886	-12 708	-1	
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	9	537 600	453 411	84 189	19	
Biens immobiliers de placement	10	1 936	2 084	-148	-7	
Actifs non courants destinés à la vente	10	-	-	-	-	
Autres immobilisations	10	333 663	322 798	10 865	3	
Autres actifs	11	140 344	121 962	18 382	15	
TOTAL		9 144 604	8 370 066	774 538	9	
PASSIF						
Billets et monnaies en circulation	12	3 933 174	3 447 499	485 675	14	
Comptes créditeurs et dépôts	13	2 080 170	2 124 051	-43 881	-2	
Transferts à exécuter	14	26 919	26 433	486	2	
Engagements en monnaies étrangères	15	9 843	9 229	614	7	
Engagements envers le Fonds Monétaire International	16	1 129 672	980 140	149 532	15	
Autres passifs	17	113 691	103 745	9 946	10	
Provisions pour risques et charges	18	40 078	37 924	2 154	6	
Réserve de réévaluation Or	19	547 736	348 248	199 488	57	
Réserve de réévaluation des devises	20	126 566	149 782	-23 216	-15	
Réserve de réévaluation des instruments financiers	21	50 689	34 772	15 917	46	
Capital et Réserves	22	1 064 581	1 075 513	-10 932	-1	
Résultat	23	21 485	32 730	-11 245	-34	
TOTAL		9 144 604	8 370 066	774 538	9	

COMPTES DE PERTES ET PROFITS

	Notes	31/12/2010	31/12/2009	Variation	
	Notes	31/12/2010	31/12/2009	Valeur	%
Produits d'intérêts		153 195	152 245	950	-
Charges d'intérêts		22 421	21 994	427	2
Résultat net d'intérêts (a)	28	130 774	130 251	523	-
Dividendes (b)	29	490	466	24	5
Produits de commissions		23	27	-4	-15
Charges de commissions		149	218	-69	-32
Résultat net des commissions (c)	30	-126	-191	65	34
Produits sur opérations de change	31	200 276	104 731	95 545	91
Charges sur opérations de change	31	225 811	93 651	132 160	141
Résultat net de change (d)	31	-25 535	11 080	-36 615	-330
Prélèvement sur la réserve de réévaluation des devises (e)	20	28 411	-	28 411	-
Produit net bancaire (a) + (b) + (c) + (d)+(e)		134 014	141 606	-7 592	-5
Autres produits ordinaires	32	4 499	7 099	-2 600	-37
Total des produits nets		138 513	148 705	-10 192	-7
Entretien de la circulation fiduciaire	33	18 867	17 247	1 620	9
Frais généraux	34	84 007	83 813	194	-
Autres charges ordinaires	35	2 098	599	1 499	250
Dotations nettes aux amortissements & provisions	36	12 056	14 316	-2 260	-16
Charges d'exploitation générale		117 028	115 975	1 053	1
Résultat net de l'exercice		21 485	32 730	-11 245	-34



ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes de fusion	Réserves et écarts de réévaluation	Report à nouveau	Résultats accumulés	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2009	134 120	43 587	802 806	95 000	32 730	1 108 243
Affectations			3 527	8 090	-32 730	-21 113
Prélèvements				-25 000		-25 000
Réserve de réévaluation des immeubles			2 451			2 451
Résultat de l'exercice					21 485	21 485
Solde au 31 décembre 2010	134 120	43 587	808 784	78 090	21 485	1 086 066

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Libellés	2010	2009
ACTIVITE D'EXPLOITATION		
Résultat net	21 485	32 730
+ Dotations aux amortissements	10 894	12 788
+ Dotations aux provisions	2 561	2 542
- Reprises d'amortissements	-1 222	2 042
- Reprises de provisions	-176	-1 014
- Produits de cession d'éléments d'actifs	-18	
- Dividendes perçus	-490	-466
+ Bénéfice d'exploitation avant variation des actifs et des passifs d'exploitation (a)	33 034	44 499
(Augmentation) ou diminution des actifs d'exploitation (b)	-433 105	-176 342
Créances sur les établissements de crédit	-94 392	31 109
Créances sur les Trésors nationaux	12 708	-444 421
Opérations pour compte des Trésors nationaux	-	-
Autres créances d'exploitation (*)	-351 421	236 970
Augmentation ou (diminution) des passifs d'exploitation (c)	651 714	1 013 724
Billets & monnaies émis	485 675	397 522
Comptes courants & dépôts	-43 881	438 481
Transferts à exécuter	486	13 595
Autres dettes d'exploitation	9 946	15 695
Engagements à court terme	-	1
Réserve de réévaluation Or	199 488	148 430
+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'exploitation (1) = (a+b+c)	251 643	881 881
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT		
- Acquisition d'immobilisations financières	-13 601	-2 883
- Acquisition d'autres immobilisations	-4 338	-10 695
+ Produits de cession d'éléments d'actifs	18	2 081
+ Dividendes reçus	490	466
- Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'investissement (2)	-17 431	-11 031
ACTIVITE DE FINANCEMENT		
- Dividendes distribués	-	-10 400
- Autres affectations résultat exercice précédent	-25 000	-900
- Prélèvement sur la Ré serve de réévaluation des devises	-28 411	
+ Autres réserves	-	-
± Opérations pour compte des Trésors nationaux	-84 189	-168 347
± Engagements à long terme	150 146	670 462
+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité de financement (3)	12 546	490 815
= Variation nette de trésorerie (4) = (1+2+3)	246 758	1 361 665
+ Trésorerie à l'ouverture de l'exercice (5)	4 898 901	3 537 236
= Trésorerie à la clôture de l'exercice (6) = (4+5)	5 145 659	4 898 901
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2010	2009
Avoirs en or	785 987	586 500
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	557 005	522 985
Avoirs en monnaies étrangères (**)	3 802 667	3 789 416
Total	5 145 659	4 898 901

^(*) Les autres créances comprennent les avoirs en monnaies étrangères âgées de plus d'un mois.

^(**) Cf. Notes 2.12 et 26

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

Règles et méthodes comptables de la Banque Centrale

Note 1 – Cadre juridique et activités

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont le Siège est sis Avenue Abdoulaye Fadiga à Dakar (Sénégal), est un établissement public international constitué entre les Etats Membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) par le Traité du 12 mai 1962, modifié le 20 janvier 2007. Son capital n'est pas divisé en actions. Il est détenu à parts égales par les huit Etats Membres que sont : le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Les opérations de la BCEAO se rattachent, d'une part, à l'organisation et à la gestion du système monétaire, bancaire et financier de l'espace communautaire et, d'autre part, à la centralisation et à la gestion des réserves de change de l'Union. En sa qualité d'Institut d'émission, la BCEAO a le privilège exclusif d'émettre les signes monétaires, billets et monnaies divisionnaires ayant cours légal et libératoire dans les Etats membres de l'UMOA. Dans le cadre des opérations génératrices de l'émission, elle peut effectuer, entre autres, pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes les opérations sur l'or, les moyens de paiement et les titres libellés en monnaies étrangères. En outre, la BCEAO peut détenir des créances sur les banques, les établissements financiers et les Trésors Nationaux.

Par ailleurs, la BCEAO peut ouvrir, dans ses livres, des comptes aux Trésors Nationaux, aux établissements de crédit, aux institutions financières internationales, aux établissements et collectivités publics et effectuer, pour leur compte, les transferts ou transactions aui lui sont demandés.

Elle peut également prendre des participations au capital d'établissements ou d'organismes dont l'activité présente un intérêt général pour un ou plusieurs Etats de l'UMOA, acquérir, vendre ou échanger des immeubles, prendre ou céder des participations dans des sociétés immobilières pour satisfaire les besoins de son activité ou pour pourvoir au logement de son personnel.

En sa qualité d'agent financier des Etats, la BCEAO apporte son concours aux Gouvernements des Etats membres, par la tenue des comptes des Trésors Nationaux, par l'exécution de leurs opérations financières extérieures en général, et celles avec les Institutions de Bretton Woods en particulier, ainsi que par la gestion de la dette publique extérieure et intérieure des Gouvernements des Etats qui en font la demande.

Pour l'exécution de ces opérations, la BCEAO est organisée en un réseau comportant un Siège, huit Agences Principales et quinze Agences Auxiliaires. Ce réseau comprend en outre une Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération et une Représentation auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). En outre, elle assure le Secrétariat de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Note 2 – Principes et méthodes comptables

2.1 - Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2010

Les états financiers de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ont été élaborés de manière à donner une image fidèle de la situation financière de l'Institution et des résultats de ses opérations. Ils ont été établis conformément aux normes reconnues en matière bancaire sur le plan international (article 102 des Statuts), en conformité avec les principes comptables généralement admis et adaptés à la nature de l'activité d'un institut d'émission. Ils sont libellés en Franc de la Communauté Financière Africaine (Franc CFA), dont la parité fixe par rapport à l'Euro est de 655,957 FCFA pour 1 euro.

La BCEAO s'inscrit dans la perspective de l'application intégrale des normes IAS/IFRS. Dans ce contexte, la BCEAO intègre progressivement les normes IAS/IFRS dans son système d'information comptable en tenant compte de sa spécificité de banque centrale et de son environnement institutionnel et économique.

Notamment, deux normes significatives, en sus de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS », ne sont pas encore intégralement appliquées au 31 décembre 2010. Il s'agit des normes IAS 38 « Immobilisations incorporelles » et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Cependant, il convient de préciser que la norme IAS 39 est déjà appliquée aux opérations de la salle des marchés.

La note 2.35 présente l'état de la mise en œuvre des normes IAS/IFRS à la BCEAO.

2.2 - Exercice

La durée de l'exercice est de douze mois. L'exercice débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

2.3 - Principes comptables

Les principes comptables suivants sont appliqués :

- comptabilité d'engagement,
- continuité de l'exploitation,
- intelligibilité,
- pertinence,
- fiabilité,
- comparabilité.

2.4 - Méthode d'évaluation

Les états financiers sont préparés sur la base de la valeur de marché pour l'or, des titres et des éléments d'actif et de passif libellés en devises inscrits au bilan et au hors bilan, ainsi que du coût historique pour les autres rubriques.

2.5 - Effets des transactions et évènements

Les effets des transactions et autres évènements sont pris en compte dès que ces transactions et évènements se produisent.

Par ailleurs, en raison du découpage de l'activité en exercices comptables, les transactions et autres événements sont rattachés à l'exercice qu'ils concernent effectivement et à celui-ci seulement. Notamment, les produits sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

2.6 - Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont initialement comptabilisées aux cours de change en vigueur à la date de transaction. Une comptabilité séparée est tenue dans chacune des devises utilisées par la Banque Centrale pour ses transactions. En fin de mois, les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis au cours



de change en vigueur en fin de période. Les gains ou pertes de change qui en découlent, sont enregistrés dans les comptes de pertes et profits de la période.

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan à la date de mise à disposition des devises.

2.7 - Impôts et taxes

La BCEAO est exonérée de tous impôts, droits et taxes dans les Etats de l'UMOA, conformément à l'article 7 des Statuts.

2.8 - Avoirs en or

Les avoirs en or sont comptabilisés au bilan, au cours du jour de la transaction, sur la base de leur poids. Le stock d'or détenu est évalué sur la base de la moyenne trimestrielle du fixing journalier le plus bas de l'once d'or à la Bourse de Londres, convertie en FCFA au cours indicatif du dollar US du dernier jour du trimestre écoulé. L'écart de réévaluation (plus-values et moins-values de réévaluation) de l'or est comptabilisé directement dans un compte de réserve de réévaluation.

2.9 - Avoirs sur le FMI, opérations pour le compte des Trésors Nationaux et engagements envers le FMI

La BCEAO est l'agent financier des Etats auprès du Fonds Monétaire International (FMI). Elle est en même temps le dépositaire des FCFA détenus par le FMI. Par convention du 24 septembre 1981 entre les Etats et la BCEAO, les Etats ont rétrocédé à la Banque Centrale leurs droits et créances sur le FMI. En contrepartie, la BCEAO assume la totalité de leurs obligations envers le FMI. Les opérations avec le FMI sont libellées dans la monnaie du FMI (le DTS).

Les opérations et transactions des Etats avec le FMI concernent le compte de Droit de Tirage Spécial (DTS), le compte de ressources générales et les comptes administrés.

La position de réserve au FMI est la différence entre les quotes-parts des Etats et leurs souscriptions en monnaie nationale, compte non tenu des tirages au titre des ressources générales (avoirs exclus ou recours aux crédits du FMI).

A l'exception des tirages dans les tranches de réserve et des cessions de DTS qui reviennent à la BCEAO, les Etats bénéficient de la contre-valeur en FCFA, calculée au cours du jour de l'opération, de tous les autres tirages sur le FMI.

Les tirages effectués par les Etats auprès du FMI se traduisent au bilan par l'inscription d'une part, de créances de la Banque Centrale sur les Etats en monnaie nationale au niveau des opérations pour compte des Trésors Nationaux (FCFA) et, d'autre part, de dettes vis-à-vis du FMI en DTS. Au moment des tirages, les différences entre les montants versés aux Trésors Nationaux et la dette vis-à-vis du FMI, sont portées directement au compte de pertes et profits.

Les DTS détenus sont des avoirs à vue de la BCEAO sur le FMI.

Les avoirs du FMI en monnaie nationale (comptes FMI n° 1, FMI n° 2 et FMI compte titres) font l'objet d'une réévaluation annuelle, le 30 avril de chaque année, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI. Les gains et pertes de réévaluation sont inscrits au compte de pertes et profits.

A la clôture de chaque période mensuelle, les avoirs du FMI en FCFA sont réévalués sur la base du cours du DTS/FCFA de fin de mois. Les gains et pertes latents sont constatés directement au compte de pertes et profits, en contrepartie de comptes d'ajustement.

Les DTS détenus, les tirages sur les comptes administrés et les allocations de DTS sont convertis en FCFA sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions. Les différences de réévaluation résultant de réévaluations périodiques sont portées au compte de pertes et profits.

2.10 - Avoirs en monnaies étrangères

Les réserves de change de la BCEAO sont investies en comptes à vue, en comptes à terme et dans des actifs obligataires.

2.11 - Portefeuille titres

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion de son portefeuille, la BCEAO détient des valeurs mobilières de placement. Les placements sont, soit détenus à des fins de transaction, soit disponibles à la vente, soit détenus jusqu'à l'échéance.

- Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités immédiates. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, frais d'acquisition et coupons courus inclus, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée en compte de résultat. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ne font pas l'objet de test de dépréciation et ne sont pas provisionnés.

- Actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités disponibles. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée directement en capitaux propres sous la rubrique « Changement de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente » ou en compte de pertes et profits dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière. Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet de test de dépréciation et les dépréciations sont constatées en compte de pertes et profits.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Ce sont des actifs financiers pour lesquels la Banque Centrale a pris la décision et a la capacité de les garder jusqu'à l'échéance. Ces actifs financiers sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti à l'aide du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance font l'objet de test de dépréciation et les dépréciations sont constatées en compte de pertes et profits.

- Comptabilisation des titres en devises

Les achats et ventes de titres en devises sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan en date de mise à disposition des titres. Toutefois, si les opérations sont traitées sur des marchés réglementés prévoyant des délais normalisés de règlement — livraison, les opérations sont comptabilisées directement au bilan en date de mise à disposition, sans constatation des engagements en hors bilan.

2.12 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 «Tableau des flux de trésorerie», la trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie, comprennent les avoirs en or, les avoirs sur le FMI ainsi que les avoirs



en monnaies étrangères liquides et facilement convertibles en liquidités. Les titres en devises détenus jusqu'à l'échéance arrivant à maturité dans plus d'un mois, sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

La Banque établit son tableau de flux de trésorerie sur la base de la méthode indirecte.

2.13 - Créances sur les établissements de crédit

Elles sont constituées principalement par les encours de pensions de titres en FCFA dans le cadre des opérations d'open market ou de refinancement direct. Les pensions de titres contre FCFA permettent soit de fournir des liquidités, moyennant l'engagement simultané ultérieur de revendre à la contrepartie (prise en pension) ou de réduire des liquidités excédentaires contre l'engagement simultané ultérieur de rachat à la contrepartie (mise en pension). Seul le volet monétaire de l'opération est comptabilisé. Les créances et engagements résultant de pensions de titres sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts en sus. Les intérêts (produits et charges) sont portés au compte de pertes et profits.

2.14 - Créances monétaires sur les Trésors Nationaux

Elles sont constituées par les concours consolidés sur les découverts statutaires. Il s'agit des concours accordés aux Trésors Nationaux au titre de l'article 16 des anciens Statuts, qui ont fait l'objet de consolidation sur 10 ans par décision du Conseil des Ministres du 19 septembre 2002. Les concours directs consolidés sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, l'Institut d'émission n'accorde plus de concours monétaire direct aux Etats au titre de découverts statutaires.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres de l'Union, lors de sa session du 27 juillet 2009, a autorisé la mise à disposition des Etats membres de l'UMOA, par la Banque Centrale, de ressources adossées à la troisième allocation générale de DTS effectuée le 28 août 2009 par le FMI. Dans ce cadre, et en application de la Décision n° 02/2009/CM/UMOA du 04 septembre 2009 du Président du Conseil des Ministres de l'UMOA, la BCEAO a consenti aux Etats membres, en septembre et octobre 2009, des concours monétaires équivalents à la contrevaleur en franc CFA du montant des DTS alloués à chaque Etat. Les fonds ainsi octroyés aux Etats font l'objet de remboursements trimestriels sur une période de dix (10) ans avec un différé de trois (3) ans.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les créances monétaires sur les Trésors Nationaux sont analysées comme des prêts. Elles sont évaluées à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Elles peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits. La dépréciation correspondant à l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur recouvrable est comptabilisée en compte de pertes et profits et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

2.15 - Titres de participation non consolidés et autres immobilisations financières

Bien que participant au Conseil d'Administration de la plupart des sociétés dans lesquelles elle détient des actions, les participations de la BCEAO ne sont pas significatives, à l'exception de celles détenue dans le capital de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et de celles du Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA) qui représentent plus de 20% du capital de chacune de ces entités. Toutefois, en raison des contraintes d'ordre institutionnel, la BCEAO n'exerce pas un contrôle ou une influence notable sur ces deux Institutions. Les produits issus des participations sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les titres de participation dans les sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition que la BCEAO estime correspondre à la juste valeur en l'absence d'un marché actif. En cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, une perte de valeur est constatée à chaque arrêté. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers et les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, l'actif net réévalué, la quote-part de capitaux revenant à la BCEAO ou les perspectives de rentabilité.

Les prêts sont comptabilisés au coût nominal. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits. La dépréciation correspondant à l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur recouvrable est comptabilisée en compte de pertes et profits et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

A chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres immobilisations financières est effectué, afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de pertes de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constatée.

2.16 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, avec possibilité de réévaluation. Les coûts d'emprunts utilisés pour financer les immobilisations sont comptabilisés en charges et sont exclus du coût des immobilisations.

L'évaluation après comptabilisation des immeubles est effectuée selon le modèle de la réévaluation, conformément aux dispositions de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Les réévaluations sont effectuées périodiquement à dire d'expert.

L'écart de réévaluation est imputé aux capitaux propres sous une rubrique séparée, en contrepartie des comptes d'immobilisations, et est amorti. Seuls les terrains et les constructions sont réévalués périodiquement.

Une expertise du patrimoine immobilier et artistique de la Banque a été réalisée par des experts (Cabinet FIOA, à Lomé en République togolaise) du 22 octobre 2007 au 31 mars 2008, et a permis de ventiler les valeurs réévaluées des immeubles par composants au 01 janvier 2008, date de référence de la réévaluation. La méthodogie d'estimation retenue par les experts est celle de la comparaison, notamment la méthode dite "sol et constructions".

Par ailleurs, l'exercice comptable 2010 a été marqué par la mise en production d'une nouvelle application de gestion des immobilisations « MIMOSA », dont les principales innovations sont entre autres :

- l'adaptation du système d'information à l'approche par composant des constructions, conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2008 par la BCEAO ;
- l'automatisation du processus de constatation en comptabilité des opérations d'entrées en immobilisation ainsi que la génération des écritures comptables des dotations aux amortissements de l'exercice ;
- l'harmonisation de la durée de vie des articles appartenant à une même catégorie d'immobilisations, conformément aux règles généralement admises sur le plan international.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie utile estimée de l'immobilisation.



Les durées de vie utile retenues sont les suivantes :

Immobilisations	Durées de vie (ans)	
Terrains	Non amortissables	
Structures, cloisons, divers revêtements et faux plafonds	60	
Menuiserie métallique et bois (intérieur)	45	
Menuiserie métallique et bois (extérieur)	45	
Etanchéité des toitures	30	
Electricité courants forts (y compris câblage)	30	
Electricité courants faibles (y compris câblage)	30	
Groupe électrogène	30	
Ascenseur et monte-charge	30	
Nacelles	30	
Système de sécurité (y compris scanner)	20	
Climatisation	30	
Plomberie sanitaire	30	
Aménagements extérieurs (Clôture, Guérites, Locaux annexes, Locaux techniques, VRD)	45	
Matériels de service et de logement	5	
Mobiliers de service et de logement	10	
Matériels de transport	5	
Logiciels	3	
Patrimoine artistique	Non amortissable	

Concernant les « matériels », « mobiliers », « matériels de transport » et les « logiciels », les durées d'utilité initialement retenues étaient de 4 à 5 ans pour les matériels et mobiliers, 3 ans pour les matériels de transport et 4 ans pour les logiciels. Ce changement d'estimation comptable à compter de l'exercice 2010 s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation des durées de vie par catégories homogènes d'immobilisations.

Les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan aussi longtemps qu'elles subsistent. Les immobilisations figurent au bilan à leurs valeurs nettes.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs », lorsque des évènements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur recouvrable fait apparaître une décote significative et durable. La valeur recouvrable servant au calcul d'une provision durable est déterminée en tenant compte des facteurs suivants :

- l'ampleur de la baisse constatée sur l'actif et sa durée,

- l'évolution du marché,
- l'inadéquation de l'actif au marché,
- lorsqu'il n'existe que peu d'espoir de retrouver la valeur comptable du bien dans un avenir prévisible.

Pour déterminer leur éventuelle dépréciation, les actifs immobilisés autres que les immeubles de placement sont regroupés en une seule unité génératrice de trésorerie. En effet, il est impossible de leur rattacher des flux de trésorerie autonomes. Seuls les immeubles de placement peuvent faire l'objet de dépréciation de façon isolée.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

2.17 - Immeubles de placement

Les immeubles de placement concernent les biens immobiliers (terrain ou bâtiment) détenus par la Banque pour en retirer des loyers versés par des tiers autres que les membres de son personnel, conformément aux dispositions de la norme IAS 40 « Immeubles de placement ». Les immeubles de placement sont évalués initialement et ultérieurement selon la méthode du coût amorti. Ces immeubles font également l'objet de tests de dépréciation.

2.18 - Actifs non courants détenus en vue de la vente

Sont classés dans cette catégorie, les actifs immobilisés de la Banque autres que les actifs financiers et pour lesquels une décision de cession a été prise au cours de l'exercice, conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente ». Ces actifs cessent d'être amortis à compter de la date de cette décision de cession.

A l'arrêté de l'exercice 2010, aucun actif immobilisé n'était détenu en vue de la vente.

2.19 - Stocks de billets et monngies non émis

A l'achat, les dépenses sont comptabilisées dans les comptes de charges au coût de revient. A la clôture, les signes monétaires non émis sont traités comme des stocks. Le traitement consiste à évaluer, au coût moyen pondéré, le stock de billets et monnaies non émis et à ajuster le compte de charge de l'exercice par l'annulation du stock initial et la constatation du stock final.

2.20 - Billets et monnaies en circulation

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont analysés comme des dettes envers les détenteurs. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur faciale ou valeur nominale.

2.21 - Comptes créditeurs et dépôts

Les comptes à vue (dettes à vue) et les dépôts auprès de la Banque Centrale sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Certains comptes créditeurs et dépôts sont rémunérés. Les charges d'intérêts sont imputées au compte de pertes et profits.



2.22 - Transferts à exécuter

La Banque Centrale exécute, pour le compte de sa clientèle, des transferts de fonds à l'intérieur et à l'extérieur de l'UMOA. Les encours de transferts de fonds sont portés au bilan à leur valeur nominale.

2.23 - Engagements en monnaies étrangères

La Banque Centrale a contracté des emprunts auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre de la réforme des systèmes et moyens de paiement. Ces engagements sont inscrits à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts et les différences de change sont portées au compte de pertes et profits.

2.24 - Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est constituée lorsque la BCEAO a une obligation réglementaire, implicite ou juridique, qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Conformément au principe de prudence, des provisions sont aussi constituées pour tous les risques potentiels liés à certains comptes d'actif (actifs non performants).

2.25 - Avantages du personnel

Au titre des avantages liés à l'emploi, la BCEAO participe à des régimes de retraite et accorde à son personnel, des indemnités de départ à la retraite ainsi que des gratifications au titre de médailles de travail.

Le personnel de la Banque Centrale bénéficie d'une retraite versée par une structure spécialisée. Le plan de retraite est financé par les contributions de la Banque Centrale et du personnel sur la base de pourcentages spécifiques (régime à cotisations définies). La Banque Centrale comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et n'a aucune obligation (juridique ou implicite) d'effectuer des paiements supplémentaires si la structure spécialisée ne dispose pas des actifs suffisants pour assurer les paiements de prestations de retraite.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements de la Banque Centrale à verser au personnel au titre des indemnités de départ à la retraite sont évalués sur une base actuarielle et sont comptabilisés en résultat sous forme de provision. Il en est de même des engagements au titre des médailles de travail qui sont fonction de l'ancienneté des agents en activité.

Les écarts actuariels sont comptabilisés au compte de résultat.

2.26 - Réserves de prévoyance

La Banque applique une politique constante et prudente en ce qui concerne le traitement des risques bancaires spécifiques et généraux. A cet égard, les réserves de prévoyance suivantes sont constituées :

- Réserve de réévaluation des avoirs en devises

La réserve de réévaluation des avoirs en devises a été créée, en 1998, par l'Instruction n° 16/12/98 du 15 dé-

cembre 1998. Elle est destinée à la couverture du risque de change encouru par la Banque Centrale dans le cadre de la gestion des avoirs en devises.

A la clôture de l'exercice, la réserve est alimentée soit par les sommes prélevées sur le résultat net de la Banque, suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, soit par toute somme mise à la disposition de la Banque Centrale dans le cadre de la gestion de ses risques de change.

Les pertes de change nettes constatées en fin d'exercice sont couvertes par les ressources disponibles sur la Réserve.

- Réserve de réévaluation des instruments financiers

La réserve de réévaluation des instruments financiers a été créée, en juin 2009, en application de la décision d'affectation du résultat de l'exercice 2008, prise par le Conseil des Ministres de l'Union lors de sa session du 26 juin 2009. Elle est destinée à atténuer l'impact défavorable de l'application des normes comptables internationales relatives aux instruments financiers sur le compte de pertes et profits de la BCEAO.

La réserve est alimentée par affectation du résultat de la Banque, suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, pour un montant correspondant au profit latent net enregistré sur la gestion du portefeuille de titre.

Les pertes latentes nettes constatées en fin d'exercice sur l'évaluation du portefeuille de titres sont couvertes par prélèvements sur la réserve.

- Fonds pour Risques Bancaires Généraux

La Banque Centrale constitue des fonds affectés à la couverture des risques généraux inhérents aux opérations bancaires. Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux, créé en 2000 et doté lorsque les raisons de prudence l'imposent, est assimilé à une réserve. Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux est alimenté en contrepartie du débit d'un compte de charge (dotation).

- Réserve sur risques de refinancement

Cette réserve représente 5% de la moyenne mensuelle du refinancement. Elle est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de banque centrale. Initialement, la réserve était appelée « Provision sur risques de refinancement », mais celle-ci ne répondant pas aux critères de comptabilisation en normes internationales, la provision a été dénommée « Réserve sur risques de refinancement » et intégrée aux capitaux propres. La réserve sur risques de refinancement est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

2.27 - Instruments dérivés

La BCEAO n'effectue que des opérations à terme sur devises qui sont des engagements d'acheter ou de vendre des devises à terme. Les instruments en devises entraînant l'échange de devises à une date future, sont inclus dans les positions nettes de change pour le calcul des gains et des pertes de change.

2.28 - Gestion des risques

La BCEAO est exposée à des risques variés qui sont les suivants :

- Risque de marché : risque de perte due aux changements dans les prix et taux de marché (cours de l'or, cours de change et taux d'intérêt) ;



- Risques de contrepartie : risque de perte due à l'incapacité des contreparties de la Banque de faire face à leurs obligations financières ;
- Risque opérationnel : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou d'évènements extérieurs.

La gestion des risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet d'en minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances de la BCEAO.

Au plan administratif, la BCEAO a mis en place un dispositif de contrôle et de prévention des risques dont la gestion est assurée par la Direction de la Prévention des Risques (DPR) sous l'autorité du Contrôleur Général. Ce dispositif est complété par la Direction de l'Inspection et des Audits (DIA) qui examine et évalue le contrôle interne d'une part, et contrôle les opérations d'autre part.

Au plan opérationnel, la BCEAO a recours à des outils pour évaluer et mesurer les risques. Ces risques sont contrôlés en utilisant un ensemble de politiques, de directives et de procédures.

La BCEAO cherche en permanence à adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités.

2.29 - Autres engagements hors bilan

Ce sont des droits et obligations dont les effets sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures. Les autres engagements hors bilan comprennent essentiellement les engagements sur titres ou au comptant, les opérations pour compte de tiers, les engagements divers, les engagements de garantie et les valeurs affectées ou reçues en garantie lors des opérations de refinancement. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale dès la naissance de l'obligation contractuelle.

2.30 - Reconnaissance des produits et charges

La reconnaissance des produits et charges est effectuée selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus ;
- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction ;
- la réévaluation des titres s'effectue ligne de titre par ligne de titre ;
- les plus-values et moins-values, réalisées ou latentes, sur devises étrangères et instruments financiers liés aux taux d'intérêt et aux prix du marché, sont comptabilisées au compte de pertes et profits ;
- pour les titres à revenu fixe, la prime ou décote résultant de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à l'échéance est étalée proportionnellement à la durée résiduelle des titres et incorporée dans le résultat d'intérêts;
- le coût moyen pondéré est utilisé pour le calcul du coût d'acquisition des titres vendus.

2.31 - Evènements postérieurs à la date de clôture

Les événements significatifs ayant un lien prépondérant et direct avec une situation qui existait à la date de clôture des comptes, donnent lieu à ajustement des montants comptabilisés dans les états financiers.

A cet égard, les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'évènements significatifs survenus entre la date de clôture et la date d'approbation des états financiers. Ceux concernant des situations apparues postérieurement à la date de clôture, sont mentionnés dans les notes annexes, avec une estimation de leur incidence financière.

2.32 - Changement de méthodes d'estimations comptables

L'harmonisation de la durée de vie des articles appartenant à une même catégorie d'immobilisations, dans le cadre de la mise en production d'une nouvelle application de gestion des immobilisations « MIMOSA », s'est traduite par la mise en œuvre d'un changement d'estimations comptables des amortissements des « matériels de service et de logement », des « mobiliers de service et de logement », des « matériels de transport » et des « logiciels », avec date d'effet le 1er janvier 2010.

2.33 - La centralisation des comptes

Les situations comptables des Agences Principales, des Agences Auxiliaires, de la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération, de la Représentation auprès de la Commission de l'UEMOA et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA font l'objet d'une centralisation au Siège.

2.34 - Audit et approbation des comptes sociaux

Au terme de l'exercice social, les comptes arrêtés le 31 décembre de chaque année par le Conseil d'Administration sont soumis, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, à l'approbation du Conseil des Ministres, conformément aux dispositions de l'article 108 des Statuts de la BCEAO.

Conformément à l'article 87 de ses Statuts, un Comité d'Audit composé de quatre Administrateurs de la Banque, est chargé d'apprécier la qualité de l'administration, du fonctionnement, de l'information financière et du système de contrôle de la BCEAO.

Le contrôle des comptes de la BCEAO est institué par l'article 107 de ses Statuts. Il est assuré par les Contrôleurs Nationaux chargés de contrôler les comptes particuliers des agences d'un Etat et un Commissaire Contrôleur chargé de centraliser les observations des Contrôleurs Nationaux et de vérifier la comptabilité centralisée de la Banque Centrale.

Le Commissaire Contrôleur est également chargé du contrôle de la comptabilité du Siège.

Le Conseil des Ministre de l'Union a procédé, en 2009, à la désignation des Contrôleurs Nationaux et du Commissaire Contrôleur pour la vérification des comptes des exercices 2009, 2010 et 2011.

2.35 - Etat de mise en application du référentiel IFRS

- Normes IAS/IFRS appliquées intégralement par la BCEAO
- IAS 1 « Présentation des états financiers » ;
- IAS 2 « Stocks »;



- IAS 7 « Tableaux de flux de trésorerie » ;
- IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » ;
- IAS 10 « Evènement postérieur à la date de clôture » ;
- IAS 16 « Immobilisations corporelles » ;
- IAS 17 « Contrats de location »;
- IAS 18 « Produits des activités ordinaires » ;
- IAS 19 « Avantages du personnel » ;
- IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique » ;
- IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » ;
- IAS 23 « Coûts des emprunts » ;
- IAS 24 « Informations relatives aux parties liées » ;
- IAS 32 « Instruments financiers : présentation » ;
- IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ;
- IAS 36 « Dépréciation des actifs » ;
- IAS 40 « Immeubles de placement » ;
- IFRS 5 « Actifs non courants destinés à être cédés et abandon d'activités ».
- Normes IAS/IFRS appliquées partiellement par la BCEAO
- IAS 38 « Immobilisations incorporelles » : à appliquer aux logiciels développés en interne ;
- IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » : appliquées uniquement aux produits des placements de la salle des marchés et aux prêts au personnel.
- Normes IAS/IFRS à mettre en application par la BCEAO si les situations nécessaires se présentent
- IAS 29 « Information financière dans les économies hyper inflationnistes » : pas de situation d'hyper inflation dans la zone UMOA ;
- IAS 34 « Information financière intermédiaire » ;
- IFRS 3 « Regroupement d'entreprise ».

- Norme IFRS à appliquer dès la mise en œuvre intégrale du référentiel
- IFRS 1 « Première adoption des IFRS » : déclaration de conformité prévue après mise en œuvre intégrale de toutes les normes applicables à la BCEAO.
- Normes IAS/IFRS non applicables à la BCEAO
- IAS 11 « Contrats de construction » : sans objet pour la Banque Centrale ;
- IAS 12 « Impôts sur le résultat » : exonération totale d'impôt sur le résultat ;
- IAS 26 « Comptabilité et rapports financiers des régimes de retraite » : sans objet pour la Banque Centrale ;
- IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » : la BCEAO n'a pas de filiale ;
- IAS 28 « Participation dans les entreprises associées » : pas d'influence notable dans les institutions associées ;
- IAS 31 « Participation dans les co-entreprises » : la Banque Centrale n'exerce aucun contrôle conjoint sur des entreprises ;
- IAS 33 « Résultat par action » : le capital de la Banque Centrale n'est pas divisé en actions ;
- IAS 41 « Agriculture » : sans objet pour la Banque Centrale ;
- IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » : sans objet pour la Banque Centrale ;
- IFRS 4 « Contrats d'assurance » : sans objet pour la Banque Centrale ;
- IFRS 6 « Exploration et évaluation des ressources minérales » : sans objet pour la Banque Centrale ;
- IFRS 8 « Secteurs opérationnels » : sans objet pour la Banque Centrale.

Note 3 - Cours des monnaies étrangères et prix de l'Or

Monnaies étrangères et or	31/12/2010 en FCFA	31/12/2009 en FCFA	Variation en %
1 Dollar des Etats Unis (USD)	490,910	455,340	7,81
1 Euro (EUR)	655,957	655,957	-
1 Livre Sterling (GBP)	762,080	738,610	3,18
1 Franc suisse (CHF)	524,600	442,140	18,65
1 Yen japonais (JPY)	6,037	4,926	22,55
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	760,687	713,826	6,56
1 Dollar canadien (CAD)	492,390	433,600	13,56
1 kilogramme d'or	21 543 090,000	16 075 341,000	34,01
1 Once d'or	670 065,000	499 999,000	34,01

Evolution mensuelle du cours du Droit de Tirage Spécial (DTS) : valeur 1 DTS en FCFA en fin de mois	2010	2009
Janvier	729,975	763,606
Février	740,831	761,251
Mars	738,850	736,928
Avril	744,446	740,123
Mai	780,923	720,280
Juin	790,559	720,385
Juillet	764,570	720,693
Août	780,582	719,782
Septembre	747,942	709,745
Octobre	744,045	704,662
Novembre	769,995	703,061
Décembre	760,687	713,826

INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE HORS BILAN

Bilan - Actif

Note 4 - Avoirs en or

Cette rubrique comprend l'or détenu au Siège de la BCEAO et à la Banque de France.

	31/12/2010		31/12/200	Variation		
	En onces	En millions de FCFA	En onces	En millions de FCFA	En millions de FCFA	%
Or en dépôt au Siège	119.714,82	80.217	119.714,82	59.857	20.360	34
Or en dépôt à la Banque de France	1.053.113,51	705.654	1.053.113,51	526.556	179.098	34
Or solde compte poids	173,32	116	173,32	87	29	33
Total	1.173.001,65	785.987	1.173.001,65	586.500	199.487	34

Aucune transaction n'a été effectuée sur le stock d'or au cours de l'année 2010. La variation de l'exercice, soit 34 %, résulte de la forte appréciation du cours moyen de réévaluation de l'once d'or qui est passé de FCFA 499.999 au 31 décembre 2009 à FCFA 670.065 au 31 décembre 2010.

Note 5 - Avoirs sur le Fonds Monétaire International

Les opérations de la BCEAO avec le FMI (le Fonds) sont régies par la convention signée avec les Etats membres de l'UMOA, le 24 septembre 1981. Conformément à cet accord, la Banque Centrale assure les fonctions d'agent financier de ces pays auprès du FMI, telles que définies par l'article 5, section 1 des statuts du Fonds. Elle est en outre dépositaire des avoirs du FMI en Francs CFA, en application de l'article 23, section 2 des statuts de cette Institution.

Les principales clauses financières de cette convention sont exposées ci-après :

- La BCEAO conserve pour elle les tirages sur la tranche de réserve en contrepartie de la libération des quotesparts des Etats au Fonds. Les cessions de DTS destinées à la reconstitution ou au renforcement des réserves de change globales de l'UMOA sont faites à son profit.
- La BCEAO conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et leur rétrocède la contrepartie en Francs CFA, calculée au cours du jour de l'opération, dans les cas suivants :
 - les tirages sur les ressources destinées au financement de correction de déséquilibres, d'assainissement économique et financier, d'opérations d'investissement ou de restructuration de l'économie ;



- les utilisations de ressources dans le cadre d'accords soumis à la réalisation de critères de performance;
- les tirages dont l'objet est de suppléer à des baisses de recettes de l'Etat.
- Les opérations destinées à honorer les engagements particuliers des Etats, notamment les accords internationaux de produits de base.
- La BCEAO s'acquitte des intérêts et commissions perçus par le Fonds sur les tirages dont la contrepartie n'est pas mise à la disposition des Etats et du montant du principal à rembourser.
- La BCEAO, agissant pour le compte des Etats, exécute toutes les opérations et transactions avec le Fonds, honore tous les versements (DTS, devises et Francs CFA) résultant des obligations contractées par les Etats en leur qualité de membres du FMI, conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et libère la contrepartie en monnaie de son émission.
- La BCEAO prend en charge les commissions, les frais divers et les différences de change enregistrés lors des opérations avec le FMI. La BCEAO rembourse aux Etats la contrevaleur en Francs CFA, des bonifications d'intérêts accordées par le Fonds pour l'utilisation de ses concours.

La rubrique « Avoirs sur le Fonds Monétaire International » comprend la position de réserve et les avoirs en DTS. Elle se présente comme suit :

	31/12/2010		31/12/200	Variation	
	En DTS	En millions de FCFA	En DTS	En millions de FCFA	En millions de FCFA
Position de réserve Avoirs en Droits de	49.062.977	23.934	531.169	22.205	1.729
Tirages Spéciaux	700.775.415	533.071	701.543.859	500.780	32.291
Total	749.838.392	557.005	702.075.028	522.985	34.020

- Position de réserve

La position de réserve s'analyse comme suit :

	31/12/2	010	31/12/20	Variation	
	En DTS	En millions de FCFA	En DTS	En millions de FCFA	En millions de FCFA
Quotas FMI FMI compte n° 1	855.800.000 (749.446.216)	650.996 (570.094)	855.800.000 (799.542.017)	610.892 (570.734)	40.104 640
FMI compte titres Ajustement FMI compte n° 1	(57.290.807) (*)	(43.580) (12.437)	(61.051.814)	(43.580) 20.277	(32.714)
Ajustement FMI compte titres Avoirs exclus	(**)	(951)	(**) 5.325.000	1.549 3.801	(2.500) (3.801)
Total	49.062.977	23.934	531.169	22.205	1.729

^(*) L'équivalent en DTS de l'ajustement FMI compte n° 1 n'est pas associé au poste FMI compte n° 1 en DTS.

^(**) L'équivalent en DTS de l'ajustement FMI compte titres n'est pas associé au poste FMI compte titres en DTS.

Les données en DTS des postes FMI compte n° 1 et FMI compte titres au 31 décembre 2009 sont retraitées conformément aux renvois (*) et (**).

La décomposition par pays, de la position de réserve selon la devise ou la monnaie, se présente comme suit au 31 décembre 2010 :

(En millions de FCFA)

INTITULE	TOTAL	BENIN	BURKINA	C.D'IVOIRE	G.BISSAU	MALI	NIGER	SENEGAL	TOGO
A QUOTA	650 996	47 087	45 793	247 376	10 802	70 972	50 053	123 079	55 834
FMI COMPTE N° 1 (a)	570 094	44 453	39 255	241 471	10 476	18 431	42 552	119 116	54340
FMI COMPTE TITRES (b)	43 580					43 580			
AVOIRS EXCLUS									
Recours Crédit du Fonds (c)									
- Financements compensatoires									
- Tirages ordinaires									
- Facilités élargies									
- Facilités supplémentaires									
- Autres ressources empruntées									
- Tirages – Autres Tirages									
- Tirages s/Fin.Comp.& F.p/imprévu									
B AJ USTEMENT FMI COMPTE N°1	-12 437								
C AJ USTEMENT FMI COMPTE TITRES	-951								
D AVOIRS NON EXCLUS : (a+b-c)	613 674	44 453	39 255	241 471	10 476	62 011	42 552	119 116	54 340
POSITION DE RESERVES : (A+B+C-D)	23 934	2 634	6 538	5 905	326	8 961	7 501	3 963	1 494
1 DTS = 760,687 FCFA									

En DTS

	INTITULE	TOTAL	BENIN	BURKINA	C.D'IVOIRE	G.BISSAU	MALI	NIGER	SENEGAL	TOGO
Α	QUOTA	855 800 000	61 900 000	60 200 000	325 200 000	14 200 000	93 300 000	65 800 000	161 800 000	73 400 000
	FMI COMPTE N° 1 (a)	749 446 216	58 437 318	51 605 369	317 437 902	13 772 036	24 228 935	55 939 307	156 590 131	71 435 218
	FMI COMPTE TITRES (b)	57 290 807	-	-	-	ı	57 290 807	-	-	-
	AVOIRS EXCLUS									
	Recours Crédit du Fonds (c)	-	-	-	-	ı	-	-	-	-
	- Financements compensatoires									
	- Tirages ordinaires									
	- Facilités élargies									
	- Facilités supplémentaires									
	- Autres ressources empruntées	-	-	-	-	1	-	-	-	-
	- Tirages autres tirages	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	- Tirages s/Fin.Comp.& F.p/imprévu	-	-	-	-	-	-	-	-	-
В	AVOIRS NON EXCLUS: (a+b-c)	806 737 023	58 437 318	51 605 369	317 437 902	13 772 036	81 519 742	55 939 307	156 590 131	71 435 218
	POSITION DE RESERVES : (A-B)	49 062 977	3 462 682	8 594 631	7 762 098	427 964	11 780 258	9 860 693	5 209 869	1 964 782
	1 DTS = 760,687 F.CFA									

L'augmentation de la position de réserve est liée aux effets conjugués du volume et du prix des DTS. En effet, d'une année à l'autre, le montant de la position de réserve est passé de 31.106.587 DTS au 31 décembre 2009 à 49.062.977 DTS au 31 décembre 2010. Le cours du DTS est passé de 713,826 FCFA au 31 décembre 2009 à 760,687 FCFA au 31 décembre 2010.



- Avoirs en DTS

Les avoirs en Droits de Tirages Spéciaux sont ventilés comme suit :

[31/12	/2010	31/12	Variation	
	En DTS	En millions de FCFA	En DTS	En millions de FCFA	En millions de FCFA
DTS détenus BCEAO, son compte au FMI	700 745 911	533 048	700 173 619	499 802	33 246
	29 504	23	1 370 240	978	(955)
Total	700 775 415	533 071	701 543 859	500 780	32 291

D'une année à l'autre, les DTS détenus ont évolué ainsi qu'il suit :

	DTS
Solde au 31/12/2009	700.173.619
Acquisitions	902.031
Acquisitions réelles	902.031
Cessions	6.678
Cessions réelles Divers flux créditeurs (*)	- 6.678
Rémunérations perçues	1.980.019
Commissions payées	2.303.080
Solde au 31/12/2010	700.745.911

^(*) Les « divers flux débiteurs » et les « divers flux créditeurs » correspondent à des écritures de régularisation à l'issue de la valorisation des avoirs sur la base du cours représentatif au 30 avril 2010.

Par pays, les DTS détenus se présentent comme suit :

Pays	En DTS	En millions de FCFA
Bénin	49.750.342	37.844
Burkina	48.170.987	36.643
Côte d'Ivoire	273.044.741	207.702
Guinée-Bissau	12.392.753	9.427
Mali	73.441.199	55.866
Niger	54.281.097	41.291
Sénégal	130.318.293	99.131
Togo	59.346.499	45.144
Total	700.745.911	533.048

Note 6 - Avoirs en monnaies étrangères

Cette rubrique comprend les avoirs détenus en compte auprès des correspondants situés dans la Zone Franc, ceux détenus en compte auprès des correspondants situés en dehors de la Zone Franc, les billets étrangers, les titres en devises et les créances rattachées. Elle se décompose comme suit :

En millions de FCFA

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc	3.234.876	3.171.115	63.761
Correspondants en dehors de la Zone Franc	16.419	15.523	896
Billets étrangers	26.982	3.792	23.190
Portefeuille de titres	2.159.594	1.917.341	242.253
Créances rattachées (intérêts courus)	45.444	29.485	15.959
Total	5.483.315	5.137.256	346.059

- Avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc

Les avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc, essentiellement en euros, sont constitués par les avoirs en compte d'opérations, les avoirs (soldes débiteurs) chez les correspondants et les dettes (soldes créditeurs).

L'Institut d'émission centralise et gère les réserves officielles de change des Etats membres de l'UMOA. En vertu d'une convention signée le 4 décembre 1973 entre l'Etat français et les Etats de l'Union et de l'Avnant signé le 20 septembre 2005 y relatif, une partie de leurs avoirs extérieurs est déposée dans un compte d'opérations ouvert dans les livres du Trésor français.

Les avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc s'analysent comme suit :

En millions de FCFA

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Compte d'opérations (Trésor français) Correspondants dans la Zone Franc :	3.058.337	3.048.978	9.359
Compte ordinaire à la Banque de France Comptes ordinaires chez les autres	139.519	99.188	40.331
correspondants	37.020	22.949	14.071
Valeurs brutes	3.234.876	3.171.115	63.761
Provisions pour dépréciation	-	-	-
Valeurs nettes	3.234.876	3.171.115	63.761

- Correspondants en dehors de la Zone Franc

Cette rubrique est ventilée comme suit :

En millions de FCFA

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Comptes ordinaires chez correspondants hors			
Zone Franc	6.642	6.150	492
Placements en devises étrangères	5.311	5.097	214
Avoirs auprès de l'Agence Monétaire de l'Afrique			
de l'Ouest (AMAO)	4.466	4.276	190
Valeurs brutes	16.419	15.523	896
Provisions pour dépréciation	-	-	-
Valeurs nettes	16.419	15.523	896

Les comptes ordinaires sont des comptes ouverts auprès des correspondants domiciliés hors Zone Franc. Les placements en devises étrangères sont effectués sous forme de dépôts à vue et de dépôts à terme. Les avoirs auprès de l'AMAO sont des créances détenues sur l'AMAO, institution créée par les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour favoriser le développement des échanges économiques, commerciaux et monétaires entre les Etats membres. La BCEAO et les banques centrales des pays membres de la Communauté ont adhéré à l'AMAO. Les transactions de l'AMAO sont libellées et comptabilisées en Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) dont le cours est défini en référence au DTS.

- Billets étrangers

Les billets étrangers sont constitués par les encaisses de billets en devises. Leur ventilation par devises se présente comme suit :

	31/12/2010		31/1:	2/2009
	Montants en	Contrevaleur (en	Montants en	Contrevaleur (en
	devises	millions de FCFA)	devises	millions de FCFA)
EUR	40.580.276,3	26.619	4.053.731,1	2 659
USD	339.313,0	167	1.569.691,0	715
CHF	288.350,0	151	367.610,0	162
GBP	58.810,0	45	346.085,0	256
Total		26.982		3.792

- Portefeuille de titres

Le portefeuille de titres est constitué par des bons du Trésor et des obligations et s'analyse comme suit :

En millions de FCFA

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Titres en devises	1.848.796	1.610.122	238.674
Parts de fonds commun de placement	310.798	307.219	3.579
Total	2.159.594	1.917.341	242.253

- Titres en devises

Les titres en devises sont constitués par les placements financiers effectués sous forme de titres en devises détenus à des fins de transaction et de titres en devises détenus jusqu'à l'échéance.

Les titres en devises s'analysent comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Titres en devises détenus à des fins de			
transaction	190.319	288.046	(97.727)
Titres en devises détenus jusqu'à l'échéance	1.658.477	1.322.076	336.401
Total	1.848.796	1.610.122	238.674

- Titres en devises détenus à des fins de transaction

- Ventilation par catégorie de titres :

En millions de FCFA

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Bons du Trésor et valeurs assimilées Obligations	190.319	288.046	(97.727)
Total	190 319	288.046	(97.727)

- Ventilation par devise :

En millions de FCFA

	31/12	31/12/2010		31/12/2009	
		Valeur de		Valeur de	valeur de
	Titres (en	marché (en	Titres (en	marché (en	marché
	devises)	millions de	devises)	millions de	(en millions de
		FCFA)		FCFA)	FCFA)
EUR USD	290.138.632,98	190.319	439.122.798,37	288.046	(97.727)
Autres	-	-	-	-	-
Total	290.138.632,98	190.319	439.122.798,37	288.046	(97.727)

- Ventilation selon le mode de valorisation :

En millions de FCFA

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Titres en devises cotés Titres en devises non cotés	190.319	288.046	(97.727) -
Total	190.319	288.046	(97.727)

- Ventilation selon la catégorie d'émetteurs :

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Etats	190.319	288.046	(97.727)
Institutions monétaires	-	-	-
Entreprises	-	-	-
Total	190.319	288.046	(97.727)

- Titres en devises détenus jusqu'à l'échéance
- Ventilation par catégorie de titres :

En millions de FCFA

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Bons du Trésor et valeurs assimilées	1.501.137	1.066.710	434.427
Obligations	157.340	255.366	(98.026)
Total	1.658.477	1.322.076	336.401

- Ventilation par devise :

	31/12/2	010	31/12/2009		Variation de	
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises	Valeur de marché (en millions de FCFA)	valeur de valeur de marché (en millions de FCFA)	
EUR	2.528.332.606,27	1.658.477	2.015.491.639,18	1.322.076	336.401	
USD	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	
Total	2.528.332.606,27	1.658.477	2.015.491.639,18	1.322.076	336.401	

- Ventilation selon la catégorie d'émetteurs :

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Etats	1.501.137	1.066.710	434.427
Institutions parapubliques	57.903	196.540	(138.637)
Institutions supranationales	99.437	58.826	40.611
Entreprises	-	-	-
Total	1.658.477	1.322.076	336.401

- Ventilation selon la durée résiduelle des titres

En millions de FCFA

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
≤ 1 an	126.419	287.048	(160.629)
> 1 an et ≤ 5 ans	711.148	547.471	163.677
> 5 ans	820.910	487.557	333.353
Total	1.658.477	1.322.076	336.401

- Parts de fonds commun de placement détenues

La BCEAO a souscrit à des parts du Fonds Commun de Placement dénommé BISIP J, gérées par la Banque des Règlements Internationaux (BRI). D'une année à l'autre, le montant de ces parts a évolué comme suit :

En millions de FCFA

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Parts de Fonds Commun de Placement	310.798	307.219	3.579
Total	310.798	307.219	3.579

- Créances rattachées

Les créances rattachées aux avoirs en monnaies étrangères sont constituées essentiellement des intérêts courus à recevoir et se ventilent comme suit :

En millions de FCFA

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Créances rattachées au Compte d'Opérations Créances rattachées aux autres comptes	24.959	11.179	13.783
ordinaires	3	-	3
Créances rattachées aux comptes de dépôts- placements	-	1	(1)
Créances rattachées aux comptes de prêts	-	-	-
Créances rattachées aux instruments financiers	20.482	18.305	2.177
Total	45.444	29.485	15.959

Note 7 - Créances sur les établissements de crédit

Cette rubrique comprend essentiellement en 2010, les effets en FCFA pris en pension et les créances rattachées.

En millions de FCFA

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Effets pris en pension ordinaire	128.177	30.310	97.867
Effets pris en pension au marché monétaire	300.000	304.506	(4.506)
Autres créances sur établissements de crédit	1.057	-	1.057
Sous-total	429.234	334.816	94.418
Créances en souffrance	146	146	-
Créances rattachées (intérêts courus)	342	368	(26)
Valeurs brutes	429.722	335.330	94.392
Provisions pour créances en souffrance	(146)	(146)	-
Valeurs nettes	429.576	335.184	94.392

Les concours aux établissements de crédit ont été consentis en 2010, sur le guichet de la pension ordinaire et sur le marché monétaire.

Note 8 - Créances sur les Trésors nationaux

Cette rubrique comprend les créances monétaires et les créances financières détenues sur les Trésors nationaux des Etats de l'Union.

En millions de FCFA

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Créances monétaires sur Trésors Nationaux	273.093	290.851	(17.758)
Créances financières sur Trésors Nationaux	147.701	142.307	5.394
Concours adossés aux allocations de DTS	454.384	454.728	(343)
Total	875.178	887.886	(12.708)



Les créances monétaires sont constituées principalement par les découverts statutaires consolidés et les créances rattachées.

Cette rubrique est ventilée comme suit :

En millions de FCFA

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Comptes Courants Postaux Concours sur valeurs publiques	-	2	(2)
Autres concours monétaires : - Créances gelées consolidées des	236.061	256.690	(20.629)
établissements de crédit	5.055	5.055	-
- Découverts statutaires consolidés	231.006	251.635	(20.629)
Créances rattachées	37.032	34.159	2.873
Total	273.093	290.851	(17.758)

La diminution des découverts statutaires consolidés résulte des amortissements de l'exercice 2010.

- Créances financières sur les Trésors nationaux

Les créances financières concernent les créances sur positions extérieures débitrices des Etats, la créance sur le Mali au titre du complément aux fonds propres, les créances sur la Guinée-Bissau au titre des droits d'entrée à l'UMOA et des engagements antérieurs vis-à-vis de l'AMAO, les dépenses en attente de couverture (taxes à récupérer, dépenses diverses, etc.) et les créances rattachées.

Cette rubrique est ventilée comme suit :

En millions de FCFA

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Créances sur positions extérieures des Etats	17.145	17.145	-
Autres créances financières	130.412	125.162	5.250
Créances rattachées	144	-	144
Total	147.701	142.307	5.394

Les autres créances financières regroupent les taxes à récupérer sur les Etats de l'Union (FCFA 1.669 millions), les dépenses réglées pour compte des Trésors Nationaux (FCFA 2.714 millions) au titre de l'exercice 2010 et des autres créances (FCFA 126.028 millions) qui découlent de conventions signées avec certains Etats de l'Union.

- Concours adossés aux allocations de DTS

Les concours adossés aux allocations de DTS représentent la contrevaleur en FCFA du montant des allocations générales de DTS en date du 28 août 2009, effectuées par le Fonds Monétaire International (FMI) en faveur des Etats de l'Union, conformément aux décisions du Conseil des Ministres de l'Union en sa session extraordinaire du 27 juillet 2009.

En millions de FCFA

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Concours adossés aux allocations de DTS	453.093	453.093	-
Créances rattachées	1.291	1.635	(344)
Total	454.384	454.728	(344)

Note 9 - Opérations pour compte des Trésors nationaux

Cette rubrique est constituée par les créances de la Banque Centrale sur les Etats au titre de leurs opérations avec le FMI et le dépôt du Gouvernement du Koweït auprès d'un Etat de l'Union. Elle se décompose comme suit :

En millions de FCFA

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Fonds Monétaire International Concours des Gouvernements étrangers	494.799	409.965	84.834
(dépôt Koweït)	42.801	43.446	(645)
Total	537.600	453.411	84.189

Le poste Fonds Monétaire International est constitué, au cours de l'année 2010, de la Facilité pour la Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE) accordée à un (01) Etat et de la Facilité Elargie de Crédit (FEC), qui représente le nouveau mécanisme de prêt, en remplacement de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), mis en place par le FMI à compter de l'exercice 2009. Le présent poste se détaille ainsi qu'il suit :

En millions de FCFA

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Aide d'Urgence Post-Conflit (AUPC)	-	3.744	(3.744)
Facilités pour la Réduction de la Pauvreté et			
la Croissance (FRPC)	-	342.111	(342.111)
Facilité pour la Protection contre les Chocs			
Exogènes (FPCE)	89.828	64.110	25.718
Facilité Elargie de Crédit (FEC)	404.971	-	404.971
Total	494.799	409.965	84.834

En tant qu'intermédiaire entre le FMI et les Etats, la BCEAO reçoit les tirages en devises effectués par les pays de l'UMOA auprès du FMI et règle en devises les échéances. La contrevaleur en FCFA des tirages est reversée aux Etats avec qui la BCEAO signe une convention et établit un échéancier de remboursement en FCFA. Le poste Fonds Monétaire International représente les tirages en FCFA mis à la disposition des Etats et sa contrepartie figure au passif au niveau des engagements envers le FMI.

Au 31 décembre 2010, les variations de l'exercice s'expliquent par les opérations ci-après :

	FRPC	Aide d'Urgence	FEC	Autres tirages	Total
Solde au 31/12/2009	342 111	3 744	-	64 110	409 965
Tirages (+)			81 910	25 718	107 628
Remboursements (-)	(12 808)	(3 744)	-	-	(16 552)
Régularisations (±)	(329 303)	-	323 061	-	(6 242)
Solde au 31/12/2010			404 971	89 828	494 799

Les régularisations s'expliquent par le transfert des tirages et remboursements du compte de la « Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) » vers le compte de la « Facilité Elargie de Crédit (FEC) » au cours de l'exercice 2010.

Note 10 – Immobilisations nettes

Cette rubrique se ventile comme suit :

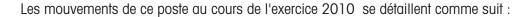
En millions de FCFA

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Biens immobiliers de placement	1.935	2.084	(149)
Actifs non courants destinés à la vente	-	-	-
Autres immobilisations	333.664	322.798	10.866
Total	335.599	324.882	10.717

Les immobilisations nettes sont détaillées comme suit :

- Biens immobiliers de placement

En application de la norme IAS 40 « Immeubles de placement » l'immeuble situé à Paris (République Française), rue du Colisée, est le seul bien immobilier de placement que détient la BCEAO au 31 décembre 2010.



- Valeurs brutes :

En millions de FCFA

	Immeubles de placement
Valeurs brutes au 31 décembre 2009	7.568
Entrées	-
Sorties	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-
Valeurs brutes au 31 décembre 2010	7.568

- Cumul des amortissements

En millions de FCFA

	Immeubles de placement
Cumul des amortissements au 31 décembre 2009	5.484
Amortissements de l'exercice	149
Amortissements liés aux éléments sortis	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-
Amortissements au 31 décembre 2010	5.633

- Valeurs nettes comptables

En millions de FCFA

	Immeubles de placement
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2009	2.084
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2010	1.935

- Actifs non courants destinés à la vente

La BCEAO ne détient pas d'actifs non courants destinés à la vente au 31 décembre 2010.



Au 31 décembre 2010, les autres immobilisations se décomposent comme suit :

En millions de FCFA

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Immobilisations financières	89.515	77.978	11.537
Immobilisations incorporelles	321	689	(368)
Immobilisations corporelles	239.209	240.014	(805)
Avances et acomptes versés sur immobilisations	4.619	4.117	502
Total	333.664	322.798	10.866

- Immobilisations financières

Cette rubrique s'analyse comme suit :

En millions de FCFA

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Titres de participation non consolidées	57.470	43.869	13.601
Prêts au personnel	37.629	39.688	(2.059)
Dépôts et cautionnements	88	93	(5)
Valeurs brutes	95.187	83.650	11.537
Provisions	(5.672)	(5.672)	-
Valeurs nettes	89.515	77.978	11.537

Les titres de participation non consolidés s'analysent comme suit :

	Encours au 31/12/2010	Provisions	Encours net au 31/12/2010	Encours net au 31/12/2009
Titres de participation non consolidés Dividendes à recevoir	57.470 -	5.672	51.798 -	38.197 -
Total	57 .470	5.672	51.798	38.197

La situation des participations non consolidées se présente comme suit :

PAYS	ORGANISMES			BRUT			PROVISIONS			NET	
PAIS	ORGANIONIEG	31/12/2009	+	-	31/12/2010	31/12/2009	+	-	31/12/2010	31/12/2010	
BURKINA	Mines de Guiro	400			400	400			400		
COTE D'IVOIRE	BIDI	261			261	261			261		
	CCI	1 600			1 600	1600			1600		
	BNDA	508			508	508			508		
MALI	BNDA-MALI	300			300					300	
	BDM SA	600			600					600	
NIGER	Crédit du Niger	157			157	157			157		
	SONIBANK	200			200					200	
SENEGAL	CNCA	345			345					345	
	BHS	100			100					100	
	BNDS	150			150	150			150		
	SOFISEDIT	210			210	210			210		
	SONAGA	15			15	15			15		
	SONEPI	10			10	10			10		
	SOSEPRA	5			5	5			5		
TOGO	BTD	613			613					613	
SIEGE	BOAD	35 117	8 701		43 818					43 818	
	C21	2 3 5 6			2 356	2 356			2 3 5 6		
	AFREXIMBANK	687			687					687	
	ICADE	N/S			N/S					N/S	
	SWIFT	101			101					101	
	SCIE-SA	134			134					134	
	GIM-UEMOA		4 900		4 900					4 900	
TITRES DE PAR LIBERES NON (43 869	13 601	0	57 470	5 672	0	0	5 672	51 798	

La variation enregistrée en 2010 correspond :

- à la libération par la BCEAO de sa quote-part du capital appelé de la Banque Ouest Africaine de développement (BOAD) pour un montant de FCFA 8.701 millions au titre de l'exercice 2009;
- à la souscription de 490.000 actions du capital du Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA) d'une valeur de FCFA 4.900 millions.

Aucun ajustement de provisions n'a été effectué au 31 décembre 2010 sur la base des dernières informations disponibles sur la situation financière de ces organismes.

Par ailleurs, les actions gratuites attribuées à la BCEAO par les organismes dans lesquels elle détient une part du capital se récapitulent comme ci-après :

Pays	Organismes	Nombre d'actions gratuites	Valeur d'attribution (en millions de FCFA
Togo Mali Sénégal	BTD BNDA-MALI BHS	61.300 33.684 30.450	613 2.282 354
Total		125.434	3.249



- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées exclusivement de logiciels. Les mouvements de ce poste au cours de l'exercice 2010 se détaillent comme suit :

- Valeurs brutes

En millions de FCFA

	Logiciels
Valeurs brutes au 31 décembre 2009	6.330
Entrées	28
Sorties	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	(17)
Valeurs brutes au 31 décembre 2010	6.341

- Cumul des amortissements et des provisions

En millions de FCFA

	Logiciels
Cumul des amortissements au 31 décembre 2009	5.641
Amortissements de l'exercice	407
Amortissements liés aux éléments sortis	-
Ajustement des provisions	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	(28)
Amortissements au 31 décembre 2010	6.020

- Valeurs nettes comptables

	Logiciels
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2008	689
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2009	321

- Autres immobilisations corporelles

Ces immobilisations comprennent les éléments suivants :

En millions de FCFA

	Valeurs nettes comptables 31/12/2010	Valeurs nettes comptables 31/12/2009	Variation
Terrains	60.536	57.964	2.572
Constructions	158.372	159.184	(812)
Constructions en cours	1.168	2.051	(883)
Matériel et mobilier	9.339	10.811	(1.472)
Matériel de transport	470	472	(2)
Patrimoine artistique	9.324	9.532	(208)
Total	239.209	240.014	-805

Les mouvements au cours de l'exercice 2010 des autres immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

- Valeurs brutes

(En millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Constructions en cours	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2009	57 964	446 753	2 051	52 190	5 245	9 536	573 739
Entrées	120	3 818	_	1 972	168	-	6 078
Sorties	-	-	-	-380	-154	-	-534
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations	2 452	869	-883	-5 849	-250	-208	-3 869
Valeurs brutes au 31 décembre 2010	60 536	451 440	1 168	47 933	5 009	9 328	575 414

- Cumul des amortissements et des provisions

(En millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Immeubles en cours	Matériel et mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2009		287 569		41 379	4 773	4	333 725
Amortissements de l'exercice		6 721		3 476	139		10 336
Amortissements liés aux éléments sortis				-377	-154		-531
Ecart de réévaluation				-			
Ajustement des provisions				-			
Reclassements/régularisations)		-1 222		-5 884	-219		7 325
Cumul des amortissements et des provisions		293 068		38 594	4 539	4	336 205



- Valeurs nettes comptables

(En millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Immeubles en cours	Matériel et mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2009	57 964	159 184	2 051	10 881	472	9 532	240 014
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2010	60 536	158 372	1 168	9 339	470	9 324	239 209

- Avances et acomptes versés sur immobilisations

Cette rubrique se ventile comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Avances et acomptes sur immobilisations			
incorporelles Avances et acomptes sur immobilisations	510	510	-
corporelles	4.109	3.607	502
Total	4.619	4.117	502

Note 11 - Autres actifs

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Produits divers à encaisser	650	527	123
Stocks de matériel d'émission	12.593	10.251	2.342
Valeurs à l'encaissement	8.922	7.831	1.091
Compensation	15.356	11.509	3.847
Avances au personnel	381	299	82
Opérations à régulariser - Actif	1.170	1.473	(303)
Autres comptes d'ordre	116.910	105.478	11.432
Total montants bruts	155.982	137.368	18.614
Provisions	(15.638)	(15.406)	(232)
Montants nets	140.344	121.962	18.382

Les produits divers à encaisser correspondent principalement aux produits sur activités de STAR-UEMOA et de SICA-UEMOA de décembre 2010 non encore perçus.

Le **stock de matériel d'émission** est constitué de billets et pièces non encore émis et valorisés au coût moyen pondéré.

Les valeurs à l'encaissement sont des valeurs reçues par la BCEAO et dont elle se charge du recouvrement.

La **compensation** représente le solde du compte de compensation de la BCEAO et retrace les valeurs qui y sont présentées ou reçues. Conformément aux règles de fonctionnement du Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA), le règlement intervient avec décalage d'un jour pour les chèques.

Les **avances au personnel** sont des avances sur salaire accordées dont la durée maximum de remboursement est de 12 mensualités.

Les opérations à régulariser actif sont constituées d'opérations en attente.

Les autres comptes d'ordre se décomposent comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Stocks d'ouvrages	1.533	1.544	(11)
Autres stocks	1.121	905	216
C2I Pana Loans	11.505	11.505	-
Etats, créances diverses	86.984	85.352	1.632
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	1.061	1.386	-325
Autres débiteurs (ABCA, AMAO, CESAG, SONAM)	963	1.547	(584)
Charges payées d'avance	593	536	57
Comptes de passage	10.000	1	9.999
Divers	3.150	2.702	448
Total	116.910	105.478	11.432

Les provisions constituées sur les autres actifs se présentent comme suit :

	31/12/2009	Augmentation (+)	Diminution (-)	31/12/2010
Provisions pour dépréciation des comptes de stocks	1.543	-	10	1.533
Provisions pour créances en souffrance sur débiteurs divers	1.339	303	61	1581
Provisions sur les comptes transitoires et d'attente	12.524	-	-	12.524
Total	15.406	303	71	15.638

Bilan - Passif

Note 12 - Billets et monnaies en circulation

Cette rubrique comprend les billets et les pièces de monnaie en circulation et détenus par les agents économiques.

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Billets en circulation	3.787.657	3.307.676	479.981
Monnaies en circulation	145.517	139.823	5.694
Total	3.933.174	3.447.499	485.675

Note 13 - Comptes créditeurs et dépôts

Cette rubrique comprend les comptes à vue et les comptes de dépôts des banques et institutions étrangères, des banques et institutions communes, des établissements de crédit de l'Union (banques et établissements financiers), des Trésors Nationaux et autres comptables publics et de divers autres titulaires. Elle se décompose comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Banques et Institutions étrangères	75.842	73.219	2.623
Banques et Institutions communes de l'Union	254.477	217.410	37.067
Banques inscrites dans les Etats	1.111.159	1.019.617	91.642
Etablissements financiers inscrits dans les			
Etats	409	755	(346)
Trésors Nationaux et autres comptables publics	619.106	792.053	(172.947)
Autres comptes de dépôts	19.177	20.997	(1.820)
Total	2.080.170	2.124.051	(43.881)

Les soldes s'analysent comme suit :

- Banques et institutions étrangères

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Comptes courants ordinaires	30.374	26.700	3.674
FMI Compte N° 2	42	39	3
Dépôts à échéance	45.331	46.208	(877)
Dettes rattachées (intérêts courus)	95	272	(177)
Total	75.842	73.219	2.623

- Banques et institutions communes de l'Union

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
BOAD, divers comptes de dépôts	40.400	84.879	(44.479)
Caisses retraite (CRRAE et RCPNC)	17.576	15.788	1.788
CRRAE, Remboursement prêt BCEAO	2	483	(481)
Autres institutions communes	196.452	116.195	80.257
Dettes rattachées (intérêts courus)	47	65	(18)
Total	254.477	217.410	37.067

- Banques, établissements financiers et Trésors Nationaux et autres comptables publics

Les montants inscrits concernent principalement des comptes courants ordinaires et de règlements :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Banques inscrites dans les Etats	1.111.159	1.019.617	91.542
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	409	755	(346)
Sous-total (1)	1.111.568	1.020.372	91.196
Trésors Nationaux et autres comptables publics	616.759	788.830	(172.071)
Dettes rattachées (intérêts courus)	2.347	3.223	(876)
Sous-total (2)	619.106	792.053	(172.947)
Total (1) + (2)	1.730.674	1.812.425	(81.751)

- Autres comptes de dépôts

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Dépôts du Personnel	4.434	4.302	132
Dépôts divers (organismes publics)	11.094	13.613	(2.519)
Autres comptes de dépôts	3.649	3.082	567
Total	19.177	20.997	(1.820)

Note 14 - Transferts à exécuter

Il s'agit des encours de transferts (mouvements de fonds à l'extérieur de l'UMOA) et dispositions (mouvements de fonds à l'intérieur de l'UMOA) à exécuter, ou à régulariser, par la BCEAO. Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Transferts UMOA/Extérieur émis	11.180	978	10.202
Transferts Extérieur/UMOA reçus	10.957	24.400	(13 443)
Dispositions intra-UMOA (entre pays de			
l'UMOA)	3.345	-	3.345
Dispositions internes (intra-pays)	1.437	1.055	382
Total	26.919	26.433	486

Note 15 - Engagements en monnaies étrangères

Les engagements en monnaies étrangères s'analysent comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Correspondants hors Zone Franc	94	83	11
Autres emprunts	9.749	9.146	603
Total	9.843	9.229	614

Le montant des autres emprunts correspond essentiellement aux sommes empruntées auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre du financement des Systèmes et Moyens de Paiement.

Note 16 - Engagements envers le Fonds Monétaire International

Les commentaires sur les engagements envers le FMI ont été développés dans la note n° 9.

Les engagements envers le FMI se présentent comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Autres recours au crédit du Fonds	-	3.801	(3.801)
DTS alloués	622.768	584.404	38.364
Dettes rattachées aux allocations de DTS	380	-	380
Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) Facilité de Protection contre les Chocs	-	328.411	(328.411)
Exogènes	92.309	63.524	28.785
Facilité Elargie de Crédit (FEC)	414.215	-	414.215
Total	1.129.672	980.140	149.532

Les autres recours au crédit du Fonds constitués des tirages au titre de l'Aide d'Urgence Post-Conflit (AUPC) ont été intégralement remboursés par l'Etat bissau-guinéen au cours de l'année 2010.

La variation de 100% à la baisse de la FRPC d'une année à l'autre s'explique par le transfert au cours de l'exercice 2010, du solde de ce compte vers celui du nouveau mécanisme de prêt, la FEC.



Par pays, les DTS alloués s'analysent comme suit au 31 décembre 2010 :

Pays	En DTS	En millions de FCFA
Bénin	59.167.129	45.008
Burkina	57.584.429	43.804
Côte d'Ivoire	310.904.156	236.501
Guinée Bissau	13.604.757	10.349
Mali	89.362.782	67.977
Niger	62.937.711	47.876
Sénégal	154.800.399	117.754
Togo	70.330.612	53.499
Total	818.691.975	622.768

Note 17 - Autres passifs

Cette rubrique se ventile comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Valeurs à l'encaissement non disponibles	13.586	13.013	573
Fonds d'Actions Spécifiques	5.180	5.180	-
Créditeurs divers Etats	69.883	34.795	35.088
Opérations à régulariser - Passif	1.755	16.317	(14.562)
Autres comptes d'ordre	23.287	34.440	(11.153)
Total	113.691	103.745	9.946

Les valeurs à l'encaissement non disponibles représentent les sommes dues aux remettants de valeurs dont la BCEAO se charge du recouvrement.

Le **fonds d'actions spécifiques** a été créé en avril 2000 en vue du financement des actions que les Autorités de la Banque pourraient décider de mettre en œuvre en faveur du personnel.

Les **créditeurs divers Etats** sont constitués par les sommes dues aux Etats au titre des commissions sur transferts et des créances diverses des Etats.

Les **opérations à régulariser passif** sont constituées d'opérations en attente.

Les autres comptes d'ordre se décomposent comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Personnel créditeur	85	448	(363)
Fonds d'aide à la construction			
	881	881	-
Impôts et taxes recouvrées	314	346	(32)
Créditeurs divers	2.385	1.470	915
Centre médical BCEAO-CRRAE	2	56	(54)
Charges à payer	833	922	(89)
Charges de congés à payer	2.727	2.786	(59)
Fournisseurs, dettes en compte	47	37	10
Retenues de garantie	698	733	(35)
Compte de passage (CDP inter-applications)	10.153	19.689	(9 536)
Comptes de régularisations passif/caisse	173	168	5
Divers	4.800	6.904	(2.104)
			-
Total	23.098	34.440	(11.342)

Note 18 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se présentent comme suit :

	31/12/2009	Augmentation (+)	Diminution (-)	31/12/2010
Provisions pour engagements de retraite	33.995	2.272	-	36.267
Provisions pour gratification pour médailles du travail	3.908	-	118	3.790
Autres provisions pour risques et charges	21	0.070	440	21
Total	37.924	2.272	118	40.

Les provisions pour risques et charges correspondent à des obligations qui seront exécutées au cours des exercices futurs, au titre des indemnités de départ à la retraite normale et anticipée du personnel, ainsi que des gratifications pour médailles de travail.



D'une manière générale, la situation des provisions existant dans les livres de la BCEAO se présente comme suit:

(En millions de FCFA)

	Encours au 31/12/2009	Dotations (+)	Reprises (-)	Autres variations	Encours au 31/12/2010
Provisions déduites de l'Actif			()		
Avoirs en monnaies étrangères	-	-	-	-	-
Créances sur les établissements					
de crédit	146	-	-	-	146
Titres de participation non					
consolidés	5.672				5.672
Prêts au personnel	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	7	-	_	-	7
Immobilisations corporelles	1.683	-	-	-	1.683
Autres actifs	15.406	303	72	-	15.637
Total (1)	22.914	303	72	-	23.145
Provisions inscrites au Passif					
Provisions pour risques et					
charges	37.924	2.272	118	-	40.078
Total (2)	37.924	2.272	118	-	40.078
Total général (1) + (2)	60.838	2.575	190	-	63.223

Note 19 - Réserve de réévaluation Or

Les avoirs en or sont comptabilisés au bilan, au cours du jour de la transaction, sur la base de leur poids. Le stock d'or détenu est évalué sur la base de la moyenne trimestrielle du fixing journalier le plus bas de l'once d'or à la Bourse de Londres, convertie en FCFA au cours indicatif du dollar US du dernier jour du trimestre écoulé.

La situation dans les livres de la Banque Centrale au 31 décembre 2010 se présente comme suit :

	Encours au 31/12/2009	Plus-value	Moins-value	Encours au 31/12/2010
Réserve de réévaluation Or	348.248	257.916	58.428	547.736

Note 20 - Réserve de réévaluation des devises

La réserve de réévaluation des devises est destinée à la couverture du risque de change encouru par la BCEAO dans le cadre de la gestion des avoirs en devises. La réserve est alimentée soit par les sommes prélevées sur le résultat net de la Banque, suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, soit par toute somme mise à la disposition de la Banque Centrale dans le cadre de la gestion de ses risques de change.

La situation de la réserve de réévaluation des devises se présente comme suit au 31 décembre 2010 :

(En millions de FCFA)

	Encours au 31/12/2009	Dotations	Prélèvements	Encours au 31/12/2010
Réserve de réévaluation des devises	149.782	5.195	28.411	126.566

En effet, d'une année à l'autre, le montant de FCFA 5.195 millions à été porté en dotation de ladite réserve dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice 2009, conformément aux décisions du Conseil des Ministres du 21 juin 2010.

Par ailleurs, au 31 décembre 2010, un prélèvement de 28.411 millions a été effectué pour couvrir les pertes latentes nettes de réévaluation des avoirs en devises détenus par la BCEAO dans le cadre de la gestion de ses avoirs en devises.

Note 21 - Réserve de réévaluation des instruments financiers

Créée en 2009, la réserve de réévaluation des instruments financiers est destinée à atténuer l'impact défavorable que pourrait subir la Banque dans le cadre de la gestion de son portefeuille de titres en devises.

A l'instar de la réserve de réévaluation de devises, la réserve de réévaluation des instruments financiers est alimentée suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, par affectation du résultat de la Banque.

Les prélèvements effectués serviraient à couvrir les pertes latentes nettes qui résulteraient des réévaluations périodiques du portefeuille de titres.

Au 31 décembre 2010, la situation de la réserve de réévaluation des instruments financiers se présente comme suit :

(En millions de FCFA)

			•	,
	Encours au 31/12/2009	Dotations	Prélèvements	Encours au 31/12/2010
Réserve de réévaluation des instruments financiers	34.772	15.917	_	50.689

Le montant de FCFA 15.917 millions correspond à la dotation de la réserve de réévaluation des instruments financiers, effectuée par affectation du résultat de l'exercice 2009, sur décision du Conseil des Ministres de l'Union du 21 juin 2010, et représente le montant du profit net latent enregistré en 2009 sur le portefeuille de titres en devises.



Le capital et les réserves s'analysent comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Capital social	134.120			134.120
Prime d'adhésion	43.587	-	-	43.587
Réserve statutaire	67.060	-	-	67.060
Réserve générale	304.856	-		304.856
Autres réserves	47.082		-	47.082
Réserve sur risques de refinancement	25.600	3.527	-	29.127
Réserve spéciale réévaluation devises 12/01/94	18.900	_		18.900
Réserve spéciale réévaluation Or 12/01/94	77.234	-		77.234
Réserve de réévaluation des immeubles	204.997	2.451		207.448
Ecart de réévaluation des autres immobilisations	9.077	-	-	9.077
Fonds pour risques bancaires généraux	48.000	-		48.000
Report à nouveau	95.000	8.090	25.000	78.090
Autres résultats directement affectés en capitaux	-	-		-
Total	1.075.513	14.068	25.000	1.064.581

Le capital social n'est pas divisé en actions. Il est souscrit à parts égales entre les huit Etats membres. Les comptes de capital et de réserves ne tiennent pas compte de la répartition du résultat de l'exercice.

La réserve pour risques de refinancement est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de refinancement de la Banque Centrale. Elle est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

Le Fonds pour risques bancaires généraux est constitué pour la couverture des risques généraux inhérents aux activités bancaires. Il est alimenté par des dotations décidées par les autorités monétaires au regard de la nature et de l'importance des risques inhérents aux activités monétaires et bancaires.

Suite à la décision du Conseil des Ministres de l'Union du 21 juin 2010, portant affectation du résultat de l'exercice 2009 :

- la réserve pour risques de refinancement a été renforcée d'un montant de FCFA 3.527 millions ;
- le poste « Report à nouveau » a été doté d'un montant de FCFA 8.890 millions.

Par ailleurs, un montant de FCFA 25.000 millions a été prélevé sur le report à nouveau pour le règlement au titre de l'exercice 2009, de la contribution de la BCEAO à la dotation initiale du Fonds de Développement Energie (FDE), créé en 2009 par le Conseil des Ministres de l'UEMOA.

En outre, un ajustement à la hausse d'un montant de FCFA 2.451 millions a été constaté sur les écarts de réévaluation des immeubles de la Banque, dans le cadre des travaux de migration vers une nouvelle application de gestion des immobilisations « MIMOSA ».

Note 23 - Résultat

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Résultat de l'exercice	21.485	32.730	(11.245)



Note 24 - Ventilation de l'actif et du passif par monnaie

En 2010, la ventilation de l'actif et du passif par monnaie se présente comme suit :

ACTIF	EURO	USD	DTS	AUTRES DEVISES	CFA	TOTAL
AVOIRS EN OR (1)	_	785 987	-	-	-	785 987
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	-	557 005	-	-	557 005
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	5 466 534	10 779	-	6 002	-	5 483 315
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	-	-	-	-	425 971	425 971
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	-	-	-	-	3 605	3 605
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	-	-	-	-	875 178	875 178
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	-	-	-	-	537 600	537 600
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	-	-	-	-	1 935	1 935
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS	101	687	-	-	332 876	333 664
ACTIF DIVERS	765	214	-	11	139 354	140 344
TOTAL (1)	5 467 400	797 667	557 005	6 013	2 316 519	9 144 604
PASSIF	EURO	USD	DTS	AUTRES DEVISES	CFA	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	_	_	_	-	3 933 174	3 933 174
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	10 608	2 602	-	-	2 066 960	2 080 170
TRANSFERTS A EXECUTER	-	-	-	-	26 919	26 919
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	95	228	9 520	-	-	9 843
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	-	1 129 672	-	-	1 129 672
PASSIF DIVERS	-	-	-	-	1 964 826	1 964 826
TOTAL (2)	10 703	2 830	1 139 192	0	7 991 879	9 144 604
ECART (1-2)	5 456 697	794 837	(582 187)	6 013	(5 675 360)	-

^{(1):} Les avoirs en or sont réévalués sur la base de la moyenne trimestrielle des cours de l'once d'or à la Bourse de Londres (cf. Note 2.8)

Note 25 - Ventilation de l'actif et du passif par zone géographique

En 2010, la ventilation de l'actif et du passif par zone géographique se présente comme suit :

ACTIF	EUROPE	AMERIQUE DU NORD	ASIE	AFRIQUE & M. ORIENT	TOTAL
AVOIRS EN OR	705 655	-		80 332	785 987
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	557 005	-	-	557 005
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	5 467 429	11 013	407	4 466	5 483 315
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	-	-	-	425 971	425 971
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	-	-		3 605	3 605
CREANCES/ TRESORS NATIONAUX	-	-	-	875 178	875 178
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	-	-	-	537 600	537 600
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	1 935	-	-	-	1 935
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS	3 010	687	-	329 967	333 664
ACTIF DIVERS	776	214	-	139 354	140 344
TOTAL (1)	6 178 805	568 919	407	2 396 473	9 144 604
PASSIF	EUROPE	AMERIQUE DU NORD	ASIE	AFRIQUE & M. ORIENT	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	-	-		3 933 174	3 933 174
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	-	-	-	2 080 170	2 080 170
TRANSFERTS A EXECUTER	-	-	-	26 919	26 919
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	95	9 748	-	-	9 843
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	1 129 672	-	-	1 129 672
PASSIF DIVERS	-	-	-	1 964 826	1 964 826
TOTAL (2)	95	1 139 420	0	8 005 089	9 144 604
ECART (1-2)	6 178 710	(570 501)	407	(5 608 616)	



Note 26 – Ventilation de l'actif et du passif par échéance

En 2010, la ventilation de l'actif et du passif par échéance se présente comme suit :

En millions de FCFA

ACTIF	0 – 1 mois	1 – 6 mois	06 – 12 mois	Plus d'un an	Total
AVOIRS EN OR	785 987	-	_	_	785 987
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	557 005	-	-	-	557 005
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	3 802 667	10 936	118 375	1 551 337	5 483 315
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	425 971	-	-	-	425 971
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	3 605	-	-	-	3 605
CREANCES/ TRESORS NATIONAUX	142 620	23 936	20 435	688 187	875 178
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	-	7 617	9 623	520 360	537 600
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	-	-	-	1 935	1 935
ACTIFS NON COURANT S DES TINES A LA VENTE	-	-	-	-	
IMMOBILISATIONS	611	3 666	4 716	324 671	333 664
ACTIF DIVERS	24 278	10 012	6 340	99 714	140 344
TOTAL (1)	5 742 744	56 167	159 489	3 186 204	9 144 604
PASSIF	0 – 1 mois	1 – 6 mois	06 – 12 mois	Plus d'un an	Total
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	3 933 174	-	-	-	3 933 174
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	1 994 439	-	-	85 731	2 080 170
TRANSFERTS A EXECUTER	26 919	-	-	-	26 919
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	94	-	-	9 749	9 843
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	6 564	8 529	1 114 579	1 129 672
PASSIF DIVERS	192	53 263	72 286	1 838 085	1 963 826
TOTAL (2)	5 954 818	59 827	80 815	3 048 144	9 143 604
ECART (1 - 2)	(212 074)	(3 660)	78 674	138	

Note 27 - Engagements hors bilan

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Opérations de change au comptant en FCFA	892	3.490	(2.598)
Opérations de change au comptant en devises	4.939	5.590	(651)
Opérations d'emprunts en devises	853	609	244
Autres engagements donnés en FCFA	8	3	5
Autres engagements donnés en devises	-	37.664	(37.664)
Autres engagements reçus en FCFA	49.339	107.673	(58.334)
Accords de consolidation	33.819	33.819	-
Valeurs sous dossier	28.090	29.169	(1.079)
Valeurs publiques suivies pour compte Trésors			
Nationaux	-	1.039	(1.039)
Valeurs publiques nanties	323.584	230.898	92.686
Participations à libérer en FCFA	269.699	278.400	(8.701)
Participations à libérer en devises	884	820	64

- Engagements de change au comptant

Il s'agit des engagements qui découlent des opérations d'achats et de ventes de devises pour lesquelles le dénouement est différé pour des raisons de délai normal (2 jours) de mise à disposition. Au 31 décembre 2010, les engagements de change au comptant portent sur des achats ou ventes de devises (Euros et Dollars US) qui n'ont pas encore été livrés à l'Institut d'émission.

- Opérations d'emprunts en devises

Au 31 décembre 2010, les emprunts en devises sont constitués exclusivement des accords de prêt dont a bénéficié la BCEAO auprès de la Banque Africaine de Développement.

- Autres engagements donnés

Ils sont constitués des effets, titres, cautions et valeurs affectés en garantie au profit des tiers.

- Autres engagements reçus

Cette rubrique comprend les valeurs publiques reçues en garantie de refinancement et les cautions fournies par les fournisseurs de la Banque à titre de garantie des acomptes et avances sur achats ou travaux qu'ils ont reçus.



Cette rubrique s'analyse comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Valeurs reçues en garantie d'avance	45.721	102.168	(56.447)
Cautions reçues en garantie	2.537	5.074	(2.537)
Autres engagements reçus	1.081	431	650
Total	49.339	107.673	(58.334)

- Accords de consolidation

Il s'agit des accords de consolidation de certains Etats de l'Union suivis pour des raisons statistiques par la Banque. Ce poste n'a connu aucune variation au cours de l'exercice 2010.

- Valeurs sous-dossier

Cette rubrique comprend les valeurs souscrites par les Etats à l'ordre d'institutions financières internationales en représentation de souscriptions en monnaie nationale. Ces valeurs sont suivies par la Banque Centrale pour le compte des Etats et des institutions financières internationales.

- Valeurs publiques suivies pour compte des Trésors Nationaux

Il s'agit de valeurs dématérialisées émises par les Trésors Nationaux et suivies en compte par la Banque. La BCEAO, agissant en qualité de mandataire des Etats de l'Union, est chargée de la compensation de ces valeurs publiques (émises par l'intermédiaire de la Banque Centrale) et de leur gestion.

- Valeurs publiques nanties

Il s'agit de valeurs publiques en compte gagées auprès de la Banque Centrale par les établissements de crédit.

- Participations à libérer

Il s'agit des actions liées au capital non appelé des institutions dans lesquelles la BCEAO est actionnaire, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement (FCFA 269.699 millions en 2010, contre FCFA 278.400 millions en 2009 pour des actions libellées en FCFA) et Afreximbank (FCFA 820 millions, soit 1,8 millions de dollars US depuis 2005).

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE PERTES ET PROFITS

Note 28 - Résultat net d'intérêts et des opérations sur instruments financiers

Le résultat net d'intérêts s'analyse comme suit :

	31/12/10	31/12/09	Variation
Produits d'intérêts	153.195	152,245	950
Produits sur les avoirs extérieurs	51.093	52.590	(1.497)
- Compte d'opérations	48.886	51.178	(2.292)
- Intérêts sur avoirs en devises	2.207	1.412	795
. Produits recus du FMI	1.567	507	1.060
. Produits en autres devises	640	905	-265
Produits sur opérations de crédit	32.543	28.159	4.384
- Refinancement	8.468	11.325	(2.857)
- Titrisation	127	320	(193)
- Consolidation concours statutaires	9.431	10.167	(736)
- Intérêts solde débiteur créances gelées & consolidées	245	252	(7)
- Produits acquis sur créances financières	144		144
- Produits sur avances titres d'Etat		_	
- Pénalités sur réserves obligatoires	537	1,815	(1.278)
- Intérêts acquis sur concours adossés aux allocations de DTS	13.591	4.280	9.311
Produits sur portefeuille de titres	69.559	71.496	(1.937)
- Intérêts sur bons du Trésor détenus à l'échéance	43.590	35.557	8.033
- Intérêts sur obligations détenues à l'échéance	6.124	9.115	(2.991)
- Intérêts sur bons du Trésor détenus à des fins de transaction	5.999	2.995	3.004
- Intérêts sur obligations détenues à des fins de transaction	0.555	2.555	0.004
- Profits latents sur bons du Trésor	7.477	14.848	(7.371)
- Profits latents sur parts de Fonds Commun de Placement	6.369	8.981	(2.612)
Charges d'intérêts	22.421	21.994	(2.012) 427
Unarges d interets	22.421	21.554	427
	31/12/10	31/12/09	Variation
Intérêts versés à la clientèle	10.360	12.493	(2.133)
- Intérêts versés aux Trésors Nationaux	9.431	10.730	(1.299)
- Intérêts versés aux autres Organismes	929	1.763	(834)
Intérêts versés au FMI & autres correspondants	1.804	958	846
- Intérêts versés au FMI	1.796	948	848
- Intérêts versés aux autres correspondants	8	10	(2)
Charges sur portefeuille de titres	10.257	8.543	1.714
	429	184	245
 Charges sur bons du trésor détenus à des fins de transaction 	1 .= 0		(120)
 Charges sur bons du trésor détenus à des fins de transaction Pertes latentes sur bons du Trésor détenus à des fins de transaction 	6.737	6.857	(120)
		6.857 1.056	1.748
- Pertes latentes sur bons du Trésor détenus à des fins de transaction	6.737		
- Pertes latentes sur bons du Trésor détenus à des fins de transaction - Pertes latentes sur autres titres détenus à des fins de transaction	6.737	1.056	1.748
 Pertes latentes sur bons du Trésor détenus à des fins de transaction Pertes latentes sur autres titres détenus à des fins de transaction Moins-values sur instruments financiers détenus jusqu'à l'échéance 	6.737	1.056	1.748

Note 29 - Dividendes

Cette rubrique s'analyse comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Dividendes	490	466	24

Il s'agit des dividendes perçus sur des titres de participation non consolidés.

Note 30 - Résultat net des commissions

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Commissions perçues	23	27	(4)
Commissions versées	149	218	(69)
Résultat net des commissions	126	191	(65)

Note 31 - Résultat net de change

Les produits sur opérations de change s'analysent comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Gains réalisés sur opérations de change	2.956	5.981	(3.025)
Gains latents sur opérations en devises	197.320	98.750	98.570
Total	200.276	104.731	95.545

La ventilation par devises des produits sur opérations de change se présente comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Dollar canadien (CAD)	102	184	(82)
Franc suisse (CHF)	148	106	42
Droit de Tirage Spécial (DTS)	195.432	100.539	94.893
Livre sterling (GBP)	121	107	14
Yen japonais (JPY)	201	95	106
Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO)	690	347	343
Dollar américain (USD)	3.582	3.353	229
Total	200.276	104.731	95.545

Les charges sur opérations de change s'analysent comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Pertes réalisées sur opérations de change	80	98	(18)
Pertes latentes sur opérations en devises	225.731	93.553	132.178
Total	225.811	93.651	132.160



La ventilation par devise des charges sur opérations de change se présente comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Dollar canadien (CAD)	4	10	(6)
Franc suisse (CHF)	39	5	34
Droit de Tirage Spécial (DTS)	224.298	92.217	132.081
Livre sterling (GBP)	100	73	27
Yen japonais (JPY)	33	67	(34)
Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO)	413	380	33
Dollar américain (USD)	924	899	25
Total	225.811	93.651	132.160

Note 32 - Autres produits ordinaires

Les autres produits ordinaires comprennent :

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Produits divers	2.506	2.941	(435)
Intérêts acquis sur les prêts au Personnel	394	399	(5)
Produits exceptionnels	373	2.083	(1.710)
Profits sur exercices antérieurs	1.226	1.676	(450)
Total	4.499	7.099	(2.600)

Note 33 - Entretien de la circulation fiduciaire

Les dépenses d'entretien de la circulation s'analysent comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Achat de signes monétaires	17.410	13.182	4.228
Variation de stocks de signes monétaires	(2.342)	823	(3.165)
Assurance de signes monétaires	208	208	-
Transport de signes monétaires	3.591	3.034	557
Total	18.867	17.247	1.620

Note 34 - Frais généraux

Les frais généraux se présentent comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Dépenses des organes de l'UMOA	662	657	5
Dépenses de personnel	63.102	63.954	-852
Impôts et taxes non recouvrables	92	93	-1
Travaux et services extérieurs	15.296	14.534	762
Transports et déplacements	1.666	1.609	57
Frais divers de gestion	2.972	2.797	(175)
Frais de représentation	217	169	48
Total	84.007	83.813	194

Les dépenses de personnel comprennent les rémunérations, les allocations familiales, les charges sociales, les frais médicaux et les œuvres sociales.

Note 35 - Autres charges ordinaires

Les autres charges ordinaires se présentent comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Dépenses sur exercices antérieurs	653	91	562
Charges exceptionnelles	1.445	508	937
Total	2.098	599	1.499

Note 36 - Dotations nettes aux amortissements et provisions

Cette rubrique s'analyse comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Dotations aux amortissements	10.893	12.788	(1.895)
Reprises d'amortissements	(1.222)	-	(1.222)
Dotations aux provisions	2.561	2.542	19
Reprises de provisions	(176)	(1.014)	838
Total	12.056	14.316	(2.260)

Les commentaires sur les dotations nettes aux provisions ont été développés dans la note n° 18.

Les dotations aux amortissements sont relatives à la constatation de l'amoindrissement de la valeur des immobilisations de la BCEAO au cours de l'exercice comptable 2010 conformément aux principes énoncés dans la note n° 2.16.

DIVERS

Note 37 - Opérations avec les parties liées

La Banque Centrale désigne comme parties liées, les membres du Conseil des Ministres de l'UMOA, les membres du Conseil d'Administration, les membres des Conseils Nationaux de Crédit et le Comité de Politique Monétaire, ainsi que le personnel de direction comprenant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres hauts responsables de direction de la Banque. Sous la haute direction et le contrôle du Conseil des Ministres de l'Union, la Banque Centrale est administrée par :

- le Gouverneur ;
- le Comité de Politique Monétaire ;
- le Conseil d'Administration ;
- le Comité d'Audit;
- des Conseils Nationaux de Crédit, un dans chacun des Etats de l'Union.

Aucune transaction n'est effectuée avec les membres du Conseil des Ministres, les membres du Conseil d'Administration, les membres des Conseils Nationaux de Crédit, le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres hauts responsables de direction de la Banque.

Les responsables de direction ne bénéficient pas de prêts qui ne soient pas accessibles aux autres membres du personnel.

Les membres des organes statutaires perçoivent des jetons de présence. Les montants des jetons de présence versés à ce titre se présentent comme suit :

(En millions de FCFA)

	2010	2009
Conseil des Ministres	38	23
Comité de Politique Monétaire	12	-
Conseil d'Administration	21	28
Conseils Nationaux de Crédit	9	43
Total	80	94

Le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, le Secrétaire Général, les Conseillers Spéciaux du Gouverneur, les Directeurs de Département, les Directeurs des Services Centraux du Siège, les Directeurs Nationaux, les Directeurs d'Agence Principale, les Représentants, les autres responsables de direction ainsi que les hauts responsables du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA sont rémunérés par la BCEAO. Leur rémunération (traitements, primes et indemnités), exprimée en millions de FCFA, est la suivante :

2010	2009
Rémunération	Rémunération
4 839	5 081

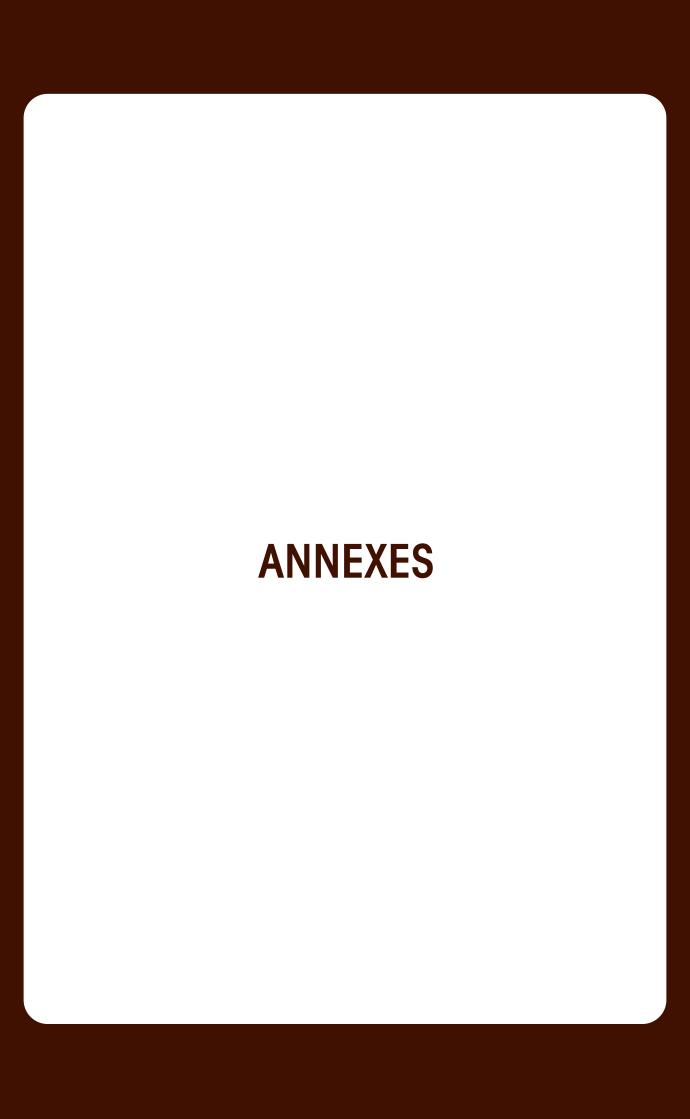
Note 38 - Procédure judiciaire

Au 31 décembre 2010, le risque financier des actions en justice contre la BCEAO n'est pas apparu significatif. Aucune provision n'a été constituée sur recommandation des conseils juridiques, car la Banque jouit, en toutes matières, de l'immunité de juridiction et d'exécution dans les pays où les actions étaient en cours, notamment l'ensemble du territoire de l'Union Monétaire Ouest Africaine en vertu de ses Textes de base, ainsi que le territoire français, en application de l'Accord de Coopération du 4 décembre 1973 entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA.

Note 39 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Dans le cadre de la mise en vigueur d'un nouveau Statut du personnel de la Banque, avec effet le 1^{er} janvier 2011, le Gouverneur a procédé à une modification des dispositions relatives à l'âge de départ à la retraite normale et anticipée. A cet égard, l'application de ces nouvelles mesures, à compter de l'exercice 2011, devrait se traduire par une augmentation, estimée à FCFA 10.500 millions, des provisions au titre des engagements de retraite et des médailles de travail.

Par ailleurs, en raison de la crise socio-politique en Côte d'Ivoire, à l'issue des élections présidentielles de novembre 2010, les Agences Principales et Auxiliaires de la BCEAO installées sur le territoire ont été provisoirement fermées à compter du 26 janvier 2011, sur décision du Gouverneur de la BCEAO. Depuis le 27 avril 2011, la BCEAO a entrepris la réouverture progressive de ces agences. Des travaux sont en cours en vue d'évaluer les incidences comptables des préjudices éventuels subis au cours de la période de fermeture.



SOMMAIRE

Cours mondiaux des principaux produits d'exportation de l'Union	A2
Position nette des Etats vis-à-vis du Fonds Monétaire International	A3 à A5
Tableaux Ressources-Emplois du Produit Intérieur Brut (PIB)	A6 à A10
Commercialisation des principaux produits agricoles d'exportation	A11
Production des principales cultures vivrières	A12
Elevage et pêche	A13
Mines et pétrole	A14
Prix à la production des cultures d'exportation	A15
Indice harmonisé des prix à la consommation	A16
Tableaux des opérations financières des Etats	A17 à A21
Balance des paiements	A22 à A26
Situation des institutions monétaires	A27 à A31
Situation de la Banque Centrale	A32 à A36
Situation des banques	A37 à A41
Position nette des Gouvernements	A42 à A46
Epargne intérieure des particuliers et entreprises privées	A47 à A49
Evolution de la base monétaire	A50 à A54
Utilisations déclarées à la Centrale des risques	A55 à A63
Mouvements de billets entre Agences	A64
Mouvements de billets et pièces aux guichets de la BCEAO	A65
Chronologie des mesures de politique monétaire	A66 à A72
Documents publiés par la BCEAO	A73



U.M.O.A. -COURS MONDIAUX DES PRINCIPAUX PRODUITS D'EXPORTATION

	2008	2009	2010	2009				2010			
				1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
		Prix m	oyens de l	a période e	en francs	CFA / kg					
CACAO	1 150	1 381	1 552	1 306	1 256	1 414	1 547	1 561	1 657	1 555	1 432
Prix indicatif O.I.C.C.										,	
CAFE	800	847	876	830	770	725	703	815	918	9501	031
Prix indicatif robusta O.I.C.											
COTON	651	616	995	517	594	638	716	803	909	951	1 319
Indice A Liverpool											
HUILE DE 414 PALME	324	447	286	358	323	330	382	420	447	538	
Sumatra C.I.F. N.W. Europe											

Sources : Reuters, Oil World, Bulletin du CNUCED, BCEAO.

INDICES DES COURS MONDIAUX EXPRIMES EN FRANCS CFA DES PRINCIPAUX PRODUITS DE BASE EXPORTES PAR L'UMOA

	2008	2009	2010			2009				2010	
				1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
			Indices	moyens - Bo	ase 100 an	née 1980					
-Cacao	104,5	125,5	141,0	118,7	114,2	128,6	140,7	141,9	150,7	141,4	130,2
-Café	75,2	57,2	59,7	63,9	58,5	55,2	51,1	49,6	57,5	64,7	67,0
-Oléagineux	143,8	121,8	162,7	116,6	129,2	121,3	120,2	139,0	153,0	162,8	195,8
-Coton	74,8	70,9 1	14,5	59,4	68,3	73,4	82,4	92,3	104,5	109,3	151,7

Source : BCEAO.

POSITION NETTE DES ETATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

31 décembre	
-------------	--

		2008	2009	2010
			Millions de DTS	
U.M.O.A Position globale				
Département des D.T.S	-Allocations	118,6	818,7	818,7
·	-Disponibilités	2,1	700,2	700,7
	-Quote-part	855,8	855,8	855,8
	-Positions de réserve	30,7	31,0	31,3
Département général	-Encours des tirages	84,9	5,3	0,0
	dont : .Tranches de crédits	0,0	0,0	0,0
	. AUPC ¹	84,9	5,3	0,0
Facilité Elargie de Crédit	-Encours des prêts	200,3	460,1	544,5
Facilité Protection Chocs Exog.	-Encours des prêts	24,3	89,0	121,4
Bénin				
Département des D.T.S	-Allocations	9,4	87,4	59,2
	-Disponibilités	0,0	49,7	49,7
Département général	-Quote-part	61,9	61,9	61,9
	-Positions de réserve	2,2	2,2	2,2
Facilité Elargie de Crédit	-Encours des prêts	14,6	24,8	35,4
Facilité Protection Chocs Exog.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0
Burkina				
Département des D.T.S	-Allocations	9,4	85,8	52,9
	-Disponibilités	0,1	48,1	48,2
Département général	-Quote-part	60,2	60,2	60,2
	-Positions de réserve	7,4	7,4	7,5
Facilité Elargie de Crédit	-Encours des prêts	35,3	70,4	83,6
Facilité Protection Chocs Exog.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0

Source : Fonds Monétaire International.

N.B.: La Facilité Elargie de Crédit (FEC) a remplacé, en janvier 2010, la Facilité pour

la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC).

¹AUPC = Aide d'Urgence Post-Conflit



POSITION NETTE DES ETATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

		31	décembre	
		2008	2009	2010
		Miil	ions de DTS	
Côte d'Ivoire				
Département des D.T.S	-Allocations	37,8	424,4	310,9
	-Disponibilités	0,8	272,7	273,0
	-Quote-part	325,2	325,2	325,2
Département général	-Positions de réserve	0,7	0,8	0,8
	-Recours au crédit du Fonds	81,3	0,0	0,0
	. AUPC ¹	81,3	0,0	0,0
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	41,0	224,4	248,4
Facilité Protection Chocs Exog.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0
Guinée-Bissau				
Département des D.T.S	-Allocations	1,2	17,2	13,6
	-Disponibilités	0,1	12,4	12,4
	-Quote-part	14,2	14,2	14,2
Département général	-Positions de réserve	0,1	0,1	0,1
	-Recours au crédit du Fonds	3,6	5,3	0,0
	.AUPC 1	3,6	5,3	0,0
Facilité Elargie de Crédit	-Encours des prêts	2,0	1,0	2,4
Facilité Protection Chocs Exog.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0
Mali				
Département des D.T.S	-Allocations	15,9	137,1	89,4
	-Disponibilités	0,1	73,4	73,4
Département général	-Quote-part	93,3	93,3	93,3
	-Positions de réserve	9,7	9,9	9,9

-Encours des prêts

-Encours des prêts

26,0

0,0

27,9

0,0

31,9

0,0

Source : Fonds Monétaire International.

Facilité Protection Chocs Exog.

Facilité Elargie de Crédit

N.B.: La Facilité Elargie de Crédit (FEC) a remplacé, en janvier 2010, la Facilité pour

la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC).

¹AUPC = Aide d'Urgence Post-Conflit

POSITION NETTE DES ETATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

		31	décembre	
		2008	2009	2010
Niger		Mii	lions de DTS	
Département des D.T.S	-Allocations	9,4	91,2	62,9
	-Disponibilités	0,9	54,3	54,3
Département général	-Quote-part -Positions de réserve -Recours au crédit du Fonds dont : Tranches de crédits	65,8 8,6	65,8 8,6	65,8 8,6
Facilité Elargie de Crédit	-Encours des prêts	32,9	36,2	39,4
Facilité Protection Chocs Exog.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0
Sénégal				
Département des D.T.S	-Allocations	24,5	228,2	154,8
	-Disponibilités	0,1	130,4	130,3
Département général	-Quote-part -Position de réserve -Recours au crédit du Fonds dont : Tranches de crédits	161,8 1,7	161,8 1,7	161,8 1,7
Facilité Elargie de Crédit	-Encours des prêts	17,3	17,3	16,9
Facilité Protection Chocs Exog.	-Encours des prêts	24,3	89,0	121,4
Togo				
Département des D.T.S	-Allocations	11,0	103,2	70,3
	-Disponibilités	0,1	59,2	59,3
Département général	-Quote-part	73,4	73,4	73,4
	-Positions de réserve	0,3	0,3	0,4
Facilité Elargie de Crédit	-Encours des prêts	31,2	58,0	86,4
Facilité Protection Chocs Exog.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0

Source : Fonds Monétaire International.

N.B.: La Facilité Elargie de Crédit (FEC) a remplacé, en janvier 2010, la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC).



UMOA - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2008	2009*	2010*
		Milliards de francs CFA	
PIB au prix du marché	30 432,0	31 690,4	33 662,8
PIB marchand	27 093,4	28 149,1	29 994,0
Secteur primaire	8 448,0	8 868,6	9 575,9
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	8 448,0	8 868,6	9 575,9
Secteur secondaire	6 190,2	6 378,0	6 788,9
Industries extractives	949,8	1 056,3	1 158,3
Industries manufacturières	3 355,6	3 431,5	3 528,3
Electricité, Gaz, Eau	606,1	630,6	694,1
Bâtiment, Travaux publics	1 278,7	1 259,6	1 408,2
Secteur tertiaire	12 455,2	12 902,6	13 629,2
Commerce de gros et de détail	4 314,6	4 414,5	4 662,2
Transports, Entrepots et Communications	1 942,6	2 001,9	2 085,7
Autres services marchands	3 385,4	3 532,3	3 699,5
Droits et taxes à l'importation et TVA	2 812,7	2 953,8	3 181,8
Services non marchands	3 338,6	3 541,3	3 668,8
Importations de biens et services	12 971,6	12 438,6	13 127,4
Ressources = emplois	43 403,7	44 129,1	46 790,2
Consommation publique	4 586,8	4 892,2	5 085,2
Consommation privée	22 264,3	22 576,9	23 663,0
Formation brute du capital fixe	5 947,5	5 673,2	6 398,6
Variation des stocks	646,9	399,2	530,6
Exportations de biens et services	9 958,1	10 587,3	11 112,7
Déflateur du PIB	107,0	101,1	101,9
Taux de croissance du PIB nominal (%)	11,4%	4,1%	6,2%
Taux de croissance réel (%)	4,1%	3,0%	4,3%
Population (millions)	91,6	94,5	97,4
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	332,1	335,5	345,8

Source : Instituts Nationaux de la Statistique. * : Estimation.

BENIN - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2008	2009*	2010*
	'	Mil	liards de francs CFA
PIB au prix du marché	2 970,5	3 109,4	3 250,6
PIB marchand	2 669,8	2 789,1	2 919,7
Secteur primaire	958,4	1 006,8	1 052,9
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	958,4	1 006,8	1 052,9
Secteur secondaire	373,5	405,3	432,3
Industries extractives	6,9	7,3	7,4
Industries manufacturières	213,1	232,0	253,5
Electricité, Gaz, Eau	28,7	31,0	33,7
Bâtiment, Travaux Publics	124,8	135,0	137,7
Secteur tertiaire	1 337,8	1 377,0	1 434,5
Commerce de gros et de détail	521,1	526,7	534,2
Transports, Entrepôts et Communications	250,1	256,4	263,7
Autres services marchands	271,0	288,6	304,2
Droits et taxes à l'importation et TVA	295,6	305,3	332,4
Services non marchands	300,7	320,3	330,9
Importations de biens et services	1 074,6	1 054,8	1 160,6
Ressources = emplois	4 045,1	4 164,2	4 411,2
Consommation publique	351,9	374,5	385,4
Consommation privée	2 347,6	2 447,4	2 538,2
Formation brute du capital fixe	602,5	651,6	666,0
Variation des stocks	13,1	8,1	17,6
Exportations de biens et services	730,0	682,7	804,0
Déflateur du PIB	107,2	101,9	101,9
Taux de croissance du PIB nominal (%)	12,6%	4,7%	4,5%
Taux de croissance réel (%)	5,0%	2,7%	2,6%
Population (millions)	8,2	8,5	8,8
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	360,1	364,2	367,9

Source : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique.
*: Estimation.

BURKINA - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2008	2009*	2010*
	Millia	rds de francs CFA	
PIB au prix du marché	2 957,6	3 051,3	3 293,2
PIB marchand	2 395,9	2 481,3	2 703,8
Secteur primaire	900,0	859,1	926,1
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	900,0	859,1	926,1
Secteur secondaire	563,7	646,0	769,6
Industries extractives	68,4	149,1	251,3
Industries manufacturières	322,0	321,0	328,8
Electricité, Gaz, Eau	52,0	52,7	57,2
Bâtiment, Travaux publics	121,2	123,2	132,3
Secteur tertiaire	932,2	976,2	1 008,1
Commerce de gros et de détail	297,0	293,4	311,2
Transports, Entrepôts et Communications	161,6	176,3	183,2
Autres services marchands	206,6	268,2	272,0
Droits et Taxes à l'importation et TVA	266,9	238,3	241,7
Services non marchands	561,7	570,0	589,4
Importations de biens et services	982,5	897,6	1 178,9
Ressources = emplois	3 940,1	3 948,9	4 472,1
Consommation publique	614,9	725,2	744,9
Consommation privée	1 959,4	2 049,4	2 119,1
Formation brute du capital fixe	976,8	706,6	770,8
Variation des stocks	19,5	-10,2	40,3
Exportations de biens et services	369,6	477,9	797,0
Déflateur du PIB	98,7	100,0	100,0
Taux de croissance du PIB nominal (%)	5,2%	3,2%	7,9%
Taux de croissance réel (%)	6,6%	3,2%	7,9%
Population (millions)	14,7	15,2	15,7
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	200,6	200,2	209,6

Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie. * : Estimation.



COTE D'IVOIRE - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2008	2009*	2010*
	Millio	ards de francs CFA	
PIB au prix du marché	10 425,3	10 880,7	11 365,2
PIB marchand	9 059,1	9 448,9	9 869,4
Secteur primaire	2 561,5	2 812,6	2 937,6
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	2 561,5	2 812,6	2 937,6
Secteur secondaire	2 696,4	2 632,7	2 707,2
Industries extractives	380,8	315,4	298,1
Industries manufacturières	1 594,3	1 619,5	1 646,3
Electricité, Gaz, Eau	241,0	264,6	265,7
Bâtiment, Travaux publics	480,3	433,2	497,1
Secteur tertiaire	3 801,2	4 003,6	4 224,6
Commerce de gros et de détail	1 415,6	1 484,5	1 580,3
Transports, Entrepôts et Communications	410,2	422,7	426,5
Autres services marchands	1 152,5	1 185,9	1 242,6
Droits et taxes à l'importation et TVA	822,9	910,5	975,2
Services non marchands	1 366,2	1 431,8	1 495,8
Importations de biens et services	4 356,4	4 376,5	4 352,8
Ressources = emplois	14 781,7	15 257,2	15 718,0
Consommation publique	1 525,9	1 531,1	1 613,2
Consommation privée	6 966,6	7 036,4	7 445,7
Formation brute du capital fixe	1 048,8	903,0	949,1
Variation des stocks	129,3	131,8	139,7
Exportations de biens et services	5 111,2	5 654,9	5 570,3
Déflateur du PIB	108,0	100,5	102,0
Taux de croissance du PIB nominal (%)	10,4%	4,4%	4,5%
Taux de croissance réel (%)	2,3%	3,8%	2,4%
Population (millions)	21,7	22,3	22,9
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	481,3	488,6	496,5

Source : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique. * : Estimation.

GUINEE-BISSAU - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2008	2009*	2010*
		Milliards de francs CFA	
PIB au prix du marché	377,5	387,6	410,3
PIB marchand	343,8	353,6	375,6
Secteur primaire	173,0	178,2	189,2
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	173,0	178,2	189,2
Secteur secondaire	48,3	49,5	52,5
Industries extractives			
Industries manufacturières	44,8	45,7	48,5
Electricité, Gaz, Eau			
Bâtiment, Travaux publics	3,5	3,7	4,0
Secteur tertiaire	122,5	126,0	133,9
Commerce de gros et de détail	72,9	74,3	78,6
Transports, Entrepots et Communications	15,9	16,1	17,1
Autres services marchands	18,8	19,9	21,5
Droits et taxes à l'importation et TVA	14,9	15,7	16,6
Services non marchands	33,6	34,0	34,8
Importations de biens et services	112,9	126,3	122,5
Ressources = emplois	490,4	513,9	532,8
Consommation publique	46,0	47,4	48,8
Consommation privée	338,0	354,8	366,2
Formation brute du capital fixe	43,3	48,4	51,8
Variation des stocks	0,3	0,5	0,9
Exportations de biens et services	62,8	62,8	65,2
Déflateur du PIB	110,5	99,7	102,3
Taux de croissance du PIB nominal (%)	14,0%	2,7%	5,9%
Taux de croissance réel (%)	3,2%	3,0%	3,5%
Population (millions)	1,4	1,4	1,4
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	271,5	273,1	283,2

Source : Institut National de la Statistique. * : Estimation.

MALI - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2008	2009*	2010*
	Mill	iards de francs CFA	
PIB au prix du marché	3 912,8	4 232,9	4 641,8
PIB marchand	3 553,3	3 855,3	4 242,9
Secteur primaire	1 412,2	1 486,5	1 698,0
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	1 412,2	1 486,5	1 698,0
Secteur secondaire	714,8	801,6	828,8
Industries extractives	242,3	284,1	272,7
Industries manufacturières	207,2	218,8	226,8
Electricité, Gaz, Eau	74,7	82,5	91,1
Bâtiment, Travaux publics	190,6	216,1	238,2
Secteur tertiaire	1 426,3	1 567,2	1 716,1
Commerce de gros et de détail	220,8	232,7	250,1
Transports, Entrepots et Communications	277,8	300,3	316,9
Autres services marchands	559,7	611,3	669,1
Droits et taxes à l'importation et TVA	368,1	423,0	480,0
Services non marchands	359,4	377,7	398,9
Importations de biens et services	1 682,5	1 322,7	1 550,6
Ressources = emplois	5 595,3	5 555,6	6 192,4
Consommation publique	687,7	733,9	808,6
Consommation privée	2 974,2	2 922,7	3 188,6
Formation brute du capital fixe	715,8	862,4	1 035,4
Variation des stocks	75,0	36,8	24,0
Exportations de biens et services	1 142,5	999,8	1 135,8
Déflateur du PIB	108,8	103,6	103,6
Taux de croissance du PIB nominal (%)	14,3%	8,2%	9,7%
Taux de croissance réel (%)	5,0%	4,5%	5,8%
Population (millions)	14,0	14,5	15,1
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	280,2	291,9	308,3

Source : Institut National de la Statistique. * : Estimation.

NIGER - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2008	2009*	2010*
	Mil	liards de francs CFA	
PIB au prix du marché	2 419,7	2 511,8	2 764,0
PIB marchand	2 186,7	2 241,4	2 489,6
Secteur primaire	1 045,4	999,4	1 179,9
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	1 045,4	999,4	1 179,9
Secteur secondaire	344,3	375,6	411,5
Industries extractives	144,4	157,3	179,8
Industries manufacturières	117,6	127,8	134,6
Electricité, Gaz, Eau	24,3	26,8	28,9
Bâtiment, Travaux publics	58,1	63,7	68,2
Secteur tertiaire	796,9	866,4	898,1
Commerce de gros et de détail	323,3	348,5	361,2
Transports, Entrepots et Communications	147,4	158,3	159,7
Autres services marchands	159,8	171,3	169,4
Droits et taxes à l'importation et TVA	166,4	188,3	207,8
Services non marchands	233,0	270,4	274,5
Importations de biens et services	873,5	1 192,4	1 347,9
Ressources = emplois	3 293,2	3 704,1	4 111,9
Consommation publique	363,1	415,5	414,4
Consommation privée	1 686,4	1 952,2	1 978,0
Formation brute du capital fixe	746,5	826,1	1 121,5
Variation des stocks	30,0	-7,7	25,5
Exportations de biens et services	467,1	517,9	572,5
Déflateur du PIB	107,5	104,7	101,8
Taux de croissance du PIB nominal (%)	17,9%	3,8%	10,0%
Taux de croissance réel (%)	9,6%	-0,9%	8,0%
Population (millions)	14,2	14,7	15,2
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	170,5	171,0	181,8

Source : Institut National de la Statistique. * : Estimation.



SENEGAL - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2008	2009*	2010*
	Millia	rds de francs CFA	
PIB au prix du marché	5 950,2	6 023,2	6 359,7
PIB marchand	5 598,1	5 654,6	5 966,3
Secteur primaire	818,7	886,6	949,7
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	818,7	886,6	949,7
Secteur secondaire	1 191,8	1 228,6	1 325,7
Industries extractives	47,8	94,9	107,8
Industries manufacturières	736,5	748,6	767,1
Electricité, Gaz, Eau	146,6	134,1	173,8
Bâtiment, Travaux publics	260,8	251,0	277,0
Secteur tertiaire	3 587,6	3 539,4	3 690,9
Commerce de gros et de détail	993,9	959,8	987,8
Transports, Entrepôts et Communications	663,3	660,9	693,7
Autres services marchands	1 195,8	1 196,7	1 253,9
Droits et taxes à l'importation et TVA	734,6	722,0	755,5
Services non marchands	352,0	368,6	393,5
Importations de biens et services	3 142,9	2 470,0	2 557,0
Ressources = emplois	9 093,0	8 493,2	8 916,7
Consommation publique	807,0	853,1	879,7
Consommation privée	4 776,9	4 552,3	4 688,3
Formation brute du capital fixe	1 610,5	1 426,5	1 520,7
Variation des stocks	332,4	209,9	269,2
Exportations de biens et services	1 566,3	1 451,5	1 558,8
Déflateur du PIB	106,6	99,1	101,3
Taux de croissance du PIB nominal (%)	10,0%	1,2%	5,6%
Taux de croissance réel (%)	3,2%	2,2%	4,2%
Population (millions)	11,8	12,1	12,3
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	503,1	498,6	515,4

Source : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie.

* : Estimation.

TOGO - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2008	2009*	2010*
		Milliards de francs CFA	
PIB au prix du marché	1 418,5	1 493,5	1 577,9
PIB marchand	1 286,7	1 324,9	1 426,7
Secteur primaire	578,6	639,4	642,4
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	578,6	639,4	642,4
Secteur secondaire	257,4	238,7	261,4
Industries extractives	59,1	48,2	41,2
Industries manufacturières	120,1	118,1	122,7
Electricité, Gaz, Eau	38,9	38,9	43,7
Bâtiment, Travaux publics	39,4	33,5	53,7
Secteur tertiaire	450,6	446,8	522,9
Commerce de gros et de détail	131,1	116,0	139,7
Transports, Entrepots et Communications	73,3	78,6	91,5
Autres services marchands	103,0	101,4	119,0
Droits et taxes à l'importation et TVA	143,2	150,7	172,6
Services non marchands	131,9	168,6	151,2
Importations de biens et services	746,3	797,9	857,0
Ressources = emplois	2 164,8	2 291,5	2 434,9
Consommation publique	190,3	211,5	190,2
Consommation privée	1 215,2	1 236,3	1 338,9
Formation brute du capital fixe	203,3	248,7	283,2
Variation des stocks	47,4	30,1	13,4
Exportations de biens et services	508,6	565,0	609,2
Déflateur du PIB	114,3	101,9	101,9
Taux de croissance du PIB nominal (%)	17,0%	5,3%	5,6%
Taux de croissance réel (%)	2,4%	3,4%	3,7%
Population (millions)	5,6	5,7	5,9
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	253,5	260,6	268,9

Source : Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale.

^{* :} Estimation.

UMOA - PRODUCTION COMMERCIALISEE DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES D'EXPORTATION

	2008	2009	2010
		Tonnes	
BENIN			
Arachides	136 796	94 523	97 413
Coton graine	210 873	158 863	134 943
Karité	-	-	
Régimes de palme	_	_	
Palmistes	_	_	
Noix de cajou	57 771	59 052	60 705
Ananas	136 123	222 222	
	130 123	222 222	272 887
Burkina	0.47,000	000 (04	0.40.17
Arachides	346 292	330 624	340 166
Coton graine	720 675	483 865	529 620
Karité	141 392	144 220	145 700
Sésame	51 924	54 619	66 608
COTE D'IVOIRE			
Café	67 601	144 716	94 400
Cacao	1 223 152	1 242 293	1 301 30
Coton graine	125 700	140 600	185 30
Régimes de palme	-	-	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
Palmistes Caputabous	- 200,000	-	011.50
Caputchouc	200 900	203 100	211 50
Canne à sucre	161 100	168 400	173 90
Tabac	-	-	
Bananes(2)	333 700	285 600	328 40
Ananas(2)	98 900	77 800	68 30
Bois en grume(1)	-	-	
Bois débité(1)	-	-	
Noix de cajou	312 300	340 300	374 80
GUINEE-BISSAU			
Arachides	46 460	58 000	69 65
	137 000		
Noix de cajou		116 000	135 000
Palmistes	548	1 041	2 00
Coton	6 722	5 714	1 000
MALI			
Arachides	323 103	339 258	356 22
Coton graine	201 101	229 000	245 000
Karité	-	-	
Tabac	-	-	
NIGER			
Arachides	314 800	253 500	406 400
Coton graine		200 000	400 400
Haricot et niébé	1 548 100		1.070.000
	1 546 100	787 500	1 972 800
SENEGAL			
Arachides	731 210	1 032 651	1 286 85
Coton graine	38 810	22 090	26 04
Tomate industrielle	100	-	
TOGO			
Café	9 143	11 659	11 500
Cacao	12 978	13 062	12 50
Coton graine	31 012	27 900	47 00
Arachides	42 648	44 528	46 49
	- 42 040	44 320	40 49
Karité		-	
Régimes de palme			
Palmistes	36 467	38 673	41 01
U.M.O.A.			
Cacao	1 236 130	1 255 355	1 313 80
Café	76 744	156 375	105 90
Coton graine	1 334 893	1 068 031	1 168 90
Régimes de palme	-	-	
Palmistes	37 016	39 714	43 01
Karité	141 392	144 220	145 70
Sésame			
	51 924	54 619	66 60
Arachides	1 941 309	2 153 084	2 603 20
Caoutchouc	200 900	203 100	211 50
Tabac	-	-	
Bananes(2)	333 700	285 600	328 40
Ananas	98 900	77 800	68 30
Bois en grume(1)	-	-	
Bois débité(1)	_	_	
Canne à sucre	161 100	168 400	173 90
		100 400	1/3 90
Tomate industrielle	100	-	
Noix de cajou	507 071	515 352	570 50
Haricot et niébé	1 548 100	787 500	1 972 80
	1 548 100	787 500	1 972 80

^{(1):} milliers de m3. (2): exportations. Sources: Organismes nationaux de commercialisation.



UMOA - PRODUCTION DES PRINCIPALES CULTURES VIVRIERES

	2008	2009	2010
		Milliers de tonnes	
BENIN			
Maïs	978,1	1 005,6	920,0
Mil et sorgho	178,3	162,3	130,2
Riz paddy	109,4	81,5	82,4
Igname	2 529,7	2 356,2	2 535,9
Manioc	3 611,2	3 059,8	2 327,1
Haricot et niébé	98,6	75,1	84,2
BURKINA			
Maïs	1 013,6	844,4	1 059,8
Mil et sorgho	3 130,2	2 544,9	3 201,4
Riz paddy	195,1	221,4	270,7
Fonio	19,5	22,8	28,6
COTE D'IVOIRE			
Maïs	547,4	563,8	582,4
Riz paddy	623,9	642,6	663,8
Mil et sorgho	74,4	76,6	79,2
Igname	6011,6	6 191,9	6 396,3
Manioc	2 410,1	2 482,4	2 564,3
Banane plantain	1 554,6	1 601,2	1 654,1
	1 334,0	1 001,2	1 004,1
GUINEE-BISSAU	153,5	1540	177 0
Riz paddy		154,2	177,0
Maïs	9,6	10,5	12,3
Mil et sorgho	35,4	40,6	45,7
Patate douce	26,2	34,0	36,9
Manioc	63,7	80,0	88,8
MALI			
Maïs	740,1	833,4	1 403,0
Mil et sorgho	2 413,2	2 717,2	2 635,9
Riz paddy	1 607,6	1 810,2	2 308,2
NIGER			
Mil et sorgho	4 800,5	3 416,6	5 500,2
Riz paddy	167,3	20,1	33,2
Niébé	1 548,1	787,5	1 972,8
SENEGAL			
Maïs	397,3	328,6	186,5
Mil et sorgho	937,0	1 035,1	975,9
Riz paddy	408,2	502,1	604,0
Manioc	920,9	265,5	181,2
Haricot et niébé	123,3	86,6	48,9
Pastèques	327,3	190,6	240,8
TOGO			
Maïs	590,1	651,7	638,1
Mil et sorgho	258,7	286,8	295,9
Riz paddy	85,5	121,3	110,1
Igname	648,2	704,4	710,5
Manioc	795,4	895.7	908,8
Haricot et niébé	67,3	72,4	76,2
U.M.O.A	07,0	12,4	70,2
Maïs	4 276,2	4 238,0	4 802,1
	11 827,6	10 280,1	12 864,4
Mil et sorgho			
Riz paddy	3 350,6	3 553,5	4 249,5
Igname	9 189,5	9 252,5	9 642,7
Manioc	7 801,2	6 783,4	6 070,2
Patate douce	26,2	34,0	36,9
Banane plantain	1 554,6	1 601,2	1 654,1
Haricot et niébé	1 837,4	1 021,6	2 182,1
Pastèques	327,3	190,6	240,8

Sources : Ministères de l'agriculture des Etats.

UMOA - ELEVAGE ET PECHE

Pays/Produits	2008	2009	2010
ELEVAGE		Milliers de têtes	
BENIN			
Bovins Ovins et caprins Porcins Volailles	1 905 2 265 341 19 153	1 955 2 315 356 25 378	2 006 2 365 372 33 625
BURKINA			
Bovins Ovins et caprins Porcins Volailles Asins Equins Camelins	8 073 19 980 2 301 35 540 1 010 40	8 234 20 702 2 394 36 251 1 030 41 17	8 399 21 450 2 463 36 976 1 060 42
COTE d'IVOIRE(1)			
Bovins Ovins et caprins Porcins Volailles			- - - -
GUINEE-BISSAU			
Bovins Ovins et caprins Volailles	1 292 922 1 344	1 324 950 1 438	1 357 979 1 539
MALI			
Asins Bovins Ovins et caprins Porcins Equins Volailles Camelins	- - - - - - -	-	- - - - - - -
NIGER			
Bovins Ovins et caprins	-		-
SENEGAL			
Bovins Ovins et caprins Porcins Equins Volailles	3 120 9 728 327 966 35 522	3 261 9 981 344 964 34 840	3 303 10 245 354 972 39 271
тово			
Bovins Ovins et caprins Porcins Volailles	44 1 695 349 17 742	45 1 780 366 19 162	47 1 868 385 20 695
UMOA			
Asins Camelins Bovins Ovins et caprins Porcins Equins Volailles	1 010 16 14 433 34 590 3 319 1 006 109 302	1 030 17 14 819 35 727 3 460 1 005 117 069	1 060 17 13 755 35 929 3 574 1 014
PECHE		Tonnes	
BENIN BURKINA COTE D'IVOIRE GUINEE-BISSAU	40 135 - - 33 795	40 536 - - 34 295	40 942 - 36 010
MALI NIGER SENEGAL TOGO UMOA	- 505 732 19 782 599 444	443 056 20 376 538 263	- 477 557 20 987 575 496

(1) : en tonnes. Sources : Ministères des ressources animales des Etats.



UMOA - MINES ET PETROLE

Pétrole Dr Pétrole Dr Pétrole Dr Dr Dr Dr Ura- Prosphates de calcium Prosphates Prosphates	Togo
PRODUCTION	
1992	tonnes
1993	
1993	
1994	
1995	1
1996	
1997	1
1998	1
1999	
2000	
2001	
2002 - 2009 5 457 3 570 66 068 3 024 1 547 000 183 000 1 280	
2003	1
2004	
2005	
2006	180 1 553 534
2007	1
2008	1
2009	
VENTES - 23 100 14 562 5 080 42 443 1 989 4 197,7 1 055 075 163 410 695 VENTES 1992 979 700 - 69 371 1 776 - - 2 841 1 1 185 553 - 67 688 2 081 1993 1 085 100 723 63 035 1 907 - - 3 748 959 354 - 68 535 1 567 1994 971 115 533 - 1 872 - - 2 787 603 136 - 105 425 2 181 1995 664 419 1 487 2 294 2 008 6 291 - 3 116 857 884 - 88 713 2 906 1996 569 235 878 5 815 2 054 6 584 - 2 970 836 410 - 81 481 2 633 1997 408 527 1 022 5 266 2 485 16 323 - 3 921 615 063 - 131 495 2 686	1
VENTES 979 700 - 69 371 1 776 - - 2 841 1 185 553 - 67 688 2 081 1993 1 085 100 723 63 035 1 907 - - 3 748 959 354 - 68 535 1 567 1994 971 115 533 - 1 872 - - 2 787 603 136 - 105 425 2 181 1995 664 419 1 487 2 294 2 008 6 291 - 3 116 857 884 - 88 713 2 906 1996 569 235 878 5 815 2 054 6 584 - 2 970 836 410 - 81 481 2 633 1997 408 527 1 022 5 266 2 485 16 323 - 3 921 615 063 - 131 495 2 686 1998 419 900 1 051 3 806 2 009 20 589 - 3 627 373 463 - 126 024 2 242 <td< td=""><td>547 1 050 198</td></td<>	547 1 050 198
1992 979 700 - 69 371 1 776 - - 2 841 1 185 553 - 67 688 2 081 1993 1 085 100 723 63 035 1 907 - - 3 748 959 354 - 68 535 1 567 1994 971 115 533 - 1 872 - - 2 787 603 136 - 105 425 2 181 1995 664 419 1 487 2 294 2 008 6 291 - 3 116 857 884 - 88 713 2 906 1996 569 235 878 5 815 2 054 6 584 - 2 970 836 410 - 81 481 2 633 1997 408 527 1 022 5 266 2 485 16 323 - 3 921 615 063 - 131 495 2 686 1998 419 900 1 051 3 806 2 009 20 589 - 3 627 373 463 - 126 024 2 242 1999 - 6 585 3 547 2 967 25 265 - 2 960 657 325 - 107 508 1 616	123 1 059 974
1993 1 085 100 723 63 035 1 907 - - 3 748 959 354 - 68 535 1 567 1994 971 115 533 - 1 872 - - 2 787 603 136 - 105 425 2 181 1995 664 419 1 487 2 294 2 008 6 291 - 3 116 857 884 - 88 713 2 906 1996 569 235 878 5 815 2 054 6 584 - 2 970 836 410 - 81 481 2 633 1997 408 527 1 022 5 266 2 485 16 323 - 3 921 615 063 - 131 495 2 686 1998 419 900 1 051 3 806 2 009 20 589 - 3 627 373 463 - 126 024 2 242 1999 - 6 585 3 547 2 967 25 265 - 2 960 657 325 - 107 508 1 616	
1993 1 085 100 723 63 035 1 907 - - 3 748 959 354 - 68 535 1 567 1994 971 115 533 - 1 872 - - 2 787 603 136 - 105 425 2 181 1995 664 419 1 487 2 294 2 008 6 291 - 3 116 857 884 - 88 713 2 906 1996 569 235 878 5 815 2 054 6 584 - 2 970 836 410 - 81 481 2 633 1997 408 527 1 022 5 266 2 485 16 323 - 3 921 615 063 - 131 495 2 686 1998 419 900 1 051 3 806 2 009 20 589 - 3 627 373 463 - 126 024 2 242 1999 - 6 585 3 547 2 967 25 265 - 2 960 657 325 - 107 508 1 616	436
1994 971 115 533 - 1 872 - - 2 787 603 136 - 105 425 2 181 1995 664 419 1 487 2 294 2 008 6 291 - 3 116 857 884 - 88 713 2 906 1996 569 235 878 5 815 2 054 6 584 - 2 970 836 410 - 81 481 2 633 1997 408 527 1 022 5 266 2 485 16 323 - 3 921 615 063 - 131 495 2 686 1998 419 900 1 051 3 806 2 009 20 589 - 3 627 373 463 - 126 024 2 242 1999 - 6 585 3 547 2 967 25 265 - 2 960 657 325 - 107 508 1 616	
1995 664 419 1 487 2 294 2 008 6 291 - 3 116 857 884 - 88 713 2 906 1996 569 235 878 5 815 2 054 6 584 - 2 970 836 410 - 81 481 2 633 1997 408 527 1 022 5 266 2 485 16 323 - 3 921 615 063 - 131 495 2 686 1998 419 900 1 051 3 806 2 009 20 589 - 3 627 373 463 - 126 024 2 242 1999 - 6 585 3 547 2 967 25 265 - 2 960 657 325 - 107 508 1 616	1
1996 569 235 878 5815 2 054 6 584 - 2 970 836 410 - 81 481 2 633 1997 408 527 1 022 5 266 2 485 16 323 - 3 921 615 063 - 131 495 2 686 1998 419 900 1 051 3 806 2 009 20 589 - 3 627 373 463 - 126 024 2 242 1999 - 6 585 3 547 2 967 25 265 - 2 960 657 325 - 107 508 1 616	
1997 408 527 1 022 5 266 2 485 16 323 - 3 921 615 063 - 131 495 2 686 1998 419 900 1 051 3 806 2 009 20 589 - 3 627 373 463 - 126 024 2 242 1999 - 6 585 3 547 2 967 25 265 - 2 960 657 325 - 107 508 1 616	
1998 419 900 1 051 3 806 2 009 20 589 - 3 627 373 463 - 126 024 2 242 1999 - 6 585 3 547 2 967 25 265 - 2 960 657 325 - 107 508 1 616	
1999 - 6 585 3 547 2 967 25 265 - 2 960 657 325 - 107 508 1 616	
2001 - 1 158 2 099 3 672 53 658 - 2 960 510 409 - 146 287 1 304	
2002 - 209 4 993 3 570 66 068 - 2 960 486 000 - 157 263 1 327	
2003 - 780 7 506 1 313 51 598 - 2 830 203 900 - 149 400 1 355	
2004 - 1 008 8 125 1 219 41 585 611 3 048 197 900 - 149 000 1 235	
2005 - 1 257 1 315 1 637 49 058 2 961 3 590 174 400 - 114 500 1 047	
2006 - 1 010 3 080 1 452 58 382 2 627 3 160 177 900 - 171 700 1 173	
2007 - 1500 2074 1466 52753 2615 3551 181600 - 173700 737	1
2008 - 5 375 - 2 884 52 753 2 375 3 129 288 949 - 203 707 686	
2009 - 12 149 - 7 055 48 533 1 929 3 200 208 090 184 851 681	
2010 - 23 100 - 5 080 42 443 1 989 4 200 198 428 193 609 857	

Source : Sociétés minières nationales. NB. : Productions de pétrole et d'or en Côte d'Ivoire : données cumulées à fin novembre 2009.

UMOA - PRIX A LA PRODUCTION DES CULTURES D'EXPORTATION

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
		Francs cfa le kilogramme	
BENIN			
Arachide en coque	-	-	-
Café	-	-	-
Coton graine	190	190	250
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	-	-	-
BURKINA			
Arachide décortiquée			
Coton graine	165	160	182
COTE D'IVOIRE			
Cacao	620	979	1100
Café	406	302	525
Coton graine	185	185	200
Régimes de palme	-	-	-
GUINEE-BISSAU			
Arachide	-	-	-
Noix de cajou	350	350	-
Palmistes			
Coton	-	-	-
MALI			
Arachide en coque	-	-	-
Coton graine	200	200	170
NIGER			
Arachide en coque	-	-	-
Coton graine	-	-	-
SENEGAL			
Arachide en coque	165	165	165
Coton graine	185	185	205
TOGO			
Arachide décortiquée	-	-	
Cacao	941	1305	1305
Café	559	419	419
Coton graine	160	175	205
Palmistes	93	94	95

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique.



UMOA - INDICE HARMONISE DES PRIX A LA CONSOMMATION

Base 100=1996 à l'exception de la Guinée-Bissau

	2008	2009	2010
COTONOU			
1er trimestre	97,0	99,3	100,7
2e trimestre	98,7	100,2	103,1
3e trimestre	101,9	101,2	102,2
4e trimestre	102,3	100,9	104,3
Année	100,0	100,4	102,6
OUAGADOUGOU			
1er trimestre	95,5	99,8	99,7
2e trimestre	99,5	100,2	100,3
3e trimestre	103,2	102,4	100,9
4e trimestre	101,8	101,1	100,1
Année	100,0	100,9	100,3
ABIDJAN			
1er trimestre	99,6	100,8	100,7
2e trimestre	100,0	101,1	102,6
3e trimestre	100,5	100,5	102,3
4e trimestre	99,8	99,6	103,5
Année	100,0	100,5	102,3
GUINEE BISSAU (*)	100,0	100,0	102,0
ler trimestre	98,0	98,0	97,9
2e trimestre	99,5	97,1	98,3
3e trimestre	101,1	97,1	100,3
4e trimestre	101,1	96,1	100,3
	+	· ·	
Année	100,0	97,2	99,4
BAMAKO	07.5	100.0	100.0
1er trimestre	97,5	100,3	102,0
2e trimestre	98,9	101,3	102,4
3e trimestre	102,8	105,0	105,7
4e trimestre	100,8	102,8	104,2
Année	100,0	102,4	103,6
NIAMEY			
1er trimestre	97,1	99,2	99,5
2e trimestre	98,2	99,9	101,0
3e trimestre	102,5	101,4	102,8
4e trimestre	102,2	101,3	102,3
Année	100,0	100,5	101,4
DAKAR			
1er trimestre	96,7	98,4	97,8
2e trimestre	98,6	96,9	96,8
3e trimestre	102,3	97,5	99,9
4e trimestre	102,3	98,2	101,3
Année	100,0	97,8	99,0
LOME			
1er trimestre	96,2	102,4	104,5
2e trimestre	99,4	103,5	104,5
3e trimestre	101,7	104,8	105,7
4e trimestre	102,7	104,2	106,1
Année	100,0	103,7	105,2
UEMOA			
1er trimestre	97,8	100,1	100,4
2e trimestre	99,3	100,2	101,3
3e trimestre	101,6	100,9	102,3
4e trimestre	101,0	100,9	
Année	100,0	100,3	103,0 101,8

(*) : base 100 = juin 2001-juillet 2002. Sources : Instituts Nationaux de la Statistique.

TABLEAU CONSOLIDE DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

		UMOA	
	2008	2009	2010
		Milliards de francs CFA	
1- RECETTES ET DONS	6 818,6	7 036,5	7 168,5
1.1 RECETTES BUDGETAIRES	5 966,8	5 767,6	6 298,0
Recettes fiscales	5 192,8	5 190,2	5 601,5
Directs	2 005,6	1 728,0	2 122,9
Taxes sur les transactions internationales	1 577,6	1 482,6	1 624,3
Recettes non fiscales	705,2	490,4	615,3
Autres	68,8	87,0	81,2
1.2 DONS	851,9	1 268,8	870,5
2 - DEPENSES ET PRETS NETS	7 631,0	7 891,4	8 193,2
2.1 DEPENSES TOTALES	7 547,3	7 846,7	8 131,2
2.1.1 DEPENSES COURANTES	4 942,9	4 975,0	5 258,0
Traitements et salaires	1 949,6	1 989,7	2 132,9
Autres dépenses de fonctionnement	2 650,7	2 622,4	2 749,9
Intérêts sur la dette publique	289.7	322.9	332,0
Intérieure	99,1	96.1	124,2
Extérieure	190,0	221,9	207,1
2.1.2 DEPENSES EN CAPITAL	2 316,4	2 613.5	2 573,2
Sur financement interne	1 284,1	1 407,2	1 434,6
Sur financement extérne	1 032,3	1 206,3	1 138,6
2.2 PRETS MOINS RECOUVREMENTS	83,7	44,7	62,1
3 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (hors dons)	-1 664,2	-2 123,7	-1 895,2
4 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (y compris dons)	-812,3	-854,9	-1 024,8
5 - SOLDE PRIMAIRE DE BASE	29,4	-291,7	-62,6
6 - AJUSTEMENT BASE CAISSE	-48,6	-19,0	-100,8
Variations des arriérés de paiement (réduc. = -)	-43,3	61,5	-67,6
Sur dette intérieure	-43,5	6,5	-67,6
Intérêts	-24,9	3,2	-51,1
Dépenses engagées non payées	-22,6	-13,4	-20,5
Sur dette extérieure (intérêts)	0,2	55,0	0,0
Paiement période complémentaire	-1,3	-63,9	-29,2
7 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (hors dons)	-1 712,8	-2 142,7	-1 996,0
8 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (y compris dons)	-860,9	-873,9	-1 125,6
9 - FINANCEMENT	838,7	861,7	1 124,7
9.1 FINANCEMENT INTERIEUR NET	75,3	401,9	256,1
Bancaire	298,5	390,9	419,6
Non-bancaire	-223,3	118,0	-150,6
Recettes de privatisation	64,8	210,5	7,1
Variation des arriérés de paiement sur dette intér. (principal)	0.0	-95,0	-13,0
Autres	-96,2	-20,2	0,3
9.2 FINANCEMENT EXTERIEUR NET	763,4	459,8	868,6
Tirages sur emprunts	680,2	744,1	782,8
Amortissement dû	-837,0	-404,6	-848,8
Allégement/Rééchelonnement obtenu	1 367,0	2 532,7	1 176,5
Variation des arriérés de paiement sur dette extér. (principal)	-887,6	-2 480,1	-462,3
Autres	195,6	-2 460,1	220,4
	9,0	12,3	0,8
10 - ERREURS ET OMISSIONS Fonds en route			
	0,0	-0,1	0,1
Erreurs et omissions	9,0	12,4	0,7
11 - GAP A FINANCER (en projection)	0,0	-0,1	0,0

Sources: Services nationaux, FMI, BCEAO.



TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

		BENIN			BURKINA	
	2008	2009	2010	2008	2009	2010
			Milliards de f	francs CFA		
1- RECETTES ET DONS	633,4	653,3	622,2	630,8	771,5	880,1
1.1 RECETTES BUDGETAIRES	581,3	575,9	603,0	483,9	539,1	681,2
Recettes fiscales	512,2	500,5	525,9	444,7	494,6	565,
Directs	233,3	241,2	247,5	103,5	106,7	452,
Taxes sur les transactions internationales	278,9	259,3	278,4	81,8	89,7	96,
Recettes non fiscales	69,1	75,4	77,1	39,2	44,5	115,
Excédent de stabilisation						
Cotisations de sécurité sociale						
Autres				0,0	0,0	0,
1.2 DONS	52,1	77,4	19,2	146,9	232,4	198,
2 - DEPENSES ET PRETS NETS	684,7	805,4	702,2	791,8	959,6	1123,
2.1 DEPENSES TOTALES	639,9	792,7	681,7	780,2	956,4	1129,
2.1.1 DEPENSES COURANTES	446,9	490,4	504,5	455,2	499,1	530
Traitements et salaires	182,4	225,9	238,7	198,8	228,4	245,
Autres dépenses de fonctionnement	254,1	248,9	248,1	243,7	253,8	263,
Intérêts sur la dette publique	10,4	15,6	17,7	12,7	16,9	21,
Intérieure	5,6	7,4	9,6	4,6	8,1	11,
Extérieure	4,8	8,2	8,1	8,1	8,7	10,
2.1.2 DEPENSES EN CAPITAL	193,0	302,3	177,2	318,8	457,4	527,
Sur financement interne	123,6	221,6	101,2	194,2	235,6	323,
Sur financement externe	69,4	80,7	76,0	124,6	221,8	203,
2.2 PRETS MOINS RECOUVREMENTS	44,8	12,7	20,5	11,6	3,2	-6,
3 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (hors dons)	-103,4	-229,5	-99,2	-307,9	-420,5	-442,
4 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (y compris dons)	-51,3	-152,1	-80,0	-161,0	-188,1	-243,
5 - SOLDE PRIMAIRE DE BASE	21,2	-120,5	15,0	-159,0	-178,7	-223,
6 - AJUSTEMENT BASE CAISSE	-115,3	-58,6	-12,5	15,7	95,5	44,
Variations des arriérés de paiement (réduc. = -)	-16,4	-28,3	-17,2	0,0	119,7	0,
Sur dette intérieure	-16,4	-28,3	-17,2	0,0	63,6	0,
Intérêts	-0,9	-28,3	-17,2	0,0	63,6	0,
Dépenses engagées non payées	-15,5	0,0	0,0	-35,0	-16,7	-4,
Sur dette extérieure (intérêts)	0,0	0,0	0,0		56,1	0,
Paiement période complémentaire	-98,9	-30,3	4,7			0,
7 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (hors dons)	-218,7	-288,1	-111,7	-292,2	-325,0	-398,
8 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (y compris dons)	-166,6	-210,7	-92,5	-145,3	-92,7	-199,
9 - FINANCEMENT	166,7	210,8	92,5	149,7	93,7	195,
9.1 FINANCEMENT INTERIEUR NET	109,3	145,5	-0,7	47,5	-15,9	44,
Bancaire	128,1	80,0	-11,4	54,2	-32,1	61,
Non-bancaire	-18,8	65,5	10,7	-6,7	28,1	-16,
Recettes de privatisation	0,0	0,0	0,0	2,0	30,1	6,
Variation des arriérés de paiement sur dette intér. (principal)	0,0	0,0	0,0			0,
Autre	-11,8	60,6	15,7	16,0	-12,0	-37,
9.2 FINANCEMENT EXTERIEUR NET	57,4	65,3	93,2	102,2	109,6	150,
Tirages sur emprunts	65,7	74,7	109,0	115,2	123,9	165,
Amortissement dû	-8,3	-9,4	-15,8	-13,0	-14,3	-14,
Allégement/Rééchelonnement obtenu	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0.
Variation des arriérés de paiement sur dette extér. (principal)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0.
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,
10 - ERREURS ET OMISSIONS	-0,1	0,0	0,0	-4,4	-1,0	4,
Fonds en route	0,0	0,0	0,0			
Erreurs et omissions	-0,1		0,0	-4,4	-1,0	4,
		-0,1	0,0	0,0	0,0	0

Sources: Services nationaux, FMI, BCEAO.

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	COTE D'IVOIRE			GI	GUINEE-BISSAU		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	
			Milliards de	francs CFA	·		
1- RECETTES ET DONS	2 160,1	2 473,9	2 325,8	65,4	97,5	84,6	
1.1 RECETTES BUDGETAIRES	1 976,8	2 145,0	2 237,5	34,6	35,4	44,6	
Recettes fiscales	1626,4	1888,7	1982,7	20,9	26,6	33,1	
Directs	541,7	1 043,8	1 056,5				
Taxes sur les transactions internationales	729,5	844,9	926,2				
Recettes non fiscales	343,7	255,4	254,8	13,7	8,8	11,5	
Cotisations de sécurité sociale	141,4	150,6	168,2				
Autres	6,7	0,9					
1.2 DONS	183,3	328,9	88,3	30,8	62,1	40,0	
2 - DEPENSES ET PRETS NETS	2 201,2	2 375,7	2 503,9	80,8	86,3	85,6	
2.1 DEPENSES TOTALES	2 196,2	2 371,7	2 471,9	80,8	86,3	85,6	
2.1.1 DEPENSES COURANTES	1 742,6	1 855,7	1 985,3	53,5	50,3	49,3	
Traitements et salaires	711,7	749,0	814,1	20,1	20,5	20.7	
Autres dépenses de fonctionnement	845	890,7	972,6	13,7	13,9	17,2	
Intérêts sur la dette publique	181,9	206,0	187,9	7.3	4,9	0,7	
Intérieure	58,3	46,2	59,2	7,0	-,,,		
Extérieure	123,6	159.8	128,7				
2.1.2 DEPENSES EN CAPITAL	299,7	329,6	336,8	27,3	36,0	36,3	
Sur financement interne	222	237,9	264,8	1,6	1,4	0,9	
Sur financement externe	77,7	91,7	72,0	25,7	34,6	35,4	
2.2 PRETS MOINS RECOUVREMENTS	5,0	4,0	32,1	0,0	0,0	0,0	
	-224,4	-230,7	-266,4	-46,2	-50,9	-41,0	
3 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (hors dons)	-224,4	· ·	-178,2	-46,2	11,2	-41,0	
4 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (y compris dons) 5 - SOLDE PRIMAIRE DE BASE	194,1	98,2 257,4	175,3	-13,4	-10,0	-1,0	
6 - AJUSTEMENT BASE CAISSE	0,0	0,0	0,0	10,0	-5,9	-7,7	
	0,0	0,0	0,0	10,0	-5,9	-7,7	
Variations des arriérés de paiement (réduc. = -) Sur dette intérieure	0,0	0,0	0,0	4,8	-5,9	-7,7	
	0	0	0				
Intérêts				4,8	-4,9	-7,7	
Dépenses engagées non payées	0	0	0	5.0	-1,0		
Sur dette extérieure (intérêts)	U	0	U	5,2	-1,0	0,0	
Palement période complémentaire	004.4	000.7	0// 4	24.0	5/0	40.7	
7 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (hors dons)	-224,4	-230,7	-266,4	-36,2	-56,8	-48,7	
8 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (y compris dons)	-41,1	98,2	-178,2	-5,4	5,3	-8,7	
9 - FINANCEMENT	40,6	-98,2	178,1	7,3	-9,9	12,7	
9.1 FINANCEMENT INTERIEUR NET	181,1	64,6	-48,8	-2,2	-13,7	9,5	
Bancaire	-31,1	236,8	141,2	-2,2	-12,7	9,5	
Non-bancaire	212,2	-172,2	-190,1	0,0	-1,0	0,0	
Recettes de privatisation	10,2						
Variation des arriérés de paiement sur dette intér. (principal)							
Autres							
9.2 FINANCEMENT EXTERIEUR NET	-140,5	-162,8	226,9	9,5	3,8	3,2	
Tirages sur emprunts	38,9	115,4	45	11,4	5,1	4,7	
Amortissement dû	-237,8	-258,1	-258,1	-12,8	-10,7	-451,5	
Allégement/Rééchelonnement obtenu	0,0	2 494,0	697,0	4,9	5,7	450,0	
Variation des arriérés de paiement sur dette extér. (principal)	25,4	-2 483,8	-462,3	6,0	3,7	0,0	
Autres	33,0	-30,3	205,3	0,0	0,0	0,0	
10 - ERREURS ET OMISSIONS	0,5	0,0	0,0	-1,9	4,6	-4,0	
Fonds en route	-1,0						
Erreurs et omissions	1,5	0,0	0,0	-1,9	4,6	-4,0	
11 - GAP A FINANCER (en projection)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	

Sources: Services nationaux, FMI, BCEAO.



TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	MALI			NIGER		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010
			Milliards de	francs CFA		
1- RECETTES ET DONS	741,5	919,0	940,1	611,5	490,5	565,4
1.1 RECETTES BUDGETAIRES	607,3	725,1	806,4	442,2	363,6	393,9
Recettes fiscales	519,4	624,3	681,9	281,3	343,0	370,5
Directs	149,7	177,1	204,6	67,9	102,3	110,9
Taxes sur les transactions internationales				110,7	116,6	127,6
Recettes non fiscales	21,2	28,9	45,8	158,8	16,8	20,9
Autres	66,7	71,8	78,7	2,1	3,8	2,5
1.2 DONS	134,2	193,9	133,7	169,3	126,9	171,5
2 - DEPENSES ET PRETS NETS	828,2	1 097,8	1 061,3	573,2	633,4	642,4
2.1 DEPENSES TOTALES	820,6	1 076,2	1 046,6	573,2	633,4	642,4
2.1.1 DEPENSES COURANTES	459,0	549,0	601,2	289,8	299,6	367,5
Traitements et salaires	186,0	213,5	231,8	83,8	93,6	107,2
Autres dépenses de fonctionnement	258,9	319,8	350,3	168,5	181,2	228,4
Intérêts sur la dette publique	14,1	15,7	19,1	6,0	5,8	10,1
Intérieure	1,6	3,3	6,1	1,9	1,3	6,0
Extérieure	12,5	12,4	13,0	4,1	4,5	4,1
2.1.2 DEPENSES EN CAPITAL	294,9	455,4	366,7	283,4	333,8	274,9
Sur financement interne	122,1	152,2	179,1	107,7	151,4	82,2
Sur financement externe	172,8	303,2	187,6	175,7	182,4	192,7
2.2 PRETS MOINS RECOUVREMENTS	7,6	21,6	14,7	0,0	0,0	0,0
3 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (hors dons)	-220,9	-372,7	-254,9	-131,0	-269,8	-248,5
4 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (y compris dons)	-86,7	-178,8	-121,2	38,3	-142,9	-77,0
5 - SOLDE PRIMAIRE DE BASE	40,3	39,6	45,2	50,7	-81,6	-45,7
6 - AJUSTEMENT BASE CAISSE	49,2	-26,0	-82,3	-18,8	-12,3	-20,0
Variations des arriérés de paiement (réduc. = -)	0,0	0,0	0,0	-18,8	-12,3	-20,0
Sur dette intérieure	0,0	0,0	0,0	-18,8	-12,3	-20,0
Intérêts	0,0		.,,	-15,7	-15,6	-20,0
Dépenses engagées non payées	0,0			-3,1	3,3	0,0
Sur dette extérieure (intérêts)	0,0					
Paiement période complémentaire	49,2	-26,0	-82,3			
7 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (hors dons)	-171,7	-398,7	-337,2	-149,8	-282,1	-268,5
8 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (y compris dons)	-37,5	-204,8	-203,5	19,5	-155,2	-97,0
9 - FINANCEMENT	37,5	204,9	203,5	-19,5	155,2	97,0
9.1 FINANCEMENT INTERIEUR NET	-45,0	24,6	72,3	-45,8	111,1	30,6
Bancaire	-32,6	-142,7	29,1	-56,4	112,4	3,7
Non-bancaire	-12,4	167,3	43,2	10,6	-1,3	26,9
Recettes de privatisation	39,1	180,4	0,2	0,0	0,0	0,0
Variation des arriérés de paiement sur dette intér. (principal)	-51,5	-13,1	43,0	0,0	0,0	0,0
Autres	01,0	10,1	40,0	0,0	0,0	0,0
9.2 FINANCEMENT EXTERIEUR NET	82,5	180,3	131,2	26,3	44,1	66,4
Tirages sur emprunts	99,9	200,8	151,2	30,5	49,2	71,0
Amortissement dû	-28,3	-33,5	-32,4	-8,6	-8,4	-7,8
Allégement/Rééchelonnement obtenu	10,9	13,0	11,0	-0,0	-0,4	-7,0
Variation des arriérés de paiement sur dette extér. (principal)	0,0	0,0	0,0			
	0,0	0,0	0,0	4,4	3,3	3,2
Autros						
Autres 10 - EDDELIDS ET OMISSIONS	0.0	-0.1	0.0		nn	
10 - ERREURS ET OMISSIONS	0,0	- 0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
	0,0 0,0	-0,1 -0,1	0,0 0,1 -0,1	0,0	0,0	0,0

Sources: Services nationaux, FMI, BCEAO.

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	SENEGAL				TOGO	
	2008	2009	2010	2008	2009	2010
			Milliards de	francs CFA	•	
1- RECETTES ET DONS	1 291,9	1 313,6	1 399,0	249,9	317,2	351,3
1.1 RECETTES BUDGETAIRES	1 152,1	1 131,3	1 237,0	220,6	252,3	294,4
Recettes fiscales	1087,2	1083,5	1195,0	211,2	229,0	246,7
Directs				46,2	56,9	51,4
Taxes sur les transactions internationales				165,0	172,1	195,3
Recettes non fiscales	64,9	37,3	42,0	9,4	23,3	47,7
Autres		10,5	0			
1.2 DONS	139,8	182,3	162,0	29,3	64,9	56,9
2 - DEPENSES ET PRETS NETS	1 578,5	1 606,9	1 732,0	253,3	326,3	342,2
2.1 DEPENSES TOTALES	1 573,4	1 603,7	1 731,0	253,0	326,3	342,2
2.1.1 DEPENSES COURANTES	978,7	996,9	995,0	203,1	234,1	224,3
Traitements et salaires	347,7	364,4	392,0	69,1	94,3	82,6
Autres dépenses de fonctionnement	592,5	587,2	543,0	123,2	127,0	126,6
Intérêts sur la dette publique	38,5	45,3	60,0	10,8	12,8	15,1
Intérieure	15,0	22,2	22,0	4,6	7,6	10,1
Extérieure	23,5	23,1	38,0	6,2	5,2	5,0
2.1.2 DEPENSES EN CAPITAL	594,7	606,8	736,0	49,9	92.2	117,9
Sur financement interne	314.2	369,3	437,0	27.3	37,8	45,9
Sur financement externe	280,5	237,5	299,0	22,6	54,4	72,0
2.2 PRETS MOINS RECOUVREMENTS	5,1	3,2	1,0	0,3	0,0	0,0
	· · ·					
3 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (hors dons)	-426,4	-475,6	-495,0	-32,7	-74,0	-47,8
4 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (y compris dons)	-273,4	-293,3	-333,0	-3,4	-9,1	9,1
5 - SOLDE PRIMAIRE DE BASE	-102,3	-189,6	-135,0	1,0	-6,8	39,3
6 - AJUSTEMENT BASE CAISSE	0,0	0,0	0,0	-0,4	-11,7	-22,7
Variations des arriérés de paiement (réduc. = -)	0,0	0,0	0,0	-0,4	-11,7	-22,7
Sur dette intérieure	0,0	0,0	0,0	-0,6	-11,6	-22,7
Intérêts				-0,6	-11,6	-6,2
Dépenses engagées non payées				0	0,0	-16,5
Sur dette extérieure (intérêts)	0,0	0,0	0,0	0,2	-0,1	0,0
7 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (hors dons)	-426,4	-475,6	-495,0	-33,1	-85,7	-70,5
8 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (y compris dons)	-273,4	-293,3	-333,0	-3,8	-20,8	-13,6
9 - FINANCEMENT	265,1	285,9	332,5	3,1	19,4	13,4
9.1 FINANCEMENT INTERIEUR NET	42,2	61,6	159,0	9,6	24,2	-10,1
Bancaire	-43,0	115,7	172,0	90,6	33,5	14,4
Non-bancaire	85,2	40,9	0,0	-81,0	-9,3	-24,5
Variation des arriérés de paiement sur dette intér. (principal)	0,0	-95,0	-13,0			
Autres				0,0	0,0	0,0
9.2 FINANCEMENT EXTERIEUR NET	222,9	224,3	173,5	-6,5	-4,8	23,5
Tirages sur emprunts	261,9	162,7	190,0	7,1	12,3	45,1
Amortissement dû	-44,1	-50,0	-53,0	-23,4	-20,2	-15,5
Allégement/Rééchelonnement obtenu	15,9	20,0	18,5	193,2	0,0	0
Variation des arriérés de paiement sur dette extér. (principal)				-425,3	0,0	0,0
Autres	-10,8	3,6	18,0	-3,3	3,1	-6,1
10 - ERREURS ET OMISSIONS	8,3	7,4	0,5	0,7	1,4	0,2
Fonds en route	0	0	0			
Erreurs et omissions	8,3	7,4	0,5	0,7	1,4	0,2
11 - GAP A FINANCER (en projection)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources: Services nationaux, FMI, BCEAO.



UMOA(1) - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2008	2009	2010*
Exportations FOB	8 312,0	9 134,0	9 540,4
dont coton	306,1	267,7	317,0
cacao	1 269,5	1 772,0	1 789,3
pétrole	1 941,6	1 631,3	1 731,8
Importations FOB	-9 736,3	-9 268,6	-9 625,7
dont pétrole	-2 782,2	-1 961,0	-2 361,0
Balance commerciale	-1 424,3	-134,6	-85,3
Balance des services	-1 589,2	-1 716,6	-1 929,0
dont fret et assurances	-1 582,9	-1 506,4	-1 676,6
Revenus nets	-593,9	-787,3	-735,6
dont intérêts de la dette	-188,3	-203,9	-204,0
Balance des transferts courants	1 394,1	1 478,9	1 425,6
- privés	934,0	823,1	872,3
- publics	460,1	655,7	553,3
Balance des transactions courantes	-2 213,3	-1 159,6	-1 324,3
Compte de capital et d'opérations financières	2 191,2	1 805,8	1 964,8
Compte de capital	987,7	871,1	1 107,8
Opérations financières	1 203,6	934,4	857,0
Investissements directs	689,1	1 106,5	971,4
Investissements de portefeuille	52,3	161,6	221,2
Autres investissements	462,1	-333,7	-335,6
Pour mémoire : financement exceptionnel	278,4	89,9	617,3
Erreurs et omissions nettes	14,8	-62,9	11,7
Ajustement statistique (2)	98,7	-43,4	-113,8
SOLDE GLOBAL	119,2	688,3	538,5
Réévaluations (3)	-27,8	-148,4	-199,5
VARIATIONS DES AEN	-91,4	-539,9	-339,0

^{*:} estimations.
Source: BCEAO.
(1): agrégation des balances des paiements nationales.
(2): Cet ajustement permet la prise en compte des opérations non réparties et du biais lié aux asymétries.

⁽³⁾ Réévaluation du stock d'or, en ligne avec l'envolée des cours sur les marchés internationaux.

BENIN - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2008	2009	2010*	
	Milliards de francs CFA			
Exportations FOB	574,2	578,3	687,6	
dont Coton	75,0	63,4	57,1	
Importations FOB	-846,2	-820,6	-901,0	
dont Pétrole	-79,6	-75,9	-100,6	
Balance commerciale	-272,0	-242,2	-213,4	
Balance des services	-72,5	-129,9	-143,2	
dont frêt et assurances	-120,7	-119,4	-153,6	
Revenus nets	-5,1	-15,6	-8,9	
dont intérêts de la dette	-7,2	-12,3	-12,2	
Balance des transferts courants	109,6	81,3	93,1	
- privés	73,4	32,4	45,8	
- publics	36,2	48,9	47,3	
Balance des transactions courantes	-240,0	-306,4	-272,4	
Compte de capital et d'opérations financières	271,9	260,3	355,0	
Compte de capital	48,4	76,1	38,6	
Opérations financières	223,6	184,2	316,4	
Investissements directs	77,8	48,7	54,9	
Investissements de portefeuille	9,4	37,6	30,1	
Autres investissements	136,3	97,9	231,4	
Pour mémoire : financement exceptionnel	5,1	3,9	4,2	
Erreurs et omissions nettes	5,0	-2,8	0,0	
SOLDE GLOBAL	36,9	-48,9	82,6	

BURKINA - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2008	2009	2010*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	310,4	425,2	712,8
dont Coton	87,9	96,8	111,0
Importations FOB	-711,7	-652,8	-845,9
dont Pétrole	-241,8	-179,7	-220,5
Balance commerciale	-401,4	-227,6	-133,0
Balance des services	-211,6	-192,1	-248,9
dont frêt et assurances	-125,7	-149,1	-193,2
Revenus nets	-1,6	-2,6	-4,7
dont intérêts de la dette	-8,4	-8,7	-10,2
Balance des transferts courants	183,3	242,8	243,6
- privés	57,0	62,5	63,9
- publics	126,3	180,3	179,7
Balance des transactions courantes	-431,3	-179,4	-143,0
Compte de capital et d'opérations financières	396,4	405,6	227,4
Compte de capital	85,5	132,9	98,8
Opérations financières	310,9	272,7	128,5
Investissements directs	47,5	43,6	16,8
Investissements de portefeuille	4,1	7,6	8,6
Autres investissements	259,4	221,4	103,2
Pour mémoire : financement exceptionnel	0,0	0,0	0,0
Erreurs et omissions nettes	1,5	-1,5	-0,5
SOLDE GLOBAL	-33,4	224,7	83,9



COTE D'IVOIRE - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2008	2009	2010*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	4 652,7	5 348,4	5 112,6
dont Cacao	1 263,2	1 756,0	1 771,4
Pétrole	1 632,4	1 423,5	1 510,5
Importations FOB	-3 165,4	-3 345,8	-3 134,8
dont Pétrole	-1 259,5	-764,7	-889,9
Balance commerciale	1 487,4	2 002,6	1 977,7
Balance des services	-732,6	-749,7	-760,2
dont frêt et assurances	-533,6	-506,9	-507,6
Revenus nets	-403,9	-442,5	-432,9
dont intérêts de la dette	-123,6	-126,5	-128,7
Balance des transferts courants	-148,9	-46,6	-264,1
- privés	-261,7	-280,8	-291,9
- publics	112,8	234,2	27,8
Balance des transactions courantes	201,9	763,8	520,5
Compte de capital et d'opérations financières	-195,7	-618,1	-279,1
Compte de capital	40,0	106,2	36,0
Opérations financières	-235,7	-724,3	-315,1
Investissements directs	199,8	182,5	167,2
Investissements de portefeuille	18,7	-17,9	131,5
Autres investissements	-454,2	-888,9	-613,8
Pour mémoire : financement exceptionnel	25,3	23,3	157,4
Erreurs et omissions nettes	-19,6	-17,4	-5,2
SOLDE GLOBAL	-13,5	128,3	236,2

GUINEE-BISSAU - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2008	2009	2010*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	57,4	57,4	59,6
dont noix de cajou	28,8	46,8	48,7
Importations FOB	-89,0	-95,5	-97,3
dont Pétrole	-20,7	-20,5	-21,1
Balance commerciale	-31,6	-38,1	-37,7
Balance des services	-18,5	-25,4	-19,5
dont frêt et assurances	-12,7	-12,7	-16,9
Revenus nets	-6,6	-5,2	-1,8
dont intérêts de la dette	-6,3	-5,4	-0,7
Balance des transferts courants	43,9	46,3	30,4
- privés	15,2	15,1	16,0
- publics	28,7	31,2	14,4
Balance des transactions courantes	-12,9	-22,4	-28,5
Compte de capital et d'opérations financières	26,7	40,6	40,0
Compte de capital	16,5	33,3	480,9
Opérations financières	10,3	7,3	-440,9
Investissements directs	2,7	8,3	9,0
Investissements de portefeuille	0,3	0,0	0,7
Autres investissements	7,3	-1,0	-450,6
Pour mémoire : financement exceptionnel	12,2	15,0	450,0
Erreurs et omissions nettes	0,8	-4,5	1,1
SOLDE GLOBAL	14,7	13,7	12,6

MALI - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2008	2009	2010*
		Milliards de francs CFA	
Exportations FOB	939,1	837,5	969,8
dont Coton	92,4	67,4	74,6
Or	645,9	635,5	737,3
Importations FOB	-1 223,8	-937,9	-1 125,4
dont Pétrole	-318,0	-258,4	-352,7
Balance commerciale	-284,7	-100,4	-155,6
Balance des services	-255,2	-222,5	-259,2
dont frêt et assurances	-250,8	-173,3	-233,3
Revenus nets	-140,0	-216,0	-173,1
dont intérêts de la dette	-16,2	-12,4	-13,0
Balance des transferts courants	203,7	229,7	226,7
- privés	156,2	147,3	148,8
- publics	47,5	82,3	77,9
Balance des transactions courantes	-476,2	-309,2	-361,2
Compte de capital et d'opérations financières	423,0	595,9	335,4
Compte de capital	158,1	194,3	134,4
Opérations financières	264,8	401,6	201,0
Investissements directs	80,5	353,8	91,1
Investissements de portefeuille	-7,6	29,1	1,2
Autres investissements	191,9	18,6	108,6
Pour mémoire : financement exceptionnel	10,9	13,0	0,0
Erreurs et omissions nettes	19,9	-34,7	16,3
SOLDE GLOBAL	-33,3	252,0	-9,5

NIGER - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2008	2009	2010*
Exportations FOB	408,5	470,7	508,7
dont Uranium	198,2	195,1	242,3
Importations FOB	-604,4	-847,2	-887,3
dont Pétrole	-91,4	-108,0	-154,1
Balance commerciale	-195,9	-376,5	-378,6
Balance des services	-210,5	-299,7	-430,6
dont frêt et assurances	-165,3	-237,3	-275,1
Revenus nets	-8,5	-16,3	-18,8
dont intérêts de la dette	-3,7	-4,8	-4,1
Balance des transferts courants	103,1	71,2	214,0
- privés	49,6	53,9	59,4
- publics	53,6	17,3	154,6
Balance des transactions courantes	-311,7	-621,3	-622,2
Compte de capital et d'opérations financières	390,1	538,6	721,3
Compte de capital	114,9	120,4	116,5
Opérations financières	151,9	418,3	604,7
Investissements directs	141,5	345,4	495,3
Investissements de portefeuille	-5,5	7,4	17,9
Autres investissements	15,8	65,5	91,6
Pour mémoire : financement exceptionnel	22,4	29,9	3,2
Erreurs et omissions nettes	-5,7	-7,1	0,0
SOLDE GLOBAL	72,7	-89,8	99,1



SENEGAL - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2008	2009	2010*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	987,9	990, 1	1 046,8
dont produits halieutiques	136,9	155,6	163,2
Importations FOB	-2 510,4	-1 947,8	-1 988,3
dont Pétrole	-661,2	-495,4	-559,3
Balance commerciale	-1 522,5	-957,7	-941,5
Balance des services	-54,1	-60,8	-56,7
dont frêt et assurances	-284,2	-221,4	-225,1
Revenus nets	-21,4	-80,1	-79,8
dont intérêts de la dette	-16,8	-26,6	-30,5
Balance des transferts courants	754,4	695,6	703,6
- privés	721,8	672,5	689,0
- publics	32,5	23,1	14,7
Balance des transactions courantes	-843,7	-403,0	-374,3
Compte de capital et d'opérations financières	751,1	496,8	503,7
Compte de capital	107,2	144,1	151,3
Opérations financières	643,9	352,7	352,4
Investissements directs	121,5	118,9	126,9
Investissements de portefeuille	21,1	114,2	22,3
Autres investissements	501,2	119,6	203,2
Pour mémoire : financement exceptionnel	2,0	3,5	2,5
Erreurs et omissions nettes	4,2	2,8	0,0
SOLDE GLOBAL	-88,4	96,6	129,4

TOGO - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2008	2009	2010*	
	Milliards de francs CFA			
Exportations FOB	381,8	426,4	442,4	
dont Coton	13,6	7,8	8,9	
Importations FOB	-585,4	-621,0	-645,8	
dont Pétrole	-110,0	-58,5	-62,9	
Balance commerciale	-203,6	-194,6	-203,4	
Balance des services	-34,1	-38,3	-44,4	
dont frêt et assurances	-89,9	-86,3	-76,2	
Revenus nets	-6,8	-9,0	-13,2	
dont intérêts de la dette	-6,2	-7,1	-5,0	
Balance des transferts courants	145,0	158,5	166,2	
- privés	122,4	120,2	127,9	
- publics	22,6	38,3	38,3	
Balance des transactions courantes	-99,4	-83,4	-94,8	
Compte de capital et d'opérations financières	127,7	85,9	112,7	
Compte de capital	293,7	63,8	72,0	
Opérations financières	-166,0	22,0	40,7	
Investissements directs	17,8	5,2	10,2	
Investissements de portefeuille	11,8	-16,4	9,1	
Autres investissements	-195,6	33,2	21,4	
Pour mémoire : financement exceptionnel	197,1	1,3	0,0	
Erreurs et omissions nettes	8,7	2,5	0,0	
SOLDE GLOBAL	37,0	5,0	18,0	

UMOA - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2008	2009	2010
		A fin décembre	
		Millions de francs CFA	
Avoirs extérieurs nets	4 757 232,1	5 297 163,6	5 636 130,4
Banque Centrale	4 670 945,4	5 171 836,5	5 554 615,4
Banques	86 286,7	125 327,1	81 515,0
Crédit intérieur	6 132 132,7	7 251 839,3	8 711 655,4
Position nette des Gouvernements	505 119,3	1 136 048,0	1 911 105,3
Crédits à l'économie	5 627 013,4	6 115 791,3	6 800 550,1
Crédits de campagne	129 712,2	143 894,0	148 405,0
Crédits ordinaires	5 497 301,2	5 971 897,3	6 652 145,1
dont : douteux et litigieux	5 497 301,2	5 971 897,3	6 652 145,1
TOTAL ACTIF	10 889 364,8	12 549 002,9	14 347 785,8
Masse monétaire	9 327 190,0	10 653 338,5	12 309 311,3
Circulation fiduciaire	2 776 410,9	3 118 247,7	3 558 819,2
Dépôts en CCP	52 047,9	59 927,1	28 266,0
Dépôts en CNE	52 075,6	59 040,6	69 021,8
Dépôts en banque	6 446 655,6	7 416 123,1	8 653 204,3
Sociétés d'Etat et EPIC	695 224,6	748 643,4	824 827,5
- à vue	480 193,6	470 595,4	519 940,5
- à terme	215 031,0	278 048,0	304 887,0
Particuliers et entreprises privées	5 751 431,0	6 667 479,7	7 828 376,8
- à vue	2 913 159,0	3 311 770,0	3 863 602,3
- à terme	2 838 272,0	3 355 709,7	3 964 774,5
Autres Postes Nets	1 562 174,8	1 895 664,4	2 038 474,5
TOTAL PASSIF	10 889 364,8	12 549 002,9	14 347 785,8
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	3 502 268,5	3 618 489,3	4 004 085,1
- Crédit à moyen et long terme	2 124 744,9	2 497 302,0	2 796 465,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	102,3	105,1	103,7



BENIN - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2008	2009	2010
	A fin décembre		
		Millions de francs CFA	
Avoirs extérieurs nets	691 546,3	645 935,8	728 565,6
Banque Centrale	570 778,3	484 069,8	506 303,6
Banques	120 768,0	161 866,0	222 262,0
Crédit intérieur	442 260,8	599 333,9	593 700,6
Position nette du Gouvernement	-182 089,2	-99 214,1	-164 117,4
Crédits à l'économie	624 350,0	698 548,0	757 818,0
Crédits de campagne	14 250,0	13 333,0	16 121,0
Crédits ordinaires	610 100,0	685 215,0	741 697,0
dont : douteux et litigieux	25 923,0	22 092,0	27 841,0
TOTAL ACTIF	1 133 807,1	1 245 269,7	1 322 266,2
Masse monétaire	1 106 469,7	1 188 933,4	1 276 141,6
Circulation fiduciaire	361 567,1	339 655,8	347 563,7
Dépôts en CCP	8 875,6	8 890,2	9 100,7
Dépôts en CNE			0,0
Dépôts en banque	736 027,0	840 387,4	919 477,2
Sociétés d'Etat et EPIC	89 391,9	101 035,6	93 762,4
- à vue	39 238,9	43 063,6	45 163,4
- à terme	50 153,0	57 972,0	48 599,0
Particuliers et entreprises privées	646 635,1	739 351,8	825 714,8
- à vue	346 688,1	372 993,8	407 569,8
- à terme	299 947,0	366 358,0	418 145,0
Autres Postes Nets	27 337,4	56 336,3	46 124,6
TOTAL PASSIF	1 133 807,1	1 245 269,7	1 322 266,2
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	381 319,0	394 201,0	423 796,0
- Crédit à moyen et long terme	243 031,0	304 347,0	334 022,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	123,9	116,8	125,3

BURKINA - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2008	2009	2010
		A fin décembre	
		Millions de francs CFA	
Avoirs extérieurs nets	369 573,5	563 540,5	647 533,1
Banque Centrale	315 622,6	385 795,5	300 757,1
Banques	53 950,9	177 745,0	346 776,0
Crédit intérieur	603 682,7	642 618,7	787 290,6
Position nette du Gouvernement	-59 697,5	-29 448,5	16 675,7
Crédits à l'économie	663 380,2	672 067,2	770 614,9
Crédits de campagne	14 097,4	22 071,0	10 286,0
Crédits ordinaires	649 282,8	649 996,2	760 328,9
dont : douteux et litigieux	26 229,0	28 092,0	30 600,0
TOTAL ACTIF	973 256,2	1 206 159,2	1 434 823,7
Masse monétaire	910 624,7	1 107 129,8	1 319 510,8
Circulation fiduciaire	213 595,9	251 750,7	215 078,7
Dépôts en CCP	4 838,6	5 479,8	3 906,2
Dépôts en CNE	52 075,6	59 040,6	69 021,8
Dépôts en banque	640 114,6	790 858,7	1 031 504,1
Sociétés d'Etat et EPIC	88 165,6	116 524,9	138 564,1
- à vue	28 816,6	29 825,9	26 979,1
- à terme	59 349,0	86 699,0	111 585,0
Particuliers et entreprises privées	551 949,0	674 333,8	892 940,0
- à vue	257 159,0	328 038,8	413 252,0
- à terme	294 790,0	346 295,0	479 688,0
Autres Postes Nets	62 631,5	99 029,4	115 312,9
TOTAL PASSIF	973 256,2	1 206 159,2	1 434 823,7
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	419 242,3	414 565,2	474 618,9
- Crédit à moyen et long terme	244 137,9	257 502,0	295 996,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	109,7	123,0	130,9

COTE D'IVOIRE - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2008	2009	2010
		A fin décembre	
		Millions de francs CFA	
Avoirs extérieurs nets	1 021 356,8	1 149 196,3	1 385 418,4
Banque Centrale	950 337,8	1 082 475,3	1 351 869,4
Banques	71 019,0	66 721,0	33 549,0
Crédit intérieur	2 103 664,3	2 506 395,0	2 836 267,4
Position nette du Gouvernement	399 644,5	621 893,2	788 300,2
Crédits à l'économie	1 704 019,8	1 884 501,8	2 047 967,2
Crédits de campagne	94 658,0	99 062,0	100 349,0
Crédits ordinaires	1 609 361,8	1 785 439,8	1 947 618,2
dont : douteux et litigieux	41 538,0	35 004,0	50 022,0
TOTAL ACTIF	3 125 021,1	3 655 591,3	4 221 685,8
Masse monétaire	2 997 393,5	3 511 786,1	4 152 299,3
Circulation fiduciaire	1 078 708,2	1 343 244,6	1 638 171,5
Dépôts en CCP	17 870,2	22 147,6	0,0
Dépôts en CNE			0,0
Dépôts en banque	1 900 815,1	2 146 393,9	2 514 127,8
Sociétés d'Etat et EPIC	68 945,0	70 978,7	85 590,6
- à vue	38 768,0	39 897,7	49 215,6
- à terme	30 177,0	31 081,0	36 375,0
Particuliers et entreprises privées	1 831 870,1	2 075 415,2	2 428 537,2
- à vue	864 164,1	936 395,2	1 049 339,2
- à terme	967 706,0	1 139 020,0	1 379 198,0
Autres Postes Nets	127 627,6	143 805,2	69 386,5
TOTAL PASSIF	3 125 021,1	3 655 591,3	4 221 685,8
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	1 188 676,8	1 248 168,8	1 372 544,2
- Crédit à moyen et long terme	515 343,0	636 333,0	675 423,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	102,1	104,8	106,2

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2008	2009	2010
	·	A fin décembre	
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	66 590,8	80 621,9	93 260,7
Banque Centrale	53 038,8	61 418,9	64 405,7
Banques	13 552,0	19 203,0	28 855,0
Crédit intérieur	27 749,9	19 378,0	31 979,9
Position nette du Gouvernement	9 128,8	-2 692,1	6 223,9
Crédits à l'économie	18 621,1	22 070,1	25 756,0
Crédits de campagne	610,0		0,0
Crédits ordinaires	18 01 1, 1	22 070,1	25 756,0
dont : douteux et litigieux	372,0	897,0	1 171,0
TOTAL ACTIF	94 340,7	99 999,9	125 240,6
Masse monétaire	89 168,9	95 289,5	118 507,8
Circulation fiduciaire	53 320,2	56 318,1	64 086,4
Dépôts en CCP			0,0
Dépôts en CNE			0,0
Dépôts en banque	35 848,7	38 971,4	54 421,4
Sociétés d'Etat et EPIC	1 432,4	1 992,7	349,2
- à vue	1 413,4	1 992,7	349,2
- à terme	19,0		0,0
Particuliers et entreprises privées	34 416,3	36 978,7	54 072,2
- à vue	25 954,3	29 171,7	40 435,2
- à terme	8 462,0	7 807,0	13 637,0
Autres Postes Nets	5 171,8	4 710,4	6 732,8
TOTAL PASSIF	94 340,7	99 999,9	125 240,6
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	15 585,1	17 741,1	13 489,0
- Crédit à moyen et long terme	3 036,0	4 329,0	12 267,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	160,0	166,0	196,2



MALI - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2008	2009	2010
	A fin décembre		
		Millions de francs CFA	
Avoirs extérieurs nets	496 407,9	736 008,7	726 016,2
Banque Centrale	467 056,9	638 333,7	552 189,2
Banques	29 351,0	97 675,0	173 827,0
Crédit intérieur	516 194,2	453 006,9	575 383,7
Position nette du Gouvernement	-155 031,1	-287 704,4	-270 117,3
Crédits à l'économie	671 225,3	740 711,3	845 501,0
Crédits de campagne	146,0	3 882,0	9 897,0
Crédits ordinaires	671 079,3	736 829,3	835 604,0
dont : douteux et litigieux	40 817,0	37 494,0	39 965,0
TOTAL ACTIF	1 012 602,1	1 189 015,6	1 301 399,9
Masse monétaire	1 024 838,5	1 172 726,8	1 294 462,6
Circulation fiduciaire	318 280,8	304 559,3	314 505,2
Dépôts en CCP			0,0
Dépôts en CNE			0,0
Dépôts en banque	706 557,7	868 167,5	979 957,4
Sociétés d'Etat et EPIC	75 833,2	80 584,6	97 176,6
- à vue	61 829,2	60 527,6	72 497,6
- à terme	14 004,0	20 057,0	24 679,0
Particuliers et entreprises privées	630 724,5	787 582,9	882 780,8
- à vue	357 922,5	436 561,9	538 041,8
- à terme	272 802,0	351 021,0	344 739,0
Autres Postes Nets	-12 236,4	16 288,8	6 937,3
TOTAL PASSIF	1 012 602,1	1 189 015,6	1 301 399,9
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	424 254,3	470 796,3	518 699,0
- Crédit à moyen et long terme	246 971,0	269 915,0	326 802,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	126,8	136,3	135,2

NIGER - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2008	2009	2010
		A fin décembre	
		Millions de francs CFA	
Avoirs extérieurs nets	284 981,2	193 802,2	292 916,4
Banque Centrale	297 259,2	224 190,2	292 606,4
Banques	-12 278,0	-30 388,0	310,0
Crédit intérieur	147 761,0	311 276,6	351 213,3
Position nette du Gouvernement	-114 842,0	385,6	4 065,3
Crédits à l'économie	262 603,0	310 891,0	347 148,0
Crédits de campagne	741,0	601,0	1 225,0
Crédits ordinaires	261 862,0	310 290,0	345 923,0
dont : douteux et litigieux	8 999,0	12 375,0	17 025,0
TOTAL ACTIF	432 742,2	505 078,8	644 129,7
Masse monétaire	399 208,2	473 139,5	576 017,5
Circulation fiduciaire	147 682,0	187 876,9	234 851,6
Dépôts en CCP	1 542,8	1 737,0	1 411,5
Dépôts en CNE			0,0
Dépôts en banque	249 983,4	283 525,6	339 754,4
Sociétés d'Etat et EPIC	19 375,6	20 000,7	27 772,5
- à vue	11 224,6	10 513,7	17 171,5
- à terme	8 151,0	9 487,0	10 601,0
Particuliers et entreprises privées	230 607,8	263 524,9	311 981,9
- à vue	131 864,8	156 829,9	198 386,9
- à terme	98 743,0	106 695,0	113 595,0
Autres Postes Nets	33 534,0	31 939,3	68 112,2
TOTAL PASSIF	432 742,2	505 078,8	644 129,7
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	145 281,0	161 369,0	169 442,0
- Crédit à moyen et long terme	117 322,0	149 522,0	177 706,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	102,6	97,8	106,8

SENEGAL - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2008	2009	2010
		A fin décembre	
		Millions de francs CFA	
Avoirs extérieurs nets	762 283,1	858 558,5	987 848,2
Banque Centrale	653 086,4	725 330,9	734 476,2
Banques	109 196,7	133 227,6	253 372,0
Crédit intérieur	1 467 718,0	1 606 810,8	1 847 309,8
Position nette du Gouvernement	28 167,2	114 819,1	200 321,9
Crédits à l'économie	1 439 550,8	1 491 991,7	1 646 987,9
Crédits de campagne	5 209,8	4 928,0	10 496,0
Crédits ordinaires	1 434 341,0	1 487 063,7	1 636 491,9
dont : douteux et litigieux	56 023,0	65 708,0	60 218,0
TOTAL ACTIF	2 230 001,1	2 465 369,3	2 835 158,0
Masse monétaire	2 006 623,9	2 234 606,9	2 540 785,1
Circulation fiduciaire	474 308,5	494 798,4	561 804,5
Dépôts en CCP	13 864,1	14 633,7	6 065,4
Dépôts en CNE			0,0
Dépôts en banque	1 518 451,3	1 725 174,8	1 972 915,2
Sociétés d'Etat et EPIC	71 794,7	82 086,0	72 227,5
- à vue	35 712,7	43 864,0	34 137,5
- à terme	36 082,0	38 222,0	38 090,0
Particuliers et entreprises privées	1 446 656,6	1 643 088,8	1 900 687,7
- à vue	729 279,6	813 819,1	947 617,2
- à terme	717 377,0	829 269,7	953 070,5
Autres Postes Nets	223 377,2	230 762,4	294 372,9
TOTAL PASSIF	2 230 001,1	2 465 369,3	2 835 158,0
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	776 807,8	746 198,7	829 293,9
- Crédit à moyen et long terme	662 743,0	745 793,0	817 694,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	103,0	114,0	117,3

TOGO - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2008	2009	2010
		A fin décembre	
	N	Millions de francs CFA	
Avoirs extérieurs nets	238 514,3	241 217,1	259 460,1
Banque Centrale	188 500,3	161 722,1	193 452,1
Banques	50 014,0	79 495,0	66 008,0
Crédit intérieur	321 874,8	407 248,4	497 536,1
Position nette du Gouvernement	78 611,6	112 238,2	138 779,0
Crédits à l'économie	243 263,2	295 010,2	358 757,1
Crédits de campagne		17,0	31,0
Crédits ordinaires	243 263,2	294 993,2	358 726,1
dont : douteux et litigieux	3 844,0	6 884,0	8 251,0
TOTAL ACTIF	560 389,1	648 465,5	756 996,2
Masse monétaire	531 397,8	616 689,5	717 030,9
Circulation fiduciaire	129 179,8	140 275,5	183 319,3
Dépôts en CCP	5 056,6	7 038,8	7 782,2
Dépôts en CNE			0,0
Dépôts en banque	397 161,4	469 375,2	525 929,4
Sociétés d'Etat et EPIC	54 156,1	54 840,3	49 593,3
- à vue	37 060,1	20 310,3	14 635,3
- à terme	17 096,0	34 530,0	34 958,0
Particuliers et entreprises privées	343 005,3	414 534,9	476 336, 1
- à vue	164 560,3	205 290,9	213 634,1
- à terme	178 445,0	209 244,0	262 702,0
Autres Postes Nets	28 991,3	31 776,0	39 965,3
TOTAL PASSIF	560 389,1	648 465,5	756 996,2
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	151 102,2	165 449,2	202 202,1
- Crédit à moyen et long terme	92 161,0	129 561,0	156 555,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	117,0	123,6	120,0



UMOA - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2008	2009	2010
	A fin décembre		
		Millions de francs CFA	
Avoirs extérieurs nets	4 670 945,4	5 171 836,5	5 554 615,4
Avoirs extérieurs bruts	5 053 691,2	6 225 898,2	6 770 836, 1
Engagements extérieurs	382 745,8	1 054 061,7	1 216 220,7
Créances sur l'Etat	559 785,2	1 163 195,5	1 226 754,2
Créances sur les banques	365 006, 1	333 226,0	425 040,0
Créances sur les établissements financiers	990,0	1 590,0	4 193,8
TOTAL ACTIF	5 596 726,7	6 669 848,0	7 210 603,4
Circulation fiduciaire	2 776 410,9	3 118 247,7	3 558 819,2
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	574 033,6	805 519,1	648 508,5
Dépôts des banques (y compris encaisses)	1 064 251,1	1 332 179,0	1 453 764,6
Autres dépôts	242 850,4	239 097,8	274 015,2
Autres postes nets	939 180,7	1 174 804,4	1 275 495,9
TOTAL PASSIF	5 596 726,7	6 669 848,0	7 210 603,4

BENIN - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2008	2009	2010
		A fin décembre	
		Millions de francs CFA	
Avoirs extérieurs nets	570 778,3	484 069,8	506 303,6
Avoirs extérieurs bruts	597 883,7	558 419,2	590 334,4
Engagements extérieurs	27 105,4	74 349,4	84 030,8
Créances sur l'Etat	10 128,3	50 248,5	58 601,9
Créances sur les banques	75 396,0	124 100,0	99 194,0
Créances sur les établissements financiers			0,0
TOTAL ACTIF	656 302,6	658 418,3	664 099,5
Circulation fiduciaire	361 567,1	339 655,8	347 563,7
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	126 877,1	153 531,8	157 079,0
Dépôts des banques (y compris encaisses)	164 248,9	164 706,2	158 499,8
Autres dépôts	1 628,0	483,4	545,2
Autres postes nets	1 981,5	41,1	411,8
TOTAL PASSIF	656 302,6	658 418,3	664 099,5

Source : BCEAO.

BURKINA - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2008	2009	2010	
		A fin décembre		
		Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	315 622,6	385 795,5	300 757,1	
Avoirs extérieurs bruts	439 340,0	588 655,6	525 519,8	
Engagements extérieurs	123 717,4	202 860,1	224 762,7	
Créances sur l'Etat	42 289,6	95 701,2	102 242,8	
Créances sur les banques	44 597,5	71 470,0	102 321,0	
Créances sur les établissements financiers	990,0	990,0	1 210,0	
TOTAL ACTIF	403 499,7	553 956,7	506 530,9	
Circulation fiduciaire	213 595,9	251 750,7	215 078,7	
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	65 419,2	137 223,9	149 980,2	
Dépôts des banques (y compris encaisses)	119 205,5	138 848,0	138 733,3	
Autres dépôts	1 877,6	1 848,7	2 287,1	
Autres postes nets	3 401,5	24 285,4	451,6	
TOTAL PASSIF	403 499,7	553 956,7	506 530,9	



COTE D'IVOIRE - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2008	2009	2010	
		A fin décembre		
		Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	950 337,8	1 082 475,3	1 351 869,4	
Avoirs extérieurs bruts	1 078 236,9	1 478 971,1	1 785 795,4	
Engagements extérieurs	127 899,1	396 495,8	433 926,0	
Créances sur l'Etat	259 745,4	506 118,7	522 648,8	
Créances sur les banques	95 715,0	57 386,0	56 550,0	
Créances sur les établissements financiers		600,0	2 983,8	
TOTAL ACTIF	1 305 798,2	1 646 580,0	1 934 052,0	
Circulation fiduciaire	1 078 708,2	1 343 244,6	1 638 171,5	
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	23 575,6	54 498,4	35 895,2	
Dépôts des banques (y compris encaisses)	215 433,0	267 996,1	287 963,1	
Autres dépôts	8 598,8	8 696,8	7 408,8	
Autres postes nets	-20 517,4	-27 855,9	-35 386,6	
TOTAL PASSIF	1 305 798,2	1 646 580,0	1 934 052,0	

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2008	2009	2010	
		A fin décembre		
		Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	53 038,8	61 418,9	64 405,7	
Avoirs extérieurs bruts	59 428,2	76 617,9	77 081,7	
Engagements extérieurs	6 389,4	15 199,0	12 676,0	
Créances sur l'Etat	10 584,1	18 355,6	15 521,2	
Créances sur les banques	1 000,0	2 793,0	0,0	
Créances sur les établissements financiers			0,0	
TOTAL ACTIF	64 622,9	82 567,5	79 926,9	
Circulation fiduciaire	53 320,2	56 318,1	64 086,4	
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	2 457,2	19 349,6	4 470,3	
Dépôts des banques (y compris encaisses)	8 724,0	6 819,4	11 480,0	
Autres dépôts	186,7	314,4	384,4	
Autres postes nets	-65,2	-234,0	-494,2	
TOTAL PASSIF	64 622,9	82 567,5	79 926,9	

MALI - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2008	2009	2010
	•	A fin décembre	
		Millions de francs CFA	
Avoirs extérieurs nets	467 056,9	638 333,7	552 189,2
Avoirs extérieurs bruts	508 448,9	728 382,8	661 713,0
Engagements extérieurs	41 392,0	90 049, 1	109 523,8
Créances sur l'Etat	29 297,8	77 746,6	78 178,0
Créances sur les banques	22 284,0	16 171,0	67 413,0
Créances sur les établissements financiers			0,0
TOTAL ACTIF	518 638,7	732 251,3	697 780,2
Circulation fiduciaire	318 280,8	304 559,3	314 505,2
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	22 587,6	190 194,7	152 236,3
Dépôts des banques (y compris encaisses)	173 641,7	237 198,2	230 410,8
Autres dépôts	377,7	361,5	201,4
Autres postes nets	3 750,9	-62,4	426,5
TOTAL PASSIF	518 638,7	732 251,3	697 780,2

Source : BCEAO.

NIGER - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2008	2009	2010
		A fin décembre	
		Millions de francs CFA	
Avoirs extérieurs nets	297 259,2	224 190,2	292 606,4
Avoirs extérieurs bruts	334 711,2	296 989,9	374 459,0
Engagements extérieurs	37 452,0	72 799,7	81 852,6
Créances sur l'Etat	58 071,3	93 317,1	91 464,2
Créances sur les banques	2 460,0	12 650,0	11 074,0
Créances sur les établissements financiers			0,0
TOTAL ACTIF	357 790,5	330 157,3	395 144,6
Circulation fiduciaire	147 682,0	187 876,9	234 851,6
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	154 182,1	74 324,5	55 545,4
Dépôts des banques (y compris encaisses)	54 490,1	72 434,8	104 376,3
Autres dépôts	239,4	139,6	163,4
Autres postes nets	1 196,9	-4 618,5	207,9
TOTAL PASSIF	357 790,5	330 157,3	395 144,6



SENEGAL - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2008	2009	2010
	A fin décembre		
		Millions de francs CFA	
Avoirs extérieurs nets	653 086,4	725 330,9	734 476,2
Avoirs extérieurs bruts	761 669,1	962 573,0	1 008 348,5
Engagements extérieurs	108 582,7	237 242,1	273 872,3
Créances sur l'Etat	116 850,6	232 994,6	249 968, 1
Créances sur les banques	107 235,4	34 606,0	60 348,0
Créances sur les établissements financiers			0,0
TOTAL ACTIF	877 172,4	992 931,5	1 044 792,3
Circulation fiduciaire	474 308,5	494 798,4	561 804,5
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	130 624,9	119 861,6	47 600,8
Dépôts des banques (y compris encaisses)	269 940,7	377 562,0	433 620,7
Autres dépôts	1 116,4	907,1	1 026,1
Autres postes nets	1 181,9	-197,6	740,2
TOTAL PASSIF	877 172,4	992 931,5	1 044 792,3

TOGO - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2008	2009	2010	
		A fin décembre		
		Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	188 500,3	161 722,1	193 452,1	
Avoirs extérieurs bruts	277 195,4	318 235,9	352 437,3	
Engagements extérieurs	88 695, 1	156 513,8	158 985,2	
Créances sur l' Etat	32 818,1	88 713,2	108 129,2	
Créances sur les banques	16 318,2	14 050,0	28 140,0	
Créances sur les établissements financiers			0,0	
TOTAL ACTIF	237 636,6	264 485,3	329 721,3	
Circulation fiduciaire	129 179,8	140 275,5	183 319,3	
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	48 309,9	56 534,6	45 701,3	
Dépôts des banques (y compris encaisses)	58 567,2	66 614,3	88 680,6	
Autres dépôts	809,4	1 122,2	897,4	
Autres postes nets	770,3	-61,3	11 122,7	
TOTAL PASSIF	237 636,6	264 485,3	329 721,3	

UMOA - SITUATION DES BANQUES

	2008	2009	2010
	A fin décembre		
		Millions de francs CFA	
Avoirs extérieurs nets	86 286,7	125 327,1	81 515,0
Avoirs extérieurs bruts	616 639,0	692 355,0	740 774,0
Engagements extérieurs	530 352,3	567 027,9	-659 259,0
Réserves	1 047 996,6	1 295 265,0	1 500 379,7
Créances sur les Etats	1 485 378,0	1 801 743,1	2 574 196,0
Créances sur l'économie	5 609 671,1	6 102 058,9	6 779 978,0
Crédits à court terme	3 484 926,2	3 604 756,9	3 983 513,0
Crédits de campagne	129 712,2	143 894,0	148 405,0
Crédits ordinaires	3 355 214,0	3 460 862,9	3 835 108,0
Crédit à moyen terme	1 930 301,9	2 251 373,0	2 552 615,0
Crédits à long terme	194 443,0	245 929,0	243 850,0
TOTAL ACTIF	8 229 332,4	9 324 394,1	10 936 068,7
Dépôts des particuliers et des entreprises	6 203 805,2	7 177 025,3	8 379 189,1
Sociétés d'Etat et EPIC	457 972,3	517 685,1	555 655,0
- à vue	242 941,3	239 637,1	250 768,0
- à terme	215 031,0	278 048,0	304 887,0
Particuliers et entreprises privées	5 745 832,9	6 659 340,2	7 823 534,1
- à vue	2 907 560,9	3 303 630,5	3 858 759,6
- à terme	2 838 272,0	3 355 709,7	3 964 774,5
Dépôts des Etats	1 053 781,5	1 130 196,8	1 322 245,9
Crédits de la Banque Centrale	357 489,0	315 141,0	406 897,0
Autres postes nets	614 256,7	702 031,0	827 736,7
dont fonds propres	1 086 958,0	1 242 781,0	1 467 551,0
Pertes	96 830,0	31 569,0	17 183,0
TOTAL PASSIF	8 229 332,4	9 324 394,1	10 936 068,7



BENIN - SITUATION DES BANQUES

	2008	2009	2010
	A fin décembre		
		Millions de francs CFA	
Avoirs extérieurs nets	120 768,0	161 866,0	222 262,0
Avoirs extérieurs bruts	245 411,0	304 793,0	379 099,0
Engagements extérieurs	124 643,0	142 927,0	156 837,0
Réserves	162 799,0	158 166,0	184 210,0
Créances sur les Etats	146 603,0	170 939,0	173 177,0
Créances sur l'économie	624 350,0	698 548,0	757 818,0
Crédits à court terme	381 319,0	394 201,0	423 796,0
Crédits de campagne	14 250,0	13 333,0	16 121,0
Crédits ordinaires	367 069,0	380 868,0	407 675,0
Crédit à moyen terme	225 180,0	281 447,0	313 300,0
Crédits à long terme	17 851,0	22 900,0	20 722,0
TOTAL ACTIF	1 054 520,0	1 189 519,0	1 337 467,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	734 399,0	839 904,0	918 932,0
Sociétés d'Etat et EPIC	87 955,0	100 708,0	93 490,0
- à vue	37 802,0	42 736,0	44 891,0
- à terme	50 153,0	57 972,0	48 599,0
Particuliers et entreprises privées	646 444,0	739 196,0	825 442,0
- à vue	346 497,0	372 838,0	407 297,0
- à terme	299 947,0	366 358,0	418 145,0
Dépôts des Etats	220 819,0	175 760,0	247 918,0
Crédits de la Banque Centrale	75 396,0	124 100,0	99 194,0
Autres postes nets	23 906,0	49 755,0	71 423,0
dont fonds propres	110 609,0	143 546,0	177 077,0
Pertes	10 400,0	4 736,0	1 046,0
TOTAL PASSIF	1 054 520,0	1 189 519,0	1 337 467,0

BURKINA - SITUATION DES BANQUES

	2008	2009	2010
		A fin décembre	
		Millions de francs CFA	
Avoirs extérieurs nets	53 950,9	177 745,0	346 776,0
Avoirs extérieurs bruts	183 270,0	288 356,0	457 570,0
Engagements extérieurs	129 319,1	110 611,0	110 794,0
Réserves	115 300,0	134 930,0	128 286,0
Créances sur les Etats	53 095,0	71 350,0	99 221,0
Créances sur l'économie	662 114,1	670 980,0	769 375,0
Crédits à court terme	417 976,2	413 478,0	473 379,0
Crédits de campagne	14 097,4	22 071,0	10 286,0
Crédits ordinaires	403 878,8	391 407,0	463 093,0
Crédit à moyen terme	229 435,9	242 682,0	277 064,0
Crédits à long terme	14 702,0	14 820,0	18 932,0
TOTAL ACTIF	884 460,0	1 055 005,0	1 343 658,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	638 237,0	789 010,0	1 029 217,0
Sociétés d'Etat et EPIC	86 681,0	115 115,0	136 702,0
- à vue	27 332,0	28 416,0	25 117,0
- à terme	59 349,0	86 699,0	111 585,0
Particuliers et entreprises privées	551 556,0	673 895,0	892 515,0
- à vue	256 766,0	327 600,0	412 827,0
- à terme	294 790,0	346 295,0	479 688,0
Dépôts des Etats	146 301,0	123 699,0	107 706,0
Crédits de la Banque Centrale	40 598,0	71 500,0	111 705,0
Autres postes nets	59 324,0	70 796,0	95 030,0
dont fonds propres	137 047,0	158 001,0	169 198,0
Pertes	17 832,0	609,0	2 755,0
TOTAL PASSIF	884 460,0	1 055 005,0	1 343 658,0

COTE D'IVOIRE - SITUATION DES BANQUES

	2008	2009	2010
	A fin décembre		
		Millions de francs CFA	
Avoirs extérieurs nets	71 019,0	66 721,0	33 549,0
Avoirs extérieurs bruts	268 859,0	297 194,0	329 049,0
Engagements extérieurs	197 840,0	230 473,0	295 500,0
Réserves	216 503,0	266 422,0	326 325,0
Créances sur les Etats	329 495,0	319 457,0	540 324,0
Créances sur l'économie	1 693 648,0	1 876 161,0	2 037 391,0
Crédits à court terme	1 178 305,0	1 239 828,0	1 361 968,0
Crédits de campagne	94 658,0	99 062,0	100 349,0
Crédits ordinaires	1 083 647,0	1 140 766,0	1 261 619,0
Crédit à moyen terme	465 776,0	555 997,0	616 650,0
Crédits à long terme	49 567,0	80 336,0	58 773,0
TOTAL ACTIF	2 310 665,0	2 528 761,0	2 937 589,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	1 892 216,3	2 137 697,1	2 506 719,0
Sociétés d'Etat et EPIC	62 042,3	63 637,1	79 820,0
- à vue	31 865,3	32 556,1	43 445,0
- à terme	30 177,0	31 081,0	36 375,0
Particuliers et entreprises privées	1 830 174,0	2 074 060,0	2 426 899,0
- à vue	862 468,0	935 040,0	1 047 701,0
- à terme	967 706,0	1 139 020,0	1 379 198,0
Dépôts des Etats	173 518,7	163 590,9	231 185,0
Crédits de la Banque Centrale	95 715,0	40 500,0	56 550,0
Autres postes nets	149 215,0	186 973,0	143 135,0
dont fonds propres	306 298,0	331 673,0	400 612,0
Pertes	3 586,0	18 420,0	5 222,0
TOTAL PASSIF	2 310 665,0	2 528 761,0	2 937 589,0

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - SITUATION DES BANQUES

	2008	2009	2010
		A fin décembre	
		Millions de francs CFA	
Avoirs extérieurs nets	13 552,0	19 203,0	28 855,0
Avoirs extérieurs bruts	25 436,0	30 515,0	41 095,0
Engagements extérieurs	11 884,0	11 312,0	12 240,0
Réserves	8 261,0	5 947,0	10 833,0
Créances sur les Etats	8 417,0	5 931,0	8 675,0
Créances sur l'économie	18 312,0	21 761,0	25 756,0
Crédits à court terme	15 276,0	17 432,0	13 489,0
Crédits de campagne	610,0		0,0
Crédits ordinaires	14 666,0	17 432,0	13 489,0
Crédit à moyen terme	3 017,0	4 313,0	12 255,0
Crédits à long terme	19,0	16,0	12,0
TOTAL ACTIF	48 542,0	52 842,0	74 119,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	35 662,0	38 657,0	54 037,0
Sociétés d'Etat et EPIC	1 321,0	1 784,0	55,0
- à vue	1 302,0	1 784,0	55,0
- à terme	19,0		0,0
Particuliers et entreprises privées	34 341,0	36 873,0	53 982,0
- à vue	25 879,0	29 066,0	40 345,0
- à terme	8 462,0	7 807,0	13 637,0
Dépôts des Etats	7 106,0	7 320,0	13 502,0
Crédits de la Banque Centrale	1 000,0	2 793,0	0,0
Autres postes nets	4 774,0	4 072,0	6 580,0
dont fonds propres	10 405,0	16 653,0	21 029,0
Pertes		1 293,0	0,0
TOTAL PASSIF	48 542,0	52 842,0	74 119,0



MALI - SITUATION DES BANQUES

	2008	2009	2010
		A fin décembre	
		Millions de francs CFA	
Avoirs extérieurs nets	29 351,0	97 675,0	173 827,0
Avoirs extérieurs bruts	190 734,0	291 470,0	426 377,0
Engagements extérieurs	161 383,0	193 795,0	252 550,0
Réserves	179 241,0	215 556,0	221 492,0
Créances sur les Etats	63 355,0	92 019,0	93 688,0
Créances sur l'économie	671 164,0	740 650,0	845 241,0
Crédits à court terme	424 193,0	470 735,0	518 439,0
Crédits de campagne	146,0	3 882,0	9 897,0
Crédits ordinaires	424 047,0	466 853,0	508 542,0
Crédit à moyen terme	222 577,0	244 788,0	287 852,0
Crédits à long terme	24 394,0	25 127,0	38 950,0
TOTAL ACTIF	943 111,0	1 145 900,0	1 334 248,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	706 180,0	867 806,0	979 756,0
Sociétés d'Etat et EPIC	75 824,0	80 583,0	97 166,0
- à vue	61 820,0	60 526,0	72 487,0
- à terme	14 004,0	20 057,0	24 679,0
Particuliers et entreprises privées	630 356,0	787 223,0	882 590,0
- à vue	357 554,0	436 202,0	537 851,0
- à terme	272 802,0	351 021,0	344 739,0
Dépôts des Etats	225 035,0	267 214,0	289 487,0
Crédits de la Banque Centrale	22 344,0	14 942,0	39 886,0
Autres postes nets	-10 448,0	-4 062,0	25 119,0
dont fonds propres	124 542,0	153 674,0	170 021,0
Pertes	62 218,0	1 724,0	1 149,0
TOTAL PASSIF	943 111,0	1 145 900,0	1 334 248,0

Source : BCEAO.

NIGER - SITUATION DES BANQUES

	2008	2009	2010
	A fin décembre		
		Millions de francs CFA	
Avoirs extérieurs nets	-12 278,0	-30 388,0	310,0
Avoirs extérieurs bruts	70 516,0	67 533,0	121 240,0
Engagements extérieurs	82 794,0	97 921,0	120 930,0
Réserves	51 446,0	73 024,0	105 312,0
Créances sur les Etats	23 660,0	20 782,0	28 985,0
Créances sur l'économie	262 603,0	310 891,0	347 148,0
Crédits à court terme	145 281,0	161 369,0	169 442,0
Crédits de campagne	741,0	601,0	1 225,0
Crédits ordinaires	144 540,0	160 768,0	168 217,0
Crédit à moyen terme	103 136,0	136 914,0	166 771,0
Crédits à long terme	14 186,0	12 608,0	10 935,0
TOTAL ACTIF	325 431,0	374 309,0	481 755,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	249 744,0	283 386,0	339 591,0
Sociétés d'Etat et EPIC	19 306,0	19 981,0	27 751,0
- à vue	11 155,0	10 494,0	17 150,0
- à terme	8 151,0	9 487,0	10 601,0
Particuliers et entreprises privées	230 438,0	263 405,0	311 840,0
- à vue	131 695,0	156 710,0	198 245,0
- à terme	98 743,0	106 695,0	113 595,0
Dépôts des Etats	43 934,0	41 126,0	62 250,0
Crédits de la Banque Centrale	2 460,0	12 650,0	11 074,0
Autres postes nets	29 293,0	37 147,0	68 840,0
dont fonds propres	47 064,0	59 227,0	75 924,0
Pertes	950,0		111,0
TOTAL PASSIF	325 431,0	374 309,0	481 755,0

SENEGAL - SITUATION DES BANQUES

	2008	2009	2010
		A fin décembre	
		Millions de francs CFA	
Avoirs extérieurs nets	109 196,7	133 227,6	253 372,0
Avoirs extérieurs bruts	328 870,0	355 869,0	427 445,0
Engagements extérieurs	219 673,3	222 641,4	174 073,0
Réserves	258 403,6	377 562,0	433 620,7
Créances sur les Etats	214 218,0	266 958, 1	290 304,0
Créances sur l'économie	1 434 531,0	1 488 365,9	1 638 767,0
Crédits à court terme	771 788,0	742 572,9	821 073,0
Crédits de campagne	5 209,8	4 928,0	10 496,0
Crédits ordinaires	766 578,2	737 644,9	810 577,0
Crédit à moyen terme	593 464,0	665 485,0	731 794,0
Crédits à long terme	69 279,0	80 308,0	85 900,0
TOTAL ACTIF	2 016 349,3	2 266 113,6	2 616 063,7
Dépôts des particuliers et des entreprises	1 517 334,9	1 724 267,7	1 971 889,1
Sociétés d'Etat et EPIC	70 875,0	81 348,0	71 342,0
- à vue	34 793,0	43 126,0	33 252,0
- à terme	36 082,0	38 222,0	38 090,0
Particuliers et entreprises privées	1 446 459,9	1 642 919,7	1 900 547,1
- à vue	729 082,9	813 650,0	947 476,6
- à terme	717 377,0	829 269,7	953 070,5
Dépôts des Etats	181 120,8	276 279,9	290 193,9
Crédits de la Banque Centrale	107 235,0	34 606,0	60 348,0
Autres postes nets	210 658,6	230 960,0	293 632,7
dont fonds propres	274 437,0	300 667,0	357 980,0
Pertes	1 829,0	3 618,0	4 373,0
TOTAL PASSIF	2 016 349,3	2 266 113,6	2 616 063,7

TOGO - SITUATION DES BANQUES

	2008	2009	2010
	A fin décembre		
		Millions de francs CFA	
Avoirs extérieurs nets	50 014,0	79 495,0	66 008,0
Avoirs extérieurs bruts	113 199,0	138 172,0	169 761,0
Engagements extérieurs	63 185,0	58 677,0	103 753,0
Réserves	56 043,0	63 658,0	90 301,0
Créances sur les Etats	134 012,0	130 445,0	130 189,0
Créances sur l'économie	242 949,0	294 702,0	358 482,0
Crédits à court terme	150 788,0	165 141,0	201 927,0
Crédits de campagne		17,0	31,0
Crédits ordinaires	150 788,0	165 124,0	201 896,0
Crédit à moyen terme	87 716,0	119 747,0	146 929,0
Crédits à long terme	4 445,0	9 814,0	9 626,0
TOTAL ACTIF	483 018,0	568 300,0	644 980,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	396 352,0	468 253,0	525 032,0
Sociétés d'Etat et EPIC	53 968,0	54 529,0	49 329,0
- à vue	36 872,0	19 999,0	14 371,0
- à terme	17 096,0	34 530,0	34 958,0
Particuliers et entreprises privées	342 384,0	413 724,0	475 703,0
- à vue	163 939,0	204 480,0	213 001,0
- à terme	178 445,0	209 244,0	262 702,0
Dépôts des Etats	44 651,0	57 116,0	61 345,0
Crédits de la Banque Centrale	12 741,0	14 050,0	28 140,0
Autres postes nets	29 274,0	28 881,0	30 463,0
dont fonds propres	76 556,0	79 340,0	95 710,0
Pertes	15,0	1 169,0	2 527,0
TOTAL PASSIF	483 018,0	568 300,0	644 980,0



UMOA - POSITION NETTE DES GOUVERNEMENTS

	2008	2009	2010
	A fin décembre		
		Millions de francs CFA	
Créances sur la Banque Centrale	574 033,6	805 519,1	648 508,5
Billets et monnaies	17 733,0	16 689,5	31 749,6
Dépôts à la Banque Centrale	556 300,6	788 829,6	616 758,9
Dépôts dans les banques	1 053 781,5	1 130 196,8	1 322 245,9
Dépôts	1 053 781,5	1 130 196,8	1 322 245,9
Autres			
Obligations cautionnées	16 352,3	12 142,4	16 378,3
TOTAL DES CREANCES	1 644 167,4	1 947 858,3	1 987 132,7
Concours de la Banque Centrale	507 864,3	1 119 749,8	1 183 952,9
Escompte d'obligations cautionnnées			0,0
Concours article 16	269 629,5	251 635,1	231 005,5
Compte courant postal	2,0	1,5	0,0
Titres d'Etat	5 089,8	458 148,4	458 148,4
Concours du FMI	233 143,0	409 964,8	494 799,0
Concours des banques	1 485 378,0	1 801 743,1	2 574 196,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	52 047,9	59 927,1	28 266,0
Dépôts en CNE	52 075,6	59 040,6	69 021,8
Autres Concours	51 920,9	43 445,7	42 801,3
TOTAL DES DETTES	2 149 286,7	3 083 906,3	3 898 238,0
POSITION NETTE	505 119,3	1 136 048,0	1 911 105,3

BENIN - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2008	2009	2010
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		Millions de francs CFA
Créances sur la Banque Centrale	126 877,1	153 531,8	157 079,0
Billets et monnaies	3 115,5		7 487,6
Dépôts à la Banque Centrale	123 761,6	153 531,8	149 591,4
Dépôts dans les banques	220 819,0	175 760,0	247 918,0
Dépôts	220 819,0	175 760,0	247 918,0
Autres			
Obligations cautionnées			0,0
TOTAL DES CREANCES	347 696,1	329 291,8	404 997,0
Concours de la Banque Centrale	10 128,3	50 248,5	58 601,9
Escompte d'obligations cautionnnées			0,0
Concours article 16			0,0
Compte courant postal			0,0
Titres d'Etat		32 772,2	32 772,2
Concours du FMI	10 128,3	17 476,3	25 829,7
Concours des banques	146 603,0	170 939,0	173 177,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	8 875,6	8 890,2	9 100,7
Dépôts en CNE			0,0
Autres Concours			0,0
TOTAL DES DETTES	165 606,9	230 077,7	240 879,6
POSITION NETTE	-182 089,2	-99 214,1	-164 117,4

Source : BCEAO.

BURKINA - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2008	2009	2010
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	65 419,2	137 223,9	149 980,2
Billets et monnaies	2 708,4	2 323,4	2 937,9
Dépôts à la Banque Centrale	62 710,8	134 900,5	147 042,3
Dépôts dans les banques	146 301,0	123 699,0	107 706,0
Dépôts	57 143,0	57 143,0	57 143,0
Autres			
Obligations cautionnées	276,1	97,2	29,9
TOTAL DES CREANCES	211 996,3	261 020,1	257 716,1
Concours de la Banque Centrale	42 289,6	95 701,2	102 242,8
Escompte d'obligations cautionnnées			0,0
Concours article 16	15 900,9	12 339,1	8 669,3
Compte courant postal	0,8	0,9	0,0
Titres d'Etat		31 872,2	31 872,2
Concours du FMI	26 387,9	51 489,0	61 701,3
Concours des banques	53 095,0	71 350,0	99 221,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	4 838,6	5 479,8	3 906,2
Dépôts en CNE	52 075,6	59 040,6	69 021,8
Autres Concours			0,0
TOTAL DES DETTES	152 298,8	231 571,6	274 391,8
POSITION NETTE	-59 697,5	-29 448,5	16 675,7



COTE D'IVOIRE - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2008	2009	2010
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	23 575,6	54 498,4	35 895,2
Billets et monnaies	873,8	1 994,5	4 516,5
Dépôts à la Banque Centrale	22 701,8	52 503,9	31 378,7
Dépôts dans les banques	173 518,7	163 590,9	231 185,0
Dépôts	173 518,7	163 590,9	231 185,0
Autres			
Obligations cautionnées	10 371,8	7 740,8	7 592,4
TOTAL DES CREANCES	207 466,1	225 830,1	274 672,6
Concours de la Banque Centrale	259 745,4	506 118,7	522 648,8
Escompte d'obligations cautionnnées			0,0
Concours article 16	164 095,3	164 095,3	164 095,3
Compte courant postal	0,9	0,3	0,0
Titres d'Etat		172 173,3	172 173,3
Concours du FMI	95 649,2	169 849,8	186 380,2
Concours des banques	329 495,0	319 457,0	540 324,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	17 870,2	22 147,6	0,0
Dépôts en CNE			0,0
Autres Concours			0,0
TOTAL DES DETTES	607 110,6	847 723,3	1 062 972,8
POSITION NETTE	399 644,5	621 893,2	788 300,2

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2008	2009	2010
	A fin décembre		
		Millions de francs CFA	
Créances sur la Banque Centrale	2 457,2	19 349,6	4 470,3
Billets et monnaies	879,2	879,2	3,4
Dépôts à la Banque Centrale	1 578,0	18 470,4	4 466,9
Dépôts dans les banques	7 106,0	7 320,0	13 502,0
Dépôts	7 106,0	7 320,0	13 502,0
Autres			
Obligations cautionnées	309,1	309,1	0,0
TOTAL DES CREANCES	9 872,3	26 978,7	17 972,3
Concours de la Banque Centrale	10 584,1	18 355,6	15 521,2
Escompte d'obligations cautionnnées			0,0
Concours article 16	1 170,0	1 105,2	1 105,2
Compte courant postal			0,0
Titres d'Etat	5 089,8	12 573,2	12 573,2
Concours du FMI	4 324,3	4 677,2	1 842,8
Concours des banques	8 417,0	5 931,0	8 675,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises			0,0
Dépôts en CNE			0,0
Autres Concours			0,0
TOTAL DES DETTES	19 001,1	24 286,6	24 196,2
POSITION NETTE	9 128,8	-2 692,1	6 223,9

MALI - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2008	2009	2010
	A fin décembre		
		Millions de francs CFA	
Créances sur la Banque Centrale	22 587,6	190 194,7	152 236,3
Billets et monnaies	6 374,1	6 374,1	8 621,3
Dépôts à la Banque Centrale	16 213,5	183 820,6	143 615,0
Dépôts dans les banques	225 035,0	267 214,0	289 487,0
Dépôts	225 035,0	267 214,0	289 487,0
Autres	61,3	61,3	
Obligations cautionnées	247 683,9	457 470,0	260,0
TOTAL DES CREANCES			441 983,3
Concours de la Banque Centrale	29 297,8	77 746,6	78 178,0
Escompte d'obligations cautionnnées	0,0	0,0	0,0
Concours article 16	10 728,1	8 325,0	5 849,1
Compte courant postal	0,0	0,0	0,0
Titres d'Etat	0,0	49 396,6	49 396,6
Concours du FMI	18 569,7	20 025,0	22 932,3
Concours des banques	63 355,0	92 019,0	93 688,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	0,0	0,0	0,0
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0
Autres Concours	0,0	0,0	0,0
TOTAL DES DETTES	92 652,8	169 765,6	171 866,0
POSITION NETTE	-155 031,1	-287 704,4	-270 117,3

Source : BCEAO.

NIGER - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2008	2009	2010
	A fin décembre		
	Milli	ons de francs CFA	
Créances sur la Banque Centrale	154 182,1	74 324,5	55 545,4
Billets et monnaies	1 007,4	830,5	2 852,9
Dépôts à la Banque Centrale	153 174,7	73 494,0	52 692,5
Dépôts dans les banques	43 934,0	41 126,0	62 250,0
Dépôts	43 934,0	41 126,0	62 250,0
Autres			
Obligations cautionnées			0,0
TOTAL DES CREANCES	198 116,1	115 450,5	117 795,4
Concours de la Banque Centrale	58 071,3	93 317,1	91 464,2
Escompte d'obligations cautionnnées	0,0	0,0	0,0
Concours article 16	33 249,8	31 249,8	27 032,7
Compte courant postal			0,0
Titres d'Etat		34 837,0	34 837,0
Concours du FMI	24 821,5	27 230,3	29 594,5
Concours des banques	23 660,0	20 782,0	28 985,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	1 542,8	1 737,0	1 411,5
Dépôts en CNE			0,0
Autres Concours			0,0
TOTAL DES DETTES	83 274,1	115 836,1	121 860,7
POSITION NETTE	-114 842,0	385,6	4 065,3



SENEGAL - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2008	2009	2010
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	130 624,9	119 861,6	47 600,8
Billets et monnaies	1 582,7	2 830,8	2 399,8
Dépôts à la Banque Centrale	129 042,2	117 030,8	45 201,0
Dépôts dans les banques	181 120,8	276 279,9	290 193,9
Dépôts	181 120,8	276 279,9	290 193,9
Autres			
Obligations cautionnées	5 019,8	3 625,8	8 220,9
TOTAL DES CREANCES	316 765,5	399 767,3	346 015,6
Concours de la Banque Centrale	64 929,7	189 548,9	207 166,8
Escompte d'obligations cautionnnées			0,0
Concours article 16	33 958,1	26 351,5	18 514,3
Compte courant postal			0,0
Titres d'Etat		85 663,1	85 663,1
Concours du FMI	30 971,6	77 534,3	102 989,4
Concours des banques	214 218,0	266 958,1	290 304,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	13 864,1	14 633,7	6 065,4
Dépôts en CNE			0,0
Autres Concours	51 920,9	43 445,7	42 801,3
TOTAL DES DETTES	344 932,7	514 586,4	546 337,5
POSITION NETTE	28 167,2	114 819,1	200 321,9

TOGO - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2008	2009	2010
	A fin décembre		
		Millions de francs CFA	
Créances sur la Banque Centrale	48 309,9	56 534,6	45 701,3
Billets et monnaies	1 191,9	1 457,0	2 930,2
Dépôts à la Banque Centrale	47 118,0	55 077,6	42 771,1
Dépôts dans les banques	44 651,0	57 116,0	61 345,0
Dépôts	44 651,0	57 116,0	61 345,0
Autres			
Obligations cautionnées	314,2	308,2	275,1
TOTAL DES CREANCES	93 275,1	113 958,8	107 321,4
Concours de la Banque Centrale	32 818,1	88 713,2	108 129,2
Escompte d'obligations cautionnnées			0,0
Concours article 16	10 527,3	8 169,2	5 739,6
Compte courant postal	0,3	0,3	0,0
Titres d'Etat		38 860,8	38 860,8
Concours du FMI	22 290,5	41 682,9	63 528,8
Concours des banques	134 012,0	130 445,0	130 189,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	5 056,6	7 038,8	7 782,2
Dépôts en CNE			0,0
Autres Concours			0,0
TOTAL DES DETTES	171 886,7	226 197,0	246 100,4
POSITION NETTE	78 611,6	112 238,2	138 779,0

UMOA - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2008	2009	2010
	A fin décembre		
		Millions de francs CFA	
Dépôts dans les banques	2 815 870,0	3 336 049,7	3 930 078,5
Dépôts à terme	1 441 181,0	1 779 290,7	2 117 993,5
Comptes à régime spécial	1 374 689,0	1 556 759,0	1 812 085,0
Comptes sur livret	1 207 010,2	1 366 874,1	1 591 010,6
Comptes d'épargne logement	108 579,0	122 958,3	143 154,7
Autres comptes d'épargne	59 099,9	66 926,6	77 919,7
Dépôts en caisse d'épargne	647 163,3	64 269,7	69 021,8
TOTAL	3 463 033,3	3 400 319,4	3 999 100,3
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	37,1	31,9	32,4

Source : BCEAO.

BENIN - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2008	2009	2010
		A fin décembre	
		Millions de francs CFA	
Dépôts dans les banques	299 947,0	375 095,0	418 145,0
Dépôts à terme	192 737,0	254 234,0	276 982,0
Comptes à régime spécial	107 210,0	120 861,0	141 163,0
Comptes sur livret	94 130,4	106 116,0	123 941,1
Comptes d'épargne logement	8 469,6	9 548,0	11 151,9
Autres comptes d'épargne	4 610,0	5 197,0	6 070,0
Dépôts en caisse d'épargne	40 225,9		0,0
TOTAL	340 172,9	375 095,0	418 145,0
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	30,7	31,5	32,8

Source : BCEAO.

BURKINA - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2008	2009	2010
	A fin décembre		
		Millions de francs CFA	
Dépôts dans les banques	294 790,0	345 338,0	479 688,0
Dépôts à terme	178 044,0	205 847,0	290 070,0
Comptes à régime spécial	116 746,0	139 491,0	189 618,0
Comptes sur livret	102 536,2	122 512,8	166 484,6
Comptes d'épargne logement	9 201,5	10 994,2	14 979,8
Autres comptes d'épargne	5 008,3	5 984,0	8 153,6
Dépôts en caisse d'épargne	52 075,6		69 021,8
TOTAL	346 865,6	345 338,0	479 688,0
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	38,1	31,2	36,4



COTE D'IVOIRE - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2008	2009	2010	
		A fin décembre		
		Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	967 706,0	1 138 777,0	1 352 302,0	
Dépôts à terme	505 917,0	592 942,0	669 014,0	
Comptes à régime spécial	461 789,0	545 835,0	683 288,0	
Comptes sur livret	405 450,7	479 243,1	599 926,9	
Comptes d'épargne logement	36 481,3	43 121,0	53 979,8	
Autres comptes d'épargne	19 856,9	23 470,9	29 381,4	
Dépôts en caisse d'épargne	532 208,8	55 703,4	0,0	
TOTAL	1 499 914,8	1 194 480,4	1 352 302,0	
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	50,0	34,0	32,2	

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2008	2009	2010	
		A fin décembre		
		Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	8 462,0	7 807,0	13 637,0	
Dépôts à terme	7 249,0	5 835,0	10 818,0	
Comptes à régime spécial	1 213,0	1 972,0	2 819,0	
Comptes sur livret	1 065,0	1 731,4	2 475,1	
Comptes d'épargne logement	95,8	155,8	222,7	
Autres comptes d'épargne	52,2	84,8	121,2	
Dépôts en caisse d'épargne			0,0	
TOTAL	8 462,0	7 807,0	13 637,0	
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	9,5	8,2	11,5	

Source : BCEAO.

MALI - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2008	2009	2010
		A fin décembre	
		Millions de francs CFA	
Dépôts dans les banques	250 400,0	324 311,0	336 939,0
Dépôts à terme	97 003,0	156 514,0	189 938,0
Comptes à régime spécial	153 397,0	167 797,0	147 001,0
Comptes sur livret	134 682,6	147 325,8	129 066,9
Comptes d'épargne logement	12 118,4	13 256,0	11 613,1
Autres comptes d'épargne	6 596,1	7 215,3	6 321,0
Dépôts en caisse d'épargne			0,0
TOTAL	250 400,0	324 311,0	336 939,0
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	24,4	27,7	26,0

NIGER - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2008	2009	2010
		A fin décembre	
		Millions de francs CFA	
Dépôts dans les banques	98 743,0	106 695,0	113 595,0
Dépôts à terme	56 120,0	57 323,0	53 661,0
Comptes à régime spécial	42 623,0	49 372,0	59 934,0
Comptes sur livret	37 423,0	43 348,6	52 622,1
Comptes d'épargne logement	3 367,2	3 900,4	4 734,8
Autres comptes d'épargne	1 832,8	2 123,0	2 577,2
Dépôts en caisse d'épargne	1 542,8	1 737,0	0,0
TOTAL	100 285,8	108 432,0	113 595,0
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	25,1	22,9	19,7

SENEGAL - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2008	2009	2010	
		A fin décembre		
		Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	717 377,0	829 269,7	953 070,5	
Dépôts à terme	332 306,0	418 883,7	500 257,5	
Comptes à régime spécial	385 071,0	410 386,0	452 813,0	
Comptes sur livret	338 092,3	360 318,9	397 569,8	
Comptes d'épargne logement	30 420,6	32 420,5	35 772,2	
Autres comptes d'épargne	16 558,1	17 646,6	19 471,0	
Dépôts en caisse d'épargne	13 864,1		0,0	
TOTAL	731 241,1	829 269,7	953 070,5	
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	36,4	37,1	37,9	

Source : BCEAO.

TOGO - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2008	2009	2010
		A fin décembre	
		Millions de francs CFA	
Dépôts dans les banques	178 445,0	208 757,0	262 702,0
Dépôts à terme	71 805,0	87 712,0	127 253,0
Comptes à régime spécial	106 640,0	121 045,0	135 449,0
Comptes sur livret	93 629,9	106 277,5	118 924,2
Comptes d'épargne logement	8 424,6	9 562,6	10 700,5
Autres comptes d'épargne	4 585,5	5 204,9	5 824,3
Dépôts en caisse d'épargne	7 246,1	6 829,3	0,0
TOTAL	185 691,1	215 586,3	262 702,0
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	34,9	35,0	36,6



UMOA - BASE MONETAIRE

	2008	2009	2010	
	A fin décembre			
	Millions de francs CFA			
Base monétaire	4 083 512,4	4 689 524,5	5 286 599,0	
Circulation fiduciaire	2 776 410,9	3 118 247,7	3 558 819,2	
Réserves des banques	1 064 251,1	1 332 179,0	1 453 764,6	
Autres dépôts	242 850,4	239 097,8	274 015,2	
Contrepartie de la base monétaire	4 083 512,4	4 689 524,5	5 286 599,0	
Avoirs extérieurs nets	4 670 945,4	5 171 836,5	5 554 615,4	
Position nette du gouvernement	-14 248,4	357 676,4	578 245,7	
Concours aux banques et établi. financiers	365 996,1	334 816,0	429 233,8	
Autres postes nets	-939 180,7	-1 174 804,4	-1 275 495,9	
Masse monétaire	9 327 190,0	10 653 338,5	12 309 311,3	
Multiplicateur	2,3	2,3	2,3	
		Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	29,8	29,3	29,3	
Dépôts en banque	69,1	69,6	69,6	
Dépôts en CCP	0,6	0,6	0,6	
Dépôts en CNE	0,6	0,6	0,6	
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,2	0,2	

(a) Rapport réserves/dépôts banques. Source : BCEAO.

BENIN - BASE MONETAIRE

	2008	2009	2010
	A fin décembre		
		Millions de francs CFA	
Base monétaire	527 444,0	504 845,4	506 608,7
Circulation fiduciaire	361 567,1	339 655,8	347 563,7
Réserves des banques	164 248,9	164 706,2	158 499,8
Autres dépôts	1 628,0	483,4	545,2
Contrepartie de la base monétaire	527 444,0	504 845,4	506 608,7
Avoirs extérieurs nets	570 778,3	484 069,8	506 303,6
Position nette du gouvernement	-116 748,8	-103 283,3	-98 477,1
Concours aux banques et établi. financiers	75 396,0	124 100,0	99 194,0
Autres postes nets	-1 981,5	-41,1	-411,8
Masse monétaire	1 106 469,7	1 188 933,4	1 276 141,6
Multiplicateur	2,1	2,4	2,5
		Partage des encaisses (en %)	
Circulation fiduciaire	32,7	28,6	28,6
Dépôts en banque	66,5	70,7	70,7
Dépôts en CCP	0,8	0,7	0,7
Dépôts en CNE			0,0
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,2	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques. Source : BCEAO.

BURKINA - BASE MONETAIRE

	2008	2009	2010
	A fin décembre Millions de francs CFA		
Base monétaire	334 679,0	392 447,4	356 099,1
Circulation fiduciaire	213 595,9	251 750,7	215 078,7
Réserves des banques	119 205,5	138 848,0	138 733,3
Autres dépôts	1 877,6	1 848,7	2 287,1
Contrepartie de la base monétaire	334 679,0	392 447,4	356 099,1
Avoirs extérieurs nets	315 622,6	385 795,5	300 757,1
Position nette du gouvernement	-23 129,6	-41 522,7	-47 737,4
Concours aux banques et établi. financiers	45 587,5	72 460,0	103 531,0
Autres postes nets	-3 401,5	-24 285,4	-451,6
Masse monétaire	910 624,7	1 107 129,8	1 319 510,8
Multiplicateur	2,7	2,8	3,7
		Partage des encaisses (en %)	
Circulation fiduciaire	23,5	22,7	22,7
Dépôts en banque	70,3	71,4	71,4
Dépôts en CCP	0,5	0,5	0,5
Dépôts en CNE	5,7	5,3	5,3
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,2	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.



COTE D'IVOIRE - BASE MONETAIRE

	2008	2009	2010
	A fin décembre Millions de francs CFA		
Base monétaire	1 302 740,0	1 619 937,5	1 933 543,4
Circulation fiduciaire	1 078 708,2	1 343 244,6	1 638 171,5
Réserves des banques	215 433,0	267 996,1	287 963,1
Autres dépôts	8 598,8	8 696,8	7 408,8
Contrepartie de la base monétaire	1 302 740,0	1 619 937,5	1 933 543,4
Avoirs extérieurs nets	950 337,8	1 082 475,3	1 351 869,4
Position nette du gouvernement	236 169,8	451 620,3	486 753,6
Concours aux banques et établi. financiers	95 715,0	57 986,0	59 533,8
Autres postes nets	20 517,4	27 855,9	35 386,6
Masse monétaire	2 997 393,5	3 511 786,1	4 152 299,3
Multiplicateur	2,3	2,2	2,1
		Partage des encaisses (en %)	
Circulation fiduciaire	36,0	38,2	38,2
Dépôts en banque	63,4	61,1	61,1
Dépôts en CCP	0,6	0,6	0,6
Dépôts en CNE			0,0
Coefficient de réserves (a)	0,1	0,1	0,1

(a) Rapport réserves/dépôts banques. Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - BASE MONETAIRE

	2008	2009	2010
	A fin décembre		
		Millions de francs CFA	
Base monétaire	62 230,9	63 451,9	75 950,8
Circulation fiduciaire	53 320,2	56 318,1	64 086,4
Réserves des banques	8 724,0	6 819,4	11 480,0
Autres dépôts	186,7	314,4	384,4
Contrepartie de la base monétaire	62 230,9	63 451,9	75 950,8
Avoirs extérieurs nets	53 038,8	61 418,9	64 405,7
Position nette du gouvernement	8 126,9	-994,0	11 050,9
Concours aux banques et établi, financiers	1 000,0	2 793,0	0,0
Autres postes nets	65,2	234,0	494,2
Masse monétaire	89 168,9	95 289,5	118 507,8
Multiplicateur	1,4	1,5	1,6
		Partage des encaisses (en %)	
Circulation fiduciaire	59,8	59,1	59,1
Dépôts en banque	40,2	40,9	40,9
Dépôts en CCP			0,0
Dépôts en CNE			0,0
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,2	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques. Source : BCEAO.

MALI - BASE MONETAIRE

	2008	2009	2010
	A fin décembre		
		Millions de francs CFA	
Base monétaire	492 300,2	542 119,0	545 117,4
Circulation fiduciaire	318 280,8	304 559,3	312 251,2
Réserves des banques	173 641,7	237 198,2	232 664,8
Autres dépôts	377,7	361,5	201,4
Contrepartie de la base monétaire	492 300,2	542 119,0	545 117,4
Avoirs extérieurs nets	467 056,9	638 333,7	552 189,2
Position nette du gouvernement	6 710,2	-112 448,1	-74 058,3
Concours aux banques et établi, financiers	22 284,0	16 171,0	67 413,0
Autres postes nets	-3 750,9	62,4	-426,5
Masse monétaire	1 024 838,5	1 172 726,8	1 293 676,6
Multiplicateur	2,1	2,2	2,4
·	Partage des encaisses (e	n %)	
Circulation fiduciaire	31,1	26,0	26,0
Dépôts en banque	68,9	74,0	74,0
Dépôts en CCP			0,0
Dépôts en CNE			0,0
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,3	0,3

(a) Rapport réserves/dépôts banques. Source : BCEAO.

NIGER - BASE MONETAIRE

	2008	2009	2010
	A fin décembre		
		Millions de francs CFA	
Base monétaire	202 411,5	260 451,3	339 391,3
Circulation fiduciaire	147 682,0	187 876,9	234 851,6
Réserves des banques	54 490, 1	72 434,8	104 376,3
Autres dépôts	239,4	139,6	163,4
Contrepartie de la base monétaire	202 411,5	260 451,3	339 391,3
Avoirs extérieurs nets	297 259,2	224 190,2	292 606,4
Position nette du gouvernement	-96 110,8	18 992,6	35 918,8
Concours aux banques et établi. financiers	2 460,0	12 650,0	11 074,0
Autres postes nets	-1 196,9	4 618,5	-207,9
Masse monétaire	399 208,2	473 139,5	576 017,5
Multiplicateur	2,0	1,8	1,7
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	37,0	39,7	39,7
Dépôts en banque	62,6	59,9	59,9
Dépôts en CCP	0,4	0,4	0,4
Dépôts en CNE			0,0
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,3	0,3

(a) Rapport réserves/dépôts banques.



SENEGAL - BASE MONETAIRE

	2008	2009	2010
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	745 365,6	873 267,5	996 451,3
Circulation fiduciaire	474 308,5	494 798,4	561 804,5
Réserves des banques	269 940,7	377 562,0	433 620,7
Autres dépôts	1 116,4	907,1	1 026,1
Contrepartie de la base monétaire	745 365,6	873 267,5	996 451,3
Avoirs extérieurs nets	653 086,4	725 330,9	734 476,2
Position nette du gouvernement	-13 774,3	113 133,0	202 367,3
Concours aux banques et établi. financiers	107 235,4	34 606,0	60 348,0
Autres postes nets	-1 181,9	197,6	-740,2
Masse monétaire	2 006 623,9	2 234 606,9	2 540 785,1
Multiplicateur	2,7	2,6	2,5
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	23,6	22,1	22,1
Dépôts en banque	75,7	77,2	77,2
Dépôts en CCP	0,7	0,7	0,7
Dépôts en CNE			0,0
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,2	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques. Source : BCEAO.

TOGO - BASE MONETAIRE

	2008	2009	2010
	A fin décembre Millions de francs CFA		
Base monétaire	188 556,4	208 012,0	272 897,3
Circulation fiduciaire	129 179,8	140 275,5	183 319,3
Réserves des banques	58 567,2	66 614,3	88 680,6
Autres dépôts	809,4	1 122,2	897,4
Contrepartie de la base monétaire	188 556,4	208 012,0	272 897,3
Avoirs extérieurs nets	188 500,3	161 722,1	193 452,1
Position nette du gouvernement	-15 491,8	32 178,6	62 427,9
Concours aux banques et établi. financiers	16 318,2	14 050,0	28 140,0
Autres postes nets	-770,3	61,3	-11 122,7
Masse monétaire	531 397,8	616 689,5	717 030,9
Multiplicateur	2,8	3,0	2,6
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	24,3	22,7	22,7
Dépôts en banque	74,7	76,1	76,1
Dépôts en CCP	1,0	1,1	1,1
Dépôts en CNE			0,0
Coefficient de réserves (a)	0,1	0,1	0,1

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

U.M.O.A. - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

	2008	2009	2010
Secteurs d'activités	A fin décembre		
		Millions de francs CFA	
Agriculture, sylviculture et pêche	281 207	117 677	88 488
- Agriculture, chasse	264 693	97 186	63 197
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	16 514	20 491	25 291
Industries extractives	26 155	28 617	43 221
- Pétrole brut et gaz naturel	2 492	7 113	12 818
- Autres	23 663	21 504	30 403
Industries manufacturières	716 308	715 767	827 520
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	248 490	290 827	295 873
- Textiles, habillement, cuir	43 931	36 012	59 438
- Industries chimiques	254 784	256 165	274 100
- Autres	169 103	135 792	192 917
Electricité, gaz, eau	67 986	83 198	119 812
Bâtiment, travaux publics	170 696	243 202	306 033
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	1 340 949	1 495 076	1 546 900
- Commerce de gros	1 088 007	1 180 375	1 244 023
- Commerce de détail	233 079	293 426	281 540
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	19 863	21 276	21 338
Transports, entrepôts et communications	340 254	370 955	413 645
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	165 122	222 103	196 983
- Etablissements financiers, assurances	59 232	65 045	71 437
- Affaires immobilières, services aux entreprises	105 890	157 058	125 546
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	454 144	463 107	511 713
- Services divers fournis à la collectivité	27 346	45 524	44 439
- Prêts aux particuliers	150 188	104 276	123 278
- Autres	276 610	313 307	343 996
TOTAL	3 562 821	3 739 701	4 054 316

U.M.O.A. - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

	2008	2009	2010
Secteurs d'activités	A fin décembre		
		Millions de francs CFA	
Agriculture, sylviculture et pêche	103 409	38 256	29 194
- Agriculture, chasse	97 576	32 601	26 010
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	5 833	5 655	3 184
Industries extractives	18 073	37 940	71 337
- Pétrole brut et gaz naturel	3 669	14 579	23 784
- Autres	14 404	23 361	47 553
Industries manufacturières	151 013	260 303	259 771
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	46 763	78 181	85 859
- Textiles, habillement, cuir	10 390	17 655	18 305
- Industries chimiques	26 560	63 385	70 023
- Autres	67 300	101 082	85 584
Electricité, gaz, eau	54 044	78 160	75 836
Bâtiment, travaux publics	31 373	37 052	44 506
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	281 195	310 400	288 670
- Commerce de gros	183 935	214 134	194 791
- Commerce de détail	64 311	59 084	53 717
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	32 949	37 183	40 163
Transports, entrepôts et communications	214 656	347 827	370 472
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	59 435	92 728	99 943
- Etablissements financiers, assurances	12 196	14 709	13 435
- Affaires immobilières, services aux entreprises	47 239	78 019	86 508
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	336 482	455 409	464 783
- Services divers fournis à la collectivité	31 209	82 976	43 477
- Prêts aux particuliers	198 795	228 908	240 809
- Autres	106 478	143 525	180 497
TOTAL	1 249 680	1 658 075	1 704 512



BENIN - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

	2008	2009	2010
Secteurs d'activités		A fin décembre	
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	7 857	13 341	8 593
- Agriculture, chasse	7 626	13 094	8 280
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	231	247	313
Industries extractives	8	84	3 552
- Pétrole brut et gaz naturel	0	71	0
- Autres	8	13	3 552
Industries manufacturières	29 789	42 697	44 572
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	11 527	23 665	15 671
- Textiles, habillement, cuir	4 152	3 016	5 349
- Industries chimiques	2 745	4 686	5 323
- Autres	11 365	11 330	18 229
Electricité, gaz, eau	4 259	3 247	2 392
Bâtiment, travaux publics	36 590	40 641	52 076
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	232 136	229 950	252 055
- Commerce de gros	190 806	179 958	196 070
- Commerce de détail	38 796	46 954	51 421
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	2 534	3 038	4 564
Transports, entrepôts et communications	10 815	27 234	27 651
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	23 675	21 613	24 084
- Etablissements financiers, assurances	19 169	17 101	18 678
- Affaires immobilières, services aux entreprises	4 506	4 512	5 406
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	92 692	152 423	141 693
- Services divers fournis à la collectivité	3 716	5 798	4 346
- Prêts aux particuliers	10 578	10 838	12 561
- Autres	78 398	135 787	124 786
TOTAL	437 821	531 230	556 668

BENIN - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

	2008	2009	2010
Secteurs d'activités		A fin décembre	
		Millions de francs CFA	
Agriculture, sylviculture et pêche	79	3 428	52
- Agriculture, chasse	69	3 331	0
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	10	97	52
Industries extractives	0	0	0
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	0
- Autres	0	0	0
Industries manufacturières	21 977	16 977	14 765
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	8 736	6 825	4 855
- Textiles, habillement, cuir	7 542	6 817	4 612
- Industries chimiques	104	505	906
- Autres	5 595	2 830	4 392
Electricité, gaz, eau	10 763	6 452	13 889
Bâtiment, travaux publics	2 504	3 361	5 100
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	47 260	71 079	57 617
- Commerce de gros	34 061	54 110	42 751
- Commerce de détail	9 394	12 000	10 533
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	3 805	4 969	4 333
Transports, entrepôts et communications	36 402	57 089	77 290
Assurances, aff. Immob., serv. aux entreprises	5 607	4 653	6 242
- Etablissements financiers, assurances	4 085	3 681	4 947
- Affaires immobilières, services aux entreprises	1 522	972	1 295
Services fournis à la collec., serv. Soc. et pers.	58 407	103 837	114 780
- Services divers fournis à la collectivité	18 745	26 926	18 674
- Prêts aux particuliers	18 756	23 666	24 982
- Autres	20 906	53 245	71 124
TOTAL	182 999	266 876	289 735

BURKINA - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

	2008	2009	2010
Secteurs d'activités	A	fin décembre	
	Millio	ons de francs CFA	
Agriculture, sylviculture et pêche	189 293	21 450	19 320
- Agriculture, chasse	189 257	20 935	10 275
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	36	515	9 045
Industries extractives	844	2 561	3 042
- Pétrole brut et gaz naturel	10	155	825
- Autres	834	2 406	2 217
Industries manufacturières	17 443	50 495	92 601
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	914	21 306	39 890
- Textiles, habillement, cuir	7 697	4 023	20 049
- Industries chimiques	5 398	9 210	9 649
- Autres	3 434	15 956	23 013
Electricité, gaz, eau	218	5 344	9 058
Bâtiment, travaux publics	23 152	62 489	108 064
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	117 638	180 706	154 792
- Commerce de gros	82 135	140 683	140 781
- Commerce de détail	33 601	37 982	12 592
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	1 902	2 041	1 419
Transports, entrepôts et communications	34 377	44 315	40 250
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	5 406	17 383	22 132
- Etablissements financiers, assurances	2 724	2 376	2 837
- Affaires immobilières, services aux entreprises	2 682	15 007	19 295
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	144 098	57 837	80 686
- Services divers fournis à la collectivité	2 306	2 942	2 528
- Prêts aux particuliers	84 860	24 568	24 416
- Autres	56 932	30 327	53 742
TOTAL	532 469	442 580	529 945

BURKINA - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

	2008	2009	2010
Secteurs d'activités	A fin décembre		
		Millions de francs CFA	
Agriculture, sylviculture et pêche	74 708	4 464	4 184
- Agriculture, chasse	74 267	4 464	4 175
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	441	0	9
Industries extractives	0	2 726	4 985
- Pétrole brut et gaz naturel	0	2 561	462
- Autres	0	165	4 523
Industries manufacturières	2 336	19 911	25 252
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	247	10 489	5 246
- Textiles, habillement, cuir	0	2 145	6 084
- Industries chimiques	164	3 791	9 019
- Autres	1 925	3 486	4 903
Electricité, gaz, eau	42	3 817	2 708
Bâtiment, travaux publics	3 286	8 163	14 421
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	53 845	50 112	30 562
- Commerce de gros	37 689	39 869	23 720
- Commerce de détail	16 124	7 548	3 812
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	32	2 695	3 030
Transports, entrepôts et communications	4 967	30 727	33 115
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	554	7 597	11 161
- Etablissements financiers, assurances	0	646	583
- Affaires immobilières, services aux entreprises	554	6 951	10 578
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	54 339	68 333	66 342
- Services divers fournis à la collectivité	457	5 920	5 331
- Prêts aux particuliers	38 068	37 202	42 357
- Autres	15 814	25 211	18 654
TOTAL	194 077	195 850	192 730



COTE D'IVOIRE - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

	2008	2009	2010*
Secteurs d'activités		A fin décembre	
		Millions de francs CFA	
Agriculture, sylviculture et pêche	13 499	32 228	25 787
- Agriculture, chasse	10 631	24 774	22 378
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	2 868	7 454	3 409
Industries extractives	4 328	8 784	8 452
- Pétrole brut et gaz naturel	2 432	6 877	7 154
- Autres	1 896	1 907	1 298
Industries manufacturières	413 416	362 889	400 653
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	172 442	172 688	152 704
- Textiles, habillement, cuir	17 159	16 269	21 695
- Industries chimiques	140 296	134 755	157 092
- Autres	83 519	39 177	69 162
Electricité, gaz, eau	29 195	33 206	40 312
Bâtiment, travaux publics	20 717	40 993	26 293
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	439 078	484 045	529 135
- Commerce de gros	400 104	431 733	470 626
- Commerce de détail	36 935	50 163	56 289
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	2 039	2 149	2 220
Transports, entrepôts et communications	123 489	170 596	193 322
Assurances, aff. Immob., serv. aux entreprises	35 107	51 787	53 270
- Etablissements financiers, assurances	6 488	6 602	7 525
- Affaires immobilières, services aux entreprises	28 619	45 185	45 745
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	41 428	45 574	54 376
- Services divers fournis à la collectivité	6 157	17 884	19 941
- Prêts aux particuliers	13 732	13 976	16 433
- Autres	21 539	13 714	18 002
TOTAL	1 120 257	1 230 102	1 331 600

COTE D'IVOIRE - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

	2008	2009	2010*
Secteurs d'activités	A fin décembre		
		Millions de francs CFA	
Agriculture, sylviculture et pêche	20 973	22 471	16 376
- Agriculture, chasse	17 130	18 368	14 761
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	3 843	4 103	1 615
Industries extractives	3 811	12 018	18 646
- Pétrole brut et gaz naturel	3 669	12 018	18 646
- Autres	142	0	0
Industries manufacturières	39 401	88 581	83 235
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	15 943	32 143	32 400
- Textiles, habillement, cuir	1 033	6 208	5 292
- Industries chimiques	10 207	19 984	26 938
- Autres	12 218	30 246	18 605
Electricité, gaz, eau	13 745	32 788	29 428
Bâtiment, travaux publics	5 496	7 970	3 120
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	41 563	60 277	62 808
- Commerce de gros	35 830	51 253	50 723
- Commerce de détail	5 675	8 680	8 624
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	58	344	3 461
Transports, entrepôts et communications	62 264	125 117	127 241
Assurances, aff. Immob, serv. aux entreprises	9 528	19 468	27 468
- Etablissements financiers, assurances	1 321	4 346	1 748
- Affaires immobilières, services aux entreprises	8 207	15 122	25 720
Services fournis à la collec., serv. soc. et pers.	19 607	33 561	35 241
- Services divers fournis à la collectivité	647	11 661	6 099
- Prêts aux particuliers	12 330	19 387	23 429
- Autres	6 630	2 513	5 713
TOTAL	216 388	402 251	403 563

Source : BCEAO. * Données au 30 novembre 2010.

Source : BCEAO. * Données au 30 novembre 2010.

GUINEE-BISSAU - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

	2008	2009	2010	
Secteurs d'activités	A fin décembre			
		Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	114	326	419,0	
- Agriculture, chasse	114	317	411,0	
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	0	9	8,0	
Industries extractives	0	0	0,0	
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	0,0	
- Autres	0	0	0,0	
Industries manufacturières	236	1 182	1 584,0	
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	176	1 041	1 041,0	
- Textiles, habillement, cuir	58	141	543	
- Industries chimiques	2	0	0	
- Autres	0	0	0	
Electricité, gaz, eau	294	315	392,3	
Bâtiment, travaux publics	226	63	229,2	
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	3 056	5 840	6 413,3	
- Commerce de gros	2 957	5 717	6 289,0	
- Commerce de détail	73	109	107,7	
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	26	15	16,6	
Transports, entrepôts et communications	311	0	6	
Assurances, aff.i. immob., serv. aux entreprises	71	75	70,0	
- Etablissements financiers, assurances	12	12	12	
- Affaires immobilières, service aux entreprises	59	63	58,0	
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	737	1 793	2 064,7	
- Services divers fournis à la collectivité	0	0	0,0	
- Prêts aux particuliers	557	1 126	1 124,1	
- Autres	180	667	940,6	
TOTAL	5 045	9 593	11 178,5	

GUINEE-BISSAU - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

	2008	2009	2010
Secteurs d'activités		A fin décembre	
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	28	0	14,0
- Agriculture, chasse	28	0	14,0
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche		0	0,0
Industries extractives	0	0	0
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	0
- Autres	0	0	0
Industries manufacturières	30	23	22,8
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	0	0	0
- Textiles, habillement, cuir	0	0	0
- Industries chimiques	0	0	0
- Autres	30	23	22,8
Electricité, gaz, eau	0	0	0
Bâtiment, travaux publics	291	242	242,0
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	247	923	1 108,3
- Commerce de gros	185	690	864,8
- Commerce de détail	56	121	120,5
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	6	113	123
Transports, entrepôts et communications	0	0	0
Assurances, aff.i. immob., serv. aux entreprises	0	105	105
- Etablissements financiers, assurances	0	0	0
- Affaires immobilières, service aux entreprises	0	105	105
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	1 006	1 106	1 268,8
- Services divers fournis à la collectivité	0	0	0
- Prêts aux particuliers	1 006	1 106	1 268,8
- Autres	0	0	0,0
TOTAL	1 602	2 399	2 760,9



MALI - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

	2008	2009	2010*
Secteurs d'activités		A fin décembre	
		Millions de francs CFA	
Agriculture, sylviculture et pêche	41 437	23 716	4 576
- Agriculture, chasse	41 437	23 716	4 576
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	0	0	0
Industries extractives	543	811	159
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	0
- Autres	543	811	159
Industries manufacturières	20 380	21 114	22 291
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	9 995	11 709	4 903
- Textiles, habillement, cuir	1 872	698	1 648
- Industries chimiques	2 730	2 839	10 466
- Autres	5 783	5 868	5 274
Electricité, gaz, eau	10 040	15 294	35 905
Bâtiment, travaux publics	4 703	6 358	13 056
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	108 567	140 734	130 792
- Commerce de gros	80 902	97 447	96 073
- Commerce de détail	26 603	40 897	34 441
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	1 062	2 390	278
Transports, entrepôts et communications	27 581	33 718	23 212
Assurances, aff. immob., serv. Aux entreprises	34 188	53 765	31 656
- Etablissements financiers, assurances	9 402	11 307	21 856
- Affaires immobilières, services aux entreprises	24 786	42 458	9 800
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	14 632	23 917	18 143
- Services divers fournis à la collectivité	3 889	8 511	2 780
- Prêts aux particuliers	4 522	5 827	9 102
- Autres	6 221	9 579	6 261
TOTAL	262 071	319 427	279 790

MALI - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

	2008	2009	2010*
Secteurs d'activités		A fin décembre	
		Millions de francs CFA	
Agriculture, sylviculture et pêche	412	1 619	1 050
- Agriculture, chasse	379	1 619	1 050
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	33	0	0
Industries extractives	0	0	0
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	0
- Autres	0	0	0
Industries manufacturières	3 569	3 627	2 628
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	667	990	484
- Textiles, habillement, cuir	10	315	19
- Industries chimiques	1 470	1 225	1 022
- Autres	1 422	1 097	1 103
Electricité, gaz, eau	2 603	2 744	2 315
Bâtiment, travaux publics	487	224	1 617
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	17 665	17 285	21 782
- Commerce de gros	11 133	10 019	16 640
- Commerce de détail	4 860	6 033	4 921
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	1 672	1 233	221
Transports, entrepôts et communications	18 268	14 156	6 941
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	11 690	25 642	19 588
- Etablissements financiers, assurances	4 505	3 494	3 025
- Affaires immobilières, services aux entreprises	7 185	22 148	16 563
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	9 290	37 765	7 972
- Services divers fournis à la collectivité	671	27 207	167
- Prêts aux particuliers	7 647	10 031	7 101
- Autres	972	527	704
TOTAL	63 984	103 062	63 893

Source : BCEAO. * : Données au 31août 2010.

^{* :} Données au 31août 2010.

NIGER - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

	2008	2009	2010
Secteurs d'activités	A	fin décembre	
	Millio	ons de francs CFA	
Agriculture, sylviculture et pêche	1 136	2 301	1 516
- Agriculture, chasse	1 136	2 301	1 509
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	0	0	7
Industries extractives	6 157	12 985	10 873
- Pétrole brut et gaz naturel	24	10	445
- Autres	6 133	12 975	10 428
Industries manufacturières	6 679	11 610	16 582
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	3 889	4 901	4 613
- Textiles, habillement, cuir	126	146	340
- Industries chimiques	560	4 287	8 323
- Autres	2 104	2 276	3 306
Electricité, gaz, eau	8 162	10 225	13 564
Bâtiment, travaux publics	18 096	24 238	31 033
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	75 100	92 822	100 822
- Commerce de gros	61 553	77 681	84 680
- Commerce de détail	12 979	14 261	14 847
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	568	880	1 295
Transports, entrepôts et communications	19 939	18 443	20 912
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	4 305	11 930	7 116
- Etablissements financiers, assurances	2 736	9 422	4 509
- Affaires immobilières, services aux entreprises	1 569	2 508	2 607
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	17 251	17 066	26 865
- Services divers fournis à la collectivité	1 957	2 311	2 731
- Prêts aux particuliers	5 009	7 225	14 835
- Autres	10 285	7 530	9 299
TOTAL	156 825	201 620	229 283

NIGER - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

	2008	2009	2010
Secteurs d'activités		A fin décembre	
Agriculture, sylviculture et pêche	2 314	1 994	1 930
- Agriculture, chasse	2 314	1 994	1 930
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	0	0	
Industries extractives	9 498	18 223	35 783
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	0
- Autres	9 498	18 223	35 783
Industries manufacturières	2 058	2 992	3 735
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	1 123	1 636	2 082
- Textiles, habillement, cuir	337	559	800
- Industries chimiques	16	7	7
- Autres	582	790	846
Electricité, gaz, eau	7 847	4 770	4 203
Bâtiment, travaux publics	4 506	2 994	1 885
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	27 797	14 785	12 124
- Commerce de gros	20 206	9 456	7 660
- Commerce de détail	3 986	2 416	1 748
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	3 605	2 913	2716
Transports, entrepôts et communications	27 076	33 062	33 440
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	1 305	2 068	1 761
- Etablissements financiers, assurances	320	697	363
- Affaires immobilières, services aux entreprises	985	1 371	1 398
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	26 388	24 685	25 225
- Services divers fournis à la collectivité	1 484	1 853	1 938
- Prêts aux particuliers	16 540	19 632	20 351
- Autres	8 364	3 200	2 936
TOTAL	108 789	105 573	120 086



SENEGAL - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

	2008	2009	2010*			
Secteurs d'activités	A fin décembre					
	Millions de francs CFA					
Agriculture, sylviculture et pêche	27 634	23 837	27 576			
- Agriculture, chasse	14 341	11 672	15 186			
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	13 293	12 165	12 390			
Industries extractives	3 135	2 949	3 389			
- Pétrole brut et gaz naturel	26	0	13			
- Autres	3 109	2 949	3 376			
Industries manufacturières	212 165	207 086	213 534			
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	45 106	48 824	72 493			
- Textiles, habillement, cuir	12 411	11 253	9 499			
- Industries chimiques	99 358	92 871	82 638			
- Autres	55 290	54 138	48 904			
Electricité, gaz, eau	12 597	10 543	13 964			
Bâtiment, travaux publics	60 639	61 161	63 664			
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	286 679	276 694	288 816			
- Commerce de gros	208 523	179 627	183 756			
- Commerce de détail	66 786	86 745	94 146			
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	11 370	10 322	10 914			
Transports, entrepôts et communications	116 018	67 163	92 098			
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	57 036	59 719	51 404			
- Etablissements financiers, assurances	15 069	14 348	12 529			
- Affaires immobilières, services aux entreprises	41 967	45 371	38 875			
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	139 007	157 786	181 236			
- Services divers fournis à la collectivité	8 570	5 408	10 040			
- Prêts aux particuliers	27 643	36 995	40 484			
- Autres	102 794	115 383	130 712			
TOTAL	914 910	866 938	935 681			

SENEGAL - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

	2008	2009	2010*			
Secteurs d'activités	A fin décembre					
	Millions de francs CFA					
Agriculture, sylviculture et pêche	4 784	4 186	5 543			
- Agriculture, chasse	3 283	2 750	4 046			
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	1 501	1 436	1 497			
Industries extractives	4 764	4 973	9 874			
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	2 927			
- Autres	4 764	4 973	6 947			
Industries manufacturières	75 493	121 966	120 802			
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	14 640	20 535	36 718			
- Textiles, habillement, cuir	1 464	1 607	1 498			
- Industries chimiques	14 406	37 636	27 268			
- Autres	44 983	62 188	55 318			
Electricité, gaz, eau	10 036	18 261	17 848			
Bâtiment, travaux publics	14 011	13 439	17 699			
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	85 956	86 135	84 851			
- Commerce de gros	40 334	42 567	39 300			
- Commerce de détail	22 312	19 812	21 557			
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	23 310	23 756	23 994			
Transports, entrepôts et communications	47 607	70 069	71 553			
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	28 811	31 287	31 738			
- Etablissements financiers, assurances	1 304	1 559	2 240			
- Affaires immobilières, services aux entreprises	27 507	29 728	29 498			
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	153 016	169 221	188 922			
- Services divers fournis à la collectivité	7 801	8 098	7 708			
- Prêts aux particuliers	93 169	103 708	102 909			
- Autres	52 046	57 415	78 305			
TOTAL	424 478	519 537	548 830			

Source : BCEAO. * Données au 31 octobre 2010.

^{*} Données au 31 octobre 2010.

TOGO - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

	2008	2009	2010			
Secteurs d'activités	A fin décembre					
	Millio	ons de francs CFA				
Agriculture, sylviculture et pêche	237	478	701			
- Agriculture, chasse	151	377	582			
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	86	101	119			
Industries extractives	11 140	443	13 754			
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	4 381			
- Autres	11 140	443	9 373			
Industries manufacturières	16 200	18 694	35 703			
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	4 441	6 693	4 558			
- Textiles, habillement, cuir	456	466	315			
- Industries chimiques	3 695	4 488	5 801			
- Autres	7 608	7 047	25 029			
Electricité, gaz, eau	3 221	5 024	4 225			
Bâtiment, travaux publics	6 573	7 259	11 618			
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	78 695	84 285	84 075			
- Commerce de gros	61 027	67 529	65 748			
- Commerce de détail	17 306	16 315	17 696			
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	362	441	631			
Transports, entrepôts et communications	7 724	9 486	16 194			
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	5 334	5 831	7 251			
- Etablissements financiers, assurances	3 632	3 877	3 491			
- Affaires immobilières, services aux entreprises	1 702	1 954	3 760			
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	4 299	6 711	6 649			
- Services divers fournis à la collectivité	751	2 670	2 073			
- Prêts aux particuliers	3 287	3 721	4 323			
- Autres	261	320	253			
TOTAL	133 423	138 211	180 170			

TOGO - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

	2008	2009	2010			
Secteurs d'activités	A fin décembre					
	Millions de francs CFA					
Agriculture, sylviculture et pêche	111	94	45			
- Agriculture, chasse	106	75	34			
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	5	19	11			
Industries extractives	0	0	2 049			
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	1 749			
- Autres	0	0	300			
Industries manufacturières	6 149	6 226	9 331			
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	5 407	5 563	4 074			
- Textiles, habillement, cuir	4	4	0			
- Industries chimiques	193	237	4 863			
- Autres	545	422	394			
Electricité, gaz, eau	9 008	9 328	5 445			
Bâtiment, travaux publics	792	659	422			
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	6 862	9 804	17 818			
- Commerce de gros	4 497	6 170	13 132			
- Commerce de détail	1 904	2 474	2 401			
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	461	1 160	2 285			
Transports, entrepôts et communications	18 072	17 607	20 892			
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	1 940	1 908	1 880			
- Etablissements financiers, assurances	661	286	529			
- Affaires immobilières, services aux entreprises	1 279	1 622	1 351			
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	14 429	16 901	25 032			
- Services divers fournis à la collectivité	1 404	1 311	3 560			
- Prêts aux particuliers	11 279	14 176	18 411			
- Autres	1 746	1 414	3 061			
TOTAL	57 363	62 527	82 914			



UMOA - MOUVEMENTS DES BILLETS ENTRE AGENCES

	Exercice 2008									
Agences d'émission										
Agences de retrait	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total des entrées	
				Million	s de francs Cl	FA				
Bénin	-	84 802	266 085	1 210	26 238	62 030	8 518	144 516	593 399	
Burkina	2 297	-	83 195	150	12 987	9 223	1 440	5 512	114 804	
Côte d'Ivoire	54 829	17 964	-	929	63 928	2 111	19 190	4 488	163 439	
Guinée-Bissau	0	789	0	-	87	110	34 083	170	35 239	
Mali	1 116	11 547	26 130	923	-	3 858	30 048	1 005	74 627	
Niger	39 984	12 326	18 889	134	2 121	-	1 624	20 022	95 100	
Sénégal	1 279	5 960	28 117	27 242	40 323	2 389	-	2 142	107 452	
Togo	57 628	38 879	46 942	206	3 788	8 626	1 516	-	157 585	
Total des sorties	157 133	172 267	469 358	30 794	149 472	88 347	96 419	177 855	1 341 645	

	Exercice 2009									
Agences d'émission										
Agences de retrait	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total des entrées	
				Million	s de francs Cl	FA				
Bénin	-	84 930	184 674	1 741	28 422	66 411	5 835	169 723	541 736	
Burkina	30 124	-	138 951	445	19 682	15 687	12 011	5 489	222 389	
Côte d'Ivoire	23 119	28 431	-	1 486	19 483	2 898	3 151	7 444	86 012	
Guinée-Bissau	121	493	1 093	-	1 613	25	19 305	210	22 860	
Mali	23 612	19 608	86 657	17 299	-	1 412	177 723	4 853	331 164	
Niger	36 961	5 313	10 609	609	2 827	-	7 477	9 910	73 706	
Sénégal	9 576	7 238	29 599	28 164	33 351	2 173	-	2 509	112610	
Togo	137 854	25 729	71 344	258	7 091	31 765	2 613	-	276 654	
Total des sorties	261 367	171 742	522 927	50 003	112 469	120 371	228 115	200 138	1 667 132	

Source : BCEAO.

	Exercice 2010									
Agences d'émission										
Agences de retrait	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total des entrées	
				Million	s de francs C	FA				
Bénin	-	80 292	252 671	1 651	24 053	46 952	15 280	158 632	579 531	
Burkina	8 300	-	61 325	0	5 175	5 195	500	11 387	91 882	
Côte d'Ivoire	6 185	17 328	-	814	14 787	20 479	6 828	5 076	71 497	
Guinée-Bissau	135	468	3 258	-	1 615	55	21 457	107	27 095	
Mali	6 105	25 771	79 171	2 963	-	4 843	22 129	1 527	142 509	
Niger	29 024	18 671	57 306	384,16	9 343	-	2 651	7 102	124 480	
Sénégal	3 655	5 382	23 910	28 744	30 444	1 931	-	2 060	96 126	
Togo	186 361	101 344	179 872	891	21 182	39 851	7 960	-	537 462	
Total des sorties	239 764	249 256	657 513	35 447	106 599	119 306	76 805	185 891	1 670 582	

UMOA - MOUVEMENTS DE BILLETS ET PIECES AUX GUICHETS DE LA BCEAO

Coupures	Prélèvements	•	Versements	
	31/12/09	31/12/10	31/12/09	31/12/10
		Milliers de signes mor	nétaires	
Billets	1 339 256	1 394 902	1 310 656	1 319 220
10 000	722 903	826 019	679 569	787 461
5 000	324 562	324 952	327 073	310 786
2 500	0	110 118	0	108 795
2 000	157 680	133 813	173 836	112 178
1 000	134 111	1 394 902	130 178	1 319 220
500				
Pièces	53 737	68 106	12 104	9 656
500	10 589	9 306	4 424	3 463
250	703	800	845	698
200	8 382	7 093	1 757	1 17
100	3 586	8 674	2 830	2 339
50	6 674	12 151	946	870
25	7 842	10 706	515	499
10	8 194	10 343	704	56
5	7 592	8 891	48	2
1	175	141	35	2
Total	1 392 993	1 463 008	1 322 760	1 328 87
	Millions d	e francs CFA		
Billets	9 301 312	10 239 002	8 908 907	9 758 312
10 000	7 229 031	8 260 191	6 795 694	7 874 612
5 000	1 622 809	1 624 762	1 635 363	1 553 932
2 500	0	220 236	0	217 590
2 000	315 361	133 813	347 672	112 178
1 000	134 111	10 239 002	130 178	9 758 31:
500				
Pièces	8 156	8 167	3 125	2 430
	0.100	0.107	3 120	
5 000	1	5	1	(
500	5 294	4 653	2 212	1 73:
250	176	200	211	17
200	1 676	1 419	351	23-
100	359	867	283	23
50	334	608	47	4
25	196	268	13	1
10	82	103	7	
5	38	44	0	
1	0	0	0	
Total	9 309 468	10 247 169	8 912 032	9 760 74



Chronologie des principales mesures de politique monétaire adoptées par la BCEAO entre 2002 et 2010

7 janvier 2002

Dans le cadre de la régulation de la liquidité bancaire dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest a procédé, valeur 7 janvier 2002, à son premier appel d'offres d'émission de bons de la Banque Centrale au titre de l'année 2002. A cet effet, 400 bons d'une valeur nominale globale de 20,0 milliards et d'une durée de deux semaines ont été mis en adjudication.

L'appel d'offres a enregistré la participation de six intervenants dont les soumissions d'un montant total de 17,3 milliards ont été retenues à hauteur de 16,8 milliards. Le taux marginal est ressorti à 5,00%.

16 avril 2002

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest a décidé de relever de 3,00% à 9,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques au Mali, à compter de la période de constitution qui a commencé le 16 avril 2002. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA se sont fixés comme suit, pour compter du 16 avril 2002 :

- Bénin: 9,00%; - Burkina: 3,00%; - Côte d'Ivoire : 5,00% ; - Guinée-Bissau: 3,00%; - Mali: 9,00%; - Niger: 5,00%; - Sénégal: 9,00%; - Togo: 3,00%.

S'agissant des établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,0% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

7 juillet 2003

Au regard des résultats favorables enregistrés en matière de maîtrise de l'inflation et, d'une manière générale, de stabilité monétaire, la Banque Centrale a décidé de réduire ses taux directeurs de 100 points de base, à compter du lundi 7 juillet 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 6,50% à 5,50% et le taux de pension de 6,00% à 5,00%.

Cet assouplissement de la politique des taux d'intérêt a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier de l'Union à assurer le financement sain et adéquat de la relance de l'économie régionale. Il a accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO. Enfin, ce desserrement monétaire a traduit la confiance du secteur privé, des épargnants, des investisseurs et des institutions financières dans la solidité des mécanismes de fonctionnement de l'Union Monétaire.

20 octobre 2003

L'examen de la conjoncture économique, monétaire et financière laissant apparaître des signes encourageants de reprise de l'activité économique dans la plupart des Etats de l'Union, une confirmation de la décélération des prix et une consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 20 octobre 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,50% à 5,00% et le taux de pension de 5,00% à 4,50%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à contribuer au financement sain et à un moindre coût de la relance de l'activité économique dans les Etats membres. Elle a également accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO.

16 mars 2004

La Banque Centrale a décidé de relever de 9,00% à 13,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques du Bénin, à compter de la période de constitution commençant le 16 mars 2004. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA sont fixés comme suit, pour compter du 16 mars 2004 :

- Bénin : 13,00% - Burkina: 3,00%

- Côte d'Ivoire : 5,00% - Guinée-Bissau: 3,00%

- Mali: 9,00% - Niger: 5,00% - Sénégal: 9,00% - Togo: 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

22 mars 2004

Au regard des évolutions favorables au niveau de l'orientation de l'activité économique, de la maîtrise de l'inflation et de la consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 22 mars 2004. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,00% à 4,50% et le taux de pension de 4,50% à 4,00%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire, après les baisses de 150 points de base des taux directeurs en 2003, a traduit la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à soutenir la reprise économique constatée dans les Etats membres de l'Union, par un financement à un moindre coût. Elle visait également à encourager les initiatives d'investissements nécessaires à la consolidation de l'activité économique.

16 juin 2005

La Banque Centrale a relevé les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques de 13,00% à 15,00% au Bénin, de 3,00% à 7,00% au Burkina et de 5,00% à 9,00% au Niger, à compter de la période de constitution commençant le 16 juin 2005. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques de l'UMOA se sont fixés comme suit, pour compter du 16 juin 2005:

- Bénin : 15,00% - Burkina: 7,00% - Côte d'Ivoire : 5,00% - Guinée-Bissau : 3.00%

- Mali: 9,00% - Niger: 9,00% - Sénégal : 9,00% - Togo: 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.



24 août 2006

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a relevé ses taux directeurs de 0,25 point de pourcentage à partir du 24 août 2006. A compter de cette date, le taux de pension est passé de 4,00% à 4,25% et le taux d'escompte de 4,50% à 4,75%.

Cette décision qui vise à conforter la contribution de la politique monétaire à la stabilité macroéconomique, s'inscrit dans un contexte marqué par les inquiétudes suscitées notamment par l'évolution prévisible des prix au sein des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), de nature à entraver la réalisation de l'objectif de stabilité des prix et, par conséquent, d'une croissance économique saine et durable.

La décision prise par la Banque Centrale intervient dans un contexte marqué, au plan international, par des préoccupations liées à la hausse soutenue des cours mondiaux du pétrole qui ont atteint des niveaux records. Cette dynamique qui affecte le pouvoir d'achat des populations et la situation des finances publiques, constitue un facteur supplémentaire de tensions sur les prix dans l'Union.

Le relèvement des taux directeurs de la BCEAO contribue à la maîtrise de l'inflation au sein de l'UMOA et, partant, à la sauvegarde de la compétitivité des économies des Etats membres.

1^{er} trimestre 2007

La conduite de la politique monétaire, au cours des trois premiers mois de l'année 2007, a été marquée notamment par le retour de la Banque Centrale sur le marché monétaire, avec le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités.

A travers la reprise de ses opérations le 5 février 2007, la BCEAO avait pour objectif de contenir les effets d'une diminution sensible de la liquidité bancaire en fin d'année 2006 sur le loyer de l'argent. Ces opérations devaient permettre de créer les conditions d'un recyclage optimal des disponibilités sur le marché interbancaire et de préserver la cohérence de la hiérarchie des taux sur le marché des capitaux à court terme.

Au terme du premier trimestre 2007, la Banque Centrale a organisé sept appels d'offres d'injection de liquidités. Les soumissions reçues ont évolué entre 18,1 et 40,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,975% à 5,500%.

2^e trimestre 2007

Au cours du deuxième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités. Au terme de ce trimestre, treize appels d'offres d'injection de liquidités ont été organisés. Les soumissions reçues ont évolué entre 21,3 et 47,2 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 4,0000% à 4,3500%.

3^e trimestre 2007

Durant le troisième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. L'Institut d'émission a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à trente-trois le nombre total de ces opérations depuis leur reprise à compter du 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 11,7 et 41,7 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,0000% à 4,2000%.

4e trimestre 2007

Au cours du quatrième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à quarantesix le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 29,9 et 97,8 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,3000% à 5,0000%.

1^{er} trimestre 2008

Durant le premier trimestre 2008, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché

Elle a ainsi organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à cinquante-neuf le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 65,1 et 135,5 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué à la baisse, en se situant dans un intervalle de 2,7500% à 4,4000% contre une plage de 3,3000% à 5,0000% le trimestre précédent.

2e trimestre 2008

Poursuivant ses interventions sur le marché monétaire au cours du deuxième trimestre 2008, la Banque Centrale a organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à soixantedouze le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 97,8 et 147,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,7500% à 4,2500%, contre une plage de 2,7500% à 4,4000% le trimestre précédent.

3^e trimestre 2008

Au cours du troisième trimestre 2008, la BCEAO, tenant compte des risques pesant sur la stabilité des prix au sein de l'Union, a décidé, à compter du 16 août 2008, du relèvement d'un demi (½) point de pourcentage de son principal taux d'intervention, en l'occurrence le taux de pension, pour le porter de 4,25% à 4,75%. Le taux d'escompte a été fixé à 6,75%.

En outre, la BCEAO a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités. Le montant mis en adjudication est resté stable à 100,0 milliards entre le 30 juin 2008 et le 30 septembre 2008. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,9720% à 4,5682% contre une plage de 3,9407% à 4,2331% le trimestre précédent.

4^e trimestre 2008

Dans le contexte du quatrième trimestre 2008 marqué par le début des répercussions de la crise financière sur l'activité économique, un niveau encore élevé de l'inflation et un rythme de croissance relativement soutenu des crédits à l'économie, la Banque Centrale a maintenu inchangé son principal taux directeur. Ainsi, le taux de pension est demeuré à 4,75%, son niveau en vigueur depuis le 16 août 2008.

En outre, la Banque Centrale a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités, en portant le montant mis en adjudication de 100,0 milliards le 30 septembre 2008 à 160,0 milliards le 31 décembre 2008. La conduite de ces opérations par la Banque Centrale a contribué à satisfaire les besoins en ressources des banques et à limiter les tensions sur les taux.

1^{er} trimestre 2009

La conduite de la politique monétaire, au cours du premier trimestre 2009, a été marquée par le renforcement du cadre opérationnel de la BCEAO sur le marché monétaire, qui s'est traduit depuis le 19 février 2009 par l'activation du guichet d'appels d'offres à un mois, en sus de celui à une semaine.

Ces actions de la BCEAO visaient à rassurer les banques sur la volonté de la Banque Centrale à couvrir leurs besoins de liquidité. Elles ont, par ailleurs, contribué à faire évoluer, en mars 2009, les taux du marché interbancaire à une semaine dans l'intervalle compris entre le taux minimum de souscription et celui de la pension. En effet, le taux interbancaire moyen à une semaine s'est inscrit à 4,71% en mars 2009 contre 4,87% en février 2009 et 6,02% en décembre 2008, se situant entre le taux minimum des appels d'offres à une semaine (3,7500%) et celui de la pension (4,7500%).



Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,8068% à 4,7490% contre une plage de 4,4986% à 4,7435% le trimestre précédent.

2^e trimestre 2009

La conjoncture économique et financière de l'Union durant le deuxième trimestre 2009 a été marquée par la détérioration des perspectives de croissance et l'apparition de tensions sur les finances publiques, dans un contexte d'atténuation des pressions inflationnistes et de ralentissement de la progression de l'encours des crédits à l'économie.

Dans ce contexte, la BCEAO a procédé à une baisse de 0,50 point de pourcentage de ses taux directeurs. Ainsi, à compter du 16 juin 2009, le taux de pension a été ramené de 4,75% à 4,25% et le taux d'escompte qui sert de référence en matière de pénalité, de 6,75% à 6,25%. Cette baisse des taux directeurs de la Banque Centrale devrait ainsi donner aux banques une marge de réduction de leurs taux débiteurs.

Par ailleurs, dans le souci de renforcer le signal envoyé au marché à travers la baisse des taux directeurs et d'accroître la capacité des banques à financer l'économie, la BCEAO a revu à la baisse les coefficients de réserves obligatoires dans quatre Etats de l'Union (Bénin, Mali, Niger et Sénégal). Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans ces Etats sont fixés comme suit à compter du mardi 16 juin 2009 :

Bénin: 9.0% au lieu de 15.0%; Mali: 7,0% au lieu de 9,0%; Niger: 7,0% au lieu de 9,0%; Sénégal: 7,0% au lieu de 9,0%.

Les coefficients des réserves obligatoires restent inchangés au Burkina (7,0%), en Côte d'Ivoire (5,0%), en Guinée-Bissau (3,0%) et au Togo (3,0%).

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires demeure fixé à 5,0% dans tous les Etats membres de l'Union.

La BCEAO a poursuivi ses opérations hebdomadaires et mensuelles de couverture des besoins en liquidités des banques. Ces actions ont contribué à faire replier les taux du marché interbancaire à une semaine. En effet, le taux interbancaire moyen à une semaine s'est inscrit à 4,37% en juin 2009, contre 4,63% en mai 2009 et 4,71% en mars 2009. Sur les deux dernières semaines du mois de juin qui ont suivi la décision de la Banque Centrale, le taux moyen interbancaire sur cette maturité s'est élevé à 4,14%, en dessous du nouveau taux de la pension.

Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,5653% à 3,9923%, contre une plage de 3,8068% à 4,7490% le trimestre précédent.

3e trimestre 2009

Au cours du troisième trimestre 2009, la BCEAO a maintenu inchangés ses taux directeurs en rapport avec l'évolution favorable de l'inflation. Ainsi, la BCEAO a poursuivi une politique accommodante en vue d'un soutien à la reprise de l'activité économique au sein des pays de l'Union, dans le sillage de la tendance amorcée dans les pays industrialisés. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés à 4,25% et 6,25%, niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009.

La BCEAO a poursuivi, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, la couverture des besoins en liquidités des banques. La baisse des taux directeurs et les injections régulières de liquidités ont contribué à faire replier le taux du marché interbancaire à une semaine qui s'est inscrit à 4,09% en septembre 2009, en dessous du taux de pension, contre 4,37% en juin 2009 et 4,63% en mai 2009.

Durant le troisième trimestre 2009, les montants mis en adjudication sur le guichet des enchères hebdomadaires ont été ajustés, afin de couvrir l'ensemble des besoins exprimés par les établissements de crédit. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,2662% à 3,3646%, contre une plage de 3,5653% à 3,9923% le trimestre précédent.

Par ailleurs, l'Institut d'émission a maintenu les adjudications à taux fixes et à montants illimités sur le guichet à un mois, afin de rassurer les établissements de crédit sur la disponibilité de la Banque Centrale à les accompagner dans le financement de l'économie, dans une période marquée par une atténuation des tensions inflationnistes.

4^e trimestre 2009

Au cours du quatrième trimestre 2009, la BCEAO a laissé inchangés ses taux directeurs en liaison avec l'évolution favorable de l'inflation. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés à leurs niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009, soit respectivement 4,25% et 6,25%.

La BCEAO a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire, par la canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, en vue de la satisfaction des besoins en liquidités des banques.

L'ajustement à la hausse, au quatrième trimestre 2009, des montants mis en adjudication dans le cadre des opérations d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités de la BCEAO, a contribué à la poursuite de la détente des taux interbancaires à une semaine, qui se sont situés à 3,87% en décembre 2009, contre respectivement 4,09% et 4,37% en septembre et juin 2009. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans une fourchette comprise entre 3,2584% et 3,3149%, contre un intervalle de 3,5653% à 3,9923% le trimestre précédent.

Par ailleurs, les adjudications au taux fixe de 3,65% et à montants illimités sur le guichet à un mois ont été régulièrement organisés, en vue d'assurer la couverture des besoins de plus longue maturité des banques, dans un contexte marqué par une atténuation des tensions inflationnistes.

1^{er} trimestre 2010

Au cours du premier trimestre 2010, la BCEAO a maintenu inchangés ses taux directeurs, en relation avec l'évolution favorable de l'inflation. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés fixés à leurs niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009, soit respectivement à 4,25% et 6,25%.

Durant ce trimestre, la conduite de la politique monétaire a été marquée par la poursuite des interventions de la BCEAO sur le marché monétaire. La Banque Centrale a ainsi organisé douze opérations hebdomadaires d'injection de liquidités.

Le maintien à un niveau élevé des montants offerts par la BCEAO sur le guichet des appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités, au cours du premier trimestre 2010, a contribué à la poursuite de la détente globale des taux interbancaires à une semaine, amorcée depuis le début du dernier trimestre 2009. En effet, les taux interbancaires à une semaine se sont fixés à 3,33% en mars 2010, contre 3,52% en janvier 2010 et 3,87% en décembre 2009. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires du marché monétaire ont évolué dans un intervalle allant de 3,2544% à 3,2933%, contre une plage allant de 3,2584% à 3,3149% le trimestre précédent.

Par ailleurs, la BCEAO a poursuivi l'organisation des adjudications au taux fixe de 3,65% et à montants illimités sur le guichet des appels d'offres à un mois, en vue de couvrir les besoins de plus longue maturité des banques, dans un contexte marqué par une atténuation des tensions inflationnistes.

Aucune modification n'a été apportée au dispositif des réserves obligatoires applicables aux banques de l'Union au cours du trimestre sous revue.



2^e trimestre 2010

Au cours du deuxième trimestre 2010, la BCEAO a poursuivi, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, la couverture des besoins en liquidités des banques.

La baisse des montants offerts par la BCEAO sur le guichet des appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités, en vue de les ajuster au niveau des besoins exprimés par les banques, au cours du deuxième trimestre 2010, a induit une légère hausse du taux moyen pondéré des appels d'offres à une semaine et des taux interbancaires à une semaine.

En effet, le taux moyen pondéré des appels d'offres d'injection de liquidités à une semaine s'est situé à 3,2942% contre 3,2629% un trimestre plus tôt. Ils ont évolué dans un intervalle allant de 3,2571% à 3,3665% au deuxième trimestre 2010, contre une plage allant de 3,2544% à 3,2933% le trimestre précédent. S'inscrivant dans cette tendance, les taux interbancaires à une semaine sont ressortis à 3,70% au second trimestre 2010, contre 3,40% le trimestre précédent.

14 septembre 2010

Le Comité de Politique Monétaire a tenu sa première réunion le 14 septembre 2010. Examinant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA et tenant compte d'un contexte caractérisé par l'absence de risque majeur pour la stabilité des prix, le Comité a décidé de maintenir le statu quo au niveau des taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux de la pension restent respectivement fixés à 3.25% et 4.25%.

Par ailleurs, la capacité des banques à constituer les réserves obligatoires est globalement satisfaisante et l'abondance relative de la liquidité bancaire ne devrait pas être à l'origine de tensions inflationnistes. A cet effet, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir les coefficients des réserves obligatoires à leur niveau actuel. Ainsi, le coefficient des réserves obligatoires applicables aux banques demeure à 7,0% au Bénin, au Burkina, au Mali, au Niger et au Sénégal et à 5,0% en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Togo.

1^{er} décembre 2010

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 1er décembre 2010. Analysant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA dans un contexte caractérisé par une faible pression inflationniste, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir le statu quo au niveau des taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux de la pension restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, la capacité des banques à constituer les réserves obligatoires est globalement satisfaisante et l'abondance relative de la liquidité bancaire ne devrait pas induire des tensions inflationnistes. Dans un souci d'harmonisation des coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques des Etats membres de l'Union, le Comité de Politique Monétaire a décidé une uniformisation desdits coefficients. A cet effet, il a décidé de porter le coefficient des réserves obligatoires à un niveau unique de 7,0% pour l'ensemble des pays à compter du 16 décembre 2010.

Principaux documents publiés par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

Périodiques

- 1 Rapport annuel de la BCEAO de 1956 à 2009 (annuel)
- 2 Notes d'Information et Statistiques de 1956 à 2004
 - Statistiques monétaires (mensuel)
 - Statistiques économiques (trimestriel)
 - Etudes et recherche (trimestriel)
 - Informations générales (trimestriel)
- 3 Bulletin mensuel de statistiques monétaires et financières de janvier 2005 à mai 2011
- 4 Bulletin mensuel de conjoncture d'octobre 2005 à mai 2011
- 5 Note trimestrielle de conjoncture de juin 2010 à mars 2011
- 6 Note trimestrielle d'information de mars 2005 à juin 2011
- 7 Annuaire statistique de 2004 à 2010
- 8 Annuaire des banques et établissements financiers de 1967 à 2010
- 9 Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers (annuel)
 - Bilans des banques et établissements financiers de 1967 à 2003
 - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers 2004 à 2008
- 10 Recueil des textes légaux et réglementaires 2003
- 11 Monographies des Systèmes Financiers Décentralisés de 1993 à 2006 (annuel)
- 12 Perspectives économiques des Etats de l'UEMOA (2006, 2007, 2010)
- 13 Revue de la stabilité financière dans l'UEMOA (2006, 2008)
- 14 Revue Economique et Monétaire (de juin 2007 à décembre 2010)

Ouvrages

- 15 Plan Comptable Bancaire de l'UMOA (4 volumes) Dakar, Edition BCEAO, août 1994
- Recueil des instructions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des opérations bancaires
 - Volume I : Cadre réglementaire général
 - Volume II : Documents de synthèse
 - Volume III : Transmission des documents de synthèse
- 16 Histoire de l'UMOA (3 tomes en français et en anglais) Paris,

Edition Georges Israël, janvier 2000

- 17 Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) (4 tomes)
 - Plan comptable général des entreprises Paris, Edition Foucher, décembre 1996
 - Guide d'application Paris, Edition Foucher, octobre 1997
 - Système minimal de trésorerie Paris, Edition Foucher, octobre 1997
 - Tableaux de passage Paris, Edition Foucher, octobre 1997
- 18 Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA)
 - Liste intégrale des comptes et états financiers Dakar, Edition BCEAO, 2005
- 19 Méthodologie d'Analyse Financière Dakar, Edition BCEAO, 2004
- 20 Référentiel comptable spécifique des systèmes financiers décentralisés de l'UMOA, Edition BCEAO, 2009

A CHEVÉ D'IMPRIMER SUR LES PRESSES

DE L'IMPRIMERIE DE LA BCE AO

NOVEMBRE 2011



